



# MAGAZINE

## INTERNATIONAL



2<sup>es</sup> rencontres Afrique  
Europe au Cameroun  
2<sup>nd</sup> Africa Europe Meeting in  
Cameroon



Chili : vers une réforme de  
la profession  
Chile: Towards a Reform of  
The Profession



La Moldavie :  
71<sup>e</sup> membre de l'UIHJ  
Moldova:  
71<sup>st</sup> Member of The UIHJ



Espagne :  
Full member de l'UIHJ !  
Spain:  
Full Member of The UIHJ!

### L'UIHJ au cœur des institutions internationales et d'e-Justice

### The UIHJ at The Heart of The International Institutions and e-Justice





Union internationale des huissiers de justice et officiers judiciaires  
42 rue de Douai - 75009 Paris - France  
Tél. : +33 (0)1 49 70 12 87 - Fax : +33 (0)1 49 70 15 87  
<http://www.uihj.com> - [uihj@huissier-justice.fr](mailto:uihj@huissier-justice.fr)

UIHJ Magazine - Magazine semestriel d'information de  
l'Union internationale des huissiers de justice et officiers judiciaires

Directeur de la publication : Leo Netten  
Rédacteur en chef : Roger Dujardin  
Rédacteur en chef adjoint : Mathieu Chardon  
Comité de rédaction : Marc Schmitz, Jos Uitdehaag

Edition - Réalisation : SAILING communication & technologies  
8 avenue des Minimes, F-94300 Vincennes  
<http://www.sailing-up.com>

Impression : Currenda sp. z o.o.  
Aleja Niepodległości 703A  
81-853 Sopot Pologne  
Tél. +48 58 5503875  
<http://www.currenda.pl>

## Vers une coopération entre les organisations internationales des professions juridiques

71, tel est aujourd'hui le nombre des membres de notre organisation, soit plus d'un tiers des pays au monde. L'UIHJ est aujourd'hui l'une des organisations de juristes les plus importantes et les plus influentes au monde. Nous ne pouvons qu'être fiers de ce qui a été accompli par une simple association dont le budget de fonctionnement est dérisoire. Sans la passion qui anime chacun de nos membres pour aller toujours plus loin, rien n'aurait été possible. Rien n'aurait été possible sans l'action de mon prédécesseur, Jacques Isnard, et de son bureau, qui, pendant quinze années, ont œuvré sans relâche pour fédérer et mettre en place les structures de l'UIHJ qui nous permettent de continuer notre progression dans tous les domaines.

Lorsque j'ai pris mes fonctions il y a plus d'un an, j'ai insisté sur le profit que nous devons tirer de notre position auprès des organisations internationales et sur la nécessité d'être proactifs. On ne peut que constater que le mouvement initié prend aujourd'hui toute son ampleur. Les sollicitations et les contacts directs sont permanents.

A nos côtés, il faut saluer et encourager les actions individuelles des pays membres de l'UIHJ et des organisations internationales qui œuvrent en collaboration avec nous. Ces initiatives renforcent la place des huissiers de justice dans le monde. Elles contribuent au rayonnement de l'Union, ce qui est l'objectif que nous recherchons tous.

Nous devons maintenir notre unité qui est notre force. Nous sommes reconnus par toutes les institutions, sur tous les plans, européen, africain ou encore mondial, comme le partenaire naturel vers lequel se tourner. Depuis bientôt soixante ans, notre immense avantage sur d'autres professions juridiques parfois morcelées entre leurs différentes entités est de pouvoir parler d'une seule voix, la vôtre. Nous développons et adressons le même message que ce soit en Afrique, en Europe — non seulement dans l'Union européenne mais dans la Grande Europe des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe —, en Amérique ou en Asie. Cette force unique au monde est irremplaçable. Elle nous permet d'être reconnus partout. C'est vers l'UIHJ que s'adresse la Conférence de La Haye de droit international privé en matière de convention sur la signification. C'est vers l'UIHJ que se tourne le Conseil de l'Europe dans le cadre de ses innombrables missions dans ses Etats membres. C'est vers l'UIHJ que se tourne le Conseil de l'Europe lorsqu'il décide de créer un groupe de travail sur l'exécution. L'UIHJ est présente en tant qu'intervenant lors du lancement du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale



(RJE), en décembre 2002. C'est naturellement vers l'UIHJ que se tourne la Commission européenne lorsqu'elle envisage d'intégrer les professions à ce même RJE, ce qui est aujourd'hui une réalité. C'est vers l'UIHJ que se tourne le Conseil de l'Union européenne pour la création d'un annuaire européen des huissiers de justice pour son portail e-Justice. C'est vers l'UIHJ que s'adresse la Commission européenne dans le cadre du Forum sur la justice. C'est vers l'UIHJ que s'adresse l'Union européenne pour son grand projet sur la formation. C'est vers l'UIHJ que se tourne l'European Law Institute qui, l'occasion de sa toute récente création, nous a demandé d'en être membre fondateur. A nous tous de prendre conscience de cette force, de l'apprécier, de la choyer et de la protéger comme notre bien le plus précieux. N'oublions pas que la profession d'huissier de justice est beaucoup moins importante en termes de nombre que d'autres professions juridiques. Pourtant notre influence, notre reconnaissance et notre efficacité sont bien réelles. Soyons donc lucides et cohérents avec nous-mêmes : évitons toutes dispersions de nos actions. Elles n'auraient pour résultat que de fragiliser notre profession et donc de fragiliser chaque huissier de justice de chaque Etat membre de l'Union.

Au-delà de ces considérations, on réalise chaque jour davantage qu'un espace judiciaire européen, et à (beaucoup) plus long terme un espace judiciaire mondial, ne peut se construire sans tous les professionnels du droit, représentés par leurs organes internationaux. Vous le savez, l'UIHJ est sollicitée sans cesse à ce sujet. C'est notre pratique, notre expérience et notre expertise professionnelles qui sont indispensables aux institutions internationales. Nous avons énormément de choses à apporter en termes de sécurité et d'efficacité juridique.

Par ailleurs, les effets de la crise nous conduisent à toujours plus d'efficacité, d'économie et, plus globalement, à nous remettre en question. J'ai lancé avec mon bureau un grand mouvement afin de nous rapprocher des autres grandes organisations internationales de juristes (notaires, avocats, magistrats, greffiers). Nous pouvons échanger, coopérer et collaborer ensemble pour le bénéfice de chacun et du droit. Nous avons déjà renouvelé nos contacts avec nos amis notaires et greffiers. Une telle coopération nous permettra d'échanger, de créer des réseaux interprofessionnels internationaux, de contribuer à consolider l'influence des professions juridiques sur la scène internationale et d'aboutir à une application plus fonctionnelle et plus cohérente du droit tant sur le plan interne que mondial.

Dans le même sens, après avoir créé la Journée mondiale de l'huissier de justice en 2008, nous avons initié un projet de création d'une Journée mondiale de la justice. Nous avons pour ambition de la faire inscrire au rang des journées internationales ou mondiales décrétées par l'ONU. Pour cela, nous souhaitons associer à ce projet l'ensemble des organisations internationales de professions juridiques.

Et pour assurer la promotion de nos actions, nous publions désormais des présentations de position sur différents domaines. Cinq documents ont été rédigés. Ils concernent les effets de la crise économique mondiale, e-Justice, l'huissier de justice en Europe, la pluridisciplinarité de l'huissier de justice, et la saisie des avoirs bancaires. Vous pouvez les retrouver sur notre site, en français et en anglais.

L'actualité, c'est aussi l'approche du prochain congrès international de l'UIHJ, dans un an, à Cape Town (Afrique du Sud). Il aura pour thème général « *L'huissier de justice du 21<sup>e</sup> siècle* » et à cette occasion nous dévoilerons notre grand projet fédérateur de Code mondial de l'exécution sur lequel nous travaillons en étroite collaboration de notre Conseil scientifique sous la direction du professeur Natalie Fricero.

Enfin, aux côtés de la Moldavie, 71<sup>e</sup> membre de l'UIHJ, nous avons aujourd'hui le grand plaisir de compter parmi les membres adhérents de notre organisation nos amis espagnols qui étaient jusqu'à présent des membres cooptés depuis de nombreuses années. Cette accession au titre de membre adhérent aura été possible grâce aux réformes en droit interne espagnol qui permettent dorénavant aux Procuradores de signifier les actes de procédures. En entrant par la grande porte de l'UIHJ, les 9000 Procuradores espagnols et leur président, Juan Carlos Estevez Novoa, qui nous ont toujours témoigné de leur indéfectible soutien, vont assurément écrire avec nous et avec vous un nouveau chapitre de notre histoire.

Longue vie à l'Union !

**Leo Netten**  
**Président**  
**Mai 2011**



## Towards Cooperation Between International Legal Professionals

71, this is now the number of members of our organization, more than a third of the world's countries. The UIHJ is now one of the largest and most influential legal organizations in the world. We can only be proud of what has been accomplished by a simple association whose operating budget is ridiculous. Without the passion shown by each of our members to go always further, nothing would have been possible. Nothing would have been possible without the action of my predecessor, Jacques Isnard, and his board, who for fifteen years have worked tirelessly to unite and establish the structures of the UIHJ that allow us to continue our progress in all areas.

When I was appointed chair over a year ago, I emphasized that we should take advantage of our position within international organizations and on the need to be proactive. We can only note that the movement initiated is today fully operational. Solicitations and direct contacts are ongoing.

On our side, we can only welcome and encourage individual actions by the member countries of the UIHJ and the international organizations working in

collaboration with us. These initiatives reinforce the position of judicial officers in the world. They contribute to the influence of the Union, which is the goal we all seek.

We must maintain our unity which is our strength. We are recognized by all institutions at all levels, European, African or global, as the natural partner to turn to. For nearly sixty years, our huge advantage over other legal professionals often fragmented between their different entities is the opportunity to speak with one voice, yours. We develop and send the same message whether in Africa, Europe — not only in the European Union but in the wider Europe of the 47 member states of the Council of Europe — in America or Asia. This unique strength is irreplaceable. It allows us to be recognized everywhere. It is towards the UIHJ that turns the Hague Conference on Private International Law as regards the Service Convention. It is towards the UIHJ that turns the Council of Europe through its numerous missions in its member states. It is towards the UIHJ that turns the Council of Europe when it decides to create a working group on enforcement. The UIHJ is present as a speaker at the launch of the European Judicial Network in Civil and Commercial Matters (EJN) in December 2002. It is naturally to the UIHJ that turns the European Commission when it plans to incorporate legal professions to the same EJN, which is now a reality. It is towards the UIHJ that turns the Council of the European Union to create a European directory of judicial officers for its e-Justice portal. It is towards the UIHJ that turns the European Commission as regards its Justice Forum. It is towards the UIHJ that turns the European Union for its great project on training. It is towards the UIHJ that turns the European Law Institute, when it asked us to be a founding member at the time of its recent creation. We should be aware of this strength, enjoy it, cherish it and protect it as our most valuable asset. We should however not forget that the occupation of judicial officer is much less important in terms of number than that of other legal professions. Yet our influence, our recognition and efficiency are very real. Let us be lucid and consistent with ourselves: we should avoid any dispersion of our actions. They would only result in weakening our profession and therefore weakening each judicial officer of each Member State of the Union.

Beyond these considerations, we realize with each passing day that a European judicial area, and in a (much) longer-term a global judicial area, cannot be built without all the legal professionals, represented by their international bodies. As you know, the UIHJ is constantly sought on this. It is our practice, our experience and our professional expertise that are essential to international institutions. We have plenty to offer in terms of safety and legal effectiveness. Moreover, the effects of the crisis leads to greater efficiency, economy and, more generally, to challenge ourselves. I initiated with my board a great movement to get closer to other major international organizations of lawyers (notaries, lawyers, judges, registrars). We can exchange, cooperate and work together for the benefit of everyone and of the law. We've renewed our contacts with our friends notaries and registrars. Such cooperation will enable us to exchange, to create international inter-professional networks, to help consolidate the influence of legal professions at international level and achieve a more functional and more consistent law at both domestic and international level.

In the same vein, after having created the World Day of the judicial officer in 2008, we initiated a project to establish a World Day of Justice. Our ambition

is to have this day recognized amidst the world or international days decreed by the UN. For this, we want to associate to this project all the international organizations of legal professions.

And to ensure the promotion of our actions, we now publish position papers on different areas. Five position papers have been issued. They concern the effects of the global economic crisis, e-Justice, judicial officers in Europe, the multi-field judicial officer, and the attachment of bank accounts. You can find them on our website, in French and English.

The news is also the upcoming International Congress of the UIHJ in a year in Cape Town (South Africa). This general theme is "*The judicial officer of the 21<sup>st</sup> century*" and on this occasion we will unveil our great project of a global code of enforcement on which we work in close collaboration with our Scientific Council under the direction of Professor Natalie Fricero.

Finally, along with Moldova, 71<sup>st</sup> member of the UIHJ, we now have the great pleasure to count among the full members of our organization, our Spanish friends who were so far co-opted members for many years. This accession as a full member has been possible thanks to reforms in Spanish law that now allows the Procuradores to serve judicial documents. This is a major change in the statute within the UIHJ of the 9000 Spanish Procuradores and their president, Juan Carlos Estevez Novoa, who have always shown their unwavering support. Surely, they will write with you and with us a whole new chapter in our history.

Long live the Union!

**Leo Netten**  
**President**  
**May 2011**

## Sommaire - Contents

|   |    |
|---|----|
| Vers une coopération entre les organisations internationales des professions juridiques | 3  |
| <i>Towards Cooperation Between International Legal Professionals</i>                    | 4  |
| Conseil permanent de l'UIHJ à Glasgow (Ecosse) les 6 et 7 mai 2010                      | 8  |
| <i>Permanent Council of the UIHJ in Glasgow (Scotland) on 6-7 May 2010</i>              | 12 |
| e-Justice au cœur du conseil permanent de l'UIHJ  | 16 |
| <i>e-Justice at the Centre of the Permanent Council of the UIHJ</i>                     | 24 |

### AFRIQUE - AFRICA

|   |    |
|---|----|
| 2 <sup>e</sup> rencontres Afrique Europe des huissiers de justice à Yaoundé (Cameroun) 27/29 octobre 2010 | 31 |
| <i>2<sup>nd</sup> Meeting of African and European Judicial Officers in Cameroon</i>                       | 42 |
| 29 <sup>e</sup> séminaire Ufohja à Pointe-Noire (Congo) les 2 et 3 septembre 2010                         | 52 |
| <i>29<sup>th</sup> Ufohja seminar in Pointe-Noire (Congo) on 2-3 Sept. 2010</i>                           | 59 |
| Flash info Adhésion du Maroc à la Convention de La Haye du 15 novembre 1965                               | 65 |
| <i>Flash News Accession of Morocco to the Hague Convention of 15 November 1965</i>                        | 65 |
| Rencontre avec le ministre de la Justice de l'île Maurice   | 65 |
| <i>Meeting with the Minister for Justice of Mauritius</i>   | 66 |
| Formation des huissiers de justice togolais des 21 au 25 mars 2011  | 67 |
| <i>Training of Togolese judicial officers 21 to 25 March 2011</i>   | 68 |
| Inauguration de la Maison de l'huissier de justice à Lomé (Togo)  | 70 |
| <i>Inauguration of the House of the Judicial Officer in Lome (Togo)</i>                                   | 70 |
| Participation de l'UIHJ au colloque international de Djerba   | 71 |
| <i>Participation of the UIHJ at the International Symposium of Djerba</i>                                 | 72 |

### EUROPE

|  |    |
|--|----|
| Rencontre à Cologne avec l'Union européenne des Rechtspfleger      | 73 |
| <i>Meeting in Cologne with the European Union of Rechtspfleger</i> | 74 |
| Une mission de l'UIHJ dans la Principauté d'Andorre                | 75 |
| <i>A mission of the UIHJ in the Principality of Andorra</i>        | 76 |

|   |    |
|---|----|
| 3 <sup>e</sup> journée de formation des huissiers de justice européens à Bruxelles le 25 février 2010                 | 77 |
| <i>3<sup>rd</sup> Training Day of European Judicial Officers in Brussels on 25 February 2010</i>                      | 78 |
| Forum international judiciaire à Minsk les 15 et 16 avril 2010  | 80 |
| <i>International Judicial Forum in Minsk (15-16 April 2010)</i>   | 81 |
| Participation de l'UIHJ au 10 <sup>e</sup> anniversaire de la profession d'huissier de justice indépendant en Estonie | 82 |
| <i>10<sup>th</sup> anniversary of the occupation of the independent judicial officer in Estonia</i>                   | 83 |
| Réunion UIHJ-EuroDanube à Tallinn (Estonie) le 3 mars 2011  | 85 |
| <i>UIHJ-EuroDanube meeting in Tallinn (Estonia) on 3 March 2011</i>   | 87 |
| Participation de l'UIHJ au colloque du 7 janvier 2011 à l'Université de Paris X (France)                              | 88 |
| <i>The UIHJ takes part in a Paris Ouest University seminar (France)</i>   | 89 |
| Participation de l'UIHJ à un programme TAIEX en Géorgie   | 90 |
| <i>Participation of the UIHJ in a TAIEX Program in Georgia</i>  | 92 |
| Décès du président Emmanuel Grammatopoulos  | 94 |
| <i>Death of President Emmanuel Grammatopoulos</i>   | 95 |
| 5 <sup>e</sup> session UIHJ-EuroDanube à Pecs (Hongrie) les 15 et 16 avril 2010                                       | 96 |
| <i>5<sup>th</sup> UIHJ-EuroDanube Session in Pecs (Hungary) on April 15th and 16th 2010</i>                           | 97 |
| L'UIHJ rencontre le ministre de la Justice de Moldavie au Conseil de l'Europe   | 98 |
| <i>The UIHJ Meets the Minister for Justice of Moldova at the Council of Europe</i>                                    | 98 |





Création des huissiers de justice libéraux en Moldavie  
*Creation of the liberal judicial officers in Moldova* 99  
100

Participation de l'UIHJ à la conférence internationale  
de Saint-Petersbourg des 6 au 8 juillet 2010  
*The UIHJ at the International Conference  
of Saint-Petersburg (6 to 8 July 2010)* 101  
102

## INSTITUTIONS

9<sup>e</sup> réunion du RJE à Bruxelles les 20 et 21 janvier 2011  
*9<sup>th</sup> EJM meeting in Brussels on 20-21 January 2011* 104  
105

Projet Pilot A : l'UIHJ reçue  
à la Commission européenne le 12 mars 2010  
*Pilot A Project: the UIHJ  
at the European Commission on 12 March 2010* 106  
107

Participation de l'UIHJ à l'audition publique  
de la Commission européenne sur la saisie des avoirs bancaires  
*Participation of the UIHJ in the public hearing  
of the European Commission on the attachment of bank accounts* 108  
109

Ouverture du portail européen e-Justice  
*Launch of the European e-Justice Portal* 110  
111

Réunion à Bruxelles entre l'UIHJ et le Conseil de l'Union européenne  
*Meeting in Brussels between the UIHJ  
and the Council of the European Union* 113  
113

L'UIHJ participe aux travaux de la Conférence de La Haye  
*The UIHJ takes part in the Work of the Hague Conference* 114  
115

Une e-Apostille : premier séminaire régional à Helsinki (Finlande)  
*e-Apostille: First Regional Seminar in Helsinki (Finland)* 115  
117

Participation de l'UIHJ à la 15<sup>e</sup> réunion plénière de la CEPEJ  
*Participation of the UIHJ in the 15<sup>th</sup> Plenary Meeting of the CEPEJ* 118  
119

Participation de l'UIHJ à la 16<sup>e</sup> réunion plénière de la CEPEJ  
*Participation of the UIHJ in the 16<sup>th</sup> Plenary Meeting of the CEPEJ* 120  
121

Lettre ouverte à Fausto de Santis  
*Open Letter to Fausto de Santis* 123  
123

Trois questions à John Stacey, nouveau président de la CEPEJ  
*Three questions to John Stacey, new president of the CEPEJ* 124  
124

L'UIHJ offre son expertise à la Cour européenne des droits de l'homme  
*The UIHJ Offers its Expertise to the European Court of Human Rights* 125  
127

Contact de l'UIHJ avec les pays destinataires d'un projet  
du Fond fiduciaire des droits de l'homme du Conseil de l'Europe  
*Contact of the UIHJ with the Beneficiary Countries  
of a Human Rights Trust Funds* 129  
130

Rencontre avec l'Union internationale du notariat  
*Meeting with the International Union of Notaries* 130  
131

L'UIHJ rencontre l'Uemoa à Bamako (Mali)  
des 6 au 10 décembre 2010  
*The UIHJ Meets the WAEMU in Bamako (Mali)  
from 6 to 10 December 2010* 133  
134

## AMÉRIQUES - AMERICAS

Mission de l'UIHJ auprès du ministère de la justice du Chili  
*Mission of the UIHJ at the Ministry of Justice of Chile* 135  
136

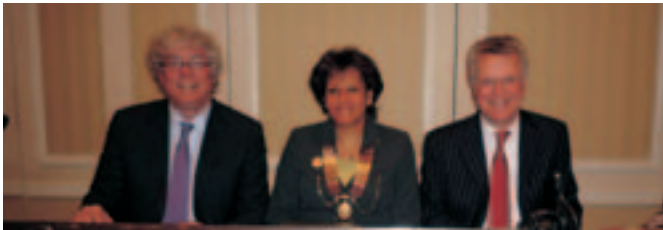
André Mathieu, récipiendaire de la médaille du C.I.Q. (Québec)  
*André Mathieu, recipient of the C.I.Q. medal award (Quebec)* 136  
138

15<sup>e</sup> congrès de la Chambre des huissiers de justice du Québec  
*15<sup>th</sup> Congress of the Chamber of Judicial Officers of Quebec* 140  
141

L'allée des huissiers : le président Aribaut se rappelle  
*The Allée des Huissiers: President Aribaut Remembers* 142  
144

## Conseil permanent de l'UIHJ à Glasgow (Ecosse) les 6 et 7 mai 2010

Une vingtaine de délégations a bravé les ires du volcan islandais pour participer au conseil permanent de l'UIHJ, en présence de John Stacey, vice-président de la CEPEJ, et au cours duquel la Géorgie est devenue membre de l'organisation



De G. à D. : Leo Netten, président de l'UIHJ, Dorothy Love, présidente de la Société des Messengers-at-Arms et des Sheriff Officers, James Taylor, sheriff principal de Glasgow et de Strathkelvin - From L. to R.: Leo Netten President of the UIHJ, Dorothy Love, President of the Society of Messengers-at-Arms and Sheriff Officers, James Taylor, Sheriff Principal of Glasgow and Strathkelvin

### Sécuriser les échanges à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne

Comme à l'accoutumée, l'UIHJ organise au printemps son conseil permanent européen et américain dans un pays européen. C'est l'Ecosse et sa capitale économique, Glasgow, qui avait été choisie pour accueillir cette réunion statutaire de l'UIHJ, la plus importante après le congrès.

Dorothy Lowe, présidente de la Société des Messengers-at-Arms et des Sheriffs d'Ecosse, a souhaité la bienvenue à tous les participants venus d'Europe, d'Amérique mais aussi d'Afrique. Elle s'est déclarée très heureuse et fière d'accueillir l'ensemble des délégations. Elle a souhaité à tous de fructueux travaux en soulignant l'importance des nombreux thèmes qui allaient être abordés.

Leo Netten, président de l'UIHJ, a remercié la Société des Messengers-at-Arms et des Sheriffs d'Ecosse pour leur accueil à Glasgow, ville « dont l'histoire remonte jusqu'au début de l'Age de pierre ». En sa qualité de gardien des droits des parties, l'huissier de justice est un professionnel de terrain proche des citoyens, a déclaré Leo Netten, ajoutant qu'« il est donc logique qu'il puisse exercer de nombreuses fonctions dont l'objet est d'assurer un fonctionnement plus fluide de la justice ». Et de citer les divers domaines d'intervention concernés :



Les participants - The participants

- Recouvrement de créances
- Vente aux enchères des biens mobiliers ou immobiliers
- Constitution et conservation de la preuve
- Service des audiences
- Conseils juridiques
- Procédures de faillites
- Missions confiés par le juge
- Etablissement d'actes sous-seings-privés
- Formation

Le président de l'UIHJ a rappelé que ces domaines, et bien d'autres, sont inclus dans les Lignes directrices pour une meilleure utilisation de la recommandation du Conseil de l'Europe sur l'exécution des décisions de justice, adoptées le 17 décembre 2009 par la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Il a ajouté que l'UIHJ avait été très impliquée dans l'élaboration de ces nouveaux standards et qu'il était particulièrement heureux d'accueillir John Stacey, vice-président de la CEPEJ, venu spécialement pour présenter ces lignes directrices. S'agissant de l'Union européenne, Le président Netten a repris le discours prononcé le 10 avril 2010 par Viviane Reding, vice-présidente de la Commission européenne. Mme Reding s'y étonne que, dans le cadre du marché commun, plus de 60% des dettes transfrontières ne puissent être exécutées.

« On ne peut pas dire que cela incite à faire des affaires dans le marché unique ! Et cette situation est plutôt inquiétante dans le présent contexte de crise économique » estime-t-elle en poursuivant : « Les citoyens et les sociétés nous disent qu'ils ne savent pas comment faire reconnaître une décision dans un autre pays, ou bien qu'ils doivent payer jusqu'à 2000 euros pour obtenir un exequatur. Ils nous expliquent également qu'ils évitent d'acheter à l'étranger, malgré le commerce on-line, parce qu'ils ignorent quels sont leurs droits dans les autres pays ». Leo Netten a expliqué que les huissiers de justice peuvent sécuriser les échanges à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne. Il a rappelé que l'UIHJ a créé en son sein un groupe e-justice. L'un des objectifs de ce groupe est d'obtenir que l'UIHJ devienne l'autorité de certification racine dans le domaine des échanges dématérialisés en matière judiciaire et extrajudiciaire. Pour lui, « il est essentiel pour les citoyens et les entreprises que les contraintes liées aux incompatibilités de standards techniques, de langues ou spécifiques au domaine judiciaire, ne soient plus un frein à l'accès à la justice ». Depuis plusieurs années, l'UIHJ travaille à mettre en place une base de données sur les huissiers de justice. Une telle base permettra dans un premier temps de dresser un inventaire des aspects de la profession puis, dans un second temps, de les utiliser dans le cadre d'une harmonisation sur le plan international. L'UIHJ est également très favorable à la création d'un réseau mondial d'huissiers de justice dans le cadre d'un projet de coopération concernant la signification des actes judiciaires et extrajudiciaires et le recouvrement de créances.

Puis le président de l'UIHJ a évoqué les divers thèmes qui allaient être discutés pendant la réunion. Il a remercié les délégations présentes et a salué les représentants de la Géorgie qui allaient signer officiellement l'accord de coopération avec l'UIHJ. Il a également salué accueilli Eric Vincken, du Centre international de coopération judiciaire (CILC) qui est à l'initiative, avec Jos Uitdehaag, du projet Balkans Enforcement Reform Project (BERP), ainsi que les représentants de ce projet, venus d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, du Kosovo, du Monténégro et de Serbie. Enfin, Leo Netten a félicité le nouveau président de la Chambre des huissiers de justice de Slovaquie, Peter Molnar, ainsi que





John Stacey, vice-président de la CEPEJ  
John Stacey, Vice-President of the CEPEJ



James Taylor, Sheriff principal de Glasgow  
James Taylor, Sheriff Principal of Glasgow

Dionysios Kriaris, nouveau président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Grèce, également membre du bureau de l'UIHJ. La cérémonie d'ouverture s'est achevée avec les mots de bienvenue de James Taylor, Sheriff Principal de Glasgow et Strathkelvin.

### Adhésion de la Géorgie à l'UIHJ et lignes directrices sur l'exécution

Le conseil permanent a débuté par un heureux événement. Il s'agissait de la cérémonie officielle d'admission de la Géorgie à l'UIHJ. Bernard Menut, premier vice-président de l'UIHJ, était le parrain de la Géorgie pour cette opération. Il a indiqué combien il était heureux d'accomplir cette mission tant il avait été impressionné par le professionnalisme de nos confrères et par leur volonté indéfectible de renforcer la sécurité juridique de leur pays en adoptant les standards internationaux les plus élevés en matière d'exécution des décisions de justice. C'est Nika Melior, directeur du Bureau de l'exécution de Tbilissi, qui a prononcé les mots d'introduction pour le compte de Bachana Shengelia, directeur du Bureau national de l'exécution (BNE) de Géorgie, également présent. M. Melior a indiqué que la Géorgie était très honorée de faire partie de la grande famille des huissiers de justice. Il a indiqué que la réforme a commencé en 2008 lorsque le Département de l'exécution est devenu le BNE. Le BNE œuvre sous la tutelle du ministère de la justice. Il est composé de 270 personnes, parmi lesquelles 130 huissiers de justice fonctionnaires. Il existe également 38 huissiers de justice exerçant sous une forme libérale, le système étant inspiré du modèle bulgare. M. Melior a rappelé que la Géorgie a participé au congrès international de l'UIHJ à Marseille en septembre 2009 et que le BNE est reconnaissant envers l'UIHJ pour lui avoir permis d'acquérir de l'expérience dans le domaine de l'exécution. « *Nous pensons que non seulement la Géorgie va profiter de l'UIHJ mais également que l'UIHJ va profiter de l'adhésion de la Géorgie. Nous ferons de notre mieux pour apporter notre pierre à l'édifice de l'UIHJ. Nous avons de l'ambition mais nous avons aussi des munitions !* » a conclu avec ferveur notre confrère, déclenchant une salve d'applaudissements. C'est donc dans une ambiance d'amitié et de confraternité que Bachana Shengelia a signé l'accord de coopération entre le BNE et l'UIHJ, la Géorgie devenant ainsi le 73<sup>e</sup> pays membre de l'UIHJ.

John Stacey, vice-président de la CEPEJ, nous a fait l'honneur et l'amitié de venir présenter les lignes directrices de la CEPEJ. M. Stacey a remercié l'UIHJ pour son invitation et a souligné les liens étroits de confiance et d'amitié qui existent entre les deux organisations. Il a rappelé que la CEPEJ existe depuis huit ans et qu'elle a été créée en raison des violations répétés de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, et notamment des

violations en matière d'exécution. Trois rapports d'évaluation ont été rédigés. Ils concernent les 47 États membres du Conseil de l'Europe. Des groupes de travail sont formés pour couvrir les différents aspects des missions imparties à la CEPEJ. Le vice-président Stacey a ainsi évoqué les problèmes liés aux délais de procédure ou à la qualité de la justice. Il a également parlé des interventions ciblées dans des pays comme la Fédération de Russie, le Portugal, Malte ou l'Arménie. S'agissant de l'exécution, M. Stacey a rappelé que le rapport réalisé par Julien Lhuillier (Rapport de la CEPEJ n°8 sur l'exécution des décisions de justice en Europe, [http://www.coe.int/t/dghl/cooperation/cepej/series/Etudes8Execution\\_fr.pdf](http://www.coe.int/t/dghl/cooperation/cepej/series/Etudes8Execution_fr.pdf)), préconisait la création d'un groupe de travail sur l'exécution, ce qui a été fait en 2009. Il a indiqué que l'UIHJ était présente avec Leo Netten et Mathieu Chardon et qu'il avait assisté aux réunions en qualité de vice-président. « *Toutes les personnes qui étaient là ont travaillé pour que le résultat soit positif* », a-t-il précisé. « *Nous avons mis en avant le principe de concurrence, pas sur les prix, mais sur la qualité des services, pour que le consommateur ait le choix. Il faut que les huissiers de justice soient reconnus, qu'ils aient une formation. Cela est vital* » a dit le vice-président de la CEPEJ et d'ajouter qu'il est important que les huissiers de justice aient « *accès à l'information, pour permettre une meilleure exécution, dans le respect des règles* ». John Stacey a achevé une intervention très appréciée en indiquant que « *le travail n'est pas terminé. Nous devons voir comment nous pouvons améliorer le système* ».

### Un projet pour les Balkans

Eric Vincken a présenté le projet BERP dont il a la charge. Celui-ci a pour objet l'assistance aux pays des Balkans de l'ouest (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, FYROM, Kosovo, Montenegro et Serbie) dans la réforme de leurs systèmes judiciaires et en particulier afin d'assurer une meilleure efficacité et un fonctionnement effectif des mesures d'exécution forcée aux niveaux national et régional. Eric Vincken a indiqué que les travaux du BERP sont basés sur la recommandation Rec(2003)17 du Conseil de l'Europe sur l'exécution, les lignes directrices de la CEPEJ et les standards de l'UIHJ. « *Le projet n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien de l'UIHJ et cela doit être dit* », a-t-il déclaré. Puis chaque pays a donné un compte rendu de l'état d'avancement des réformes. Ainsi, en Albanie, un système d'huissiers de justice libéraux a été mis en place en 2008, à côté des huissiers de justice fonctionnaires. La représentante de



Signature de l'accord de coopération entre l'UIHJ et le Bureau national de l'exécution par Leo Netten et Bachana Shengelia, directeur du Bureau national de l'exécution de Géorgie  
Signature of the Co-operation Agreement between the UIHJ and the National Bureau of Enforcement of Georgia by Leo Netten and Bachana Shengelia, Director of the National Bureau of Enforcement of Georgia

L'Albanie a déclaré que les huissiers de justice libéraux albanais devraient bientôt devenir membres de l'UIHJ. En Bosnie-Herzégovine, des groupes de travail ont été créés pour réformer la profession d'huissier de justice et améliorer l'efficacité de l'exécution des décisions de justice. En Croatie, l'huissier de justice libéral va prochainement être créé, normalement avant la fin de l'année 2010. A cet égard, la représentante croate a remercié Jos Uitdehaag et Eric Vincken pour la qualité de leur travail et leur investissement personnel. Le Kosovo est actuellement au stade des réflexions pour savoir comment réformer son système judiciaire. Au Monténégro un projet de loi est à l'étude pour introduire l'huissier de justice libéral.

Puis Mathieu Chardon, 1<sup>er</sup> secrétaire de l'UIHJ a présenté le rapport d'activité de l'UIHJ depuis le conseil permanent de novembre 2009 à Paris, soit 31 événements au total.

Roger Dujardin, vice-président de l'UIHJ, a confirmé le changement du nom de l'Institut de droit international judiciaire privé et de droit de l'exécution (IDJPEX) en Institut Jacques Isnard, en hommage au président Isnard. Il a rappelé également que l'UIHJ a décidé d'écrire un code mondial de l'exécution et que la conduite des opérations avait été confiée à Natalie Fricero, membre du Conseil scientifique de l'UIHJ, professeur de droit à la Faculté de Nice (France), en collaboration avec Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ. « *Ce travail respectera les critères de qualité de la CEPEJ en matière d'exécution. L'objectif est de dégager les standards mondiaux et transposables* » a-t-il annoncé.

Jos Uitdehaag, 1<sup>er</sup> questeur du Comité de l'UIHJ, a évoqué la réunion d'UIHJ-EuroNord qui a vu la participation de tous les pays, en dépit du volcan islandais. Il a été décidé d'entreprendre des travaux importants, notamment par des visites dans chaque pays, et d'en présenter les résultats lors du congrès de l'UIHJ à Cap Town en 2012.

Après le compte-rendu des finances de l'UIHJ par sa trésorière, Dominique Aribaut-Abadie, Leo Netten a confirmé que, conformément au souhait du Conseil permanent de novembre 2009, l'UIHJ allait, dans le cadre de sa professionnalisation, faire appel à Mathieu Chardon.

## Se battre pour un meilleur système

Les chefs de délégations et les secrétaires permanents de l'UIHJ qui le souhaitent sont ensuite intervenus. Dahnell Olof, secrétaire permanent de l'UIHJ

*Une partie du public - A part of the public*



*Françoise Andrieux,  
secrétaire général de l'UIHJ  
Françoise Andrieux,  
General Secretary of the UIHJ*



*Nika Melior, directeur du Bureau de  
l'exécution de Tbilissi (Géorgie)  
Nika Melior, Director of the Bureau of  
Enforcement of Tbilisi (Georgia)*

pour les pays scandinaves, a indiqué qu'en Norvège un fichier des saisies et des carences avait été créé. En Finlande, les dossiers d'exécution sont en augmentation de 10% avec 2,6 millions de nouveaux dossiers, avec une augmentation des saisies d'immeubles. Au Danemark, il y a également une augmentation des dossiers d'exécution, de ventes et de faillites. En Suède, pour améliorer le recouvrement des amendes liées à la circulation, le gouvernement prépare une loi permettant de prendre le véhicule en garantie du paiement. Notre confrère a en outre annoncé qu'une conférence se tiendra à Stockholm en septembre 2010 sur le code de l'exécution.

David Walker, Messenger-at-Arms à Glasgow (Ecosse), a indiqué qu'une réforme du service public allait modifier l'association professionnelle des Messenger-at-Arms et des Sheriffs.

Guyla Kovacs (Hongrie) a donné un compte-rendu de la réunion UIHJ-EuroDanube qui s'est tenue en avril 2010 à Pecs (Hongrie) (Voir notre article sur notre site : <http://www.uihj.com/rubrique.php?ID=1003103&lg=fr>).

Walter Gittmann, président de l'Association des huissiers de justice d'Allemagne, a informé les participants qu'un projet de loi de janvier 2010 prévoit la mise en place d'un huissier de justice libéral dans son pays. Il a indiqué pourtant que ce projet de loi ne peut recueillir son aval puisqu'aucune nouvelle attribution n'est prévue et que les revenus ne peuvent être assurés. Il faudrait, selon lui, multiplier par trois les frais pour que le projet soit viable. « *Nous devons avoir une meilleure formation. Nous voulons obtenir plus de responsabilités. La situation des huissiers de justice allemands est toujours difficile. 80% des huissiers de justice sont membres de notre organisation et se battent pour un meilleur système* » a-t-il déclaré.

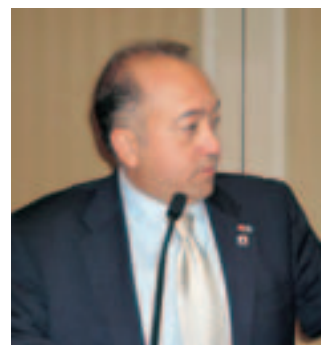
Andrea Mascioli, secrétaire de l'Association des huissiers de justice européens (Italie) a estimé que la situation en Italie est « *un peu pire et un peu meilleure* ». Il reproche un immobilisme politique sous prétexte d'autres priorités. Pour autant six projets, dont celui de l'association visant à réformer le statut des huissiers de justice italiens, sont devant le Parlement. « *Nous voulons profiter de cette situation pour faire la promotion de nos objectifs, vers la profession libérale* » a insisté notre confrère. A l'instar de son confrère allemand, il estime que « *la formation est très importante pour professionnaliser la profession* ». Andrea Mascioli a manifesté sa détermination dans la conclusion de son intervention : « *Notre travail est difficile mais nous savons qu'un jour nous serons libéraux comme nos autres collègues libéraux, que nous atteindrons nos buts et que rien ne nous arrêtera* ». Ce credo a été plébiscité par les applaudissements nourris de la salle.



*Guyla Kovacs, huissier de justice (Hongrie) - Guyla Kovacs, judicial officer (Hungary)*



*Andrea Mascioli, secrétaire de l'Association européenne des huissiers de justice italiens  
Andrea Mascioli, Secretary of the European Association of Italian Judicial Officers*



*Louis-Raymond Maranda (Canada), membre du bureau de l'UIHJ  
Louis-Raymond Maranda (Canada), member of the board of the UIHJ*

Concernant l'Espagne, Dominique Aribaut-Abadie a rappelé que les premiers contacts avec les Procuradores espagnols avaient été noués en 1992 par le président de l'UIHJ Baudoin Gielen au cours d'une mission à laquelle elle avait participé. Une loi entrée en vigueur début mai 2010 permet aujourd'hui aux Procuradores de signifier les actes de procédures au frais du demandeur. Le Procurador pourra faire des recherches et consulter les divers registres. Il s'agit d'une grande première. Ces professionnels pourront également réaliser des saisies bancaires avec l'autorisation du juge

Louis-Raymond Maranda, président de la Chambre des huissiers de justice de la province du Québec, membre du bureau de l'UIHJ, s'est félicité des quinze nouvelles attributions accordées aux huissiers de justice dans son pays. Il a rappelé qu'il y a vingt-cinq ans, Francis Aribaut, alors président de l'UIHJ, avait inauguré la célèbre « Allée des huissiers » à Montréal — célèbre puisque c'est là que de nombreuses conférences de presse sont données — et qu'une plaque aux noms de l'UIHJ et de son président y avait été installée. Il a invité les pays membres de l'UIHJ à venir assister au colloque qui célébrera les vingt-cinq ans de « l'Allée des huissiers » début juin 2010 à Montréal sur le thème de « *L'huissier de justice : LA sécurité juridique* ».

Sue Collins (USA), membre du bureau de l'UIHJ, a dressé un rapport de ses activités dans son pays et de ses contacts très fructueux avec les sheriffs et la puissante National Sheriffs' Association (NSA). Notre confrère nous a informés qu'elle a proposé à la NSA que, lors de sa prochaine réunion de Los Angeles, à laquelle participeront 10 000 personnes, soit abordé le thème de la délégation du travail des sheriffs en matière civile aux Process Servers. Cette proposition a été retenue, ce qui correspond à une étape « *colossale* », estime Sue Collins. Leo Netten l'a chaleureusement félicité, reconnaissant son travail exceptionnel.



*Il n'y a que deux seuls vrais Écossais sur cette photo !*

*There are only two real Scotsmen in this picture!*

### **L'huissier de justice tiers de confiance du 3<sup>e</sup> millénaire**

La réforme des statuts de l'UIHJ était également à l'ordre du jour. Bernard Menut a pris en charge ce dossier, avec toute la détermination qui le caractérise. Le 1<sup>er</sup> vice-président de l'UIHJ a exposé les différentes étapes qui conduiront à adopter les nouveaux statuts lors du congrès de Cap Town en 2012.

Leo Netten et Françoise Andrieux ont évoqué les réunions qui se sont tenues récemment à Bruxelles, à la Commission européenne (Forum sur la justice, projet Pilot A sur la signature électronique).

Alain Bobant, président de l'Association droit électronique et communication (ADEC), a présenté le projet e-justice de l'UIHJ. Il a indiqué qu'il fallait se munir d'outils pour rendre homogènes nos outils de communication : « *Nous devons prendre la tête de la fiabilisation des échanges électroniques et devenir le tiers de confiance du troisième millénaire* ». Tout échange dématérialisé doit être fiabilisé. « *Demain il n'y aura pas d'échanges dématérialisés sans confiance et il n'y aura pas de confiance sans vous, huissiers de justice* » a-t-il prédit.

Bernard Menut s'est attelé à un travail fondamental sur le tarif des huissiers de justice. Il a expliqué en détail la méthodologie adoptée pour mener à bien cette gigantesque et complexe tâche, ainsi que ses enjeux.

S'agissant de la communication, Mathieu Chardon a annoncé que le prochain magazine de l'UIHJ était à l'impression.

Johan Fourie, membre du bureau de l'UIHJ, a indiqué les dates du prochain congrès international de l'UIHJ à Cap Town (Afrique du sud) : du 1<sup>er</sup> au 4 mai 2012. Mathieu Chardon, rapporteur général du congrès, a indiqué que le thème du congrès « *L'huissier de justice du 3<sup>e</sup> millénaire* » permettrait d'assurer une promotion de la profession au niveau mondial en mettant en avant tous les aspects de la profession et que les travaux seraient complétés par la présentation du code mondial de l'exécution.

Leo Netten a clos les travaux du conseil permanent en indiquant combien il avait eu de plaisir à en assurer la présidence. Il a félicité notre confrère David Walker, assisté de Luisa Lozano, secrétaire de l'UIHJ, pour la parfaite et très professionnelle organisation de la réunion. Il a remercié tous les confrères écossais pour leur accueil chaleureux et a souhaité à chacun un bon retour dans son pays. Avant cela, nos amis écossais nous avaient réservé une soirée exceptionnelle et inoubliable : une soirée de culture écossaise. Au programme : kilts, haggis, cornemuse, musique et danse traditionnelles, sans oublier le scotch whisky que chacun a dégusté — comme il se doit — avec une grande modération...

## Permanent Council of the UIHJ in Glasgow (Scotland) on 6-7 May 2010

Over 20 delegations faced the wrath of the Icelandic volcano to take part in the permanent council of the UIHJ, in the presence of John Stacey, Vice-President of the CEPEJ, and during which Georgia became member of the organization

### Securing Exchanges Inside and Outside the European Union

As usual, the UIHJ organizes in spring its European and American permanent council in a European country. Scotland and Glasgow, its economic capital, had been selected to accommodate this statutory meeting of the UIHJ, the most important organ after the congress.

Dorothy Lowe, Chairman of the Society of Messengers-At-Arms and Sheriff Officers of Scotland (SMASO), welcomed all the participants from Europe, America and also from Africa. She said she was very happy and proud to accommodate all the delegations. She wished for a profitable work by stressing the importance of the many topics which were going to be approached.

Leo Netten, President of the UIHJ, thanked the SMASO for their reception in Glasgow, city which "has a history stretching back to the earliest times of the Stone Age". As guardian of the rights of the concerned parties and of third parties during proceeding, the judicial officer in an independent and impartial "field worker" in the legal landscape, declared Leo Netten, adding that "Thus it is also logical that such official can perform several tasks which benefit the smooth functioning of the judiciary in general." And to quote the various fields of interventions:

- debt recovery
- voluntary sale of moveable or immovable property at public auctions;
- seizure of goods;
- recording and reporting of evidence;
- serving as court ushers
- provision of legal advice;
- bankruptcy procedures;
- performing tasks assigned to the by courts;
- drawing up private deeds and documents;
- teaching

The president of the UIHJ pointed out that all this, and much more, is laid down in the Guide lines for a better implementation of the existing council of Europe's recommendation on enforcement, fully adopted on 17<sup>th</sup> December 2009 by the European commission on the Efficiency of Justice (CEPEJ). He added that the UIHJ was very much involved in elaborating these Guide lines for an effective application of the existing Council of Europe standards, and that he was particularly happy to welcome John Stacey, Vice-President of the CEPEJ, who came especially to present these Guide lines. As regards the European Union, President Netten mentioned the speech delivered 10 April 2010 by Viviane Reding, Vice-President of the European Commission. Mrs. Reding is astounded that, within the framework of the Single Market, more than 60% of cross-border debts cannot be enforced. *"That's hardly an incentive to do business in the Single Market! And that is a rather worrying situation in the present context of the economic crisis"*, she said and added: *"Citizens and business also are telling us that they don't know how to get a legal decision recognised in another country, or that they have to pay an exequatur of up to 2000 Euros to do so. Just for getting a judgment from one country recognised as valid in another country. Last but not least, citizens and business are explaining why they hardly ever buy from abroad, despite the possibilities of online commerce. Because citizens are not sure about their rights in other countries or online and they face too many legal and technical obstacles"*. Leo Netten explained why the judicial officers can secure exchanges inside and outside the European Union. He recalled that the UIHJ created within its structure an e-Justice group. One of its objectives is to make the UIHJ the root certification authority for the dematerialized exchanges in the legal and extra-judicial field. That would allow the simplification and the safeguarding of these exchanges. For him, *"It is important for citizens and business that the constraints of incompatibility of technical standards, linguistics incomprehension or specificity of the legal field, are no longer a curb on access to justice"*. The UIHJ has worked for several years to set up an electronic database on judicial officers. This database will initially make it possible to draw up a general inventory of fixtures of the profession and in the second time to be used as base for its harmonization at international level.

Then the president of the UIHJ evoked the various topics which were going to be discussed during the meeting. He thanked the delegations and greeted the representatives of Georgia who were going to officially sign the cooperation agreement with the UIHJ. He also warmly greeted Eric Vincken, of the International Center for Legal Cooperation (CILC), who initiated with Jos Uitdehaag, the Balkans Enforcement Reform Project (BERP), as well as the



Le bureau de l'UIHJ - The board of the UIHJ



*Leo Netten, président de l'UIHJ*  
*Leo Netten, President of the UIHJ*



*Dorothy Love, présidente de présidente de la*  
*Société des Messengers-at-Arms et des Sheriff*  
*Officers - Dorothy Love, President of the Society*  
*of Messengers-at-Arms and Sheriff Officers*

representatives of this project from Albania, Bosnia-Herzegovina, Croatia, Kosovo, Montenegro and Serbia. Lastly, Leo Netten congratulated the new President of the Chamber of the judicial officers of Slovakia, Peter Molnar, as well as Dionysios Kriaris, new President of the National chamber of the judicial officers of Greece, also a member of the board of the UIHJ. The opening ceremony was completed with the welcome speech of James Taylor, Sheriff Principal of Glasgow and Strathkelvin.

### Membership of Georgia at the UIHJ and Guide lines on Enforcement

The permanent council began with a happy event, that of the official ceremony of admission of Georgia within the UIHJ. Bernard Menut, first Vice-President of the UIHJ, was the godfather of Georgia for the occasion. He indicated how pleased he was to fulfill his mission so much he had been impressed by the professionalism of our fellow-members and their determination to reinforce the legal security of their country by adopting the highest international standards as regards enforcement. Nika Melior, director of the Enforcement Bureau of Tbilissi pronounced the introductory words on behalf of Bachana Shengelia, director of the National Bureau of Enforcement of Georgia (NBE), also present. Mr. Melior indicated that Georgia was very honoured to belong to the big family of the judicial officers. He indicated that the reform started in 2008, when the Enforcement Department became the NBE. The NBE works under the supervision of the ministry for justice. It is composed of 270 people, among whom 130 civil servant judicial officers. There are also 38 judicial officers exerting in a liberal form, the system being inspired from the Bulgarian model. Mr. Melior pointed out that Georgia took part in the international congress of the UIHJ in Marseilles in September 2009 and that the NBE is grateful towards the UIHJ to have enabled it to acquire experience in the field of enforcement. *"We think that not only Georgia will profit from the UIHJ but also that the UIHJ will profit from the membership of Georgia. We will make our best to add our contribution to the expansion of the UIHJ. We have ambition but we have also ammunition!"* concluded our fellow-member with great enthusiasm, triggering a salvo of applause. It is thus in a friendly and fraternal atmosphere that Bachana Shengelia signed the cooperation agreement between the NBE and the UIHJ, Georgia thus becoming the 73<sup>th</sup> Member State of the UIHJ.

John Stacey, Vice-President of the CEPEJ, made us the honor and friendship to present the CEPEJ Guide lines. Mr. Stacey thanked the UIHJ for its invitation and underlined the close bonds of trust and friendship which exist between the two organizations. He recalled that the CEPEJ has existed for eight years and that it was created because of the repeated violations of article 6 of the European Convention on Human Rights, and in particular of the violations as regards enforcement. Three evaluation reports have been written relating to the 47 Member States of the Council of Europe. Working groups are created to cover the various aspects of the missions assigned to the CEPEJ. Vice-president Stacey thus mentioned problems such as those involving judicial time management or quality of justice. He also spoke about targeted interventions in countries such as the Russian Federation, Portugal, Malta or Armenia. As regards enforcement, Mr. Stacey pointed out that the report carried out by Julien Lhuillier (CEPEJ Report #8 on enforcement of legal decisions in Europe, ([http://www.coe.int/t/dghl/cooperation/cepej/series/Etudes8Execution\\_en.pdf](http://www.coe.int/t/dghl/cooperation/cepej/series/Etudes8Execution_en.pdf)), recommended the creation of a working group on enforcement, which was made in 2009. He indicated that the UIHJ was present with Leo Netten and Mathieu Chardon and that he had attended the meetings in his capacity as Vice-President. *"All the people who were there worked towards a positive result"*, he said. *"We proposed the principle of competition, not on prices, but on quality of services, so that the consumer has the choice. It is necessary that enforcement agents are recognized and are properly trained. That is vital"* carried on the Vice-President of the CEPEJ and to add that it is important that the judicial officers have *"access to information, to offer a better enforcement, in compliance with the rules"*. John Stacey completed his much appreciated presentation by indicating that *"the work is not completed. We must see how we can improve the system"*.

### A Project for the Balkans

Eric Vincken presented the project he is in charge of. The aim of the "Balkans Enforcement Reform Project" (BERP) is to support the countries of the Western Balkans (Albania, ARYM, Bosnia-Herzegovina, Croatia, Kosovo, Macedonia, Montenegro and Serbia) in the reform of their legal system in general and more in particular ensuring a more efficient and effective functioning of the systems of enforcement law at the national and at the regional level. Eric Vincken indicated that the work of the BERP is based on the recommendation Rec (2003) 17 of the Council of Europe on enforcement, the CEPEJ Guide lines



*David Walker, Messenger-at-Arms à Glasgow*  
*David Walker, Messenger-at-Arms in Glasgow*



*Eric Vincken, Project manager du Balkans*  
*Enforcement Reforms Project*  
*Eric Vincken, Project manager of the Balkans*  
*Enforcement Reforms Project*

and the standards of the UIHJ. *"The project could not have existed without the support of the UIHJ and that must be stated"*, he declared. Then each country gave a short speech on the progress report of reforms. Thus, in Albania, a system of liberal judicial officers was set up in 2008, beside the civil servant judicial officers. The representative of Albania declared that the Albanian liberal judicial officers should join the UIHJ soon. In Bosnia-Herzegovina, working groups were created to reform the occupation of judicial officer and to improve the effectiveness of execution of legal decisions. In Croatia, the liberal judicial officer soon will be created, normally before the end of 2010. In this respect, the Croatian representative thanked Jos Uitdehaag and Eric Vincken for the quality of their work and their personal investment. Kosovo is currently at the stage of the reflections to know how to reform its legal system. In Montenegro a bill is being introduced to create the liberal judicial officer.

Then Mathieu Chardon, 1<sup>st</sup> Secretary of the UIHJ, presented the activity report of the UIHJ since the permanent council of November 2009 in Paris, that is to say 31 events on the whole.

Roger Dujardin, Vice-President of the UIHJ, confirmed the change of the name of the Legal Institute of Private International Law and Enforcement Law (IDJPEX) in "Institute Jacques Isnard", in homage to President Isnard. He also recalled that the UIHJ decided to write a world code of enforcement and that the control of the operations had been entrusted to Natalie Fricero, member of the Scientific council of the UIHJ, law professor at the Faculty of Nice (France), in collaboration with Françoise Andrieux, General Secretary of the UIHJ. *"This work will respect the quality standard of the CEPEJ as regards enforcement. The objective is to reach worldwide and transposable standards"* he announced. Jos Uitdehaag, 1<sup>st</sup> quaestor of the Committee of the UIHJ, evoked the meeting of UIHJ-EuroNord which was attended by all countries, despite the Icelandic volcano. It was decided to embark on a major work, in particular by means of visiting each country and to present a report at the time of the congress of the UIHJ in Cape Town in 2012.

After the finance report of the UIHJ by its treasurer Dominique Aribaut-Abadie, Leo Netten confirmed that, in accordance with the wish of the permanent Council of November 2009 within the framework of its professionalization, the UIHJ called upon Mathieu Chardon.

## Fighting for a Better System

The heads of delegations and the permanent secretaries of the UIHJ who wished to do so made a presentation. Dahnell Olof, secretary permanent of the UIHJ for the Scandinavian countries, indicated that in Norway a file of seizures and insolvencies had been created. In Finland, enforcements cases have increased up to 10% with 2.6 million new cases, also with an increase in immovable attachments. In Denmark, there is also an increase in enforcements, sales and bankruptcies proceedings. In Sweden, to improve the collecting of traffic fines, the Government is preparing an amendment allowing the attachment of the motor vehicle as a guarantee of payment. Our fellow-member moreover announced that a conference will take place in Stockholm in September 2010 on the code of enforcement.

David Walker, Messenger-At-Arms in Glasgow (Scotland), indicated that a reform of the public service was going to modify the SMASO.

Gulya Kovacs (Hungary) reported on the UIHJ-EuroDanube meeting which was held in April 2010 in Pecs (Hungary) (See our article on our site:

<http://www.uihj.com/rubrique.php?ID=1003103&lg=ang>).

Walter Gittmann, President of the Association of the judicial officers of Germany, reported to the participants of a bill of January 2010 providing the installation of a liberal judicial officer in his country. He stated however that he cannot fully support this bill since no new attribution is provided and that incomes cannot be ensured. It would be necessary, according to him, to multiply by three the expenses for the project to be viable. *"We must have a better training. We want to have more responsibilities. The situation of the German judicial officers is always difficult. 80% of the judicial officers are members of our organization and fight for a better system."* he declared.

Andrea Mascioli, secretary of the Association of the European judicial officers (Italy) estimated that the situation in Italy is *"a little worse and a little better"*. He reproaches a political opposition to progress under pretext of other priorities. For as much six projects, including the one of the association to change the statute of the Italian judicial officers, are before the Parliament. *"We want to use this situation to promote our objectives towards the liberal profession"* insisted our fellow-member. Following the example of his German colleague, he estimated that *"training is very important to professionalise the profession"*. Andrea Mascioli expressed his determination in the conclusion of his speech: *"Our work is difficult but we know that one day we will be liberal like our other liberal colleagues, that we will achieve our goals and that nothing will stop us"*. This credo was strongly applauded.

Concerning Spain, Dominique Aribaut-Abadie recalled that the first contacts with the Spanish Procuradores had been tied in 1992 by the UIHJ President Baudoin Gielen during a mission in which she had taken part. A law coming into effect at the beginning of May 2010 makes it possible for the Procuradores to serve



Bernard Menut, 1<sup>er</sup> vice-président de l'UIHJ

Bernard Menut, 1<sup>st</sup> Vice-President of the UIHJ



Mathieu Chardon, 1<sup>er</sup> secrétaire de l'UIHJ

Mathieu Chardon, 1<sup>st</sup> Secretary of the UIHJ



Les délégations des pays bénéficiaires du projet BERP

The Beneficiary countries of the BERP project



*Dahnell Olof (Suède), secrétaire permanent de l'UIHJ pour les pays scandinaves*  
*Dahnell Olof (Sweden), Permanent Secretary of the UIHJ for the Scandinavian Countries*



*Walter Gittman, président de l'Association des huissiers de justice d'Allemagne*  
*Walter Gittman, President of the Association of the Judicial Officers of Germany*



*Sue Collins (USA), membre du bureau de l'UIHJ - Sue Collins (USA), member of the board of the UIHJ*



*Alain Bobant, président de l'ADEC*  
*Alain Bobant, President of ADEC*

procedural documents at the expense of the applicant. The Procurador will be able to search for information and to consult various registers. This is a major event. Procuradores will also be able to carry out banking seizures with the authorization of the judge

Louis-Raymond Maranda, President of the Chamber of the judicial officers of the province of Quebec, member of the board of the UIHJ, was pleased with the fifteen new attributions granted to the judicial officers in his country. He recalled that twenty-five years ago, Francis Aribaut, then President of the UIHJ, had inaugurated the famous "Allée des Huissiers" in Montreal - famous since it is there that many press conferences are given - and that a plate with the names of the UIHJ and its president had been installed there. He invited the members of the UIHJ to attend the conference which will celebrate the twenty-five years of the "Allée des Huissiers" at the beginning of June 2010 in Montreal on the topic of *"The judicial officer: THE legal security"*.

Sue Collins (USA), member of the board of the UIHJ, drew up a report of her activities in her country and her very profitable contacts with the Sheriffs and the powerful National Sheriffs' Association. Our colleague informed us that she suggested to the NSA that the topic of the delegation of the civil work of sheriffs to the Process servers is approached at the time of its next meeting in Los Angeles, which will be attended by 10 000 participants. This proposal was adopted, which is a "colossal" step, estimated Sue Collins. Leo Netten cordially congratulated her, acknowledging her exceptional work.

### **The Trusted Third Party of the 3<sup>rd</sup> Millenium**

The reform of the statutes of the UIHJ was also on the agenda. Bernard Menut is in charge of this work, with all the stamina that characterizes him. The 1<sup>st</sup> Vice-President of the UIHJ exposed the various stages which will result in adopting the new statutes at the time of the congress of Cape Town in 2012. Leo Netten and Françoise Andrieux evoked the meetings which were held recently in Brussels, at the European Commission (Justice Forum, Pilot A project on electronic signature).

Alain Bobant, President of the Electronic Law and Communication Association (Adec), presented the e-Justice project of the UIHJ. He indicated that it was necessary to have tools to make our communications tools homogeneous: *"We must take the head of the safeguarding of electronic exchanges and become the trusted third party of the third millennium"*. Any dematerialized

exchange must be made reliable. *"Tomorrow there will be no dematerialized exchanges without trust and there will be no trust without you, judicial officers"* he predicted.

Bernard Menut started a fundamental work on the tariff of the judicial officers. He explained in detail the adopted methodology to lead this gigantic and complex task, as well as its stakes.

As regards communication, Mathieu Chardon announced that the next magazine of the UIHJ would be soon ready.

Johan Fourie, member of the board of the UIHJ, unveiled the dates for the international congress of the UIHJ in Cape Town (South Africa): from 1<sup>st</sup> to 4<sup>th</sup> May 2012. Mathieu Chardon, general reporter of the congress, indicated that the topic of the congress *"The judicial officer of the 3<sup>rd</sup> Millennium"* would make it possible to ensure the promotion of the profession on a world level by showing all the aspects of the profession and that the work would be supplemented by the presentation of the world code of enforcement.

When Leo Netten closed the work of the permanent council, he said how much he had been pleased to chair it. He congratulated our fellow-member David Walker, as well as Luisa Lozano, secretary of the UIHJ, for the perfect and very professional organization of the meeting. He thanked all the Scottish fellow-members for their warm welcome and wished to everyone a safe journey home. But before that, our Scottish friends had set an exceptional and unforgettable evening: an evening of Scottish culture. On the program: kilts, haggis, bagpipes, traditional music and dances, without forgetting the Scotch whisky that each one tasted - as it should be - with utter moderation. . .

## e-Justice au cœur du conseil permanent de l'UIHJ

e-Justice est à l'honneur du Conseil permanent de l'UIHJ à Paris (25 et 26 novembre 2010), la Moldavie devient le 71<sup>e</sup> membre de l'UIHJ et l'Espagne devient membre à part entière



### Le partenaire unique des institutions

Comme chaque année, l'UIHJ tient son conseil permanent durant la dernière semaine de novembre, à Paris. Rappelons que le conseil permanent est l'organe le plus important de l'UIHJ après le congrès international. Environ 45 délégations venues du monde entier se sont retrouvées dans l'amphithéâtre de la Chambre nationale des huissiers de justice de France, à Paris, gracieusement mis à la disposition de l'UIHJ comme chaque année.

Parmi les personnalités invitées à participer aux travaux figuraient Alexandru Tanase, ministre de la justice de Moldavie, et Fernando Paulino Pereira, responsable de la coopération judiciaire en matière civile et commerciale au Conseil de l'Union européenne et président du groupe de travail « *informatique juridique* » du Conseil. Des représentants de l'Arménie et d'Israël avaient également été invités à assister aux travaux. Mais il est un invité de marque dont la présence a été hautement appréciée, puisqu'il s'agit de Jacques Isnard, ancien président de l'UIHJ qui a conduit les affaires de notre organisation pendant quinze années exceptionnelles.

Il revenait à Jean-Daniel Lachkar, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France, de prononcer le discours d'accueillir des délégations. Une tâche dont il s'est manifestement acquitté avec un grand plaisir en souhaitant que chacun considère les lieux comme sa propre maison. Le président français a ensuite évoqué le projet Exécution judiciaire en Europe (EJE) piloté par la chambre française. Il a remercié Leo Netten, président de l'UIHJ, et son bureau, « *pour le travail remarquable qu'ils accomplissent en déployant les efforts de l'Union sur les cinq continents* ».

Leo Netten a en retour remercié Jean-Daniel Lachkar, la Chambre française ainsi que tous leurs collaborateurs et collaboratrices de l'honneur qu'ils font à l'UIHJ de l'accueillir dans ces locaux prestigieux. Le président Netten a salué la présence de M. Tanase et de M. Paulino Pereira. Il les a remercié d'avoir fait le voyage jusqu'à Paris pour participer à cette manifestation. Il a évoqué les modifications structurelles au sein de l'UIHJ, avec la mise en place d'un secrétariat renforcé autour de Françoise Andrieux, secrétaire générale, Mathieu Chardon, 1<sup>er</sup> secrétaire, et Luisa Lozano, secrétaire administrative. Il a indiqué que le bureau fonctionne dorénavant en alternant les réunions de bureau physiques et téléphoniques, afin d'alléger le budget de l'Union. Leo Netten a ajouté que des présentations de positions ont été rédigées par le bureau sur divers thèmes. S'agissant des relations avec les institutions et les organisations internationales, le président de l'UIHJ n'a pas manqué de dire que, grâce aux actions initiées sous la présidence de Jacques Isnard et des relations étroites qui ont été nouées, « *ce sont aujourd'hui les grandes institutions internationales qui nous demandent de collaborer avec elles* ». Et d'ajouter qu'aujourd'hui, « *l'UIHJ est LE partenaire unique et incontournable des institutions sur la scène internationale, y compris au niveau européen ou africain* ». Leo Netten a ensuite insisté sur « *cette unité qui fait la force de l'UIHJ* ». « *Notre profession est trop petite pour se disperser. Nous devons notre succès à notre unité et à notre volonté commune d'avancer tous vers le même but* » a-t-il certifié. Il a illustré ses propos en évoquant les nombreuses réunions qui se sont tenues pendant l'année écoulée auprès du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), la Commission européenne et le Conseil de l'Union européenne, au travers des projets e-Justice, de formation, ou du grand portail e-Justice du Conseil de l'Union européenne, et les excellentes relations avec la Conférence de La Haye de droit international privé, ou encore avec l'Ohada. Il a rappelé que la CEPEJ a rédigé courant 2009 des Lignes directrices sur l'exécution, adoptées par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe le 17 décembre 2009. Il a souligné que ces lignes directrices avaient été préparées par un groupe de travail dont l'UIHJ a fait partie. S'agissant du projet EJE, le président Netten a déclaré que « *ce projet démontre que la coopération entre l'Union et les membres de notre organisation permet d'accomplir de grandes choses, pour le profit de tous et de la profession sur le plan mondial* ». Parallèlement, le Conseil de l'Union européenne a demandé à l'UIHJ de mettre en place un annuaire des huissiers de justice des vingt-sept États membres



Jean-Daniel Lachkar, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France  
Jean-Daniel Lachkar, President of the National Chamber of Judicial Officers of France



de l'Union européenne. Bien qu'EJE ne concerne que neuf pays, il a été convenu avec la France que le projet s'occuperait de mettre en place l'annuaire européen. Il a ensuite évoqué le grand succès rencontré par les deuxièmes rencontres Afrique-Europe des huissiers de justice à Yaoundé (Cameroun) en septembre 2010 et des contacts renouvelés avec le secrétariat de l'Ohada. Il a adressé ses plus vives félicitations à Alain Ngongang Simé, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun, pour le travail accompli dans la réalisation de ce grand colloque international. Sur le sujet de l'Afrique, il a insisté sur les actions de formation inscrites dans le cadre de l'Unité de formation des huissiers de justice africains (Ufohja) créé il y a dix ans en coopération avec l'Ecole nationale de procédure de Paris (ENP) et les pays membres de la zone de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada), sans oublier les actions menées en Afrique du Maghreb et dans la zone d'Afrique australe. Une minute de silence a été respectée à sa demande dans l'hémicycle à la mémoire de Feu Emmanuel Grammatopoulos, ancien président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Grèce. Le président Netten a conclu ses propos en remerciant à nouveau le ministre de la justice de Moldavie ainsi que M. Paulino Pereira.

### Pas de justice sans un système efficace d'exécution

Après l'appel des délégations, il a été procédé à la cérémonie officielle d'accueil de la Moldavie en sa qualité de 71<sup>e</sup> membre de l'UIHJ. Les relations entre l'UIHJ et la Moldavie sont anciennes. Des représentants de la Moldavie avaient participé au conseil permanent de l'UIHJ en 2003. Plusieurs contacts avaient été pris depuis. Le parrain de la Moldavie pour sa candidature à l'UIHJ était la Roumanie, pays voisin et qui partage la même langue. Marius Crafcenko, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Roumanie s'est acquitté de cette fonction avec solennité et l'enthousiasme. M. Tanase a remercié l'UIHJ pour son invitation. Il a indiqué que le ministère de la justice a mis en place un processus de réforme du système judiciaire en Moldavie. L'exécution des décisions judiciaires représente un pan particulièrement important de ces réformes. « *La justice n'existe pas sans un système d'exécution efficace des décisions de justice* » a-t-il estimé. Le ministre a remercié les confrères de Roumanie, des Pays-Bas et de Lituanie qui ont apporté leur soutien et leur aide. « *Nous espérons que les réformes permettront de mettre en place un système fonctionnel en Moldavie* » a-t-il conclu. Puis, Roman Talmaci, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Moldavie, a présenté le corps d'huissiers de justice libéraux nouvellement créé dans son pays. Il a exprimé son grand plaisir d'être présent pour présenter la candidature de la Moldavie à l'adhésion à l'UIHJ. Plusieurs réformes ont été réalisées tout au long de la décennie. Jusqu'en 2002, les huissiers de justice faisaient partie intégrante des juridictions. Puis, jusqu'en 2010, ils étaient rattachés à un département du ministère de la justice. Cette organisation a été jugée insuffisante. En 2009, le programme de réforme de la justice a été présenté. Il comprenait une réforme de la profession en lui attribuant un caractère libéral et privé. A partir d'octobre 2009, le travail normatif a été engagé. Les travaux ont été très intenses. Le président moldave a également remercié la Roumanie, les Pays-Bas et la Lituanie, mais également la Bulgarie et les autres confrères qui ont été impliqués dans le processus législatif. Outre l'exécution de décisions de justice, les huissiers de justice moldaves peuvent donner des consultations juridiques, établir des constats, signifier les actes de procédure, concilier les parties dans une phase judiciaire et pendant la procédure d'exécution, ainsi que d'autres



*Alexandru Tanase, ministre de la justice de Moldavie*

*Alexandru Tanase, minister of justice of Moldova*



*Bernard Menut, 1<sup>er</sup> vice-président de l'UIHJ*

*Bernard Menut, 1<sup>st</sup> Vice-President of the UIHJ*

prérogatives. Ce nouveau cadre législatif a augmenté leurs obligations. Un stage est obligatoire, de même que la formation continue pendant au minimum dix-huit heures par an. Une commission a été constituée pour attribuer les licences permettant d'exercer. Cette commission est constituée de représentants de la Chambre des huissiers de justice, de représentants du ministère de la justice, d'universitaires et de magistrats. Le nombre des huissiers de justice a été fixé à un pour 22 000 habitants. Des règles très strictes ont été créées en matière de discipline et de responsabilité. Ces dispositions devraient faire augmenter le niveau de professionnalisme des huissiers de justice et la qualité de leur travail. A la suite de cette présentation, l'adhésion de la Moldavie a été votée à l'unanimité. Le président Netten a félicité chaleureusement nos confrères moldaves et leur a souhaité la bienvenue dans la grande famille des huissiers de justice de l'UIHJ.

Cette cérémonie a été suivie par une autre et qui concerne l'Espagne. Dominique Aribaut-Abadie, trésorière du bureau de l'UIHJ, a rappelé l'historique des relations entre l'UIHJ et les Procuradores espagnols qui remontent aux années quatre-vingts, sous l'égide de la présidence de Francis Aribaut. En 1993, une charte est signée avec les Procuradores. A partir de 1996, les relations cessent, pour reprendre en 2001, avec le nouveau président espagnol, Juan Carlos Estevez Fernandez Novoa. Depuis, l'Espagne participe à tous les conseils permanents et à toutes les manifestations. Elle rentre en 2002 en qualité de membre coopté de l'UIHJ. Depuis mai 2010, les Procuradores ont pour fonction de signifier les actes de procédure. Cela permet désormais aux Procuradores de prétendre à devenir membre à part entière de l'UIHJ. Au nom du président Estevez Fernandez Novoa, Luis Ignacio Ortega Alcubierre, vice-président de la Chambre nationale des Procuradores, a remercié Dominique Aribaut pour ses propos. Il a évoqué les spécificités de la profession de Procurador et cette loi qui permet dorénavant à ses membres de signifier les actes de procédure. Il a dit la joie qui était la sienne et celle de son président de pouvoir dorénavant être membre à part entière de l'UIHJ, ce qui allait permettre des liens toujours plus étroits et une collaboration optimale.

Puis le représentant de l'Arménie, Armen Harutyunian, conseiller juridique du Service de l'exécution, a présenté le système d'exécution en vigueur dans son pays. Enfin, David Medyoni, directeur du Bureau de l'exécution des décisions de justice d'Israël, a également présenté le système en vigueur dans son pays.



*Marius Crafcenko, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Roumanie - Marius Crafcenko, President of the National Chamber of the Judicial Officers of Romania*



*David Medyani, directeur du Bureau de l'exécution des décisions de justice d'Israël - David Medyani, Director of the Enforcement and Collection Authority of Israel*



*Roman Talmaci, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Moldavie - Roman Talmaci, President of the National Chamber of the Judicial Officers of Moldova*



*Roger Dujardin, vice-président de l'UIHJ - Roger Dujardin, Vice-President of the UIHJ*

## Pour qu'e-Justice devienne une réalité avec les huissiers de justice

Fernando Paulino Pereira a ensuite pris la parole à l'invitation de Leo Netten pour présenter les projets en cours de l'Union européenne relatifs à e-justice. La présentation du président du groupe e-justice au Conseil de l'Union européenne a comporté quatre points : le plan d'action relatif au portail e-Justice, le portail e-Justice lui-même, la feuille de route, et la perspective d'une coopération avec l'UIHJ. Le plan d'action a été adopté en 2008 par les ministres de la justice des pays membres, pour 2009 à 2013. Un point d'accès unique pour la justice, le but étant de regrouper tout ce qui concerne la justice en termes de formation, accès au droit, fonctionnalités, grâce au portail e-Justice, devrait servir la justice et le citoyen européen. Le système concerne les matières civiles, commerciales, pénales et administratives. Le but est de donner accès à l'information, à la législation et à la jurisprudence tant communautaire que de chaque État membre. Il doit permettre à un citoyen d'un État de saisir une juridiction d'un autre État de façon dématérialisée, en utilisant notamment la visio-conférence. La coopération entre les autorités est aussi concernée, entre tous les professionnels du droit, par le biais d'une plate-forme. M. Paulino Pereira a précisé que le système e-Justice doit exister dans chaque État, de façon décentralisée, pour en

permettre son bon fonctionnement. Le portail e-justice a été ouvert le 16 juillet 2010. Il est disponible dans vingt-deux langues de l'Union européenne. L'accès est gratuit. Il comprend quatre chapitres : citoyens, entreprises, magistrature et praticiens du droit. Le site contient déjà un annuaire des notaires et un annuaire des avocats. M. Paulino Pereira a appelé de ces vœux que soit disponible en 2011 ou très rapidement après sur le site un annuaire des huissiers de justice à l'usage de tous les justiciables du monde. Une feuille de route met en œuvre le plan d'action. Dans cette feuille de route, le Conseil travaille pour avoir en ligne une injonction de payer européenne. Un projet pilote fonctionne avec deux États membres, et avec la France d'ici la fin de l'année. La signification et la notification des actes sont également concernées. Dans plusieurs États membres, des systèmes sont déjà opérationnels. L'intention du conseil est de faire une étude de faisabilité en 2013 pour avoir un système de signification des actes au niveau européen. Un troisième projet concerne l'interconnexion des procédures d'insolvabilité dans les États membres. Pour conclure ses propos, M. Paulino Pereira a indiqué qu'en 2006, nombreux étaient ceux qui ne croyaient pas en e-Justice. En 2008, e-justice est devenue une réalité par l'adoption du plan d'action. En 2010, cette réalité d'e-Justice est en ligne. E-Justice est une plate-forme qui n'est pas seulement publique mais qui doit fonctionner avec les professionnels de la justice dont la collaboration et la coopération sont nécessaires. « *Le travail vient seulement de commencer. Nous espérons continuer à travailler avec vous dans le plein respect de votre autonomie, ce qui pour nous est très important, et en pleine coopération avec vous tous, pour avoir à l'avenir un annuaire, une plate-forme commune et des contacts, pour qu'e-Justice devienne une réalité avec les huissiers de justice* ». Leo Netten a remercié M. Paulino Pereira pour son intervention et l'a assuré du soutien entier de l'UIHJ.



*Dominique Aribaut-Abadie, trésorière de l'UIHJ, et Luis Ignacio Ortega Alcubierre - Dominique Aribaut-Abadie, treasurer of the UIHJ, with Luis Ignacio Ortega Alcubierre*

## Un projet ambitieux qui ne peut être porté que par l'UIHJ

Puis Mathieu Chardon a présenté le rapport des activités de l'UIHJ au cours de l'année passée, activités qui se sont avérées très riches avec plus de cinquante événements auxquels l'UIHJ a participé ou qu'elle a organisés. Ensuite, Roger Dujardin, vice-président de l'UIHJ, a donné la parole à Natalie Fricero, professeur à l'université de Nice-Sophia Antipolis (France), directrice de l'Institut d'études judiciaires, membre du Conseil scientifique de l'UIHJ, a présenté les grandes lignes du grand projet de Code mondial de l'exécution de l'UIHJ, dont l'élaboration est confiée au Conseil scientifique de l'Institut Jacques Isnard

de l'UIHJ. Le professeur Fricero a justifié la création de ce code mondial en estimant qu'il est grand temps que le droit de l'exécution et les standards de l'exécution soient des standards partagés par le monde entier. « *Ces standards véhiculent les principes fondamentaux de l'État de droit et les droits fondamentaux des créanciers et des débiteurs dans le cadre des procédures d'exécution. Ce projet très ambitieux est nécessaire et ne peut être porté que par l'UIHJ* » a-t-elle ajouté. Le professeur Fricero estime que par sa position et ses partenariats avec les institutions internationales, l'UIHJ, peut réfléchir sur les standards de l'exécution qui pourraient être universellement partagés. Elle estime également que l'UIHJ peut exercer une influence sur les autorités publiques qui légifèrent dans le droit de l'exécution pour que ces standards deviennent effectifs dans tous les pays du monde. Puis Natalie Fricero a dévoilé la stratégie qui permettra de mener à bien le projet. Cette stratégie comprend trois étapes : savoir, comprendre, agir. Aux termes d'une présentation passionnante, Natalie Fricero a conclu qu'à travers ses actions, ses partenariats, l'UIHJ et l'Institut Jacques Isnard peuvent directement influencer l'élaboration des normes pour faire en sorte que ces standards soient effectivement appliqués, de manière universelle. Roger Dujardin a présenté ses réflexions sur les lignes directrices de la CEPEJ sur l'exécution adoptées le 17 décembre 2009 par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe. Parmi celles-ci, le vice-président de l'UIHJ a indiqué que les lignes directrices prévoient que l'huissier de justice puisse intervenir comme un médiateur post judiciaire. Notre confrère a relevé que les lignes directrices mentionnent que la répartition géographique des huissiers de justice doit garantir la couverture la plus large possible pour les usagers. Un autre point est que l'huissier de justice doit être capable d'expliquer le contenu des documents qu'il remet au débiteur. Dans de nombreux pays, les huissiers de justice ne signifient que les actes d'exécution et non les actes judiciaires. Roger Dujardin a observé que, dans les lignes directrices, il est indiqué que les huissiers de justice devraient pouvoir signifier tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Cela correspond exactement à ce que l'UIHJ préconise depuis de nombreuses années. S'agissant de la formation, il a repris les propos du professeur Ton Jongbloed, membre du Conseil scientifique de l'UIHJ, pour qui l'huissier de justice doit avoir une formation initiale et continue obligatoire. Les lignes directrices avalisent pleinement cette idée fondamentale. Sur le plan de la pluridisciplinarité de l'huissier de justice, projet présenté par l'UIHJ lors de son congrès international de Washington en mai 2006, Roger Dujardin a constaté qu'il a été globalement repris dans le document de la CEPEJ. S'agissant de l'accès aux informations, il a fait ressortir que seul l'huissier de justice devait avoir accès aux informations sur le patrimoine du débiteur. Les lignes directrices incluent un chapitre sur le tarif, lequel doit être transparent, uniformisé et proportionnel au litige, avec la possibilité d'un honoraire à la charge du créancier. Enfin, le vice-président Dujardin a mentionné que les lignes directrices prévoient que les délais d'exécution soient raisonnables, en conformité avec l'article 6.1 de la Convention européenne des droits de l'homme.

### Le cycle dynamique de la formation

Dionysios Kriaris (Grèce), secrétaire adjoint du bureau de l'UIHJ a évoqué la question de la formation des huissiers de justice. Il a rappelé que les confrères africains bénéficient, au travers de l'Unité de formation des huissiers de justice africains (Ufohja), de deux à trois séminaires de formation par an. En Europe, il existe depuis trois ans les journées de formation organisées par l'UIHJ et l'ENP. Enfin les manifestations organisées par l'UIHJ permettent aux confrères de se



Françoise Andrieux, secrétaire générale de l'UIHJ - Françoise Andrieux, Secretary General of the UIHJ



Artur Parfenchikov, directeur du Service fédéral des huissiers de justice, huissier en chef de la Fédération de Russie  
Artur Parfenchikov, Director of the Federal Judicial Officers' Service, chief Judicial Officer of the Russian Federation

former et de s'informer, sous diverses formes. Puis il a présenté le groupe de travail de la Commission européenne sur la formation qui inclue les professions judiciaires de notaires, juges, avocats et huissiers de justice. Notre confrère a été contacté pour faire partie de ce groupe de travail. La Commission européenne souhaite faire un inventaire européen sur la formation des professions judiciaires pour élaborer un plan d'action sur la question. Il a annoncé qu'un formulaire allait être envoyé à chaque membre de l'UIHJ au niveau européen et demandé à chacun de répondre rapidement. « *Plus nous nous formons, plus nous pouvons prétendre à exercer des activités diverses, et le plus d'activités nous exerçons, plus nous avons besoin de formation : tel est le cycle dynamique de la formation* » a conclu notre confrère. (The more we train, the more activities we can have, and the more activities we can have, the more we have to be trained: this is the dynamic circle of training).

A sa suite, Françoise Andrieux a fait un compte rendu de la 3<sup>e</sup> journée de formation qui s'est tenue à Bruxelles. Elle a remercié notre confrère Roland de Meerleer, ancien membre du bureau de l'UIHJ et huissier de justice à Bruxelles, qui était en charge de l'organisation matérielle. La secrétaire générale de l'UIHJ a indiqué que cette journée comprenait une partie jurisprudence et législation européenne assurée par Guillaume Payan, consultant UIHJ et maître de conférence à l'université du Maine (France). La journée comprenait également deux ateliers dont un sur l'injonction de payer européenne. Devant le succès rencontré par cette journée, cette formule sera renouvelée à Budapest (Hongrie) le 7 avril 2011 pour la 4<sup>e</sup> journée de formation.

Honoré Aggrey, vice-président de l'UIHJ, a à son tour parlé de formation, au travers l'Ufohja, un outil de formation « *qui n'a pas d'égal dans les professions judiciaires* ». Rappelons que l'Ufohja a été créé par trois entités, l'UIHJ, l'ENP de Paris et les chambres nationales d'huissiers de justice africaines. Il a insisté que l'un des objectifs de cette organisation est de former les formateurs. Des formations de formateurs sont organisées par l'ENP de Paris et il est important maintenant de renforcer cette formation car « *il faut que la formation puisse atteindre tous les huissiers de justice quel que soit l'endroit où ils se trouvent* ». Puis, Honoré Aggrey a remercié Jean Makosso Tock, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Congo, pour avoir accueilli le 29<sup>e</sup> séminaire Ufohja à Pointe-Noire les 2 et 3 septembre 2010. Il a ensuite évoqué les 2<sup>e</sup> rencontres Afrique Europe des huissiers de justice à Yaoundé (Cameroun)

et en a profité pour rendre hommage à Alain Ngongang Simé, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun, pour l'excellence de l'organisation de cette grande manifestation internationale. Pour le vice-président de l'UIH, « *cette manifestation a atteint tous les objectifs que nous nous sommes fixés* ». Mathieu Chardon a ajouté que l'UIH a accompagné les rencontres Afrique Europe en publiant un numéro de Juris-Union consacré à l'harmonisation de la profession d'huissier de justice en Afrique. Leo Netten en a profité pour lancer un appel à tous les présidents de tous les continents afin qu'ils contactent les autorités afin de faire avancer les choses.

## Une avancée pour l'Afrique

Sur la question des relations avec les institutions, Mathieu Chardon a retracé les liens étroits qui unissent l'UIH avec la Conférence de La Haye de droit international privé. Il a rappelé que l'UIH avait été à l'initiative de la création de la convention de La Haye du 15 novembre 1965 relative à la signification et la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale. 81 pays dans le monde utilisent cette convention qui doit faire l'objet d'un toilettage. L'UIH a participé au Conseil des affaires générales de la Conférence de La Haye à La Haye (Pays-Bas), en avril 2010. A cette occasion, il a indiqué que l'UIH a exposé sa présentation de position de l'UIH sur e-justice et a participé à un débat sur l'avenir de la convention de 1965 et en particulier sur la signification des actes par voie électronique. A cette occasion, Leo Netten a proposé que l'UIH soit l'autorité de certification racine pour permettre la communication en matière de signification dématérialisée. « *C'est pour cela, a ajouté le président Netten, que l'annuaire électronique des huissiers de justice doit être conçu et qu'il a été créé au sein de l'UIH une commission e-Justice placée sous la direction d'Alain Bobant, spécialiste des nouvelles technologies et président de la Fédération nationale des tiers de confiance* ». Leo Netten a mentionné que l'UIH est intégrée au Forum sur la Justice depuis sa création et a participé à plusieurs réunions depuis. Françoise Andrieux a mentionné une réunion du 12 mars 2010 à la Commission européenne avec Jean-François Junger, chef de secteur à la Direction générale Société de l'information et médias, avec Alain Bobant, concernant le projet Pilot A. Il a indiqué que le but de ce projet était de faire travailler dans un consortium de six États, au début, sur les échanges électroniques d'information. Après les États, les

autres structures devaient se joindre au projet. Il est question de développer des solutions techniques pour connecter les systèmes judiciaires des différents pays. Sa durée est de trois ans. Des groupes de références seront créés pour tester et améliorer les produits qui auront été définis. Au final, les solutions devraient être adoptables par tous les États membres.

Une autre réunion s'est tenue en juin 2010 sur la saisie européenne des avoirs bancaires, à l'occasion de la modification envisagée du règlement (CE) 44/2001 du 22 décembre 2001 sur la reconnaissance et l'exécution des décisions de justice. Pendant cette réunion, le professeur Burkhard Hess, membre du Conseil scientifique de l'UIH, a plaidé pour un instrument autonome de saisie des avoirs bancaires, tout en exhortant les États à proposer en droit interne des mesures d'exécution effectives et efficaces. Au cours de la réunion, le président Netten a fait valoir la présentation de position de l'UIH sur cette matière, laquelle prévoit, entre autre, que la mesure soit effectuée exclusivement par un agent d'exécution, avec une information au débiteur transmise par cet agent. Il fut d'ailleurs admis qu'il fallait considérer le rôle de l'huissier de justice dans la saisie des avoirs bancaires, ce qui est conforme à l'esprit de la recommandation Rec(2003)17 du 9 septembre 2003 du Conseil de l'Europe sur l'exécution.

Honoré Aggrey a ensuite mentionné le rendez-vous qui a été accordé aux représentants de l'UIH avec Idrissa Kéré, au secrétariat de l'Ohada à l'occasion à Yaoundé pendant les 2<sup>e</sup> rencontres Afrique Europe des huissiers de justice. L'acte uniforme sur les voies d'exécution est en phase de révision et il convient d'être vigilant pour faire des propositions à l'Ohada. S'agissant de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (Uemoa), qui concerne huit pays de la zone Ohada (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo), des contacts ont été pris. Un avant-projet de règlement sur la libre circulation et l'établissement des huissiers de justice dans la zone Uemoa a été rédigé. Le vice-président de l'UIH a estimé qu'il s'agissait d'une avancée très importante pour l'Afrique.

## La recherche d'une meilleure efficacité

Artur Parfenchikov, directeur du Service fédéral des huissiers de justice, huissier en chef de la Fédération de Russie, a présenté un rapport d'activités très complet. Il a précisé que le Service fédéral des huissiers de justice a célébré son 145<sup>e</sup> anniversaire. M. Parfenchikov a rappelé que la réforme du Service, commencée en 1997, a été achevée en 2004. Aujourd'hui, le Service a pour fonction d'assurer l'exécution des décisions justice des tribunaux des différents ordres. Il joue également un rôle important pour assurer la protection des juridictions et, en matière de criminalité, dans la recherche de la preuve et des enquêtes. Le nombre total d'employés du service est d'environ 76 000, répartis sur l'ensemble du gigantesque territoire de la Fédération de Russie, au sein de 83 autorités territoriales. Le directeur du Service fédéral a insisté sur le fait que l'accent est mis sur la recherche constante d'une meilleure efficacité des activités d'exécution. Enfin, M. Parfenchikov a invité ses confrères à participer au colloque organisé par le Service fédéral à Kazan, en juin 2011.

Olof Dahlen (Suède), délégué permanent pour les pays scandinaves, a débuté son rapport en regrettant de n'avoir aucune information sur l'Islande. S'agissant de la Norvège, le nombre de débiteur est stable mais le nombre de dossiers augmente. Le service de l'exécution emploie environ 360 personnes de plus. Un séminaire scandinave se tiendra à Bergen des 31 août jusqu'au 3 septembre 2011. En Finlande, un groupe de travail de travail s'occupe d'un



Marek Zembaty, vice-président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Pologne  
Marek Zembaty, vice president of the National Chamber of Judicial officers of Poland



Jean Christin, ancien trésorier de l'UIH  
Jean Christin, former treasurer of the UIH



*Signature de l'adhésion de la Moldavie à l'UIHJ  
Signature of the membership of Moldova at the UIHJ*

projet concernant la lutte contre la criminalité. Au Danemark, une réforme des tribunaux est en cours. Les 85 départements de l'exécution ont migré vers les vingt-deux tribunaux de districts. Dorénavant, les huissiers de justice peuvent réaliser directement des saisies immobilières par voie électronique dans le registre des immeubles. Il en va de même pour les véhicules automobiles depuis novembre 2010. La crise économique a eu pour effet d'augmenter le nombre de dossiers d'exécution de 30 à 50% au cours des deux ou trois dernières années. Pour autant, le nombre de vente aux enchères est en baisse depuis l'été. En Suède, les quatre services de l'exécution vont fusionner, afin de réaliser des économies. Une nouvelle loi sur le surendettement verra le jour en 2011. Une proposition de loi est également en cours concernant la vente des biens par Internet.

David Walker, délégué permanent de l'UIHJ pour le Royaume-Uni et l'Irlande du Sud, a rapporté que la récession touche la zone, y compris la profession. En Irlande du Sud, il n'y a toujours aucun contact et l'invitation de participer à notre conseil permanent a été poliment déclinée. Les contacts avec l'Irlande du Nord sont également infructueux pour le moment. En Angleterre et au Pays de Galle, les trois associations représentant la profession se sont adjointes les services d'une société de relation publique avec un programme commun pour engager des discussions avec le ministère de la justice. En Ecosse, David Walker a souligné le très grand succès du conseil permanent de Glasgow en mai 2010. Il a remercié tous ceux qui ont bravé les ires du volcan islandais pour se rendre dans la capitale économique de l'Ecosse. Il a dit combien l'organisation nationale écossaise était fière d'avoir organisé cette manifestation. Puis notre confrère a mentionné la nouvelle loi écossaise sur les faillites, ainsi que le projet de refonte du tarif.

### **La présence obligatoire des huissiers de justice dans les marchés publics**

Fahima Khaldi (Algérie), secrétaire générale de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie a présenté le compte rendu d'activité pour la région du Maghreb, au nom du président de la chambre, Mohamed Chérif, également trésorier adjoint du bureau de l'UIHJ. En Tunisie, une rencontre s'est tenue à Djerba. Au Maroc, l'association qui représentait les huissiers de justice a acquis récemment la qualité d'Ordre national des huissiers de justice, ce qui constitue

une grande victoire pour nos confrères et pour la profession. Abdelaziz Fouganni a été élu à la tête de cette organisation. Des statuts ont été adoptés et le tarif a été réévalué. La cinquième session d'UIHJ-EuroMed s'est déroulée à Marrakech des 3 au 5 juin 2010. La charte de l'Union maghrébine des huissiers de justice a été signée à cette occasion, en présence de Leo Netten. En Algérie, plusieurs conférences internationales se sont tenues. A Oran, les 6 et 7 février 2010, la présence des pays européens, africains ou asiatiques était importante. De nombreux thèmes furent débattus lors de ce colloque international. Quelques jours après, un colloque s'est tenu dans le sud de l'Algérie, à Tamanrasset. S'agissant des projets de loi Fahima Khaldi a relevé celui sur le recouvrement des amendes pénales. Une loi rend obligatoire la présence de l'huissier de justice pour les marchés publics. En Egypte, il est question que l'huissier de libéral soit institué, ainsi que le prévoit un projet de loi qui devrait être voté courant décembre 2010. En Libye, les contacts sont intenses pour l'adhésion de ce pays à l'Union maghrébine, puis à l'UIHJ. Enfin, un programme est prévu à Dubaï (Emirats arabes unis) et une visite a été faite récemment. Une prochaine visite doit avoir lieu avec le président de l'UIHJ.

Sue Collins (USA), membre du bureau de l'UIHJ, a ensuite présenté son rapport pour les États-Unis d'Amérique. Notre consœur a rappelé que deux professions s'occupent de la signification des actes et de l'exécution des décisions de justice. La première est la National Association of Professional Process Servers (NAPPS) qui s'occupe plus particulièrement de la signification des actes. La seconde est la National Sheriffs' Association (NSA), qui se concentre sur les décisions de justice. Ces deux organisations sont membres de l'UIHJ. Il n'y a pas de changement significatif aux USA. La NAPPS a un nouveau bureau et a mis en place de nouvelles actions. Une société de relations publiques a été contactée pour travailler sur l'image de l'organisation et une présentation de position a été rédigée sur la signification électronique. Notre consœur a mentionné également la crise économique qui contraint certains professionnels à chercher des activités parallèlement à celles liées à la signification des actes. Les Sheriffs ont les mêmes problèmes. Ils sont payés par le gouvernement mais les budgets sont réduits. Certains songent à arrêter la signification des actes ou à la sous-traiter. L'UIHJ était représentée lors de la dernière convention de la NSA qui a réuni près de 7000 personnes. Une présentation a été faite sur les ventes aux enchères.



Sue Collins, membre du bureau de l'UIHJ  
Sue Collins, member of the board of the UIHJ



Jos Uitdehaag, premier questeur du Comité de l'UIHJ

Jos Uitdehaag, first quaestor of the Committee of the UIHJ

## Un projet qui s'intègre dans le portail e-Justice

Ensuite, s'est tenu un atelier sur e-Justice. Cet atelier comprenait Jean-Daniel Lachkar, Alain Bobant et Géraldine Cavallé, en charge du projet EJE pour la chambre française. Le président Lachkar a remercié le président Netten pour le soutien qu'il apporte au projet. Le président français a indiqué que le projet « s'intègre parfaitement dans le portail e-Justice et en constituera une brique ». Le projet a été conçu il y a deux ans pour répondre à la question que se posait la chambre française de savoir quel était l'avenir de l'exécution transfrontière des décisions de justice en Europe. Lorsqu'un créancier obtient une décision en matière transfrontalière, il s'adresse naturellement à son avocat qui lui-même va se mettre en rapport avec son homologue étranger. « L'exécution, qui est notre cœur de métier, pourrait alors disparaître » a poursuivi Jean-Daniel Lachkar pour qui la seule solution était de mettre en place une plate-forme d'échange entre les professionnels et qui soit également une plate-forme d'information vers le justiciable européen. « Une décision de justice n'a aucun sens si elle n'arrive pas à être exécutée » a souligné le président français. La mise en place du projet représentant un certain coût, la Chambre française a répondu à un appel à projet de la Commission européenne, en octobre 2009, avec huit autres partenaires (Allemagne, Belgique, Ecosse, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Pologne), le but étant d'étendre le projet à l'ensemble des pays de l'Union européenne. Le financement, à hauteur de près de 500 000 euros, doit permettre de mettre en place cette plate-forme. Le cœur du projet est un annuaire qui doit être étendu à l'ensemble des pays européens, avec le soutien tous les confrères intéressés. La première partie de l'annuaire devrait être mis en place en mars 2011 et l'annuaire définitif devrait pouvoir être réalisé d'ici juillet 2011. « L'ensemble du projet a pour but in fine de bénéficier au justiciable » a conclu Jean-Daniel Lachkar.

Alain Bobant a ajouté qu'il est impératif d'avoir une harmonisation des technologies, ce qui s'avère une tâche complexe puisque chacun a un système différent qu'il faut rendre interopérable. Il faut aussi vaincre les barrières de multilinguisme. Puis Géraldine Cavallé a présenté la maquette du site internet EJE. Leo Netten a remercié chaleureusement Jean-Daniel Lachkar et son équipe ainsi que les pays participants au projet.

Jos Uitdehaag (Pays-Bas), premier questeur du Comité de l'UIHJ, a ensuite donné un compte rendu détaillé des activités du projet Balkans Enforcement Reform Project (BERP) dans lequel il est particulièrement impliqué. Ce projet

concerne l'Albanie, la Bosnie et Herzégovine, la Croatie, le Kosovo, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie. Il est réalisé par le Center for International Legal Cooperation (CILC), en coopération avec l'UIHJ. Pour plus d'informations, voir le site : <http://www.berp.info>.

Bernard Menut a poursuivi les travaux en présentant le stade d'avancement des travaux sur la rénovation des statuts, étant précisé que la prochaine version sera présentée lors du conseil permanent de l'UIHJ à La Haye, en juin 2011, pour être adoptée à l'occasion du congrès international de Cape Town début mai 2012. Puis le premier vice-président a évoqué l'élargissement du Comité de l'UIHJ afin de permettre de mieux répondre aux demandes constantes auxquelles l'UIHJ doit répondre sur le plan international.

Françoise Andrieux a informé les participants de la réunion des secrétaires des différents UIHJ-Euros qui s'est tenue la même semaine pour harmoniser les travaux. L'un des projets est d'inviter les différents secrétaires à chaque manifestation. Des points peuvent être abordés communément, comme consacrer une partie de la session à l'activité des pays, ou à leur actualité. Jos Uitdehaag a proposé ce qu'il a déjà mis en place dans le cadre de ses activités, c'est-à-dire des cas pratiques d'exécution soumis aux pays. Cette pratique pourrait être utilement mise en place au niveau des UIHJ-Euros. S'agissant d'UIHJ-EuroNord, Jos Uitdehaag a indiqué que cette branche de l'UIHJ allait bientôt disposer de son site Internet. Pour UIHJ-EuroDanube, Juraj Podkoniky, son secrétaire, a annoncé que l'année 2011 serait très riche en événements avec les 5<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> anniversaires de la profession libérale d'huissiers de justice dans plusieurs États de la zone : Estonie, Roumanie et République tchèque. Il y a eu deux réunions en 2010 et deux réunions sont prévues en 2011.

## Lutter pour la défense de nos droits communs

Puis les délégations ont procédé à leurs interventions. Antonio Kostanov, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, a informé le conseil permanent des problèmes qui surviennent dans son pays où, en raison de la crise, le tarif des huissiers de justice a été diminué jusqu'à 70%. Il a indiqué son intention de saisir la Cour constitutionnelle. Bernard Menut a aussitôt réagi en indiquant que cette décision était uniquement politique et que la solution à une crise n'était pas de baisser le tarif d'une profession. Il a offert l'aide de l'UIHJ.

Dionysios Kriaris a évoqué les problèmes de la Grèce où la TVA est à 23% depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Cela risque de provoquer des problèmes sérieux dans l'accès à la justice. Il a indiqué qu'il avait été élu à la tête de la Chambre nationale des huissiers de justice de Grèce le 1<sup>er</sup> mai 2010, à la suite du président Preketes Efthymios qui n'avait pas souhaité se représenter. « Les Grecs sont pessimistes pour l'avenir » a regretté Dionysios Kriaris tout en ajoutant que des évolutions positives concernent la profession. Ainsi, la profession est écartée de la directive Bolkestein sur les services. En matière d'e-Justice, des projets sont en cours pour la signification électronique et la Chambre nationale œuvre sans relâche pour que cette signification soit réalisée uniquement par les huissiers de justice. « Nous continuerons de lutter pour la défense de nos droits communs, car j'ai peur que mon pays soit utilisé comme cheval de Troie pour vos pays » s'est inquiété notre confrère. Le président Netten a rappelé l'existence de la présentation de position de l'UIHJ sur comment les huissiers de justice peuvent aider à sortir de la crise.

Marek Zembaty, vice-président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Pologne, a pris la parole pour indiquer qu'il avait été désigné pour s'occuper



*Eric Choquet et Bernard Buyse, vice-président et président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Belgique - Eric Choquet and Bernard Buyse, vice-president and president of the National Chamber of judicial officers of Belgium*



*Jacques Isnard, ancien président de l'UIHJ, et Leo Netten  
Jacques Isnard, past president of the UIHJ, and Leo Netten*

des relations entre la chambre nationale et l'UIHJ, suite à l'élection de Jaroslaw Swieczkowski à la tête de la chambre. Il a indiqué que les huissiers de justice doivent supporter des obligations supplémentaires sans aucune contrepartie financière. Le coût des procédures d'exécution a été revu à la baisse et les tribunaux ont la possibilité de les baisser encore à la demande du débiteur. La loi de 1997 a été tellement modifiée qu'il ne reste aujourd'hui que des règles difficilement applicables et souvent contradictoires. Il y a une augmentation de 20% du nombre d'offices d'huissiers de justice en deux ans et cette augmentation n'est fondée sur aucune étude ou aucun besoin chiffré. Leo Netten a renouvelé son offre de se rendre en Pologne pour rencontrer le président de la chambre polonaise. « *On peut expliquer à votre ministre pourquoi il faut suivre les lignes directrices sur l'exécution adoptées par le Conseil de l'Europe et donc par la Pologne* » a déclaré le président de l'UIHJ.

Puis Andrea Mascioli, représentant l'association italienne des huissiers de justice (AUGE), a reconnu que la situation politique dans son pays est instable. Il a informé l'assistance que l'AUGE s'est rapprochée de l'un des dix syndicats qui représentent la profession et qui regroupe environ 30% des huissiers de justice. Les représentants de ce syndicat ont déclaré qu'ils n'étaient pas opposés à la libéralisation de la profession.

Louis-Raymond Maranda (Canada), membre du bureau de l'UIHJ, a évoqué la journée mondiale de l'huissier de justice de juin 2010 dont le thème était les

modes alternatifs de règlement des conflits. Il a exposé les différentes actions menées à l'occasion par Haïti, la République tchèque, la Hongrie, le Cameroun, le Bénin, la Lituanie ou le Québec. Le président Maranda a mentionné le projet initié par notre confrère André Mathieu de faire inscrire la journée mondiale de l'huissier de justice au calendrier de l'ONU. Cependant, pour porter ce projet devant l'ONU, il faudrait étendre cette journée au thème de la justice et inclure tous les professionnels de la justice. « *Si nous réussissons à mener à termes ce projet, nous serons ceux qui auront initié cette reconnaissance mondiale* » a-t-il déclaré.

La Belgique, représentée par son président Bernard Buyse, et Eric Choquet, vice-président, ont expliqué le projet réalisé par la chambre belge à l'occasion de la journée mondiale. Il s'agissait de présenter le premier rapport annuel de la chambre belge, ce qui a été fait en présence du ministre de la justice. Interrogé par Bernard Menut sur le coût d'une telle opération, Eric Choquet a indiqué que le budget pour cette vaste opération de communication était de 15 à 20 000 euros. Ce rapport a été mis sur le site de l'UIHJ.

Puis Mathieu Chardon a donné des informations sur le magazine de l'UIHJ et sur le site Internet, lequel faisait l'objet d'une rénovation. Adrian Stoica (Roumanie), trésorier adjoint du bureau, a parlé de son questionnaire sur les ventes immobilières d'immeubles et demandé à chacun de répondre avant la fin de l'année. Après le compte rendu financier établi par Jean Christin, ancien trésorier de l'UIHJ, et par Dominique Aribaut-Abadie, trésorière, Bernard Menut a mentionné la situation en Haïti qui doit faire face aux conséquences du séisme qui a détruit la capitale, Port-au-Prince. Il a indiqué qu'une évaluation des besoins de nos confrères allait être faite, pour pouvoir apporter un soutien adapté.

Le 1<sup>er</sup> vice-président de l'UIHJ a ensuite présenté la première étape de son grand projet qui a pour but de présenter les bases d'un tarif universel pour les huissiers de justice. Sue Collins a parlé du Comité de sponsoring qu'elle dirige. Elle a indiqué qu'il n'y a pas de publicité dans le magazine ou dans le site et qu'il faudrait trouver des annonceurs et des sponsors pour ces medias et pour les séminaires organisés par l'UIHJ.

Jos Uitdehaag a rappelé que le prochain conseil permanent se tiendrait à La Haye. Ce conseil permanent correspondra avec le 10<sup>e</sup> anniversaire de la réforme de la profession d'huissier de justice aux Pays-Bas. Un congrès sera organisé par l'Association royale des huissiers de justice des Pays-Bas pour célébrer cet événement. Mathieu Chardon a fait une présentation des travaux en cours dont il a la charge pour le congrès international de Cape Town.

Avant de clore le conseil permanent, Leo Netten a annoncé qu'une mission de l'UIHJ se rendrait au Chili, début 2011. Il a également indiqué que Bernard Menut avait récemment publié un ouvrage remarquable sur le recouvrement des pensions alimentaires en Europe. Les derniers mots du président Netten ont été pour les interprètes en cabine et dans la salle, ainsi que pour son secrétariat et tous les participants, en leur souhaitant à chacun de bonnes fêtes. « *J'ai vécu ce conseil permanent comme un membre d'une grande famille* » a-t-il confié.

On ne pourrait clore ce compte-rendu sans remercié à nouveau la France pour l'excellence de son accueil et pour avoir offert à l'ensemble des délégations une merveilleuse soirée de convivialité, de confraternité et d'amitié dans la splendeur de l'hôtel Salomon de Rothschild au cœur de cette si belle capitale française. A cette occasion, le président Netten a rendu un hommage appuyé à Jacques Isnard, ainsi qu'à René Duperray, ancien secrétaire général de l'UIHJ, et Jean Christin, pour leur dévouement total à l'UIHJ pendant tant d'années.

## e-Justice at the Centre of the Permanent Council of the UIHJ

e-Justice at the centre of the Permanent Council of the UIHJ in Paris (25 and 26 November 2010), Moldova becomes the 71<sup>st</sup> member of the UIHJ and Spain a full member

### The only partner of the institutions

Like every year, UIHJ holds its permanent council during the last week of November in Paris. The permanent council is the most important organ of the UIHJ after the congress. About 45 delegations from around the world gathered in the auditorium of the National Chamber of Judicial officers of France, in Paris, once again kindly made available to the UIHJ.

Among the guests invited to participate were Alexandru Tanase, Minister for Justice of Moldova, and Paulino Fernando Pereira, head of Legal cooperation in civil and commercial matters at the Council of the European Union and Director of the Working Party on e-Justice of the Council. Representatives of Armenia and Israel had also been invited to attend the council. But there is a distinguished guest whose presence was highly appreciated: Jacques Isnard, former president of the UIHJ who conducted the affairs of our organization for fifteen exceptional years.

It was left to Jean-Daniel Lachkar, president of the National Chamber of Judicial officers of France, to deliver the welcome speech to the delegations. A task he clearly enjoyed while wishing everyone to consider the premises as his/her own home. The French president then referred to the European Judicial Enforcement (EJE) project (ECE) driven by the French Chamber. He thanked Leo Netten, president of the UIHJ, and his board *"for the outstanding work they do by deploying the Union's efforts on five continents"*.

Leo Netten in turn thanked Jean-Daniel Lashkar, the French Chamber and all their collaborators for honouring the UIHJ with hosting the event in this prestigious chamber. President Netten acknowledged the presence of M. Tanase and M. Paulino Pereira. He thanked them for making the trip to Paris to participate in this event. He referred to the structural changes within the UIHJ, with the establishment of a strengthened secretariat around Françoise Andrieux, Secretary General, Mathieu Chardon, first secretary, and Luisa Lozano, executive secretary. He said that the board now works alternating physical and telephone board meetings in order to cut costs. Leo Netten added that position papers have been prepared by the board on various topics. Regarding relations with institutions and international organizations, the president of the UIHJ did not fail to say that thanks to the actions initiated under the presidency of Jacques Isnard close relations were established, *"it is today the major international institutions that require us to work with them"*. And to add that today, *"UIHJ is THE single and indispensable partner of institutions internationally, including at European or African levels."* Leo Netten then stressed that *"this unity is the strength of the UIHJ"*. *"Our profession is too small to disperse. We owe our success to our unity and our common will to reach the same goal"*, he certified. He illustrated this by citing the numerous meetings held during the past year with the Council of Europe and the European Commission for the Efficiency of



Leo Netten, président de l'UIHJ - Leo Netten, President of the UIHJ



Fernando Paulino Pereira, président du groupe de travail « informatique juridique » du Conseil de l'Union européenne - Fernando Paulino Pereira, Director of the Working Party on e-Justice of the Council of the European Union

Justice (CEPEJ), the European Commission and the Council of European Union, through e-Justice projects, training, or the general e-Justice portal of the Council of the European Union, and the excellent relations with the Hague Conference on Private International Law, or with the OHADA. He recalled that the CEPEJ drafted in 2009 the Guidelines on enforcement, adopted by the Committee of Ministers of the Council of Europe on 17 December 2009. He stressed that these guidelines were prepared by a working group which included the UIHJ. Regarding the EJE project, President Netten said that *"this project demonstrates that cooperation between the Union and members of our organization can accomplish great things for the benefit of all and the profession worldwide"*. Meanwhile, the Council of the European Union has asked the UIHJ to establish a directory of the judicial officers of the twenty-seven member states of the European Union. Although EJE concerns only nine countries, it was agreed with France that the project would set up the European directory. He then mentioned the great success of the second Africa-Europe meeting of judicial officers in Yaoundé (Cameroon) in September 2010 and the renewed contacts with the secretariat of the OHADA. He extended his warmest congratulations to Alain Ngongang Sime, president of the National Chamber of Judicial officers of Cameroon, for the work in achieving this major international conference. On the subject of Africa, he insisted on training actions listed within the Training Unit of African judicial officers (Ufohja) established ten years ago in cooperation with the National School of Procedure of Paris (ENP) and the member countries of the Organisation for the harmonisation in Africa of Business Law (OHADA) area, not to mention the actions in African Maghreb and in Southern Africa. A minute of silence was observed at his request in the amphitheatre in memory of the Late Emmanuel Grammatopoulos, past President of the National Chamber of



Judicial officers of Greece. President Netten concluded by again thanking the Minister for Justice of Moldova and Mr Paulino Pereira.

### No justice without an efficient enforcement system

After the call of delegations, the official establishment ceremony of Moldova in his capacity as the 71<sup>st</sup> member of UIHJ took place. Relations between Moldova and UIHJ are long-lasting. Representatives from Moldova participated in the Permanent Council of the UIHJ in 2003. Several contacts had been made since. The sponsor of Moldova for its candidacy at the UIHJ is Romania, a neighbour country which shares the same language. Marius Crafcenko, president of the National Chamber of Judicial officers of Romania accomplished this mission both with solemnity and enthusiasm. Mr Tanase thanked the UIHJ for its invitation. He said the Department of Justice has established a process of judicial reform in Moldova. The execution of judicial decisions is a particularly important part of these reforms. *"Justice does not exist without an effective system of enforcement of court decisions"* he said. The Minister thanked the colleagues from Romania, the Netherlands and Lithuania who have helped greatly. *"We hope the reforms will establish a functional system in Moldova,"* he concluded. Then Roman Talmaci, president of the National Chamber of Judicial officers of Moldova, presented the newly created body of judicial officers in the country. He expressed his great pleasure to be here to present the candidature of Moldova to join the UIHJ. Several reforms have been undertaken throughout the decade. Until 2002, the judicial officers were part of the courts. Then, until 2010 they were attached to a department of the Ministry of Justice. This organization was deemed insufficient. In 2009, the program of judicial reform has been presented. It included a reform of the profession by turning it into a liberal and private system. From October 2009, the normative work has been undertaken. This work was very intense. The Moldovan president also thanked Romania, the Netherlands and Lithuania, but also Bulgaria and other colleagues who were involved in the legislative process. Besides the execution of judgments, judicial officers Moldovan can give advice, make statements of facts, serve documents, conciliate parties in a judicial phase and during the enforcement proceedings, and other prerogatives. This new legislative framework has increased their obligations. An internship is mandatory, as well as continuing education for at least eighteen hours per year. A committee was formed to license to practice. This committee consists of representatives of the Chamber of Judicial Officers, representatives from the Department of Justice, academics and judges. The number of judicial officers has been set at one per 22 000 inhabitants. Strict rules have been created on discipline and accountability. These provisions should raise the level of professionalism of judicial

officers and the quality of their work. Following this presentation, the accession of Moldova was adopted unanimously. President Netten warmly congratulated our Moldovan colleagues and welcomed them into the family of the judicial officers of the UIHJ.

The ceremony was followed by another concerning Spain. Dominique Aribaut-Abadie, treasurer of the board of the UIHJ, recalled the history of relations between the Spanish Procuradores and the UIHJ dating back to the eighties, under the aegis of the presidency of Francis Aribaut. In 1993, a charter was signed with the Procuradores. Since 1996, the relationship ceased, to resume in 2001 with the new president of Spain, Juan Carlos Estevez Fernandez Novoa. Since then, Spain participates in all the permanent councils and all events. It becomes a co-opted member of the UIHJ in 2002. Since May 2010, Procuradores function includes the service of documents. This now allows the Procuradores to pretend to become a full member of the UIHJ. On behalf of President Estevez Fernandez Novoa, Luis Ignacio Ortega Alcubierre, vice president of the National Chamber of Procuradores, thanked Dominique Aribaut for hers comments. He outlined the specificities of the profession and the new law that allows its members to serve documents. He said the joy that was his and that of his president to be now a full member of the UIHJ, which would allow for even closer ties and optimal collaboration.

Then the representative of Armenia, Armen Harutyunian, Legal Advisor to the Main Law Enforcement Officer, introduced the enforcement system in force in his country. Finally, David Medyoni, Director of the Enforcement and Collection Authority of Israel, also introduced the system in force in his country.

### For an e-justice reality with the judicial officers

Fernando Paulino Pereira then spoke at the invitation of Leo Netten to present the on-going projects of the European Union as regards e-justice. The presentation of the director of e-justice at the Council of the European Union included four parts: the action plan on e-Justice portal, the e-Justice portal itself, the roadmap and the cooperation perspective with the UIHJ. The Action Plan was adopted in 2008 by the Ministers of Justice of the member countries for 2009 2013. A one stop shop for Justice should serve justice and the European citizen, the aim being to consolidate all that relates to justice in terms of training, access to law, and functionality, through the e-Justice portal. The system covers civil, commercial, criminal and administrative matters. The goal is to provide access both to Community and domestic information, legislation and case law. It should enable a citizen of a State to lodge electronically a case at a court of another state, including using video-conferencing. Cooperation between authorities is also at stakes between all legal professionals, through a platform.



Le bureau de l'UIHJ - The board of the UIHJ



Honoré Aggrey, vice-président de l'UIHJ  
Honoré Aggrey, Vice-President of the UIHJ



Luis Ignacio Ortega Alcubierre, vice-président  
du Conseil des Procuradores

Mr Paulino Pereira said that e-Justice must exist in each state in a decentralized manner, to enable its smooth functioning. The e-Justice portal is on-Line since 16 July 2010. It is available in twenty-two languages of the European Union. Admission is free. It includes four parts: citizens, businesses, Legal practitioners and the Judiciary. The website already contains a directory of notaries and lawyers. Mr Paulino Pereira wished that a directory of the judicial officers will be available in 2011 or very soon after on the website for use by all litigants in the world. A roadmap will implement the action plan. In this roadmap, the Council is working to get online a European order for payment. A pilot project works with two Member States and with France by the end of the year. The service of documents is also concerned. In several Member States, systems are already operational. The intention would be to do a feasibility study in 2013 to provide a system for the service of documents at European level. A third project involves the interconnection of insolvency proceedings in the Member States. To conclude his remarks, Mr. Paulino Pereira said that in 2006 there were many who did not believe in e-justice. In 2008, e-justice has become a reality by adopting the Action Plan. In 2010, the reality of e-Justice is online. E-Justice is a platform that is not only public but also must work with legal professionals whose collaboration and cooperation are needed. *"The work has just begun. We look forward to working with you in full respect of your independence, which for us is very important, and in full cooperation with all of you for a directory in the future, a common platform and contacts for that e-justice a reality with the judicial officers"*. Leo Netten thanked Mr Paulino Pereira for his comments and confirmed the full support of the UIHJ.

**An ambitious project that can only be carried out by the UIHJ**  
Mathieu Chardon then presented the activities report of the UIHJ during the past year, activities which were very rich with over fifty events in which UIHJ participated or organised. Then Roger Dujardin, Vice-President of the UIHJ, gave the floor to Natalie Fricero, professor at the University of Nice-Sophia Antipolis (France), Director of the Institute of Judicial Studies, member of the Scientific Council of the UIHJ, outlined the major aspects of the project of a World Code of enforcement of the UIHJ, which preparation is entrusted to the Scientific Council of the Institute Jacques Isnard of the UIHJ. Professor Fricero justified the creation of this world code considering that it is now time for enforcement law standards and enforcement standards are shared by the whole world. *"These standards convey the basic principles of the rule of law and fundamental rights of creditors and debtors in the context of enforcement proceedings. This ambitious project is necessary and can only be carried out by the UIHJ"* she added.

Professor Fricero believes that, because of its position and its partnerships with international institutions, the UIHJ can reflect on the standards of enforcement that could be universally shared. She also believes that the UIHJ can influence public authorities which pass provisions on enforcement law for these standards to become effective in all countries of the world. Then Natalie Fricero unveiled the strategy to complete the project. This strategy comprises three stages: knowledge, understanding and action. At the term of a very lively presentation, Natalie Fricero concluded that through their actions and partnerships, the UIHJ and the Institute Jacques Isnard can directly influence the development of standards to ensure that these standards are effectively enforced, universally. Roger Dujardin presented his thoughts on the guidelines on the CEPEJ Guidelines on enforcement adopted on 17 December 2009 by the Committee of Ministers of the Council of Europe. Among these, the vice-president of the UIHJ indicated that the guidelines provide that the judicial officer can act as a post judicial mediator. Our colleague noted that the guidelines state that the geographical distribution of judicial officers must ensure the broadest coverage possible for users. Another point is that the judicial officer must be able to explain the contents of the documents he submits to the debtor. In many countries, the judicial officers only serve enforcement writs and not all legal documents. Roger Dujardin noted that in the guidelines it is stated that the judicial officers should be able to serve all judicial and extrajudicial documents. This is exactly what the UIHJ has been recommending for many years. Regarding training, he repeated the words of Professor Ton Jongbloed, member of the Scientific Council of the UIHJ, for whom the judicial officer must have a compulsory initial and continuous training. The Guidelines fully endorse this basic idea. In terms of the multi-field activities of the judicial officer, a project which was presented by the UIHJ at its international congress in Washington in May 2006, Roger Dujardin noted that it was broadly reflected in the CEPEJ document. Regarding access to information, he pointed out that only the judicial officer must have access to information about the debtor's assets. The guidelines include a chapter on tariff, which must be transparent, uniform and proportional to the dispute, with the possibility of a performance fee borne by the creditor. Finally, Vice-President Dujardin said that the guidelines state that timeframes for enforcement are reasonable, in accordance with Article 6.1 of the European Convention on Human Rights.

### The dynamic cycle of training

Dionysios Kriari (Greece), deputy secretary of the board of the UIHJ, raised the issue of training of judicial officers. He recalled that the African colleagues have, through the Training Unit of African judicial officers (Ufohja), two to three training seminars annually. In Europe, the Training days of the judicial officers organized by the UIHJ and the ENP have now a three years existence. Finally, the events organized by the UIHJ allow colleagues to train and learn through different formats. Then he presented the Working Group of the European Commission on training that includes the legal profession of notaries, judges, lawyers and judicial officers. Our colleague was contacted to be part of this working group. The European Commission wishes to make a European inventory of the training of legal professionals to develop an action plan. He announced that a form would be sent to each member of the UIHJ at European level and asked each to respond quickly. *"The more we train, the more activities we can have, and the more activities we can have, the more we have to be trained: this is the dynamic circle of training"* concluded our colleague.

Following him, Françoise Andrieux made a summary of the third training day held in Brussels. She thanked our colleague Roland Meerleer, former member of board of the UIHJ and judicial officer in Brussels, who was in charge of the logistics. The secretary general of the UIHJ said that the day included case law and European legislation ensured by Guillaume Payan, UIHJ consultant and lecturer at the University of Maine (France). The day also included two workshops, one on the European order for payment. Due to the success of this day, this formula will be repeated in Budapest (Hungary) on 7 April 2011 for the 4<sup>th</sup> Training day.

Honoré Aggrey, Vice-President of the UIHJ, talked in turn about training, through Ufohja, a training tool *"unrivalled in the legal professions."* Ufohja was created by three entities, the UIHJ, the ENP of Paris and the African national chambers of judicial officers. He stressed that one of the objectives of this organization is to train trainers. Trainings of trainers are organized by the ENP of Paris and it is now important to reinforce this training because *"it is necessary that training is available to all judicial officers regardless of where they are."*

Then, Honoré Aggrey thanked Jean Tock Makosso, president of the National Chamber of the Judicial officers of Congo for hosting the 29<sup>th</sup> Ufohja seminar in Pointe-Noire on 2 and 3 September 2010. He then referred to the 2<sup>nd</sup> Africa-Europe meeting of judicial officers in Yaoundé (Cameroon) and took the opportunity to pay tribute to Alain Ngongang Sime, president of the National Chamber of Judicial officers of Cameroon, for the excellent organization of this major international event. For the Vice-President of the UIHJ, *"this event has reached all the goals we set ourselves."* Mathieu Chardon added that the UIHJ added to the event by publishing an issue of Juris-Union on the harmonization of the profession of judicial officer in Africa. Leo Netten took the opportunity to ask the presidents of all the continents to contact their authorities to get things done.

### An Important step forward for Africa

On the issue of the relations with the institutions, Mathieu Chardon evoked the close ties between the UIHJ and the Hague Conference on Private International Law. He recalled that the UIHJ was at the initiative of the creation of the Hague Convention of 15 November 1965 on the service abroad of judicial and extrajudicial documents in civil or commercial matters. 81 countries around the world use this convention which is to be revised. The UIHJ attended the Council on General Affairs of the Hague Conference in The Hague (Netherlands) in April 2010. On this occasion, he indicated that the UIHJ presented its position paper UIHJ on e-Justice and participated in a debate on the future of the 1965 Convention and in particular on the electronic service of documents. On this occasion, Leo Netten proposed the UIHJ to become the certification root authority to allow communication on the electronic service. *"That's why, added President Netten, the electronic directory of judicial officers should*

*be designed and that an e-Justice commission was installed within the UIHJ headed by Alain Bobant, a specialist in new technologies and president of the National Federation of Trusted Third Parties".* Leo Netten said that the UIHJ is integrated into the Justice Forum since its inception and has participated in several meetings since. Françoise Andrieux mentioned a meeting of 12 March 2010 at the European Commission with Jean-François Junger, Head of Sector DG Information Society and Media and with Alain Bobant on the Pilot A Project. He said that the aim of this project was to work in a consortium of six states, initially on the electronic exchange of information. After the states, other structures were to join the project. It is about developing technical solutions for connecting the judicial systems of different countries. Its duration is three years. Reference groups will be created to test and improve products that have been defined. Ultimately, the solutions should be adopted by all member states. Another meeting was held in June 2010 on the European attachment of bank accounts, on the occasion of the proposed amendment of Regulation (EC) 44/2001 of 22 December 2010 on the recognition and enforcement of judgments. During the meeting, Professor Burkhard Hess, a member of the Scientific Council of the UIHJ, called for an independent instrument of attachment of bank accounts, while urging States to provide in domestic law effective and efficient enforcement. President Netten put forward the UIHJ position paper on this matter, which provides, among other things, that the measure is carried out exclusively by an enforcement officer, with information transmitted to the debtor by this agent. It was generally admitted that the role of judicial officer should be considered in the attachment of bank accounts, in the line of Recommendation Rec (2003) 17 of 9 September 2003 of the Council of Europe on enforcement.

Honoré Aggrey then referred to the appointment that was given to the representatives of the UIHJ with Idrissa Kéré, at the secretariat of the OHADA in Yaoundé during the 2<sup>nd</sup> Africa-Europe meeting of judicial officers. The uniform act on enforcement procedures is being revised and we should be vigilant to make proposals to the OHADA. Concerning the Economic and Monetary Community of West Africa (UEMOA), which covers eight countries in the area Ohada (Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinea Bissau, Mali, Niger, Senegal and Togo), contacts were made. A draft regulation on free movement and establishment of judicial officers in the UEMOA zone has been drafted. The Vice-President of the UIHJ said it was a very important step forward for Africa.

### The search for greater efficiency

Artur Parfenchikov, Director of the Federal Judicial Officers' Service, chief Judicial Officer of the Russian Federation, presented a comprehensive report of activities. He said the Federal Service of Judicial officers celebrated its 145<sup>th</sup> anniversary. Mr Parfenchikov recalled that the reform of the Service, which began in 1997, was completed in 2004. Today, the Department's function is





*Armen Harutyunian, conseiller juridique du Service de l'exécution d'Arménie  
Armen Harutyunian, Legal Advisor to the Main Law Enforcement Officer of Armenia*



*Natalie Fricero, professeur à l'université de Nice-Sophia Antipolis (France), directrice de l'Institut d'études judiciaires, membre du Conseil scientifique de l'UIHJ  
Natalie Fricero, professor at the University of Nice-Sophia Antipolis (France), Director of the Institute of Judicial Studies, member of the Scientific Council of the UIHJ*



*Dionysios Kriaris, secrétaire adjoint du bureau de l'UIHJ - Dionysios Kriaris, Deputy Secretary of the board*



*Andrea Mascioli, secrétaire de AUGE  
Andrea Mascioli, secretary of AUGE*

to ensure the enforcement of justice courts in different orders. It also plays an important role in ensuring the protection of the courts and in matters of crime, in search of evidence and investigations. The total number of employees in the Service is approximately 76,000, spread across the huge territory of the Russian Federation, within 83 territorial authorities. The head of the Federal Service insisted that the focus is on the constant search for greater efficiency of enforcement activities. Finally, Mr Parfenchikov urged his colleagues to participate in the symposium organized by the Federal Service in Kazan in June 2011.

Olof Dahnel (Sweden), Permanent Delegate to the Scandinavian countries, began his report by regretting not having any interesting information on Iceland. As regards Norway, the number of debtor is stable but the number of records increases. The enforcement department employs about 360 people more. A Scandinavian seminar will be held in Bergen 31 August to 3 September 2011. In Finland, a working group work is involved in a project concerning fight against crime. In Denmark, a court reform is underway. The 85 enforcement departments have migrated to the twenty-two district courts. Now, the judicial officers can perform attachment on immovable electronically in the land registry. This applies also to motor vehicles since November 2010. The economic crisis has had the effect of increasing the number of enforcement cases by

30 to 50% over the last two or three years. However, the number of auctions has been falling since the summer. In Sweden, the four enforcement services will merge to reduce costs. A new law on debt relieve will be enforced in 2011. A bill is also underway on the sale of goods over the Internet.

David Walker, Permanent Delegate of the UIHJ for the United Kingdom and Southern Ireland, reported that the recession is affecting the region, including the profession. In Southern Ireland, there is still no contact and the invitation to participate in our permanent council was politely declined. Contacts with Northern Ireland are also unsuccessful for the moment. In England and Wales, the three associations representing the profession "have engaged the services of a PR Company to work collectively with a common policy agenda to engage with the Ministry of Justice for the benefit of all parties concerned". In Scotland, David Walker noted the great success of the permanent council of Glasgow in May 2010. He thanked all those who braved the hackles of the Icelandic volcano to get in the economic capital of Scotland. He told how the Scottish national organization was proud to organise this event. Then our colleague mentioned the new Scottish law on bankruptcy, and the draft reform of the tariff.

**The compulsory presence of judicial officers in the awarded public contracts**

Fahima Khaldi (Algeria), Secretary General of the National Chamber of Judicial officers of Algeria presented the activity report for the Maghreb region, on behalf of the President of the Chamber, Mohamed Chérif, also deputy treasurer of the board of the UIHJ. In Tunisia, a meeting was held in Djerba. In Morocco, the association representing the judicial officers recently acquired the status of the National Order of the judicial officers, which is a great victory for our colleagues and the profession. Fouganni Abdelaziz was elected to head this organization. Statutes were adopted and the tariff has been reassessed. The fifth session of UIHJ-EuroMed was held in Marrakech on 3 to 5 June 2010. The charter of the Maghreb Union of Judicial Officers has been signed on this occasion, in the presence of Leo Netten. In Algeria, several international conferences were held. In Oran, on 6 and 7 February 2010, the presence of European, African or Asian was important. Many topics were discussed at this symposium. A few days later, a symposium was held in southern Algeria, in Tamanrasset. Regarding new provisions Fahima Khaldi noted the recovery of criminal fines. A law requires the presence of the judicial officer for public contracts. In Egypt, there is talk that the judicial officer become liberal, as mentioned in a draft law expected to be voted on in December 2010. In Libya, the contacts are intense for the country's accession to the Maghreb Union, then to the UIHJ. Finally, a program is planned in Dubai (UAE) and a visit was made recently. Next visit should take place with the President of the UIHJ.

Sue Collins (USA), board member of the UIHJ, then presented her report for the United States of America. Our colleague recalled that two professions are concerned with the service of documents and the enforcement of judgments. The first is the National Association of Professional Process Servers (NAPPS), specifically involved in the service of documents. The second is the National Sheriffs' Association (NSA), which focuses on judicial decisions. Both organizations are members of the UIHJ. There is no significant change in the U.S. NAPPS has a new board and is setting up new actions. A PR Company was contacted to work on the organization's image and a position paper was drafted on electronic service. Our colleague also mentioned the economic crisis that forced some to seek parallel professional activities to those related to the service of documents.

Sheriffs have the same problems. They are paid by the government but budgets are reduced. Some are considering giving up the service of documents or contracting it out. The UIHJ was represented in the final convention of the NSA, which drew nearly 7,000 people. A presentation was made on auctions.

### A project that fits into the e-Justice portal

Then a workshop was held on e-Justice. This workshop included Jean-Daniel Lachkar, Alain Bobant and Géraldine Cavaillé, in charge of the EJE project for the French Chamber. President Lachkar thanked President Netten for the support he brings to the project. The French president said the *“project fits perfectly into the e-Justice portal and will be one of its brick”*. The project was conceived two years ago to answer the question arose by the French Chamber to wonder about the future of cross-border enforcement of judgments in Europe. When a creditor obtains a cross-border decision, he naturally addresses to his lawyer, who himself will get in touch with his foreign counterpart. *“Enforcement, which is the heart of our business, could then disappear”* said Jean-Daniel Lachkar for whom the only solution is to establish a platform for exchange between professionals and that is also an information platform for European citizens. *“A court decision has no meaning if it cannot be enforced”* stressed the French president. The implementation of the project representing a cost, the French Chamber has responded to a call for proposals of the European Commission in October 2009 with eight other partners (, Belgium, Germany, Hungary, Italy, Luxembourg, the Netherlands, Poland and Scotland), the aim being to expand the project to all countries of the European Union. The funding which amounts to nearly 500 000 euros, is designed to implement this platform. The heart of the project is a directory that should be extended to all European countries, supported by all interested colleagues. The first part of the directory should be set up in March 2011 and the final directory should be completed by July 2011. *“The whole project is designed to ultimately benefit the litigant,”* concluded Jean-Daniel Lachkar.

Alain Bobant added it is imperative to have a harmonization of technologies, which is a complex task since each has a different system that should be made interoperable. The barriers of multilingualism must also be overcome. Then Géraldine Cavaillé presented the layout of the future EJE website. Leo Netten warmly thanked Jean-Daniel Lachkar and his team as well as those participating in the project.

Jos Uitehag (Netherlands), first quaestor of the Committee of the UIHJ, then gave a detailed account of the activities of the Balkans Enforcement Reform Project (BERP) in which he is particularly involved. This project covers Albania, Bosnia and Herzegovina, Croatia, Kosovo, the Former Yugoslav Republic of Macedonia, Montenegro and Serbia. It is implemented by the Center for International Legal Cooperation (CILC) in cooperation with the UIHJ. For more information, visit: <http://www.berp.info>.

Bernard Menut continued the works with the stage of completion on the renovation of the statutes, it being understood that the next version will be presented at the Permanent Council of the UIHJ in The Hague in June 2011, to be adopted at the occasion of the international congress in Cape Town early May 2012. Then the first vice-president spoke of the enlargement of the UIHJ Committee to better respond to on-going requests of the UIHJ which must meet internationally.

Francoise Andrieux informed the participants of the meeting of the secretaries of various UIHJ-Euros held the same week to harmonize the work. One project



Alain Ngongang Simé, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun, avec Leo Netten - Alain Ngongang Simé, President of the National Chamber of the judicial officers of Cameroon, with Leo Netten



is to invite the various secretaries at each event. Points can be commonly addressed, such as devoting part of the session in the activity of the country, or to their topicality. Jos Uitehag proposed what he has already put in place as part of his activities, that is to say practical enforcement cases submitted to countries. This practice could usefully be put in place within the UIHJ-Euros. As regards UIHJ-EuroNord Jos Uitehag said that this branch of the UIHJ would soon have its website. For UIHJ-EuroDanube, Juraj Podkoniky, its secretary, announced that 2011 would be very eventful with the 5<sup>th</sup> and 10<sup>th</sup> anniversaries of the profession of judicial officers in several states in the region: Czech Republic, Estonia and Romania. There were two meetings in 2010 and two are scheduled for 2011.

### Fight to defend our common rights

Then the delegations made their interventions. Antonio Kostanov, president of the National Chamber of Judicial Officers of the Former Yugoslav Republic of Macedonia, informed the Permanent Council of the problems arising in his country where, because of the crisis, the tariff of judicial officers has been reduced up to 70%. He indicated his intention to address the Constitutional Court. Bernard Menut immediately responded by stating that the decision was purely political and that the solution to a crisis is not to lower the tariff of a profession. He offered the assistance of the UIHJ.

Dionysios Kriaris mentioned the problems of Greece where the VAT is up to 23% from 1 July 2010. This may cause serious problems in access to justice. He said he had been elected president of the National Chamber of Judicial officers of Greece on 1 May 2010, following President Preketes Efthymios who did not wish to represent. *“The Greeks are pessimistic about the future”* Dionysios Kriaris regretted adding that some positive developments however concern the profession. Thus, the profession is excluded from the Bolkestein directive on services. On e-Justice projects are underway for the electronic service and the National Chamber works tirelessly to ensure that this service



*Pendant l'atelier e-Justice, à gauche : Alain Bobant et Géraldine Cavaillé*  
*During the e-Justice workshop, on the left, Alain Bobant and Géraldine Cavaillé*



*Antonio Kostanov, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de l'ARY-Macédoine*  
*Antonio Kostanov, President of the National Chamber of the judicial officer of ARY-Macedonia*

be made solely by the judicial officers. *"We continue to fight to defend our common rights, because I fear that my country may be used as a Trojan horse for your countries"* said our colleague with concern. President Netten recalled the existence of the position paper of the UIHJ on how judicial officers can help overcome the crisis.

Marek Zembaty, vice president of the National Chamber of Judicial officers of Poland, took the floor to indicate he had been designated to handle relations between the national chamber and the UIHJ, following the election of Jaroslaw Swieczkowski at the head of the chamber. He said that the judicial officers have to bear additional obligations without any financial compensation. The cost of enforcement procedures has been revised downwards and the courts have the option to lower it even further at the request of the debtor. The 1997 law was amended so many times that very little of the original provision remains but rules difficult to implement and often contradictory. There is a 20% increase in the number of offices of judicial officers in two years and this increase is not based on any study or any encrypted need. Leo Netten renewed his offer to travel to Poland to meet the President of the Polish Chamber. *"We can explain why your minister must follow the guidelines on enforcement adopted by the Council of Europe and therefore by Poland,"* said the President of the UIHJ.

Then Andrea Mascioli, representing the Italian Association of Judicial Officers (AUGE), acknowledged that the political situation in his country is unstable. He informed the audience that AUGE has approached a union amongst the ten representing the profession and which comprises about 30% of judicial officers. Representatives of the union said they were not opposed to the liberalization of the profession.

Louis Raymond Maranda (Canada), Board Member of the UIHJ, spoke about the World day of the judicial officer of June 2010 whose theme was alternative dispute resolution. He outlined the various actions undertaken in connection with Haiti, the Czech Republic, Hungary, Cameroon, Benin, Lithuania and Quebec. President Maranda mentioned the project initiated by our colleague André Mathieu to have the World Day of the judicial officer included in the UN calendar. However, to bring this project to the UN, it should be extended to the theme of justice and include all legal professionals. *"If we succeed in completing this project, we will be those who have initiated this worldwide recognition,"* he said.

Belgium, represented by its chairman Bernard Buyse, and Eric Choquet, vice president, explained the project by the Belgian Chamber on the occasion of the World Day. The first annual report of the Belgian Chamber, which was done in

the presence of the Minister of Justice, was to be presented then. Asked by Bernard Menut the cost of such an operation, Eric Choquet said the budget for this massive publicity campaign came up to 15 to 20 000 euros. This report is now on the website of the UIHJ.

Mathieu Chardon then gave information on the UIHJ magazine and on the website, which is under renovation. Adrian Stoica (Romania), Assistant Treasurer's office, spoke about his questionnaire on forced sales of properties and asked each to respond before the end of the year. After the financial report prepared by Jean Christin, former treasurer of the UIHJ, and Dominique Aribaut-Abadie, treasurer, Bernard Menut mentioned that Haiti is facing the consequences of the earthquake that destroyed the capital, Port-au-Prince. He said an assessment needs report of our colleagues would be made, in order to provide adequate support.

The 1<sup>st</sup> Vice-President of the UIHJ then presented the first stage of his grand project that aims to provide the foundation for a flat fee for the judicial officers. Sue Collins spoke of the Sponsoring Committee she heads. She said there is no advertising in the magazine or the site and that advertisers and sponsors should be found for these media and the seminars organized by UIHJ.

Jos Uitdehaag reminded that the next permanent council would be held in The Hague. This permanent council will correspond with the 10<sup>th</sup> anniversary of the reform of the profession of judicial officer in the Netherlands. A conference will be organized by the Royal Association of Judicial Officers of the Netherlands to celebrate this event. Mathieu Chardon made a presentation of the on-going work which he is leading for the international congress in Cape Town.

Before closing the permanent council, Leo Netten announced that a mission of the UIHJ would go to Chile in early 2011. He also said that Bernard Menut had recently published a remarkable book on the collection of alimonies in Europe. The last words of President Netten were for the interpreters in the booths and in the amphitheatre, as well as its secretariat and all the participants, wishing everyone a happy holiday. *"I experienced this as a permanent council member of a large family,"* he said.

We could not close this report without again thanking France for its excellent hospitality and for having offered to all delegations a wonderful evening of togetherness, brotherhood and friendship in the splendour of the hotel Salomon de Rothschild in the heart of the so beautiful French capital. At this occasion, President Netten paid homage to Jacques Isnard, as well as René Duperray, former Secretary general of the UIHJ, and Jean Christin, for their great investment in the UIHJ for all these years.



## 2<sup>e</sup> rencontres Afrique Europe des huissiers de justice à Yaoundé (Cameroun) 27/29 octobre 2010

L'UIHJ a organisé avec la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun les 2<sup>e</sup> rencontres Afrique Europe des huissiers de justice, sous le haut patronage de Paul Biya, président de la République du Cameroun

### Près de six-cents participants

Après le Gabon où avaient été inaugurées à Libreville en octobre 2008 les premières rencontres Afrique Europe des huissiers de justice, c'était au tour du Cameroun d'accueillir les nombreux confrères venus des deux continents pour échanger et s'informer pendant les deux journées d'un colloque placé sous le thème de « *L'huissier de justice à l'ère de l'économie des savoirs* ».

Quatorze pays et près de six-cents participants se sont ainsi retrouvés au palais des congrès de Yaoundé : Algérie, Belgique, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Guinée, Luxembourg, Niger, Pays-Bas, Togo et Sénégal. Le bureau de l'UIHJ était représenté à son plus haut niveau, par son président, Leo Netten, son 1<sup>er</sup> vice-président, Bernard Menut, son vice-président, Honoré Aggrey, et sa trésorière, Dominique Aribaut-Abadie, ainsi que par sa secrétaire générale, Françoise Andrieux, et son 1<sup>er</sup> secrétaire, Mathieu Chardon. Invité par l'UIHJ, Christophe Bernasconi, 1<sup>er</sup> secrétaire de la Conférence de La Haye de droit international privé, avait fait le déplacement afin de représenter cette grande organisation internationale auprès des autorités et des huissiers de justice présents. Jean-Michel Rouzaud, président de l'Ecole nationale de procédure de Paris (ENP), partenaire de l'UIHJ dans le cadre de l'Unité de formation des huissiers de justice africains (Ufohja),

n'aurait manqué pour rien au monde cet événement qui devait aussi célébrer la formation des huissiers de justice.

On doit en premier lieu remarquer que l'accueil de nos amis camerounais fut très largement à la hauteur de la réputation de ce magnifique pays. Grâce à la pugnacité d'Alain Ngongang, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun, et de son Comité d'organisation, présidé par Polycarpe Diméné Yomba, lui-même ancien président de la Chambre nationale des huissiers de justice, en relais logistique et scientifique avec l'UIHJ, en particulier Françoise Andrieux et Luisa Lozano, secrétaire, tout avait été mis en œuvre pour faire de ces 2<sup>e</sup> rencontres Afrique Europe des huissiers de justice un événement dont on se souviendrait pendant très longtemps.

### Une rencontre au siège de l'Ohada

En prémices au colloque, le 26 octobre, une délégation composée de Bernard Menut, Honoré Aggrey, Françoise Andrieux, Mathieu Chardon, Alain Ngongang et Christophe Bernasconi, ont rendu une visite de courtoisie au secrétariat de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada), dont le siège est à Yaoundé. La délégation a été reçue par Idrissa Kéré, directeur des Affaires juridiques et des relations avec les institutions. L'objet de cette réunion était double. Il s'agissait d'une part de renouer les contacts directs avec cette organisation dont l'UIHJ est l'une des ambassadrices non seulement en Afrique mais également dans le reste du monde. Il s'agissait d'autre part de permettre à la Conférence de La Haye de rencontrer les représentants de l'Ohada afin de sensibiliser les États membres à l'intérêt d'adhérer à cette organisation et aux diverses conventions qu'elle a établies, notamment la convention du 15 novembre 1965 sur la signification et la notification des actes judiciaires et extrajudiciaires à l'étranger en matière civile et commerciale, ou encore la convention « *apostille* ». M. Kéré s'est montré très réceptif à la présentation faite par le premier secrétaire de la Conférence de La Haye. Bernard Menut a, quant à lui, rappelé que la mise en place d'un statut d'huissier de justice africain figurait toujours parmi les priorités de l'UIHJ et que ce projet trouverait un cadre idéal au sein d'un acte uniforme de l'Ohada, comme cela avait déjà été proposé. Durant la conversation, a été avancée l'idée d'une réunion



Pendant la cérémonie d'ouverture du colloque, de G. à D. : Polycarpe Diméné Yomba, président du Comité d'organisation du colloque, Jean-Michel Rouzaud, président de l'ENP de Paris, Alain Ngongang Simé, président de la CNHJ du Cameroun, Amadou Ali, vice-premier ministre, ministre de la justice du Cameroun, Leo Netten, président de l'UIHJ, Jean Poumane Akan, ministre, conseiller technique à la Présidence de la République, Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ

During the opening ceremony, from L; to R.: Polycarpe Diméné Yomba, president of the Steering Committee of the seminar, Jean-Michel Rouzaud, president of the ENP of Paris, Alain Ngongang Simé, president of the NCJO of Cameroon, Amadou Ali, vice-prime minister, minister for justice of Cameroon, Leo Netten, president of the UIHJ, Jean Poumane Akan, Minister, technical adviser at the Presidency of the Republic, Françoise Andrieux, general secretary of the UIHJ



Leo Netten, président de l'UIHJ - Leo Netten, president of the UIHJ



La délégation de l'UIHJ à la présidence de la République avec, au centre, Laurent Esso, ministre d'État, secrétaire général de la Présidence de la République

The UIHJ delegation at the Presidency of the Republic with, at the centre, Laurent Esso, Minister, General Secretary of the Presidency of the Republic

technique entre l'Ohada et ses experts internationaux pour évoquer la possibilité d'une collaboration avec l'UIHJ et la Conférence de La Haye afin d'intégrer l'harmonisation de l'huissier de justice africain et les conventions de La Haye.

### Rencontre avec le ministre de la justice du Cameroun

Toujours en préalable aux rencontres, quatre visites protocolaires ont eu lieu le 27 octobre. Tout d'abord, la délégation de l'UIHJ s'est rendue au ministère de la justice du Cameroun pour y rencontrer Amadou Ali, vice-premier ministre, ministre de la justice, garde des sceaux. La délégation était accompagnée par le président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun, ainsi que par Christophe Bernasconi, Jean-Michel Rouzaud, et Patrick Safar, trésorier adjoint de la Chambre nationale des huissiers de justice de France. Étaient également présents M. Ngafessong, ministre délégué chargé de l'administration pénitentiaire, Justice Ngawamessia, secrétaire général du ministère de la justice, Mme Essomba, inspecteur général chargée des services judiciaires, Daniel Mekobé Soné, directeur de la Liquidation, Emile Nsoga, directeur des Affaires pénales, M. Ahouvé, directeur des Droits de l'homme, M. Awongo, directeur des professions judiciaires et M. Fongang, chef de service des huissiers de justice. Leo Netten a remercié chaleureusement M. Ali pour son accueil. Il lui a demandé de bien vouloir transmettre ses remerciements à Paul Biya, président de la République, pour avoir bien voulu placer les rencontres Afrique Europe sous son haut patronage. Il a indiqué combien l'UIHJ était sensible à cette grande marque d'intérêt porté par l'État camerounais à la profession d'huissier de justice. Le président de l'UIHJ a présenté son organisation. Il a indiqué l'importance d'œuvrer pour l'harmonisation de la profession en Afrique et dans le monde. Christophe Bernasconi a souligné qu'il s'agissait de la première visite de la Conférence de La Haye au Cameroun. Il a remercié à son

tour M. Ali pour cette audience et lui a demandé de bien vouloir transmettre à M. Biya les remerciements de son organisation. M. Bernasconi a indiqué qu'une centaine d'États a signé la convention « Apostille » et que 62 États appliquent la convention de 1965 sur la signification internationale, tout en relevant que le Cameroun, à l'instar de la quasi-totalité des États africains, n'étaient pas adhérents à ces conventions. S'agissant de la convention sur la signification, le premier secrétaire a rappelé que, sur le plan mondial, la plupart des demandes sont traitées dans le délai de deux mois et que l'adhésion à cette convention constituerait pour le Cameroun et les autres pays africains une avancée significative en la matière. Honoré Aggrey a évoqué l'Ufohja et les résultats spectaculaires obtenus en dix ans. Le vice-président de l'UIHJ a ensuite rappelé le projet d'acte uniforme d'huissier de justice harmonisé africain. Il a enfin annoncé le prochain congrès international des huissiers de justice en terre africaine, à Cape Town, en mai 2012. Pour le compte de l'ENP, Jean-Michel Rouzaud n'a pas manqué de rappeler que l'UIHJ avait compris depuis toujours que la profession d'huissier de justice se développerait par la formation et que, en France, en trente ans, la profession s'était hissée au même niveau que celui des autres professions judiciaires. Bernard Menut a ensuite évoqué les récentes lignes directrices de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) adoptées par le Conseil de l'Europe le 17 décembre 2009 sur l'exécution des décisions de justice et autres titres en forme exécutoire et sur les agents d'exécution. Le premier vice-président a indiqué combien ce texte contribuait à améliorer et renforcer le statut des huissiers de justice en Europe et se constituait en modèle pour le monde. Le ministre de la justice, en son nom et en celui du président de la République, a remercié les délégations présentes pour avoir fait le déplacement au Cameroun. Il a indiqué combien M. Biya était sensible à la tenue d'une manifestation de cette ampleur dans son pays. M. Ali a indiqué que le Cameroun était un véritable laboratoire culturel à la suite des colonisations allemande, française et anglaise. Il a rappelé que de nombreux textes de loi reflètent cette mixité mais qu'en matière de justice, le processus d'harmonisation était toujours en cours. « Le Cameroun est un pionnier en la matière », a estimé M. Ali.

### Réception à la Présidence de la République du Cameroun

Après cette longue réunion très cordiale et ouverte, les délégations se sont rendues à la Présidence de la République où elles ont été reçues par son secrétaire général, ministre d'État, Laurent Esso. Le président de l'UIHJ l'a très vivement remercié. « En recevant la délégation de l'UIHJ, vous témoignez votre soutien aux huissiers de justice camerounais mais également aux huissiers de justice des autres pays de l'Ohada et des autres pays d'Afrique » a-t-il déclaré. Poursuivant son propos, Leo Netten a ajouté que, sans une bonne exécution et une signification certifiée, les procédures ne peuvent perdurer et l'exécution reste lettre morte. Après avoir à son tour remercié M. Esso pour l'honneur qui était fait à la Conférence de La Haye, Christophe Bernasconi a estimé qu'« il n'y a aucune raison pour qu'un pays qui a un système d'huissier de justice libéral n'utilise pas la convention de La Haye sur la signification qui permet la transmission directe des actes entres officies ministériels ». Bernard Menut a rappelé que la profession d'huissier de justice permet de fluidifier les flux judiciaires et de sécuriser les échanges et que l'UIHJ avait une réelle expertise en ce domaine. Le premier vice-président a noté que l'UIHJ intervenait à la demande des pays pour rénover et installer des huissiers de justice, faciliter les échanges commerciaux et faire en sorte qu'une décision soit exécutée. Honoré Aggrey a





Bernard Menut, 1<sup>er</sup> vice-président de l'UIHJ  
Bernard Menut, 1<sup>st</sup> Vice-President of the UIHJ



Christophe Bernasconi, 1<sup>er</sup> secrétaire de la  
Conférence de La Haye de droit international  
privé - Christophe Bernasconi, 1<sup>st</sup> Secretary  
of The Hague Conference on Private  
International Law

jugé que la cause de la profession d'huissier de justice en Afrique a besoin du soutien des États. « L'UIHJ a aidé les huissiers de justice pour faire d'eux des professionnels libéraux dans la zone Ohada. Nous voulons unifier ce qui a été fait » a-t-il annoncé. Le ministre a indiqué qu'après cinquante ans d'indépendance au Cameroun, il restait des choses à parfaire. Il a rappelé la spécificité multiculturelle du Cameroun issue des colonisations successives et des traditions juridiques de Common Law et de Civil Law. Laurent Esso a reconnu qu'il était important que les huissiers de justice soient bien formés. « Vous pouvez nous apporter la ressource humaine de la formation » a-t-il précisé, en ajoutant que « l'indépendance du juge et de l'huissier de justice peuvent atténuer la toute puissance de l'État ».

Les délégations ont ensuite été très cordialement reçues par son excellence, Bruno Gain, ambassadeur de France au Cameroun, dans sa résidence de Yaoundé.

Enfin, les délégations se sont rendues à la représentation de l'Union européenne au Cameroun pour y être reçue par son ambassadeur, Raul Mateus Paula. L'entretien, à la fois cordial et technique, et donc très instructif, a essentiellement porté sur les projets de financement de l'Union européenne dans le cadre des accords de Cotonou de 2000 pour les pays africains, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et du Fonds européen de développement (FED), dont le but est d'améliorer l'efficacité de l'aide et une meilleure concentration.

### L'effervescence des grands jours

Le jeudi 28 octobre, au palais des congrès de Yaoundé, c'est l'effervescence des grands jours. Près de 600 participants ainsi que tous les médias s'appêtent à assister à la grande cérémonie d'ouverture des tant attendues 2<sup>e</sup> rencontres Afrique Europe. Ont également honoré de leur présence des membres du gouvernement, des chefs des missions diplomatiques et des organisations internationales, le bâtonnier de l'ordre des avocats, la présidente de la Chambre nationale des notaires, ainsi que des présidents des regroupements interprofessionnels et inter-patronaux.

Il est un peu plus de 9 h 30 lorsque, sous les applaudissements et les crépitements des flashes des photographes, apparaissent les acteurs de cette cérémonie. S'installent ainsi à la tribune Amadou Ali, vice-premier ministre, ministre de la justice, garde des sceaux, Leo Netten, président de l'UIHJ, Alain Ngongang, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun, Jean Poumane Akan, ministre, conseiller technique à la Présidence de la République,

Jean-Michel Rouzaud, président de l'ENP de Paris, Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ et Polycarpe Diméné Yomba, ancien président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun, président du Comité d'organisation des rencontres.

Dans son discours d'accueil, Polycarpe Diméné a tout d'abord remercié Paul Biya, président de la République du Cameroun, pour son parrainage tant moral que matériel de ces 2<sup>e</sup> rencontres Europe Afrique des huissiers de justice. Puis s'adressant à Leo Netten, il a indiqué combien les huissiers de justice camerounais étaient heureux d'accueillir à Yaoundé « le plénipotentiaire désormais en charge de promouvoir le rayonnement mondial de la profession d'huissier de justice ». Il a souhaité la bienvenue aux représentants de l'ENP, de l'Ufohja ainsi que de la Conférence de La Haye de droit international privé. Il a également salué la présence de Jacques Isnard, ancien président de l'UIHJ et aujourd'hui président honoraire. Il a adressé à tous les huissiers de justice des délégations étrangères des mots de bienvenues particulièrement chaleureux. Puis, commentant les travaux à venir et le thème du colloque, notre confrère a estimé que « non seulement une telle démarche évite aux juristes de proximité que sont les huissiers de justice de sombrer dans la sclérose intellectuelle, génératrice d'inertie et même de recul pour la pratique professionnelle, mais elle permet surtout à ces praticiens d'optimiser en les améliorant leurs performances dans la manière de s'acquitter de la part du service public qui leur incombe ».

### Le pari d'une mondialisation réussie

En écho à ces propos très positifs, Alain Ngongang a à son tour remercié le président de la République Paul Biya pour avoir parrainé ces rencontres. Il a remercié l'ensemble des participants, notamment les délégations étrangères. S'adressant en premier lieu aux représentants des organisations interprofessionnelles et inter-patronales dont la présence témoigne de l'intérêt de renforcer les liens avec la profession d'huissier de justice, il a indiqué que l'huissier de justice contribue à l'assainissement du climat des affaires dans le monde et en particulier au Cameroun. « Il contribue à « booster » la croissance économique et bien entendu à consolider l'État de droit » a-t-il estimé. Et de poursuivre : « La formation et le renforcement de nos capacités professionnelles sont une exigence fondamentale pour harmoniser notre rôle dans la défense des droits des citoyens et relever les défis d'efficacité, d'efficience et de célérité qui nous interpellent avec acuité ». Il a confirmé le souhait de sa profession de renforcer ses capacités tant en droit interne qu'en droit international au travers de la formation. S'adressant au président Isnard, « l'Africain », Alain Ngongang lui a manifesté les messages de remerciements de ses confrères et consœurs camerounais pour ses actions passées en Afrique. Puis il a indiqué qu'à côté des congrès internationaux, les rencontres Afrique Europe qui se tiennent tous





les deux ans constituent un rendez-vous de la plus haute importance, « un instrument ô combien stratégique dans la politique de formation initiale et surtout continue mise en place par l'UIHJ pour déboucher sur des standards mondiaux de la profession ». Puis il a ardemment remercié M. Ali d'avoir accepté de présider cette cérémonie, en dépit d'un emploi du temps très chargé. Il a solennellement exprimé la reconnaissance du Comité directeur de la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun pour sa constante sollicitude et sa bienveillance à l'égard de la profession d'huissier de justice. Le président Ngongang a souligné toutes les réformes réalisées sous l'impulsion de M. Ali en matière de justice depuis sa nomination en qualité de ministre de la justice en 2001. S'agissant des huissiers de justice, il a rappelé qu'une plateforme de consultation permanente est en place avec le ministère de la justice, « permettant une réelle prise en compte des vues exprimées par les huissiers de justice ». « Les huissiers de justice sont membres à part entière de la grande famille judiciaire » a indiqué Alain Ngongang en paraphrasant volontairement le ministre de la justice. Puis il a souligné que la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun avait bénéficié de la contribution multiforme du gouvernement. Alain Ngongang a solennellement demandé au ministre de la justice de bien vouloir transmettre ses plus sincères remerciements au Chef de l'État pour avoir spontanément et généreusement accepté de patronner les rencontres et marquer ainsi sa confiance et sa sollicitude à l'endroit de la profession d'huissier de justice. « L'huissier de justice est le seul et véritable juriste de proximité qui assure au quotidien la mise en œuvre des droits des justiciables » a-t-il poursuivi. Cette mission exige une formation de base solide mais aussi et surtout une formation continue de qualité qui l'oblige à une constante et permanente remise en question de ses connaissances. Depuis la fin du siècle dernier, le monde s'est engouffré dans une nouvelle ère de l'histoire de l'économie, que l'on pourrait qualifier d'ère de l'économie des savoirs, et qui connaît son essor sous l'effet conjugué d'une croissance exponentielle du secteur tertiaire, des progrès technologiques et de la mondialisation. S'il existe un savoir juridique, il existe un savoir économique, un savoir social, un savoir culturel, etc. Cet avènement de l'économie des connaissances interpelle la profession d'huissier de justice dans son quotidien. Il en découle de nombreux défis pour la profession : nécessité d'une polyvalence accrue, faire reconnaître ses savoirs, trouver de nouvelles sources en matière de compétence, construire une image respectable et respectée dans la société par l'éthique et la déontologie professionnelle. « Nous ne remporterons le pari d'une mondialisation réussie que si nous plaçons l'homme au centre de l'économie des savoirs mais surtout si nous le plaçons comme finalité de tout savoir » a jugé le président Ngongang. Puis il a fait sien la formule du célèbre écrivain humaniste français François Rabelais : « science sans conscience n'est que ruine de l'âme ». Il a achevé un discours très applaudi par ces mots très inspirés : « A l'heure de l'économie



Honoré Aggrey, vice-président de l'UIHJ  
Honoré Aggrey, vice-president of the UIHJ



Jean-Michel Rouzaud, président de l'ENP de Paris  
Jean-Michel Rouzaud, president of the ENP of Paris

des savoirs, il est impératif pour nous huissiers de justice de faire savoir notre savoir-faire pour faire valoir nos compétences, notre expertise et, au-delà de nos frontières nationales respectives, de nous construire une légitimité scientifique à l'épreuve du temps et de toutes les contingences spatio-temporelles ».

### L'intégration juridique, locomotive de l'intégration économique

Leo Netten a exprimé son plaisir de se trouver au Cameroun pour célébrer ces deuxièmes rencontres Afrique Europe des huissiers de justice. Il a adressé ses sincères remerciements à M. Ali pour sa présence lors de cette cérémonie et au président de la République pour avoir donné une dimension toute particulière à cet événement. Pour Leo Netten, l'Afrique et l'Europe entretiennent aujourd'hui des relations de partenariat qui ne font que renforcer leurs relations historiques et culturelles. Pour autant les influences des autres continents (Amériques, Asie) font de l'Afrique un théâtre d'opérations important dans leurs positionnements stratégiques. Et l'économie y joue un rôle primordial. « Il était impératif, pour tous les pays concernés, d'adopter un même droit des affaires moderne, réellement adapté aux besoins économiques, clair, simple, sécurisant les relations et les opérations économiques » a considéré le président de l'UIHJ. Les États africains ne sauraient rester en marge de ce processus. C'est la raison pour laquelle ont été créées des organisations comme l'Union du Maghreb arabe pour l'Afrique septentrionale, l'UEMOA pour l'Afrique de l'Ouest, la CEMAC pour l'Afrique centrale et le SADC pour l'Afrique Australe, avec comme objectifs la réalisation de l'intégration économique et juridique au niveau régional et ensuite l'avènement de la Communauté économique africaine et l'Union africaine. « L'intégration juridique devrait servir de locomotive à l'intégration économique. C'est dans ce contexte que l'expérience d'uniformisation du droit des affaires des États africains a été lancée à travers l'Ohada », a poursuivi Leo Netten. Pour lui, l'Ohada est surtout une idée - voire une exigence - des opérateurs économiques africains. Reprenant les propos de Jacqueline Lohoues-Oble, professeur agrégée de droit (Côte d'Ivoire) et membre du Conseil scientifique de l'UIHJ, il a rapporté que « L'harmonisation du droit et l'harmonisation juridique deviennent un impératif car une harmonisation -ou plutôt une unification- bien menée favorise les échanges, la libre concurrence, restaure la confiance et prépare l'intégration économique ». Les huissiers de justice sont complètement concernés par cette harmonisation du droit. Il est indispensable qu'ils s'impliquent dans ce processus par l'harmonisation de la profession. Evoquant le projet de statut uniforme des huissiers de justice initié par son prédécesseur, Jacques Isnard, rejeté par l'Ohada, il a jugé que « ce projet mérite d'être réexaminé et reconsidéré car il contribue incontestablement à



promouvoir le traité de l'Ohada et à conforter l'acte uniforme du 1<sup>er</sup> juillet 1998 relatif aux procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution ». Rapidité, efficacité, haute performance dans le recouvrement des créances, telles sont les attentes de tout détenteur de titre exécutoire, qu'il s'agisse d'un simple citoyen, d'un consommateur, d'un commerçant ou d'un entrepreneur, voire d'un établissement bancaire. Le président Netten a ensuite rappelé que, pour répondre à ces impératifs, s'est imposée au fil du temps une profession, spécialiste de l'exécution et du recouvrement, véritable acteur économique et gage de sécurité et de garantie, celle d'huissier de justice. Un professionnel privé et autonome, voilà ce qu'offrent les États en voie de modernisation de leur système judiciaire. L'huissier de justice : un acteur majeur de l'État de droit et de la vie économique. L'huissier de justice : un élément pivot dans le fonctionnement de l'État et de l'économie.

### Contribuer à l'harmonisation du statut de l'huissier de justice

Amadou Ali a déclaré qu'il considérait comme un grand honneur et un grand plaisir de s'adresser aux participants du colloque placé sous le haut patronage de Paul Biya. Il a présenté son pays comme « une Afrique en miniature, les pieds dans l'Océan ». « Je serai votre porte-parole le plus fidèle pour rapporter le bien que vous avez dit du président de la République » a-t-il promis. Le vice-premier ministre a considéré que la présence massive des participants traduit la forte mobilisation des huissiers de justice du monde pour améliorer leur professionnalisme dans le dessein d'une justice de qualité sur le plan planétaire. Il a indiqué que les relations entre chancellerie et la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun sont « empreintes d'un climat serein de concertation et de collaboration ». « C'est la première fois en neuf ans que je préside personnellement une cérémonie qui concerne l'un des corps des professions judiciaires » a-t-il poursuivi, déclenchant une vague d'applaudissements. Il a souligné son attachement à « une profession rénovée et modernisée constituée d'huissiers de justice bien formés intellectuellement et moralement, et compétente professionnellement pour une réalisation simple, efficiente et complète de l'exécution des décisions de justice ». Dans le cadre de la réforme entreprise, le ministre de la justice a fait part de son ambition d'instaurer un modèle d'huissier de justice qui tienne compte de la tradition du système judiciaire camerounais romano-germanique et anglo-saxon, et forgée sur la culture judiciaire. Le Cameroun a été colonisé par l'Allemagne, puis placé sous tutelle française et anglaise, a-t-il rappelé pour évoquer la spécificité de son pays. Il a promis qu'à l'issue des réformes sera résolu le délicat problème



Le maître de cérémonie  
The Master of Ceremony



Jacques Isnard, président honoraire de l'UIHJ  
Jacques Isnard, honorary president of the UIHJ

des charges d'huissiers de justice, avec notamment la création de sociétés professionnelles d'huissiers de justice. « Un droit camerounais multiculturel sera un exemple d'intégration de plusieurs systèmes différents ». M. Ali a rappelé que le Cameroun participe aux activités de l'Ohada, également un modèle d'intégration juridique. Faisant état de l'audience qu'il a accordée à la délégation de l'UIHJ la veille, il s'est réjoui d'une convergence de vue sur le rôle que l'Ohada peut jouer dans le cadre de l'intégration juridique et judiciaire en Afrique. « Le statut de l'huissier de justice harmonisé ne peut que procéder d'une concertation. Le Cameroun, sous l'impulsion du chef de l'État, vous assure de sa disponibilité pour contribuer à l'harmonisation du statut de l'huissier de justice si chère à votre organisation » a-t-il dit. Concernant la formation, le ministre de la justice a annoncé que son département mène une étude en vue de la création d'un institut national d'études judiciaires qui pourrait être chargé de la formation ainsi que du perfectionnement du corps judiciaire. Ce département concernerait les huissiers de justice, les avocats et les notaires. Puis il a félicité Leo Netten et Alain Ngongang pour le choix du thème des travaux. Ce choix « traduit le suivi de votre organisation de coller à l'avènement d'une profession d'huissier de justice de qualité et de son temps : un monde globalisé. Cela passe par une formation continue et par un encadrement efficace sur le plan d'éthique pour faire de ce corps d'élite un corps incontournable ». Amadou Ali a achevé une intervention très appréciée en ces termes : « La profession d'huissier de justice réclame un comportement exemplaire de tous les instants. C'est dans cet espoir que je vous souhaite de fructueux travaux et déclare ouvertes les 2<sup>es</sup> rencontres Afrique Europe des huissiers de justice ».

### Un pont entre l'Afrique et l'Europe

Les travaux du colloque ont débuté après une brève interruption. Pour préparer les participants à des débats d'une qualité scientifique qui allait s'avérer de très haut niveau, Guillaume Payan, maître de conférences à l'Université du Maine (France), consultant UIHJ, a établi un pont entre l'Afrique et l'Europe au moyen d'un brillant exposé qui avait pour thème : « Exécution des décisions de justice, huissier de justice et État de droit : l'émergence de principes communs en Afrique et en Europe ». Ce travail extrêmement documenté fera l'objet d'une prochaine publication.

Les rencontres s'articulaient autour de trois thèmes déclinés en trois ateliers : la rationalisation des savoirs, la mutualisation des savoirs et l'optimisation des savoirs.

Le premier atelier, la rationalisation des savoirs, a débuté par un premier sous-thème consacré aux différents degrés d'indépendance entre la décision



Edouard Ndoc, avocat général à la cour d'appel du Centre (Cameroun)  
Edouard Ndoc, General Attorney at the Court of Appeal of the Centre (Cameroun)



Marc Schmitz, huissier de justice à Saint-Vith (Belgique), questeur du Comité de l'UIHJ  
 Marc Schmitz, judicial officer in Saint-Vith (Belgium), quaestor of the Committee of the UIHJ



Rose-Marie Bruno, huissier de justice à Arles (France), expert ENP et Ufohja  
 Rose-Marie Bruno, judicial officer in Arles (France), ENP and Ufohja expert

et son exécution. Leo Netten en était le modérateur. Quatre intervenants se sont succédé à la tribune : Alain Ngongang, Marc Schmitz, huissier de justice à Saint-Vith (Belgique), questeur du Comité de l'UIHJ, Rose-Marie Bruno, huissier de justice à Arles (France), expert ENP et Ufohja, et Dominique Aribaut-Abadie. Puis Christophe Bernasconi a présenté de façon très vivante la Conférence de La Haye de droit international privé dont il est le premier secrétaire. Il s'est demandé s'il ne serait pas possible d'envisager une adhésion des 16 États membres de l'Ohada à la Conférence de La Haye ou à la convention de La Haye de 1965 sur la signification des actes. Il a reconnu que les travaux de la Conférence de La Haye gagnent en lisibilité sur le continent africain grâce à l'UIHJ. Il a rappelé que c'est l'UIHJ qui a proposé ce qui allait devenir cette convention de 1965. Soixante-deux États ont signé à cette convention. Mais M. Bernasconi a fait remarquer qu'en Afrique, seuls le Botswana, l'Égypte, le Malawi et les Seychelles l'ont signée. « Dans tous les États où il existe des huissiers de justice libéraux, il n'y a aucune raison que la convention ne soit pas utilisée » a-t-il à nouveau déclaré. En réponse à ces propos Alain Ngongang a promis que la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun allait être l'ambadrice de la Convention de La Haye de 1965 auprès des autorités du Cameroun.

### Mutualisation et optimisation des savoirs

Le deuxième atelier, la mutualisation des savoirs, comprenant trois sous-thèmes. Le premier sous-thème, le statut, était modéré par Bernard Menut. Les quatre intervenants étaient Alobwede Ngolle, professeur de droit (Cameroun), Dominique Aribaut-Abadie, Fahima Khaldi, huissier de justice (Algérie), et Carlos Calvo, président de la Chambre des huissiers de justice du Luxembourg. Le deuxième sous-thème avait pour objet la déontologie. Il était modéré par Honoré Aggrey. Se sont succédé à la tribune Jean-Claude Olombi, huissier de justice à Brazzaville (Congo), ancien président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Congo, et Thierry Guinot, huissier de justice (France), auteur d'un ouvrage de référence sur la question. Le troisième sous-thème, également modéré par Honoré Aggrey, s'intéressait à la formation. Mohamed Bousmaha, huissier de justice (Algérie), Jean-Michel Rouzaud, Anne Kérisit, huissier de justice à Douarnenez (France), expert ENP et Ufohja, ainsi qu'Honoré Aggrey, ont évoqué successivement les grandes lignes des actions menées par l'ENP de Paris, l'Ufohja, le Conseil international de la formation créé par l'UIHJ, et le projet CADAT (pour Cape-Town Dakar Tunis), également créé par l'UIHJ.

Le troisième sous-thème, l'optimisation des savoirs, était modéré par Marc Schmitz. Il s'intéressait aux activités cœur de métier et aux activités périphériques de l'huissier de justice. Les intervenants, Aloyse Ndong, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Sénégal et Elise Kogla, huissier de justice (Cameroun), ont évoqué la place de la signification et de l'exécution dans leurs pays respectifs. Puis Mathieu Chardon a présenté les lignes directrices de la CEPEJ adoptées par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe le 17 décembre 2009, estimant que ce document, dans l'élaboration duquel l'UIHJ avait joué un rôle important, constituait la base de l'harmonisation de la profession d'huissier de justice en Europe mais aussi dans le reste du monde.

### L'huissier de justice dans l'Afrique de 2030

Puis, une table ronde conclusive s'est interrogée sur l'avenir de l'huissier de justice dans l'Afrique de 2030. La table ronde s'est attachée à faire ressortir les qualités de ce professionnel en tant qu'élément de garantie, de preuve, et de confiance au sein du droit des contrats. La table ronde était modérée par Alain Ngongang et Françoise Andrieux. Elle était constituée d'Edouard Ndock, avocat général à la cour d'appel du Centre (Cameroun), de Marie-André Mgwé, avocat au barreau du Cameroun à Douala, d'Olivier Behle, président du Groupement inter-patronal du Cameroun à Douala, et de Rose-Marie Bruno.

En clôture des travaux, deux temps forts. En premier lieu le lumineux rapport de synthèse de Françoise Andrieux dont le texte vous est proposé ci-dessous. En second lieu les recommandations des 2<sup>e</sup> rencontres Afrique Europe, présentées par Jérôme Okemba, huissier de justice à Brazzaville (Congo), dont le texte est également reproduit ci-dessous.

La cérémonie de clôture et la remise traditionnelle de cadeaux s'est déroulée dans une ambiance à la fois solennelle, sereine, mais également de liesse. Cette cérémonie accueillait à la tribune Leo Netten, M. Ngafessong, Jacques Isnard, Honoré Aggrey, Alain Ngongang, Françoise Andrieux et Jérôme Okemba. Leo Netten a salué le travail exceptionnel réalisé par la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun, son président, Alain Ngongang, et son Comité d'organisation, qui ont tous été longuement applaudis, et la parfaite organisation de ces rencontres ainsi que leur très haut niveau scientifique. M. Ngafessong après avoir salué l'excellence des travaux, qui se sont déroulés « dans une ambiance formidable », a déclaré, au nom du ministre de la justice, clos les 2<sup>e</sup> rencontres Afrique Europe des huissiers de justice de Yaoundé.



Jean-Claude Olombi, huissier de justice à Brazzaville (Congo)

Jean-Claude Olombi, judicial officer in Brazzaville (Congo)

### Rapport de synthèse de Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ

Ainsi que le président Leo Netten l'a rappelé, les deuxièmes rencontres Afrique Europe des huissiers de justice ne sont que l'une des expressions des relations historiques et traditionnelles qui lient ces deux continents. Aujourd'hui, on voit émerger en Afrique de nouvelles forces économiques, sociales et politiques, à la faveur des mutations économiques et des dynamiques culturelles. Il est impossible à l'Afrique d'échapper au processus de mondialisation de l'économie. Toutefois, elle s'efforce de ne pas le subir car sa richesse en matières premières, en hommes et en compétences, doit au contraire lui permettre de l'utiliser à son profit. Ce continent fascine. Evidemment il fascine par ses richesses : la richesse de sa culture, de ses traditions, sa faculté de résistance conjugée à son art de mêler progrès et ancestralité... Mais il fascine aussi par ses richesses naturelles, objet de convoitise, qui font qu'aujourd'hui ce n'est plus seulement l'Europe qui vient à la rencontre de l'Afrique mais tous les autres continents, américain et asiatique, qui viennent y assoir des bases économiques stratégiques. Alors, la mondialisation, la globalisation, ont nécessairement touché l'évolution structurelle de l'économie africaine. Le continent africain voit le monde entier se donner rendez-vous sur son sol : États-Unis, Japon, Chine, Brésil ou encore l'Inde.

Bien évidemment un bouleversement des relations s'instaure et l'Europe doit considérer que ces nouveaux venus vont entraîner des relations placées sous le signe de nouvelles exigences et de nouvelles priorités. On peut alors se poser une double question. Quelles sont les perspectives ouvertes par toutes ces dynamiques pour notre profession ? Quelle est la place de notre profession dans l'économie des savoirs ? La réponse à ces questions nécessite une anticipation. Il faut voir à l'horizon des années futures, et nous avons arbitrairement choisi l'horizon 2035 car c'est précisément celui qu'a envisagé le Cameroun qui a établi un plan de développement appelé « *Vision 2035* » et dans lequel il précise que l'un de ses objectifs est « *une justice indépendante et accessible à tous* ». Il faut aussi savoir ou accepter d'intégrer désormais l'économie au droit et à la justice. En effet, l'économie ne peut évoluer sans un socle solide formé par les institutions et les règles de fonctionnement de ces institutions. L'huissier de justice est précisément l'un des maillons de la chaîne institutionnelle judiciaire. Et les liens entre l'Afrique et l'Europe ont fait subsister ce professionnel comme un trait d'union entre les deux continents. Nous devons alors bien cerner la notion d'économie des savoirs qui correspond en fait à une économie basée

sur de nouvelles formes de connaissances qui place les compétences parmi les biens économiques de plus haut niveau.

La production de biens matériels est bien entendu loin d'être devenue anecdotique, mais la part de l'immatériel, de l'informationnel, du travail intellectuel et de la recherche dans les processus de création de l'ensemble des richesses créées ne cesse de croître, tendant à devenir la force productive principale. Le consensus se fait pour dire que nous sommes entrés dans l'économie de la connaissance. Cela vaut pour tous les secteurs économiques, qu'ils produisent des biens industriels classiques, des services, ou de la connaissance comme le nôtre. La connaissance investit l'économie avec son mode de fonctionnement spécifique. Elle répond à des besoins intrinsèques de libertés d'accès, de diffusion, de validation par les pairs, d'ouverture, de transparence, de travail en commun. Elle est abondante, inépuisable. Son usage et sa consommation engendrent d'autres connaissances. Le savoir fuit la clôture. D'une manière consubstantielle, pour se développer, il a besoin du partage. Par conséquent, la coopération, l'ouverture s'affirment dans l'économie au travers du partage des savoirs.

L'Europe est entrée depuis dix ans précisément dans une phase de réflexion sur cette nouvelle donnée économique. L'Union européenne a défini en l'an 2000 une stratégie visant à faire entrer l'économie européenne dans la « *société de l'information* » : c'est la stratégie de Lisbonne. Or, informer c'est bien partager son savoir. L'objectif de la Stratégie de Lisbonne était de faire de l'économie européenne « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010* ». Par conséquent, lorsque les huissiers de justice s'interrogent sur leur place dans l'économie des savoirs, ils sont parfaitement dans l'air du temps et une fois encore certainement les premiers professionnels non seulement à se positionner sur de tels objectifs mais aussi à l'envisager en dehors des frontières européennes pour engager sur ce thème une réflexion internationale.

Bien entendu nous ne sommes pas philanthropes et c'est à notre développement passant par notre adaptation que nous nous intéressons, mais toujours dans l'optique du service rendu au justiciable, qu'il soit particulier ou, plus précisément, dans le sujet qui est le nôtre aujourd'hui, qu'il soit entité commerciale. La mutation de l'économie va valoriser sur le plan marchand les compétences ou les connaissances et notamment celles produites par les professionnels du savoir, par les experts que sont par exemple les huissiers de justice. Nous devons donc faire de nos connaissances un avantage compétitif.



Adolphe Minkoé She, professeur agrégé des universités (Cameroun)

Adolphe Minkoé She, Professor at Law (Cameroun)



Anne Kérisit, huissier de justice à Douamenez, expert ENP et Ufohja

Anne Kérisit, judicial officer in Douamenez, ENP and Ufohja expert



Notre matière première, c'est notre savoir faire, nos activités cœur de métier et notre formation, le tout entraîné par une dynamique bien connue : plus on se forme, plus on peut avoir d'activités, et plus on a d'activités, plus on a besoin d'être formé... C'est la valeur savoir qui façonnera notre profession et on peut avancer que l'accumulation de cette matière première profitera tant à l'État, qui pourra s'appuyer sur un professionnel compétent pour faire exécuter les décisions rendues par ses tribunaux, qu'au justiciable qui aura en face de lui le professionnel hautement qualifié pour répondre à ses besoins.

Placer ces deuxièmes rencontres Afrique Europe sous le thème de l'économie des savoirs nous amène à nous interroger à différents niveaux. Nous avons parlé de la rationalisation des savoirs, de la mutualisation des savoirs et de l'optimisation des savoirs, mais en vérité on peut encore envisager les travaux de ces deux journées sous deux angles différents, d'une part le partage des savoirs et d'autre part la gestion des savoirs.

### I – Le partage des savoirs

L'économie du savoir qui émerge, et dans laquelle des règles du jeu issues de la société industrielle sont remises en cause, va transformer les rapports de force. Il semble que, dans cette économie nouvelle, l'un des maîtres mots soit coopération, laquelle coopération permettra de partager nos savoirs. Il s'agit alors de déterminer quel sont nos savoirs privilégiés, exclusifs, afin de les mettre en commun autour de processus approuvés par chacun. L'Europe ne s'y est pas trompée qui a consacré par la jurisprudence et par les textes le droit à l'exécution au travers de l'arrêt Hornsby contre Grèce et de la recommandation 17 assortie de ses lignes directrices, comme nous l'a rappelé dans un premier temps Guillaume Payan, suivi par les développements instructifs de Mathieu Chardon. Ici l'optimisation des savoirs consiste à exploiter nos activités cœur de métier qui constituent la plupart du temps le noyau dur de notre monopole comme la signification, par exemple, qui revêt les mêmes formes tant au Cameroun qu'au Sénégal, comme nous l'ont indiqué M<sup>es</sup> Kogla et Ndong. Nous avons par exemple compris l'immense intérêt qui réside dans la facilitation de la circulation de nos actes, ce à quoi s'attache la convention de La Haye comme nous l'a démontré le premier secrétaire de la Conférence, Christophe Bernasconi. L'optimisation des savoirs c'est aussi mettre à profit nos connaissances pour offrir au justiciable un service complet, allant du conseil juridique à la représentation devant les tribunaux en passant par la sécurisation des actes en matière immobilière, comme l'a souhaité M<sup>e</sup> Ndong, selon la pluridisciplinarité chère à l'Union et aussi, paramètre à ne pas négliger, selon la nécessité économique de nos offices, comme l'a rappelé M<sup>e</sup> Kogla.

Mais la mise à profit de nos savoirs, leur partage, ne peuvent se faire que si nous avons tous les mêmes droits et obligations. Et c'est au travers de deux éléments qui sont les piliers de soutien de notre profession qu'il faut alors envisager une nouvelle approche de la mutualisation de nos savoirs, une approche normative de qualité de nos atouts : statuts, déontologie. Cette idée de partage déjà avancée annonce les prémices de l'harmonisation. De quelle façon pouvons-nous partager nos statuts et nos règles déontologiques ? Tout d'abord en communiquant avec l'extérieur, comme l'a souhaité Dominique Abadie. « Il faut faire savoir notre savoir faire » a-t-elle déclaré. Puis peut-être en nous inspirant de l'exemple du Cameroun qui, comme l'a expliqué M<sup>e</sup> Alobwede Ngolle, a réussi l'harmonisation des statuts anglophone et francophone.

On demande à la justice d'apporter des solutions et, quand elle doit être appliquée, c'est vers un seul professionnel que l'on se tourne : l'huissier de justice, qui est pour Dominique Abadie LE spécialiste des voies d'exécution. L'huissier de justice doit être celui qui apporte sécurité et garantie en répondant à des critères sélectifs et qualitatifs. Il est le seul professionnel du droit judiciaire et des procédures civiles d'exécution. Il peut, grâce à son expertise, éviter les procès lents et coûteux, comme Carlos Calvo l'a indiqué. Il est important que dans ce cadre son action soit inscrite tout à la fois dans un statut légalement formalisé et réponde également à des règles déontologiques qui, par essence, ne sont pas toutes codifiées, pas plus en Europe qu'en Afrique, ainsi que nous l'a indiqué Jean-Claude Olombi, ce qui paradoxalement n'exempte en rien de leur respect. Thierry Guinot a installé le triptyque indépendance-objectivité-probité qui sont les idées fondatrices bases d'une norme déontologique lorsqu'on les allie à la loyauté, l'esprit de cohésion et la fiabilité. Ces mots, ces simples mots mais si beaux par les sens qu'ils recouvrent, sont précisément des valeurs à partager, qui doivent nous être communes et qui constituent ce que Jean-Claude Olombi a appelé notre précieux patrimoine. Ainsi la confiance qu'inspirera ce professionnel, parce que ses meilleures règles auront été partagées et seront appliquées sans frontières, permettra d'envisager un nouvel ordre harmonisé pour participer au développement correct de l'économie. En effet, les partenaires économiques, sûrs de retrouver partout un professionnel légitime et responsable, ne répugneront point à engager leurs actions partout où ils auront l'assurance, non seulement de l'exécution des obligations qui leur sont dues, mais également du fait que le cadre, la méthodologie employée, sera la même et préservera leur relation économique. Pour cela il faut envisager, comme cela se fait dans la gestion de la qualité, l'échange des meilleures pratiques qui nous amènera à l'harmonisation tant attendue.



Elise Kogla Batamak, huissier de justice (Cameroun)

Elise Kogla Batamak, judicial officer (Cameroon)



Mohamed Bousmaha, huissier de justice (Algérie)

Mohamed Bousmaha, judicial officer (Algeria)



Marie Andrée Ngwe, avocat au barreau de Yaoundé (Cameroun)

Marie Andrée Ngwe, lawyer in Yaoundé (Cameroun)

La gestion de la qualité, ce sont les techniques d'organisation concourant à rendre un service conforme à un standard. Elle permet a priori d'améliorer la qualité des prestations rendues et donc de satisfaire les besoins exprimés ou non des clients ou utilisateurs. C'est un concept de management qui paraît adaptable à notre profession et à notre statut qui peut finalement être considéré comme un mode organisationnel de notre profession. Il s'agit de définir les standards statutaires pour en faire un socle commun international. Nous sommes donc partis des activités pour arriver au statut et à la déontologie, qui est sa béquille, pour évoquer le partage des savoirs. Dans la deuxième partie nous allons évoquer la gestion des savoirs ou très simplement : comment mettre à profit nos compétences, comment les exploiter totalement pour l'efficacité de la justice.

Mais auparavant, en guise de trait d'union, il est un sujet que je n'ai pu placer ni dans le partage, ni dans la gestion, car il s'attache précisément aux deux : vous avez deviné que je veux parler de la formation. Il existe plusieurs approches complémentaires pour caractériser « *l'économie du savoir* ». L'une d'entre elles bien évidemment met l'accent sur la formation. La capacité à former est un critère déterminant. Il faut souligner le caractère collectivement distribué de la connaissance, dont le rôle s'accroît sans cesse. Les professionnels ne peuvent plus cesser d'être apprenants, au titre de la formation continue, comme par exemple en Algérie, ainsi que l'a souligné Me Bousmaha, ceci dans une sorte de mise en réseau international de la formation de la profession. Ainsi est née la multinationale de la formation créée par M<sup>e</sup> Rouzaud !

La capacité des individus et des organisations à partager effectivement leurs savoirs qui se reflètent dans des compétences opérationnelles et professionnalisantes est déterminante. La gestion et le développement des connaissances deviennent des objectifs en soi. Il y a toujours eu la formation, le développement des méthodes. On parle maintenant de « *knowledge management* ». Il faut capitaliser les connaissances. D'abord, repérer les connaissances cruciales donc les activités cœur de métier comme nous les avons envisagées. Puis les préserver, c'est à dire les modéliser, les formaliser et les conserver. Ensuite les valoriser au service du développement de la profession, en les laissant suffisamment souples pour s'adapter à l'environnement et notamment aux avancées technologiques, et je veux parler ici d'e-Justice qui est en fait un contenant dans lequel nous mettrons nos contenus. . .

D'une manière générale, dans cette économie de la connaissance, les communautés de pratiques, communautés professionnelles, jouent un rôle important. Plus ou moins informelles, elles facilitent la transmission de savoirs tacites, basés sur l'expérience et les savoirs explicites acquis par la formation. La



M. Ngafessong, ministre délégué chargé de l'administration pénitentiaire

Mr. Ngafessong, delegate minister in charge of the prison authorities

circulation de cette information crée effectivement un savoir collectif qui renforce notre profession par la voie de l'harmonisation.

Partant de ce constat, les échanges de formation ont déjà été mis en place pour favoriser le transfert de connaissances métier. L'Ufohja, comme l'a rappelé Anne Kérisit, en est l'éclatant exemple. Coopération et partage constituent le fil conducteur de notre formation au travers de ces structures. Les acteurs de la formation professionnelle ont conscience de leur rôle déterminant dans le processus d'insertion, d'adaptation et de réactualisation des connaissances.

Mais nous devons admettre toutefois que « *plus de formation* » n'est pas nécessairement la réponse adaptée. La qualité doit être privilégiée. Il s'agit de mesurer sa « *contribution à la valeur ajoutée de la profession* ». M<sup>e</sup> Ndong a démontré que la formation donne ses lettres de noblesse à la signification. Le besoin de formation est indéniable. La formation fait naître, façonne et accompagne une profession et la profession du futur se fera par la formation ou ne se fera pas, a martelé M<sup>e</sup> Rouzaud. Elle a été vigoureusement confirmée comme pilier de notre profession par Marc Schmitz et Alain Ngongang. Et c'est précisément une fois ces savoirs acquis et partagés par tous qu'il faut les gérer, apprendre à les utiliser. Venons-en donc à la gestion des savoirs.

## II - La gestion des savoirs

La gestion des savoirs ou des connaissances ramenée à notre profession doit s'entendre comme l'ensemble des techniques acquises qui nous permettent d'exercer nos compétences de la façon la plus efficace possible, en toute indépendance intellectuelle et financière. Nous en voulons une attribution totale et non partielle. Nous avons déjà eu maintes fois l'occasion de rappeler que le droit et l'économie sont liés. L'économie est une science qui observe des faits, cherche les causes qui les engendrent, les lois qui les commandent. Le droit, au contraire, a pour objet et pour mission de formuler des prescriptions, de dégager des principes, des normes, et d'élaborer des réglementations. Le droit et l'économie aujourd'hui se coordonnent.

Cela résulte de plusieurs facteurs. D'abord, il existe une prééminence de la sphère économique dans nos sociétés contemporaines. Ensuite, cette sphère économique se régionalise ou se mondialise, mais les règles de droit demeurent étatiques et alors se doivent d'être compétitives. En d'autres termes des règles juridiques internes peuvent voir arriver leur inéluctable modification au regard de leur inadaptation au développement des échanges transnationaux. Il faut donc trouver des règles juridiques internes capables de traverser les frontières dans le cadre d'une harmonisation autour d'un facteur commun : le nôtre



Pendant une interview - During an interview

c'est l'huissier de justice bien entendu. Enfin, le droit de l'exécution émerge, il sécurise les échanges économiques à l'échelle mondiale et devient donc une composante de l'évolution des données économiques.

Lier le droit et l'économie, c'est inévitablement faire intervenir le principe de sécurité juridique garanti par tout État démocratique associé au développement des échanges économiques. Pour cela, comme Guillaume Payan l'a indiqué, l'État organise l'exécution des décisions de justice de la façon la plus efficace possible : par la séparation des pouvoirs entre le juge qui dit le droit et l'huissier de justice qui l'exécute. Ce dernier doit donc nécessairement être un professionnel indépendant, tant vis-à-vis du créancier que du juge, selon Marc Schmitz, rejoint sur ce point par Rose-Marie Bruno qui s'est élevée contre l'instrumentalisation subie de la part de certains créanciers. Il doit avoir le choix des mesures d'exécution pour parvenir le plus efficacement possible à l'exécution des obligations : « *le choix du moment et de l'opportunité de l'exécution lui appartient* » a dit Alain Ngongang.

Ceci est fort heureusement le cas dans la majorité des pays, et notamment en Algérie, où l'huissier de justice est non seulement libre de ses actions mais dispose d'un vrai monopole armé d'un champ de multiples activités, ainsi que l'a exposé Fahima Khaldi. On ne peut tolérer une ingérence juridictionnelle dans l'exécution de la décision au risque de détruire l'image impartiale de la justice et de lui imprimer la lenteur du mouvement décrite par Dominique Abadie quand elle a évoqué le cas de l'Espagne. Le juge doit être dégagé des vicissitudes de l'exécution de la décision qu'il rend. Il la confie à un professionnel de haut niveau, responsable, impartial, efficace et neutre, ni asservi, ni servile, a dit Rose-Marie Bruno, qui sublimera la pensée juridique du magistrat.

A ce niveau là également on ne peut que confirmer les liens étroits qui unissent la justice et l'économie car une décision efficace parce qu'effective assoit la confiance des opérateurs économiques. Au-delà de ces considérations, la gestion des savoirs peut permettre d'envisager l'avenir et d'anticiper.

### Un outil d'activités nouvelles

La crise subie par la mondialisation ultralibérale montre l'impérieux besoin d'encadrement des acteurs économiques. L'économie met en relation des hommes entre eux qui contractent pour formaliser leur relation. Ces relations ont besoin d'être garanties, régulées... Le président de la Commission de l'Union africaine (UA), Jean Ping, a indiqué que la production africaine avait augmenté de 1,6% en 2009 et qu'elle devrait atteindre 4,7% cette année. « *Treize pays africains tablent sur une croissance entre 6% et 11% l'année prochaine* », a-t-il rajouté. Le potentiel de croissance de l'Afrique est donc bien

présent et les études de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) montrent qu'il existe une forte attente des entreprises mondiales pour investir sur le continent. Tout chef d'entreprise a besoin de sécurité, de garantie, et il va s'adresser à la justice avec un objectif classique d'efficacité mais aussi de compétitivité.

L'huissier de justice grâce à ses ambivalences statutaires va pouvoir répondre à ces impératifs. En effet, il offre un service à la fois public et privé et son statut participe selon Dominique Abadie à l'établissement de la sécurité juridique. Si l'huissier de justice favorise le développement économique grâce à la confiance qu'il permet d'avoir en la justice d'un pays, c'est parce qu'au cœur d'un État de droit, il offre une garantie. Il peut aider à la lutte contre l'organisation de l'insolvabilité. Il faut permettre à l'huissier de justice en possession d'un titre exécutoire d'avoir accès aux renseignements nécessaires à l'exécution en quelque pays que se trouvent ces renseignements, pour qu'il puisse exercer ses activités de façon égale et égalitaire, sans rencontrer les problèmes évoqués par Me Kogla à l'occasion de la signification. Il ne s'agit pas de faire circuler les titres à travers les frontières, il s'agit à présent, dans une seconde phase, de leur donner les moyens d'être exécutés. Pour cela, l'huissier de justice doit prendre sa place dans l'information et y accéder facilement. Les notions d'État de droit et de sécurité juridique sont liées. A quoi répond le besoin de sécurité juridique sur un plan purement économique ? Il vise à donner aux acteurs économiques, qu'ils soient chefs d'entreprises, professions libérales ou salariés, un cadre juridique clair, simple, stable et respecté.

La sécurité juridique se conjugue avec l'État de droit, car nous savons que l'établissement de l'État de droit et le respect des libertés encourage le développement, tout simplement parce que l'économie a besoin de sécurité juridique et de liberté d'entreprise. L'internationalisation croissante des marchés financiers, la rapidité de la négociation des opérations et de l'échange des informations, appellent la sécurité des transactions financières et juridiques. L'Europe a pris de l'avance sur l'Afrique dans ce domaine car celle-ci a dû tenir compte du droit africain — ou « *des* » droits africains pourrait-on dire — qui







croulaient sous le poids de coutumes variées longtemps jugées responsables de l'inertie et de l'insécurité juridique des relations contractuelles privées à cause de leur imprévisibilité et par conséquent, de leur manque de fiabilité. L'huissier de justice, professionnel au cœur des relations économiques, peut devenir un facteur de fiabilité et de stabilité de ces relations à condition de lui en donner les moyens. Si l'État doit assurer la sécurité juridique propice à la garantie des investissements et au développement des échanges commerciaux il doit se doter d'organes solides pour accomplir cette tâche et l'huissier de justice, nous l'avons maintes fois affirmé et démontré, est bien le pivot des relations économiques.

Mais définir la place de l'huissier de justice est une chose, encore faut-il aussi définir le contexte dans lequel il pourrait agir de façon optimisée puisque nous avons envisagé l'optimisation des savoirs. Nous avons un exemple sous les yeux. Les bouleversements que connaît notre planète et la mondialisation des échanges économiques ont conduit à des multiples tentatives d'unification de droit, notamment droit civil et commercial, soit au niveau international, soit au niveau régional comme l'Union européenne, les pays du golfe et encore les pays de l'Ohada. Et c'est précisément là que l'Afrique montre sa capacité, non seulement à s'adapter, mais à le faire de façon exemplaire avec un certain pied-de-nez à l'organisation européenne parfois engluée dans ses nationalismes. Elle crée l'Ohada, Organisation pour le droit des affaires, exemple pour le monde a déclaré Mathieu Chardon, outil juridique imaginé et réalisé par les juristes africains pour simplifier et harmoniser le droit des affaires. A la clé, il s'agit de dynamiser le développement économique et la croissance en Afrique francophone par la mise en place d'outils et d'instances juridiques fiables. Elle fait l'éclatante démonstration que le partage et la gestion des savoirs ne peuvent trouver leur expression que dans une nécessaire harmonisation.

C'est alors que pourra émerger la grande profession de l'exécution qui ne trouvera sa voie que grâce à l'accroissement, au partage et à la gestion des compétences des professionnels qui la composent. Ces professionnels huissiers de justice qui, comme l'ont démontré avec conviction les intervenants, sont l'élément essentiel de l'État de droit et demeurent indispensables au développement économique.

### Recommandations de Yaoundé

**1-** Considérant que l'exécution des décisions de justice est une condition de l'État de droit dont l'huissier de justice est aujourd'hui un élément essentiel;  
Nous, participants aux 2<sup>e</sup> rencontres Afrique Europe des huissiers de justice,

Recommandons aux États de garantir à l'huissier de justice la liberté de choisir, sans autorisation judiciaire préalable, la mesure qu'il juge appropriée pour engager l'exécution d'une décision de justice.

**2-** Considérant que le respect de l'État de droit et du bon processus d'exécution implique des obligations de la part des États,  
Nous, participants aux 2<sup>e</sup> rencontres Afrique Europe des huissiers de justice,

Recommandons

- a) Aux États, de s'abstenir d'adopter des dispositions législatives ou réglementaires qui visent à empêcher de façon temporaire ou définitive l'exécution.
- b) Aux autorités judiciaires, d'éviter de faire pression ou de s'ingérer dans l'exécution.

**3-** Considérant que le préambule du traité révisé de l'Ohada reconnaît la nécessité de renforcer la sécurité juridique et d'affermir l'État de droit,  
Considérant que si, par l'acte uniforme sur les procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution, l'harmonisation du droit de l'exécution s'est opérée, celle des acteurs de l'exécution, qui demeure le complément indispensable audit acte uniforme, a été rejetée par le Conseil des ministres de l'Ohada malgré ses chants d'amour de l'uniformisation du droit,  
Nous, participants aux 2<sup>e</sup> rencontres Afrique Europe des huissiers de justice,

Recommandons à l'Union internationale des huissiers de justice de soumettre à nouveau au Conseil des ministres de l'Ohada, en vue de son adoption, le projet d'acte uniforme portant statut harmonisé de l'huissier de justice africain.

**4-** Considérant que le bon exercice par l'huissier de justice de sa profession requiert de celui-ci plusieurs qualités,  
Nous, participants aux 2<sup>e</sup> rencontres Afrique Europe des huissiers de justice,

Recommandons aux États, dans le cadre de l'adoption ou de la révision des textes relatifs aux statuts des huissiers de justice, d'inclure des règles strictes concernant la discipline et la déontologie.

**5-** Considérant que la formation permet à l'huissier de justice de faire face aux exigences de la pluridisciplinarité et d'être performant dans l'accomplissement de sa fonction,  
Nous, participants aux 2<sup>e</sup> rencontres Afrique Europe des huissiers de justice,

Recommandons aux États de mettre en place des structures susceptibles d'assurer la formation initiale et continue des huissiers de justice.

**6-** Considérant que la Convention notification de La Haye de 1965 vise à simplifier le mode de transmission des actes judiciaires et extrajudiciaires à l'étranger,  
Considérant en outre que l'une des voies de transmission instituée par ladite convention est la communication directe entre huissiers de justice,  
Nous, participants aux 2<sup>e</sup> rencontres Afrique Europe des huissiers de justice,

Recommandons aux États africains, et en particulier ceux de l'espace Ohada, d'adhérer seul ou en groupe du bloc Ohada à la Convention de la Haye de 1965.

**7-** Considérant que l'opacité ou l'absence d'informations sur le patrimoine du débiteur favorise l'insolvabilité organisée,  
Considérant la nécessité d'accéder aux informations de tous les protagonistes en vue de permettre une procédure équitable,  
Nous, participants aux 2<sup>e</sup> rencontres Afrique Europe des huissiers de justice,

Recommandons aux États africains, d'instaurer au profit des huissiers de justice des mécanismes efficaces d'information sur le patrimoine du débiteur.

Yaoundé, le 29 octobre 2010



## 2<sup>nd</sup> Meeting of African and European Judicial Officers in Cameroon

On 27-29 October 2010 the UIHJ organized with the National chamber of the judicial officers of Cameroon the Second meeting of African and European judicial officers, under the high patronage of Paul Biya, President of the Republic of Cameroon

### Nearly six hundred participants

After Gabon where had been inaugurated in Libreville in October 2008 the First meeting of African and European judicial officers, it was time for Cameroon to accommodate the many fellow-members coming from the two continents to exchange and inform themselves during the two days of a conference placed under the topic of "The Judicial officer at the era of the economy of knowledge".

Fourteen countries and nearly six hundred participants convened at the Congress Palace of Yaoundé: Algeria, Belgium, Burkina Faso, Cameroon, Congo, France, Gabon, Guinea, Ivory Coast, Luxembourg, the Netherlands, Niger, Togo and Senegal. The board of the UIHJ was represented at its highest level, by its president, Leo Netten, its 1<sup>st</sup> vice-president, Bernard Menut, its



*Amadou Ali, vice-premier ministre, ministre de la justice du Cameroun*

*Amadou Ali, vice-prime minister, minister for justice of Cameroon*



*La délégation de l'UIHJ au siège de l'Ohada avec, 2<sup>e</sup> à gauche, Idrissa Kéré, directeur des affaires juridiques et des relations avec les institutions*

*The delegation of the UIHJ at the head office of the Ohada with, 2<sup>nd</sup> on the left, Idrissa Kéré, Director of Legal affairs and relations with the institutions*

vice-president, Honoré Aggrey, and its treasurer, Dominique Aribaut-Abadie, and also by its general secretary, Françoise Andrieux, and its 1<sup>st</sup> secretary, Mathieu Chardon. Invited by the UIHJ, Christophe Bernasconi, 1<sup>st</sup> secretary of The Hague Conference on private international law, had traveled in order to represent this major international organization near the authorities and the judicial officers. Jean-Michel Rouzaud, president of the National school of procedure of Paris (ENP), partner of the UIHJ within the framework of the Training Unit of African Judicial officers (Ufohja), would have missed this event for nothing in the world as it was also set to celebrate the training of judicial officers.

One must initially notice that the welcome of our Cameroonian friends very certainly met up with everyone's expectations considering the reputation of this splendid country. Thanks to the pugnacity of Alain Ngongang, president of the National chamber of judicial officers Cameroon, and his Steering Committee, chaired by Polycarpe Diméné Yomba, himself a former president of the National Chamber of the Judicial officers, with a logistic and scientific relay by the UIHJ, in particular Françoise Andrieux and Luisa Lozano, secretary, all had been done to make sure that these Second meeting of African and European judicial officers would be an event which would be remembered for a very long time.

### A meeting at the head office of Ohada

On October 26<sup>th</sup> as an introduction to the works of the conference a delegation consisting in Bernard Menut, Honoré Aggrey, Françoise Andrieux, Mathieu Chardon, Alain Ngongang and Christophe Bernasconi, paid a courtesy visit to the Secretariat of the Organization for the harmonization in Africa of Business Law (Ohada), whose head office is in Yaoundé. The delegation met Idrissa Kéré, director of Legal affairs and relationships to the institutions. The object of this meeting was double. On one hand, it was about renewing the contacts made with this organization of which the UIHJ is one of the ambassadors not only in Africa but also in the rest of the world. It was on the other hand about making it possible for The Hague Conference to meet the representatives of Ohada to make the Member States aware of the interest to join this organization and its various conventions, in particular the convention of 15 November 1965 on the service of documents abroad of judicial and extra-judicial documents in civil and commercial matters, or the "apostil" convention. Mr. Kéré showed himself very receptive to the presentation made by the first secretary of The Hague Conference. Bernard Menut, as for him, recalled that the installation of a statute of African Judicial officer always appeared among the priorities of the UIHJ and that this project would find an ideal framework within a uniform act of Ohada, as that had been already proposed. During the conversation, the idea of a technical meeting between Ohada and its international experts was advanced to evoke the possibility of collaboration with the UIHJ and The Hague Conference in order to integrate the harmonization of the African Judicial officer and various Hague conventions.

### Meeting with the Minister for justice of Cameroon

Also as a prelude to the meeting, four formal visits took place on 27 October. First of all, the delegation of the UIHJ went to the ministry for justice of Cameroon to meet Mr Amadou Ali, Deputy Prime Minister, Minister for justice, keeper of the seals. The delegation was accompanied by the president of the National chamber of the judicial officers of Cameroon, Christophe Bernasconi, Jean-Michel Rouzaud, and Patrick Safar, representing the President of the National chamber of the judicial officers of France. Were also present



Mr Ngafessong, delegate minister in charge of the prison authorities, Justice Ngawamesia, general secretary of the ministry for justice, Mrs Essomba, general inspector in charge of legal services, Daniel Mekobé Soné, director of Liquidation, Emile Nsoga, director of the criminal matters, Mr Ahouvé, director of Human Rights, Mr Awongo, director of legal professions and Mr Fongang, head department of the Judicial officers. Leo Netten cordially thanked Mr Ali for his invitation. He kindly requested him to address his thanks to Paul Biya, president of the Republic, to have agreed to place the meeting under his high patronage. He indicated how much the UIHJ was receptive to this important mark of interest shown by the Cameroonian State as regards the occupation of judicial officer. The president of the UIHJ presented his organization. He indicated the importance to work for the harmonization of the profession in Africa and in the world. Christophe Bernasconi stressed that this was the first visit of The Hague Conference in Cameroon. He thanked in his turn Mr Ali for this hospitality and kindly asked him to transmit to Mr Biya the acknowledgements of his organization. Mr Bernasconi indicated that around a hundred States signed the "Apostil" convention and that 62 States apply the 1965 convention on the service of documents, while raising that Cameroon, as nearly all African States, were not adherent to these conventions. As regards the service convention, the first secretary pointed out that, at world level, the majority of requests are treated within two months and that the adhesion to this convention would constitute for Cameroon and the other African countries a major improvement on the matter. Honoré Aggrey evoked Ufohja and the spectacular results obtained in ten years. The vice-president of the UIHJ then pointed out the project of a uniform act of an African harmonized judicial officer. He finally announced that the next international congress of the judicial officers would take place on African ground, in Cape Town, in May 2012. On behalf of the ENP, Jean-Michel Rouzaud did not fail to recall that the UIHJ had always considered that the occupation of judicial officer would develop through training and that in thirty years the profession in France had risen on the same level as that of the other legal professions. Bernard Menut then evoked the recent Guide lines of the European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ) adopted by the Council of Europe on 17 December 2009 on the execution of legal decisions and other enforceable titles and on enforcement agents. The first vice-president mentioned how much this text contributed to improve and reinforce the statute of the judicial officers in Europe and constituted itself as a model for the world. The Minister for justice, on his behalf and on that of the president of the Republic, thanked the delegations for travelling to Cameroon. He indicated how much Mr Biya was receptive to the organization of such a wide event in his country. Mr Ali indicated that Cameroon was a true cultural laboratory following the German, French and English colonization. He recalled that many legal provisions reflect this mixed-nature, but that as regards justice, the process of harmonization was always in hand. "Cameroon is a pioneer on the matter", estimated Mr Ali.

### Meeting at the Presidency of the Republic of Cameroon

After this long, very cordial and opened meeting, the delegations went to the Presidency of the Republic where they met its General Secretary, State Minister, Laurent Esso. The president of the UIHJ very warmly thanked him. "By meeting the delegation of the UIHJ, you show your support to the Cameroonian judicial officers but also to the judicial officers of the other Ohada countries and of other African countries" he declared. Leo Netten added that, without a good



Alain Ngongang Simé, président de la CNHJ du Cameroun

Alain Ngongang Simé, president of the NCJO of Cameroon



Polycarpe Diméné Yomba, président du Comité d'organisation des 2<sup>e</sup> rencontres

Afrique Europe des huissiers de justice Polycarpe Diméné Yomba, president of the Steering Committee of the Second meeting of African and European judicial officers

enforcement and a certified service of documents, procedures cannot last and enforcement remains dead letter. After having in his turn thanked Mr Esso for the honor which was made to The Hague Conference, Christophe Bernasconi estimated that "there is no reason for a country which has a system of liberal judicial officer not to use the Hague Convention on the service of documents which allows the direct transmission of documents between judicial officers". Bernard Menut pointed out that the occupation of judicial officer makes it possible to fluidize legal flows and to secure exchanges and that the UIHJ had a real expertise in this field. The first vice-president noted that the UIHJ intervened at the request of countries willing to renovate and install judicial officers, to facilitate commercial exchanges and to ensure that court decisions are carried out. Honoré Aggrey judged that the cause of the occupation of judicial officer in Africa needs the support of the States. "The UIHJ helped the judicial officers to turn into liberal professionals in the Ohada zone. We want to unify what was achieved" he announced. The minister indicated that after fifty years of independence in Cameroon, things are still perfectible. He pointed out the multicultural specificity of Cameroon coming from the successive waves of colonization and the legal traditions of Common Law and Civil law. Laurent Esso recognized that it was important that the judicial officers are well trained. "You can provide us with the human resources of training" he specified, adding that "the independence of the judge and the judicial officer can attenuate the mighty power of the State".

The delegations then very cordially visited his Excellency, Bruno Gain, ambassador of France in Cameroon, at his residence of Yaoundé.

Lastly, the delegations went to the representation of the European Union in Cameroon to meet its ambassador, his Excellency Raul Mateus Paula. The meeting, at the same time cordial and technical, and thus very instructive, mainly related to the financing projects of the European Union within the framework of the agreements of Cotonou of 2000 for the African, Caribbean and Pacific countries (ACP) and the European Development Funds, of which the goal is to improve the effectiveness of the assistance and a better concentration.

### The effervescence of the great days

On Thursday, October 28, in the Congress Palace of Yaoundé, it is the effervescence of the great days. Nearly 600 participants as well as all the media are



expecting the official opening ceremony of this long awaited Second meeting of African and European judicial officers. Many personalities also honored the meeting with their presence: members of the Government, chiefs of diplomatic missions and international organizations, the president of the Bar association, the president of the National chamber of notaries, as well as the presidents of the inter-professional and inter-employers' organizations.

It is now past 9.30 am when the actors of this ceremony appear under the applause and the cracklings of the flashes of the photographers. Then settled down at the tribune Amadou Ali, Deputy Prime Minister, Minister for justice, keeper of the seals, Leo Netten, president of the UIHJ, Alain Ngongang, president of the National chamber of the judicial officers of Cameroon, Jean Poumane Akan, minister, technical adviser at the Presidency of the Republic, Jean-Michel Rouzaud, president of the ENP of Paris, Françoise Andrieux, general secretary of the UIHJ and Polycarpe Diméné Yomba, former president of the National chamber of the judicial officers of Cameroon, chair of the Steering Committee of the meeting.

In his short speech, Polycarpe Diméné first of all thanked Paul Biya, president of the Republic of Cameroon, for his moral and material sponsorship of this Second meeting of African and European judicial officers. Then addressing to Leo Netten, he indicated how much the Cameroonian Judicial officers were happy to accommodate in Yaoundé *"the plenipotentiary one from now on in charge to promote the world influence of the occupation of judicial officer"*. He welcomed the representatives of the ENP, the Ufohja as well as The Hague Conference on private international law. He also greeted the presence of Jacques Isnard, former president of the UIHJ and today its honorary president. He addressed to all the judicial officers of the foreign delegations of the words a particularly cordial welcome. Then, commenting on the work to come and the topic of the conference, our fellow-member estimated that *"not only one such step prevents the proximity lawyers that are the judicial officers from sinking into an intellectual sclerosis, generating inertia or even decline for the professional practice, but it especially makes it possible for these experts to optimize by improving them their performances in the manner of accomplishing the mission of public service which falls to them"*.

### The bet of a successful globalization

In echo on these very positive words, Alain Ngongang also thanked the president of the Republic Paul Biya to have sponsored these meetings. He



Françoise Andrieux, secrétaire générale de l'UIHJ - Françoise Andrieux, general secretary of the UIHJ



Dominique Aribaut-Abadie, trésorière de l'UIHJ - Dominique Aribaut-Abadie, treasurer of the UIHJ

thanked all the participants, in particular the foreign delegations. Initially addressing to the representatives of inter-professional and inter-employers organizations whose presence testifies to the interest to reinforce their ties with the occupation of judicial officer, he said that this professional contributes to the improvement of the climate of Business in the world and in particular in Cameroon. *"He contributes to "boost" the economic growth and of course to consolidate the Rule of law"* he estimated. And to add: *"training and the reinforcement of our professional capacities are a fundamental requirement to harmonize our role in the defense of the civil rights and to take up the need of effectiveness, efficiency and celerity which challenge us so sharply"*. He confirmed the wish of his profession to reinforce its capacities through training both in domestic and international law. Addressing to Jacques *"the African"* Isnard, Alain Ngongang expressed to him the messages of gratitude of his fellow-members and Cameroonian colleagues for his past actions in Africa. Then he indicated that beside the international congresses, the African and European meeting held every two years constitute a date of the highest importance, *"a very strategic instrument in the initial and especially on-going training policy implemented by the UIHJ to lead to world standards of the profession"*. Then he ardently thanked Mr. Ali for having agreed to chair this ceremony, despite of a very busy agenda. He solemnly expressed the recognition of the board of the National chamber of the judicial officers of Cameroon for his constant solicitude and his benevolence with regard to the occupation of judicial officer. President Ngongang underlined all the justice reforms carried out under the impulse of Mr. Ali since his appointment in his capacity as Minister for justice in 2001. As regards judicial officers, he reminded that a platform of permanent consultation is in place with the ministry for justice, *"allowing a real taking into account of the views expressed by the judicial officers"*. *"The judicial officers are full members of the wide legal family"* indicated Alain Ngongang, voluntarily paraphrasing the Minister for justice. Then he stressed that the National chamber of the judicial officers of Cameroon had benefited from the multiform contribution of the Government. Alain Ngongang solemnly kindly requested the minister of justice to transmit his most sincere thanks to the Head of the State to have spontaneously and generously accepted to sponsor the meetings and to thus mark his trust and his solicitude for the occupation of judicial officer. *"The judicial officer is the only and true proximity lawyer ensuring daily the implementation of the rights of citizens"* he continued. This mission requires a thorough basic training but more especially a quality permanent education which forces him to constantly challenge his knowledge. Since the end of the last century, the world engulfed in a new era of the history of economy, which could be described as an era of the economy of knowledge, and which expands under the combined effect of an exponential growth of the tertiary sector, technological advancements and globalization. If there is a legal knowledge, there is an economic knowledge, a social knowledge, a cultural knowledge, etc. This coming of the economy of knowledge challenges the occupation of judicial officer in his daily routine. This results in many challenges for the profession: need for an increased versatility, to have his knowledge recognized, to find new sources as regards competence, to build a respectable and respected image in society through ethics and professional deontology. *"We will win the bet of a successful globalization only if we put mankind in the center of the economy of knowledge but especially if we put him as the finality of any knowledge"* judged President Ngongang. Then he endorsed the formula of the famous French humanistic writer François Rabelais: *"science without conscience is only*



De G. à D.: Christophe Bernasconi, 1er secrétaire de la Conférence de La Haye de droit international privé, Amadou Ali, ministre de la justice, Leo Netten, président de l'UIHJ  
From L. to R. : Christophe Bernasconi, 1st Secretary of The Hague Conference on Private International Law, Amadou Ali, minister for justice, Leo Netten, president of the UIHJ

*the ruin of the heart". He ended his much applauded speech by these very inspired words: "At the time of the economy of knowledge, it is imperative for us judicial officers to make sure that our competences, our know-how and our expertise are put forward and that, beyond our respective national borders, we build a scientific legitimacy to cross time and all time related contingencies".*

### Legal integration, an engine for economic integration

Leo Netten expressed his pleasure of being in Cameroon to celebrate this Second meeting of African and European judicial officers. He addressed his sincere thanks to Mr Ali for his presence at the time of this ceremony and to the president of the Republic to have given a very particular dimension to this event. For Leo Netten, Africa and Europe maintain today the relations of partnership which do reinforce their historical and cultural relations. For as much the influences of other continents (Americas, Asia) make of Africa an important theater of operations in their strategic positioning. And economy plays a central role there. *"It was imperative, for all the countries concerned, to adopt the same modern Business Law, truly adapted to economic needs, in a word clear, simple, securing relations and economic operations"* considered the president of the UIHJ. African States could not remain in margin of this process. This is why organizations such as the Union of the Arab Maghreb for Northern Africa, the UEMOA for West Africa, the CEMAC for Central Africa and the SADC for Southern Africa, were created, with for objectives the realization of economic and legal integration at regional level and then the advent of the African Economic Community and the African Union. *"Legal integration should be used as an engine for economic integration. It is in this context that the experience of standardization of business law of the African States was launched through Ohada"*, added Leo Netten. For him, Ohada is mainly an idea – even a requirement – of the African economic operators. Taking up the remarks made by Jacqueline Lohoues-Oble, professor at law (Ivory Coast) and member of the Scientific council of the UIHJ, he reported that *"the harmonization of laws and legal harmonization become a requirement because a harmonization – or rather a well carried out unification – allows exchanges, open competition, restores trust and prepares economic integration"*. The judicial officers are fully concerned with this harmonization of laws. It is essential that they are concerned in this process by the harmonization of the profession. Evoking the project of a uniform statute of judicial officers initiated by his predecessor, Jacques Isnard, to this day rejected by Ohada, he measured that

*"this project deserves to be re-examined and reconsidered because it incontestably contributes to promote the treaty of Ohada and to consolidate the uniform act of July 1<sup>st</sup>, 1998 relating to the simplified procedures of covering and of enforcement proceedings".* Speed, effectiveness, high efficiency in the recovery of debts, such are the expectancies of any holder of an enforceable title, being an ordinary citizen, a consumer, a tradesman or a contractor, even a banking institution. President Netten then pointed out that, to meet these requirements, with time rose the profession of judicial officer, specialized in enforcement and covering, a true economic actor and pledge of security and guarantee. A private and autonomous professional, this is what the states offer in the process of modernization of their legal system. The judicial officer is a major actor of the rule of law and the economic life. The judicial officer is a central element in the functioning of the State and economy.

### To contribute to the harmonization of the statute of the judicial officer

Amadou Ali declared that he considered as a great honor and a great pleasure of being able to address to the participants of the conference placed under the high patronage of Paul Biya. He presented his country as *"Africa in miniature, feet in the Ocean"*. *"I will be your most faithful messenger of all the good things you mentioned about the President of the Republic"* he promised. The Deputy Prime Minister considered that the massive presence of the participants shows the strong mobilization of the judicial officers of the world to improve their professionalism towards a justice of quality at world level. He indicated that the relations between the Chancery and the National chamber of the judicial officers *"are marked with a serene climate of dialog and collaboration"*. *"It is the first time in nine years that I personally chair a ceremony which relates to one of the bodies of the legal professions"* he continued, starting a wave of applause. He underlined his attachment to *"a renovated and modernized profession made up of well trained judicial officers, intellectually and morally, and qualified professionally for a simple, efficient and complete implementation of the enforcement of legal decisions"*. Within the framework of the reform undertaken, the Minister for justice announced his ambition to establish a model of judicial officer which takes account of the tradition of the Cameroonian Romano-Germanic and Anglo-Saxon legal system, and forged on legal culture. Cameroon was colonized by Germany. It was then placed under French and English supervisions recalled Mr Ali when evoking the specificity of his country. He promised that at the conclusion of the reforms the delicate problem of the offices of judicial officers will be solved, in particular with the creation of partnerships within offices of judicial officers. *"A multicultural Cameroonian law will be an example of integration of several different systems"*. Mr Ali pointed out that Cameroon takes part in the activities of Ohada, also a legal model of integration. Mentioning the meeting he granted to the delegation of the UIHJ the day before, he was delighted to share the same views on the role Ohada can play within the framework of the legal and judicial integration in Africa. *"The statute of the harmonized judicial officer can only proceed from a dialog. Cameroon, under the impulse of the Head of the State, ensures you of its availability to contribute to the harmonization of the statute of the judicial officer so important to your organization"* he said. Concerning training, the Minister for justice announced that his department undertakes a study for the creation of a National institute of legal studies which could be in charge of the training as well as the improvement of the legal body. This department would concern



*Fahima Khaldi, secrétaire générale de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie - Fahima Khaldi, general secretary of the National chamber of the judicial officers of Algeria*



*Guillaume Payan, maître de conférences à l'Université du Maine (France), consultant UIHJ - Guillaume Payan, Lecturer the University of Maine (France), UIHJ consultant*

judicial officers, lawyers and notaries. Then he congratulated Leo Netten and Alain Ngongang for the choice on the topic of the meeting. This choice “shows the ability of your organization to stick to the coming of an occupation of judicial officer of quality and modern: a globalized world. That means a permanent training and an effective framing as regards ethics to make of this elite corps a body impossible to circumvent”. Amadou Ali completed a much appreciated speech in these terms: “The occupation of judicial officer requires an exemplary behavior of every moment. It is in this hope that I wish you a profitable work and declare open the Second meeting of African and European judicial officers”.

### A bridge between Africa and Europe

Work of the conference began after a short interruption. To prepare the participants to the promises of debates of a scientific quality which was going to prove of very high level, Guillaume Payan, university lecturer at the University of Maine (France), consultant UIHJ, established a bridge between Africa and Europe by means of an brilliant presentation which had as a subject: “Enforcement of legal decisions, Judicial officer and the Rule of law: the emergence of common principles in Africa and Europe”. This extremely documented work will be the published soon.

The meetings were articulated around three topics declined in three workshops: rationalization of knowledge, mutuality of knowledge and the optimization of knowledge.

The first workshop (rationalization of knowledge) begun with a first under-topic relating to the various degrees of independence between the decision and its enforcement. Leo Netten was the chair. Four speakers followed one another at the floor: Alain Ngongang, Marc Schmitz, Judicial officer in Saint-Vith (Belgium), quaestor of the Committee of the UIHJ, Rose-Marie Bruno, Judicial officer in Arles (France), ENP and Ufohja expert, and Dominique Aribaut-Abadie. Then Christophe Bernasconi very lively presented The Hague Conference on private international law of which he is the first secretary. He wondered whether it would not be possible to consider an adhesion of the 16 Member States of Ohada to The Hague Conference or the 1965 Hague Convention on the service of documents. He recognized that the UIHJ contributed to the promotion of the work of The Hague Conference on the African continent. He recalled that in fact the UIHJ was at the origin of what was going to become this 1965 convention. Sixty two States signed and use this convention. But Mr. Bernasconi pointed

out that in Africa, only Botswana, Egypt, Malawi and the Seychelles signed it. “In all the States where there are liberal judicial officers, there is no reason why this convention is not used” he asserted again. In answer to these remarks Alain Ngongang promised that the National chamber of the judicial officers of Cameroon was going to be the ambassador of the 1965 Hague Convention near the authorities of Cameroon.

### Mutuality and optimization of knowledge

The second workshop (mutuality of knowledge) consisted in three sub-topics. The first sub-topic, the statute, was chaired by Bernard Menut. The four speakers were Alobwede Ngolle, law professor (Cameroon), Dominique Aribaut-Abadie, Fahima Khaldi, Judicial officer (Algeria), and Carlos Calvo, president of the Chamber of the judicial officers of Luxemburg. The second sub-topic dealt with ethics. It was chaired by Honoré Aggrey. The floor was given to Jean-Claude Olombi, judicial officer in Brazzaville (Congo), former president of the national Chamber of the judicial officers of Congo, and Thierry Guinot, judicial officer (France), author of an acclaimed book on the question. The third sub-topic, also chaired by Honoré Aggrey, was centered on training. Mohamed Bousmaha, judicial officer (Algeria), Jean-Michel Rouzaud, Anne Kérisit, Judicial officer in Douarnenez (France), ENP and Ufohja expert, as well as Honoré Aggrey, successively evoked the broad outlines of the actions carried out by the ENP of Paris, Ufohja, the International Training Council created by the UIHJ, and the CADAT (for Dakar Tunis Cape-Town) project, also created at the initiative of the UIHJ.

The third workshop (optimization of knowledge), was chaired by Marc Schmitz. It focused in the core and peripheral activities of the judicial officer. The speakers, Aloyse Ndong, president of the National chamber of the judicial officers of Senegal and Elise Kogla, judicial officer (Cameroon), evoked the importance of the service of documents and enforcement in their respective countries. Then Mathieu Chardon presented the CEPEJ Guide Lines adopted by the Committee of the Ministers of the Council of Europe on 17 December 2009, estimating that this document, in the development of which the UIHJ had played a key role, constituted the base of the harmonization of the occupation of judicial officer in Europe but also in the rest of the world.

### The Judicial officer in Africa of 2030

Then, a conclusive roundtable wondered about the future of the judicial officer in Africa of 2030. The roundtable attempted to emphasize the qualities of this professional as an element of guarantee, proof, and trust amidst contract law. The roundtable was chaired by Alain Ngongang and Françoise Andrieux. It included Edouard Ndock, prosecuting attorney at the Court of Appeal of the Center (Cameroon), Marie-Andre Mgwé, lawyer at the bar of Cameroon in Douala, Olivier Behle, president of the inter-employers' Group of Cameroon in Douala, and Rose-Marie Bruno.

Two major episodes ended the works. Initially was the luminous summary report of Françoise Andrieux the text of which is reproduced below. Then the recommendations of the Second Meeting of African and European judicial officers were read by Jérôme Okemba, judicial officer in Brazzaville (Congo). The text of these recommendations is also reproduced below.

The closing ceremony and the traditional handing-over of gifts proceeded in an environment at the same time solemn, serene, yet exhilarating. This ceremony accommodated at the floor Leo Netten, Mr. Ngafessong, Jacques Isnard,



Honoré Aggrey, Alain Ngongang, Françoise Andrieux and Jérôme Okemba. Leo Netten greeted the exceptional work accomplished by the National chamber of the judicial officers of Cameroon, its president, Alain Ngongang, and its Steering Committee, all lengthily applauded, and the perfect organization of these meetings as well as their very high academic level. After having greeted the excellence of the work, which proceeded *"in a formidable environment"*, Mr. Ngafessong declared, in the name of the Minister for justice, the Second meeting of African and European judicial officers of Yaoundé closed.

### Summary report of Françoise Andrieux, general secretary of the UIHJ

As president Leo Netten pointed out, the Second meeting of African and European judicial officers is only one of the expressions of the historical and traditional relations binding these two continents. Today new economic, social and political forces rise in Africa, at the favor of economic transfers and cultural dynamics. It is impossible in Africa to escape the process of globalization of the economy. However, it endeavors not to suffer from it. Its wealth in resources, men and competences, must on the contrary enable it to use it to its profit. This continent fascinates. Obviously it fascinates by its wealth (culture, traditions), its faculty to resist combined to its art in mixing progress and ancient customs. . . . But it also fascinates by its natural wealth, an object of desire, with as a result the fact that today it is no longer Europe which turns to Africa but all the other continents, Americas and Asia, coming to lay strategic and economic bases. Then, globalization necessarily touched the structural evolution of the African economy. The African continent sees the whole world wanting to meet on its ground: the United States, Japan, China, Brazil or India.

Obviously an upheaval of the relations is established and Europe must consider that these newcomers will involve relations placed under the sign of new requirements and new priorities. A double question can be raised. Which are the prospects opened by all these dynamic for our profession? Which is the place of our profession in the economy of knowledge? The answer to these questions requires anticipating. It is necessary to see the horizon of future years, and we arbitrarily chose the horizon 2035 because it is precisely this one which Cameroon considered when it drew up a development plan called *"Vision 2035"* and in which is specified that one of its objectives is *"an independent justice accessible to all"*. From now it is also necessary to know or to agree to integrate the economy into law and justice. Indeed, the economy cannot evolve without a solid base formed by the institutions and the operating rules of these institutions. The judicial officer is precisely one of the links of the legal institutional chain. And the results of the bonds between Africa and Europe are this professional like a hyphen between the two continents. We must then precisely determine the concept of economy of knowledge which corresponds

in fact to an economy based on new forms of knowledge placing competences among the highest economic goods.

The production of tangible properties is of course far from being anecdotic, but the part of what is immaterial, informational, the professional work and research in the creative processes of the whole of the wealth created does not cease growing, tending to become the principal productive force. The consensus means that we entered the economy of knowledge. That applies to all economic sectors, whether they produce traditional industrial goods, services, or knowledge like ours. Knowledge invests economy with its specific operating process. Its meets intrinsic needs for freedoms of access, diffusion, validation by the peers, opening, transparency, joint work. It is abundant, inexhaustible. Its use and its consumption generate other knowledge. Knowledge flees the closure. In a consubstantial way, it needs the sharing to develop. Consequently, co-operation and opening are self-affirmed in the economy through the sharing of knowledge.

For precisely ten years Europe has entered a phase of reflection on this new economic situation. The European Union defined in 2000 a strategy aiming at inserting the European economy in the *"society of information"*: it is the strategy of Lisbon. However, to inform is precisely to share the knowledge. The Lisbon Strategy aims at *"making the European Union the most competitive economy of knowledge in the world and achieving full employment by 2010"*. Consequently, when the judicial officers wonder about their position in the economy of knowledge, they are perfectly in tune and once again certainly the first professionals to be not only positioned on such objectives but also to consider it outside European borders to engage an international reflection on this topic.

Of course we are no philanthropists. We focus on our development including our adaptation, but having always in mind the service given to the citizen or — this is more precisely our topic today — to a commercial entity. The change of the economy will develop at commercial level competences or knowledge and in particular those produced by the [the] professional of knowledge, or by the experts such as the judicial officers. We must thus turn our knowledge into a competitive advantage. Our raw material is our know-how, our core activities and our training, the whole being pulled by well-known dynamics: the more you train, the more activities you can encompass, and the more activities, the more you need training. . . . Knowledge as a value will shape our profession. Adding on that, the accumulation of this raw material will benefit both to the State, which will be able to rely on a qualified professional to enforce court decisions, and to the citizens who will be find highly qualified professional to meet their needs.

To place this Second meeting of African and European judicial officers under the topic of the economy of knowledge leads us to question ourselves at various





levels. We spoke about the rationalization of knowledge, about mutuality of knowledge and the optimization of knowledge, but in truth one can still consider the works of these two days under two different angles, on the one hand the sharing of knowledge and on the other hand the management of knowledge.

### I - The sharing of knowledge

The economy of knowledge which emerges, and in which the rules resulting from the industrial society are called into question, will change the balance of power. In this new economy, it seems that one of the key words is co-operation, a co-operation which will allow for the sharing of our knowledge. It is then a question of determining which our exclusive privileged knowledge is, in order to share it around processes approved by all. Europe was not mistaken there when it established through jurisprudence and legal provisions the right to enforcement with the *Hornsby v. Greece* case and recommendation 17 together with its Guide Lines as initially pointed out Guillaume Payan, followed by the instructive developments of Mathieu Chardon. Here the optimization of knowledge consists in exploiting our core activities which constitute most of the time the center of our monopoly like the service of documents, for example, which shares the same forms in Cameroon and in Senegal, as indicated Mrs Kogla and Mr Ndong. For instance, we have understood the immense interest which results in the facilitation of the circulation of our documents, which is the purpose of the Hague Convention on the service of documents, as shown by the first secretary of the Hague Conference, Christophe Bernasconi. The optimization of knowledge is also about making our knowledge profitable to offer a full service to citizens, ranging from legal advice to the representation of parties before courts, while including the securing of documents in immovable matters, as wished for by Mr Ndong, according to the principle of the multi-field judicial officer of the UIHJ, as well as — a parameter not to be neglected — according to the economic need for our offices, as mentioned by Mrs Kogla.

But the benefit of our knowledge and their sharing can only happen if we all have the same rights and obligations. It is through these two elements which all the pillars supporting our profession that a new approach can be made, that on the mutuality of our knowledge, and a normative quality approach of our assets: statutes, deontology. This already mentioned idea of sharing announces the first steps of harmonization. How can we share our statutes and our ethical rules? First of all by communicating with others, as mentioned Dominique Abadie. *"It is necessary that we advertize our know-how"* she declared. Then maybe the Cameroon example can be inspiring, explained Mr Alobwede Ngolle, as this country successfully harmonised the English and French-speaking statutes.

Justice is expected to bring solutions. When it has to be implemented, only one professional is concerned: the judicial officer, who is for Dominique Abadie, THE enforcement specialist. The judicial officer must be the one bringing security and guarantee while meeting selective and quality standards. He is the only professional of the judicial law and enforcement proceedings. He can, through his expertise, avoid lengthy and expensive trials, indicated Carlos Calvo. It is therefore important that his action is set both within a legal and formal statute and meet ethical rules which, by essence, are not all codified, not more in Europe than in Africa, as explained Jean-Claude Olombi, which, paradoxically, is not an exemption from them. Thierry Guinot installed the triptych independence-objectivity-probity which is the base of ethical standard when combined with



*Carlos Calvo, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Luxembourg*  
*Carlos Calvo, President of the National Chamber of the Judicial Officers of Luxembourg*



loyalty, spirit of cohesion and reliability. These words, simple, and so beautiful by the sense they cover, are precisely values to be shared, common to all of us and our most treasured possession, as was appreciated by Jean-Claude Olombi. Thus the trust that this professional will develop, as his best practices will have been shared and applied everywhere, will allow considering a new harmonized order to participate to the proper development of economy. Indeed, economic partners, certain to find everywhere a legitimate and responsible professional, will not hesitate to ask for their assistance, as they know they will collect their debts, but also that the methodology used will be standardized and will preserve their economic relation. For that, as it exists in quality management, the sharing of best practice that will lead to the long awaited harmonization must be considered.

The management of quality includes techniques of organization contributing to offer a service in conformity with standards. It allows in principle for improving the quality of the services offered and thus to satisfy the needs — expressed or not — of customers or users. It is a managerial concept which appears to be adapted to our profession and our statute which can finally be regarded as an organizational mode of our profession. It is a question of defining statutory standards up to an international common base. Thus we started with the activities to include statute and deontology, which is its crutch, to evoke the sharing of knowledge. In the second part we will evoke the management of knowledge or very simply: how to make our competences profitable, how to fully exploit them for the effectiveness of justice.

But before, as a hyphen, there is a subject that I could place neither in the sharing, nor in management, because it precisely applies to both: you guessed that I want to speak about training. There are several complementary approaches to characterize *"the economy of knowledge"*. One of them obviously stresses on training. The capacity to train is a decisive criterion. It is necessary to underline the collectively distributed nature of knowledge, whose role increases unceasingly.





Professionals cannot stop from learning any longer, through permanent education, such as in Algeria for example, as underlined Mr Bousmaha, this in a kind of setting of a global area network of training of the profession. Hence the creation of the multinational training mentioned by Mr Rouzaud!

The capacity of individuals and organizations to indeed share their knowledge reflected in operational and professional competences is decisive. The management and the development of knowledge become objectives. There always was training and development of methods. One now speaks about "knowledge management". Knowledge should be capitalized. Initially, crucial knowledge, therefore core activities as we considered them, should be identified. They should then be protected, i.e. modeled, standardized and preserved. Then they should be increased to serve the development of the profession, by leaving them sufficiently flexible to adapt to the environment and in particular to technological advances, and I want to speak here about e-Justice which is in fact a container in which to put our contents...

Generally, in this economy of knowledge, the communities of practices — professional communities — play a key role. More or less informally, they facilitate the transmission of tacit knowledge, based on experience and explicit knowledge gained by training. The circulation of this information creates indeed a collective knowledge which reinforces our profession by means of harmonization. On the basis of this, training exchanges are already set up to support the transfer of trade knowledge. Ufohja, as recalled Anne Kérisit, is a bursting example. Co-operation and sharing constitute the link of our training through these structures. The actors of professional training are aware of their key role in the process of insertion, adaptation and readjustment of knowledge.

But we must admit however that "more training" is not necessarily an adapted answer. Quality must be privileged. It is a question of measuring its "contribution to the added-value of the profession". Mrs Ndong showed that training gives its true significance to the service of document. The need for training is undeniable. Training gives birth, shapes and accompanies a profession, and the profession of the future will exist through training or will not exist, hammered Mr Rouzaud. It was vigorously confirmed as a pillar of our profession by Marc Schmitz and Alain Ngongang. And precisely once this knowledge is acquired and shared by all they should be managed, and we must learn how to use them. And now some words about the management of knowledge

## II - The management of knowledge

The management of the knowledge brought back to our profession should be understood as the body of known techniques allowing us to exert our competences in the most effective way, in all intellectual and financial independence. We want a total and non partial attribution and not only part of it. At many occasion, we recalled that law and economics are dependant. Economy is a



Thierry Guinot, huissier de justice à Paris (France) - Thierry Guinot, judicial officer in Paris (France)



Aloyse Ndong, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Sénégal Aloyse Ndong, President of the National chamber of the judicial officers of Senegal

science which observes facts, seeks the causes they generate and the laws which rule them. On the contrary, the science of law has for mission and object to formulate regulations, to draw principles and standards, and to issue regulations. Today, law and economy coordinate themselves.

This results from several factors. Initially, there is a preeminence of the economic sphere in our contemporary societies. Then, this economic sphere is regionalized or globalized, but legal provisions remain official and must then be competitive. In other words domestic provisions can be destined to inescapable changes taking into consideration their maladjustment at the development of cross-border exchanges. It is thus necessary to have domestic provisions able to cross borders within the framework of a harmonization around a common factor: of course ours concerns the judicial officer. Lastly, enforcement law rises. It secures economic exchanges on a worldwide scale and thus becomes a component of the evolution of the economic situation.

To bind law and economy, inevitably means to have in mind the principle of legal security guaranteeing any democratic government associated with the development of economic exchanges. For that, as mentioned by Guillaume Payan, the State organizes the enforcement of legal decisions in the most effective possible way: by the separation of the powers between the judge which says the law and the judicial officer which carries it out. This last must thus necessarily be an independent professional, with respect both to the creditor and the judge, according to Marc Schmitz, joined on this point by Rose-Marie Bruno who protested against the instrumentation undergone on behalf of certain creditors. He must have the choice of the enforcement measures to enforce in the most effective way: "the choice of the time and the appropriateness of enforcement belong to him" said Alain Ngongang.

This is most fortunately the case in the majority of the countries and in particular in Algeria, where the judicial officer is not only free of his actions but has





Mathieu Chardon, 1<sup>er</sup> secrétaire de l'UIHJ  
Mathieu Chardon, 1<sup>st</sup> secretary of the UIHJ



Jérôme Okemba, huissier de justice à  
Brazzaville (Congo) - Jérôme Okemba,  
judicial officer in Brazzaville (Congo)



Question d'un participant  
Question from a participant



Question d'une participante  
Question from a participant

a true monopoly reinforced with a field of multiple activities, as exposed by Fahima Khaldi. A jurisdictional interference in the enforcement of the decision cannot be accepted. It risks to destroy the impartial image of justice and to imprint on him the slowness of the movement described by Dominique Abadie when she evoked the example of Spain. The judge must be released from the vicissitudes of the enforcement he ordered. He entrusts it to a high level professional, responsible, impartial, effective and neutral, neither controlled, nor servile, said Rose-Marie Bruno, who will sublimate the legal thought of the judge. On the same level, the close links existing between justice and economy can only be asserted, because an efficient decision lies on the trust of the economic operators. Beyond these considerations, the management of the knowledge can make it possible to consider the future and to anticipate.

### A tool for new activities

The crisis undergone by ultraliberal globalization shows the compelling need for framing economic actors. Economy connects those who contract to formalize their relation. These relations need to be secured, controlled... Jean Ping, president of the Commission of the African Union, indicated that the African production had increased by 1.6% in 2009 and that it should reach 4.7% this year. "Thirteen African countries count on a growth between 6% and 11% for next year", he added. The potential growth of Africa is thus quite real and the studies of the Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) show that there is a strong expectation of the world companies to invest on the continent. Any head of company needs security, guarantee, and will turn to justice with a traditional objective of effectiveness but also competitiveness.

Thanks to his statutory ambivalences the judicial officer will be able to meet these requirements. Indeed, he offers a service at the same time public and private and according to Dominique Abadie his statute participates in the establishment of the legal security. If the judicial officer supports the economic development thanks to the trust he makes possible to have in the justice system of a country, it is because he offers a guarantee within the Rule of law. He can help fighting against the organization of insolvency. It is necessary to allow the judicial officer in charge with the enforcement of a legal decision to have access to all information necessary to this enforcement, in whatever country, so that he can carry out his activities equally, without encountering the problems mentioned by Mrs Kogla concerning the service of documents. It is not a question of having titles circulating through borders. It is important, in a second phase, to have the means to enable enforcement. For that, the judicial officer must occupy his place in information and have easy access to it. The concepts of Rule of law and legal security are dependant. On a purely economic level, what is the purpose of legal security? It aims at offering the economic actors, being managers, liberal professions or employees, a clear, simple, stable and respected legal framework.

Legal security is combined with the Rule of law, because we know that the establishment of the Rule of law and the respect of freedoms encourage development, quite simply because economy needs legal security and freedom of business. The increasing internationalization of financial markets and the speed of negotiation of operations and exchange of information call for securing financial and legal affairs. Europe took the lead on Africa in this field because this one had to take account of African law — or should we say African Laws — which crumbled under the weight of varied customs a long time considered to be responsible for the inertia and the legal insecurity of the private contractual relations because of their unpredictability and consequently, of their unreliability. The judicial officer, professional in the middle of economic relations, can become a factor of reliability and stability of these relations when given the proper means. If the State must ensure the legal security enabling to secure investments and to develop commercial exchanges it must rely on strong bodies to achieve this task and the judicial officer, as we already said and shown several times, is at the centre of economic relations.

But to define the function of the Judicial officer is a thing, it is also still necessary to define the context in which he could act in an optimized way since we considered the optimization of knowledge. We have an example under the eyes. The upheavals which our planet know and the globalization of economic exchanges led to multiple attempts at unifying the law, in particular civil and commercial, either at international level, or at regional level like in the European Union, the countries of the Gulf region and also the countries of Ohada. And it is precisely there that Africa shows its capacity, not only to adapt, but to do it in an exemplary way which thumbs one's nose at the European organization sometimes bogged down in its nationalisms. It creates Ohada, Organization for the Business law, an example for the world declared Mathieu Chardon, a legal tool imagined and produced by the African lawyers to simplify and harmonize Business Law. In mind is a question of instigating economic development and growth in French-speaking Africa by the installation of reliable tools and legal authorities. It fully proves that the sharing and the management of knowledge can only find an expression in a necessary harmonization.

The great profession of enforcement will then be able to emerge. It will find its way only through the increase, the sharing and the management of



competences of the professionals who compose it. As the speakers showed with conviction, these professional judicial officers, are the essential element of the Rule of law and remain essential to any economic development.



*Le Comité d'organisation des 2<sup>e</sup> rencontres Afrique Europe des huissiers de justice  
The Steering Committee of the Second meeting of African and European judicial officers*



## Recommendations of Yaoundé

**1** - Considering that the enforcement of legal decisions is a condition of the Rule of law where today the judicial officer is an essential element;  
We, participants in the Second meeting of African and European judicial officers,

Recommend to the States to guarantee to the judicial officer freedom to choose the measurement which he estimates suitable when enforcing a legal decision without preliminary legal authorization

**2** - Considering that the respect of the Rule of law and the good process of enforcement implies obligations on behalf of the States,  
We, participants in the Second meeting of African and European judicial officers,

Recommend

A) - In the States, to abstain from adopting legal provisions aiming at avoiding enforcement in a temporary or final way.

B) - To the legal authorities, to avoid putting pressure or to interfere in enforcement.

**3** - Considering that the preamble to the revised treaty of Ohada recognizes the need for reinforcing legal security and strengthening the Rule of Law,  
Considering that, if by the uniform act organizing simplified recovery procedures and measures of execution, the harmonization of enforcement law took place, that of the actors of enforcement, which remains the essential complement to that uniform act, was rejected by the Council of Ministers of Ohada in spite of its songs of love of the standardization of the law,  
We, participants in the Second meeting of African and European judicial officers,

Recommend to the International Union of Judicial Officers to again submit to the Council of Ministers of Ohada the project of a uniform of act on the harmonized statute of the African judicial officer for its adoption

**4** - Considering that the good implementation by the judicial officer of his profession requires from him several qualities,  
We, participants in the Second meeting of African and European judicial officers,

Recommend to the States, within the framework of the adoption or the revision of the provisions relating to the statutes of judicial officers, to include strict rules concerning discipline and deontology.

**5** - Considering that training allows the judicial officer to face the requirements of multi-field activities and to be efficient in the achievement of his function,  
We, participants in the Second meeting of African and European judicial officers,

Recommend to the States to set up the structures likely to ensure initial and on-going training for judicial officers.

**6** - Considering that the 1965 Hague Convention on the service of documents aims at simplifying the mode of transmission of judicial and extra-judicial documents abroad,  
Considering moreover that one of the transmission means instituted by the aforementioned convention is the direct communication between judicial officers,  
We, participants in the Second meeting of African and European judicial officers,

Recommend to the African States and in particular those of Ohada area, to join all together or separately the 1965 Hague Convention.

**7** - Considering that the opacity or the absence of information on debtors' assets favors organized insolvency,  
Considering the need to have access to information relating to all parties of the proceedings in order to allow an equitable procedure,  
We, participants in the Second meeting of African and European judicial officers,

Recommend to the African States to introduce to the benefit of the judicial officers effective mechanisms of information on debtors' assets.

Yaoundé, 29 October 2010



## 29<sup>e</sup> séminaire Ufohja à Pointe-Noire (Congo) les 2 et 3 septembre 2010

Le rôle de l'huissier de justice dans la protection des droits, les voies d'exécution et la déontologie ainsi que le statut social de l'huissier de justice ont été les trois grands thèmes abordés au cours de ce 29<sup>e</sup> séminaire de l'Ufohja, créée par l'UIHJ en collaboration avec l'École nationale de procédure de Paris, et qui s'est tenu à Pointe-Noire les 2 et 3 septembre 2010

### Une efficacité exemplaire

Près de deux-cents participants venus du Congo mais également de Côte d'Ivoire, du Cameroun, du Niger et du Togo, ont fait le déplacement jusqu'à « Ponton la Belle », comme est surnommée la deuxième ville du Congo, pour assister à un nouveau séminaire de cette véritable institution qu'est l'Unité de formation des huissiers de justice africains (Ufohja).

La délégation de l'UIHJ était composée de son président, Leo Netten, de son vice-président, Honoré Aggrey, de sa secrétaire générale, Françoise Andrieux, et de son 1<sup>er</sup> secrétaire, Mathieu Chardon, ces deux derniers intervenant également en qualité d'experts Ufohja et ENP. L'ENP était représentée à son plus haut niveau, par son président, Jean-Michel Rouzaud.

Aux côtés des confrères, de nombreuses hautes personnalités de l'État et du monde judiciaire, au rang desquels le préfet de Pointe-Noire et les hauts magistrats des juridictions de Pointe-Noire : le 1<sup>er</sup> président de la cour d'appel, le procureur général de la cour d'appel, l'avocat général, le vice-président de la cour d'appel, le président du tribunal de grande instance, le doyen des juges du tribunal de grande instance, des magistrats et greffiers en chef de la cour d'appel, du tribunal de grande instance, des tribunaux d'instance et du tribunal de commerce, les membres du cabinet du préfet, les directeurs départementaux de l'administration, les autorités de police et de gendarmerie, le président de la Chambre nationale des notaires du Congo et le bâtonnier du barreau de Pointe-Noire, ainsi que le secrétaire général de la mairie. Des juristes de deux

banques et trois sociétés commerciales ont également assisté aux travaux : la Banque commerciale internationale, le Crédit du Congo, les sociétés SDV, Congo télécoms et Warid Congo. On a également noté la présence de nombreux médias venus couvrir l'événement.

Il faut saluer la chaleur de l'accueil des confrères et consœurs congolais et de la Chambre nationale des huissiers de justice, ainsi que la parfaite organisation du séminaire en raison de l'efficacité exemplaire de son président Jean Makosso Tock et de son comité d'organisation.

### Des missions renforcées par l'Ohada

La cérémonie d'ouverture était placée sous l'autorité d'Honoré Paka, préfet de Pointe-Noire. Le maître de cérémonie était Jean-Fernand Makosso, huissier de justice à Pointe-Noire. Notre confrère a souhaité la bienvenue aux délégations et a présenté sa belle ville. Il a rappelé que, pour les spécialistes du droit que sont les huissiers de justice, la mise à jour permanente est de rigueur, d'où l'importance des séminaires de formation.

Dans son discours d'introduction, Jean Makosso Tock, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Congo, a rappelé qu'après Pointe-Noire en 2001 et Brazzaville en 2005, le Congo avait une nouvelle fois l'honneur d'accueillir un séminaire Ufohja. Il a salué toutes les délégations qui ont fait le déplacement à Pointe-Noire, « ces confrères et amis venus d'Europe et d'Afrique nous témoignent de leur amitié » et leur a souhaité la bienvenue en terre congolaise et particulièrement dans sa ville. Il a indiqué que ce séminaire témoigne du grand attachement que tous manifestent vis-à-vis de la formation des huissiers de justice au Congo. « Nous sommes convaincus que des huissiers de justice performants sont des huissiers de justice bien formés » a-t-il déclaré. Le président Makosso a constaté que l'huissier de justice est méconnu, même auprès des médias. A l'occasion de la journée mondiale de l'huissier de justice de juin 2010, un journaliste congolais s'était même demandé si l'huissier de justice était suffisamment important pour qu'il mérite une journée mondiale ! En réalité, l'huissier de justice est avant tout un auxiliaire de justice de proximité, en contact constant avec le citoyen, le commerçant, l'artisan, et qui s'érige en véritable partenaire de l'entreprise pour donner un conseil, dresser un acte privé, un constat — et ainsi préserver les droits —, et recouvrer les créances de tout particulier comme de tout opérateur économique. Le président de la chambre congolaise a ensuite rappelé que les missions de l'huissier de justice ont été renforcées avec le traité de l'Ohada. Il rédige et dépose l'acte introductif



Pendant la cérémonie d'ouverture, de G. à D. : Jean-Michel Rouzaud, président de l'École nationale de procédure de Paris, Leo Netten, président de l'UIHJ, Honoré Paka, préfet de Pointe-Noire, Jean Makosso Tock, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Congo, le secrétaire général de la mairie de Pointe-Noire

During the opening ceremony, from L. to R. : Jean-Michel Rouzaud, President of the National School of Procedure of Paris, Leo Netten, President of the UIHJ, Honoré Paka, Prefect of Pointe-Noire, Jean Makosso Tock, President of the National Chamber of Judicial Officers of Congo, the General Secretary of the Town Hall of Pointe-Noire



d'instance par les assignations qu'il délivre à la place des traditionnelles requêtes déposées par les avocats. C'est encore lui qui élève les contestations pour le compte des parties en matière de saisies et qui forme les oppositions en matière civile et commerciale. « *Intervenant à l'introduction de l'instance et se chargeant de l'exécution des décisions une fois rendue, l'huissier de justice encadre désormais toute la procédure judiciaire* » a-t-il déclaré pour introduire le thème du séminaire Ufohja : « *L'huissier de justice, acteur majeur de l'État de droit et de la vie économique* ». Jean Makosso Tock a terminé son discours en exprimant sa gratitude envers l'UIHJ, l'ENP de Paris et l'Ufohja pour l'aide qu'elles apportent pour la réussite de manifestations telles que ce séminaire.

### Un pas essentiel vers l'harmonisation

Leo Netten, président de l'UIHJ, n'a pas caché son grand plaisir d'être à Pointe-Noire, « *débouché naturel d'un axe de communication prépondérant pour l'Afrique centrale* », et poumon économique du Congo. Il a évoqué le phénomène de mondialisation du droit qui se traduit par un affaiblissement de la souveraineté des États, une concordance des régimes juridiques applicables aux activités économiques, ou un ensemble de droits et d'obligations communs à tous les acteurs économiques partout où ils exercent leurs activités. En Afrique, a rappelé le président Netten, des organisations ont été créées dans toutes les sous-régions : CEDEO, Uemoa pour l'Afrique de l'ouest, la CEMAC pour l'Afrique centrale et le SADC pour l'Afrique australe. Leur objectif est la réalisation de l'intégration économique et juridique au niveau régional, aux côtés de l'avènement de la Communauté économique africaine et de l'Union africaine. Il a expliqué que l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada) a été créée dans ce contexte. « *L'Ohada est surtout une idée, voire une exigence, des opérateurs économiques africains qui revendiquent l'amélioration de l'environnement juridique et judiciaire des entreprises afin de sécuriser leurs investissements* » a-t-il indiqué, dans le but de « *donner confiance aux investisseurs, tant nationaux qu'étrangers, afin de favoriser le développement de l'esprit d'entreprise et d'attirer les investissements extérieurs* ». Pour le président de l'UIHJ, les huissiers de justice sont complètement concernés par cette unification du droit et il est indispensable qu'ils s'impliquent dans ce processus par l'harmonisation de la profession. Il a précisé qu'un pas essentiel vers cette harmonisation a été le projet du statut uniforme des huissiers de justice désigné par son prédécesseur, Jacques Isnard, comme le symbole de la contribution des huissiers de justice à la cause des institutions judiciaires de l'Ohada. Regrettant que le projet n'ait pas pour l'instant été accepté par les institutions de l'Ohada et de citer l'ancien président de l'UIHJ : « *ce projet, qui a été couronné comme l'œuvre mondiale la plus caractéristique par la section académique de l'UIHJ et qui donne une dimension considérable à la profession en Afrique, mérite d'être réexaminé et reconsidéré car il contribue incontestablement à promouvoir le traité de l'Ohada et à conforter l'acte uniforme du 1er juillet 1998 sur les voies d'exécution* ». Puis le président Netten a rapporté les propos de Jacqueline Lohoues-Oble, professeur de droit (Côte d'Ivoire), membre du Conseil scientifique de l'UIHJ et actuellement candidate à l'élection présidentielle de son pays, qui affirme que l'harmonisation du droit et l'harmonisation juridique sont les fondements d'une restauration de la confiance et d'une préparation à l'intégration économique. Tout se joue donc autour de la confiance et de la sécurité juridique. A ce titre, l'exécution des décisions de justice est un élément essentiel du fonctionnement d'un État fondé sur la primauté du droit. Les processus d'exécution doivent donc être effectifs et équitables. Pour répondre

à ces impératifs, s'est imposée une profession, spécialiste de l'exécution et du recouvrement, véritable acteur économique et gage de sécurité et de garantie, celle d'huissier de justice, élément pivot dans le fonctionnement de l'État et de l'économie.

A sa suite, Honoré Paka, préfet de Pointe-Noire, a félicité la Chambre nationale des huissiers de justice du Congo et son président pour l'organisation du séminaire et le thème retenu. Il a insisté sur l'importance du rôle de cette profession, responsable de l'exécution des décisions de justice sans laquelle les décisions sont inutiles. Il a souhaité à tous de fructueux travaux et a déclaré solennellement ouvert le 29<sup>e</sup> séminaire Ufohja.

### L'huissier de justice, acteur majeur de l'État de droit et de la vie économique

Le séminaire Ufohja était divisé en trois ateliers. Le premier atelier était consacré à l'huissier de justice et la protection des droits. Il a été placé sous la modération de Moussa Dan Koma Issaka, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Niger et de Jean-Didier Bidié, vice-président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Congo. Cet atelier était divisé en deux sous-thèmes. Le premier sous-thème, « *L'huissier de justice, un professionnel libéral pour la protection des droits du justiciable* », a été présenté par Mathieu Chardon et Jean-Claude Olombi, ancien président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Congo, huissier de justice à Brazzaville. Le second sous-thème, « *L'huissier de justice, garant de l'effectivité des décisions de justice* », a été présenté par Jean-Michel Rouzaud et Alain Ngongang Simé, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun.

Le deuxième atelier traitait des voies d'exécution. Il était placé sous la modération d'Alphonse Kibakala, ancien président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Congo et huissier de justice à Pointe-Noire. Françoise Andrieux, a traité du sous-thème consacré aux principes fondamentaux de l'exécution des décisions de justice. Puis Mathieu Chardon et Moussa Dan Koma ont présenté le deuxième sous-thème relatif aux entraves à l'exécution des décisions de justice. Les troisième et quatrième sous-thèmes, « *les inscriptions d'hypothèque et la saisie immobilière* », et « *la vente judiciaire d'immeubles* », ont été tous deux présentés par Robert Siaka Bakary, huissier de justice à Abidjan (Côte d'Ivoire).

Le troisième atelier s'est intéressé à la déontologie et au statut social de l'huissier de justice. Il était modéré par Jean-Claude Olombi. Françoise Andrieux a présenté le premier sous-thème : « *L'éthique et la déontologie* ». Le statut social qui faisait l'objet du deuxième sous-thème a été évoqué par Jean-Michel Rouzaud. Enfin, le troisième sous-thème s'est intéressé à la convention de La Haye de 1965 sur la signification. Il a été présenté par Mathieu Chardon.

Les travaux ont été achevés par un brillant rapport de synthèse présenté par Jérôme Okemba Ngabondo, huissier de justice à Brazzaville. Pour rendre hommage à son auteur et saluer, à travers lui, l'expertise des huissiers de justice congolais, nous vous en proposons la lecture ci-après.

Les travaux ont été clôturés par le représentant du préfet. Jean Makosso Tock a remercié l'ensemble des intervenants et des participants et a souhaité à tous un bon retour chez eux. Leo Netten a chaleureusement remercié la Chambre nationale des huissiers de justice du Congo et en particulier son président, son vice-président et son comité d'organisation, pour la parfaite organisation du séminaire et la chaleur de l'accueil, faisant ressortir le haut niveau atteint par les huissiers de justice africains.



## Rapport de synthèse du colloque international Ufohja de Pointe-Noire

Par Jérôme Okemba Ngabondo, huissier de justice à Brazzaville (Congo)

Il s'est tenu du 2 au 3 septembre 2010 à Pointe-Noire en République du Congo la 29<sup>e</sup> session de formation de l'Unité de formation des huissiers de justice africain (Ufohja). Cette session a été organisée par la Chambre nationale des huissiers de justice du Congo en partenariat avec l'École nationale de procédure de Paris et l'Union internationale des Huissiers de justice dont le président effectue sa première visite en Afrique subsaharienne depuis son élection en septembre 2009 à Marseille.

Ce colloque a connu la participation des huissiers de justice venus de plusieurs pays, notamment du Cameroun, du Congo, de la Côte-D'Ivoire, de la France, des Pays-Bas, du Niger et du Togo. Outre les huissiers de justice, les magistrats et les juristes d'entreprises ont pris part à ce colloque dont les cérémonies d'ouverture et de clôture ont été placées sous l'égide de monsieur Alexandre Honoré Paka, préfet du département de Pointe-Noire.

Plusieurs allocutions ont ponctué la cérémonie d'ouverture. Le président de la chambre nationale des huissiers de justice du Congo a pris la parole en premier pour souhaiter la bienvenue à tous les participants avant de marquer son attachement à la formation des huissiers de justice. L'humanisme et le professionnalisme des huissiers de justice ont pour corollaire la formation. Il en a profité de rappeler les attributions des huissiers de justice souvent méconnues par le congolais lambda. La force du droit, a-t-il dit, réside dans la capacité effective de

l'État à exécuter les décisions de justice assurée par l'huissier de justice.

L'huissier de justice qui passe encore dans l'imaginaire collectif pour un bourreau est avant tout auxiliaire de justice de proximité tant pour la population que pour les entreprises. Il intervient rapidement pour le recouvrement amiable des créances. Aujourd'hui, le traité Ohada renforce les missions de l'huissier de justice en ce qu'il encadre désormais toute la procédure judiciaire. Il a conclu son allocution par des remerciements à l'endroit du gouvernement de la République, de l'École nationale de procédure de Paris, de l'Union internationale des huissiers de Justice et de l'Ufohja.

Prenant la parole à son tour, Leo Netten, président de l'UIHJ, a d'abord exprimé le plaisir qu'il éprouve d'être à Pointe-Noire, capitale économique du Congo, porte océane de l'Afrique centrale. Ensuite, il a démontré qu'à l'ère de la mondialisation marquée par la circulation des personnes, des biens et des services, il y avait un affaiblissement des États qui imposait à ceux-ci d'adopter un droit uniforme face à l'obsolescence des régimes juridiques applicables aux activités économiques. Les regroupements régionaux (CEDEAO, CEMAC, SADC) sont les embryons d'un regroupement africain. Mais l'intégration juridique doit servir de locomotive à l'intégration économique. A cet égard l'Ohada vient non seulement sécuriser les investissements en favorisant le développement de l'esprit d'entreprise

mais aussi lutter contre l'insécurité juridique et judiciaire due à la disparité des législations entre États. Une unification bien menée favorise les échanges, la confiance et l'ouverture économique.

Cette uniformisation concerne également les huissiers de justice à travers le statut uniforme de l'huissier de justice africain qui vise à accorder les modalités d'exercice de la profession dans chaque État partie de l'Ohada. Malheureusement ce statut a reçu une fin de non recevoir de la part des États. Ce statut, qui est le symbole de la contribution de l'huissier de justice à l'Ohada, mérite d'être réexaminé et reconsidéré car il est l'œuvre de Jacques Isnard, ancien président de l'UIHJ, considéré par Leo Netten comme « le père de l'huissier de justice africain ».

Le Conseil de l'Europe recommande que la justice soit rendue avec équité et rapidité. Il considère l'exécution des décisions de justice comme un élément essentiel du fonctionnement d'un État fondé sur la primauté du droit. C'est ainsi que l'huissier de justice, professionnel privé et autonome, est un élément pivot dans le fonctionnement de l'État et de l'économie car il est soumis à un ensemble de règles déontologiques strictes et disciplinaires sous la supervision de la chambre et du parquet.

Dans son allocution, le préfet du département de Pointe-Noire s'est d'abord félicité du choix de Pointe-Noire pour abriter le présent colloque avant de reconnaître que l'État de droit est fondé sur les valeurs de justice. Il a enfin affirmé que les huissiers de justice à travers le président de la Chambre nationale bénéficient de son attention. Puis il a déclaré ouverts les travaux du colloque.

### L'huissier de justice et la protection des droits

L'huissier de justice un professionnel libéral pour la protection des droits du justiciable.

Ce sous thème a été animé à l'image d'un tango parfaitement exécuté par Mathieu Chardon et Jean Claude Olombi sous la modération de maître Moussa Dan Koma.

Maître Mathieu Chardon a décliné les trois types de statuts d'huissier de justice au monde : libéral, fonctionnaire et hybride.

Au Conseil de l'Europe, le statut qui prédominait avant la chute du mur de Berlin était celui de fonctionnaire. La volonté d'adhérer à l'Union européenne a poussé 19 des 27 États à adopter le statut libéral. L'Italie et l'Allemagne qui ont le statut de fonctionnaire veulent aller vers le statut



Jean Makosso Tock, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Congo

Jean Makosso Tock, President of the National Chamber of Judicial Officers of Congo



Alexandre Honoré Paka, préfet de Pointe-Noire

Alexandre Honoré Paka, Prefect of Pointe-Noire



*Moussa Dan Koma, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Niger*

*Moussa Dan Koma, President of the National Chamber of Judicial Officers of Niger*



*Mathieu Chardon, 1<sup>er</sup> secrétaire de l'UIHJ*  
*Mathieu Chardon, 1<sup>st</sup> Secretary of the UIHJ*

libéral mais ils se heurtent à des résistances. Sur les 12 États ayant adhéré à l'Union européenne depuis 2004, seuls Chypre et Malte n'avaient pas adopté le système libéral préalablement à leur adhésion. Selon les statistiques de l'UIHJ réalisées auprès de 40 pays dans le monde, 80% des huissiers de justice sont des libéraux.

Ce choix s'explique par plusieurs raisons :

- L'aspect économique : l'État ne supporte pas le coût du fonctionnaire de l'exécution ;
- L'efficacité : l'huissier de justice voudrait développer sa clientèle.
- La souplesse : faire face immédiatement aux demandes du justiciable
- La caractéristique principale du statut libéral est qu'il est au cœur de la protection des droits du justiciable.

Selon maître Jean Claude Olombi, l'huissier de justice est un personnage à trois casquettes. Il est d'abord officier ministériel. Il ne s'agit pas d'un grade dans une hiérarchie mais d'une fonction conférée à une personne qui pourra, moyennant finance, présenter un successeur à l'agrément du garde des sceaux. Cette fonction relève d'un monopole.

L'huissier de justice est ensuite officier public, c'est-à-dire qu'il reçoit une délégation des prérogatives de puissance publique. Il est enfin un auxiliaire de justice particulier, au service des citoyens et de la justice.

Maître Mathieu Chardon a décliné les règles statutaires strictes qui sont le gage de protection des droits du justiciable :

- formation juridique de haut niveau qui permet à l'huissier de justice de conseiller les citoyens, d'exécuter en toute connaissance de cause
- réglementation du contrôle de la profession : l'accès à la profession est réglementé et il est soumis au contrôle des autorités
- règles disciplinaires, règles déontologiques : les poursuites peuvent être engagées soit par les organes représentatifs de la profession, soit par les juridictions
- assujettissement au tarif : garantit le justiciable du même service et du même prix quelque soit l'endroit où il se trouve
- assurance professionnelle : la garantie professionnelle et la garantie par solidarité professionnelle.

Par ailleurs il a montré comment l'huissier de justice est un juriste neutre et indépendant, homme de terrain capable de trouver une solution adaptée au cas particulier. L'huissier de justice libéral est le rempart contre la corruption : personne ne le protégera en cas de difficulté. S'il agit mal il peut encourir les différentes échelles de sanctions.

S'agissant des activités de l'huissier de justice, il y a lieu de faire une distinction entre les activités monopolistiques et les activités non monopolistiques.

Parmi les activités monopolistiques il y a la signification, l'exécution, le service des audiences et le constat (qui dans certains pays n'est pas monopolistique).

### La signification des actes

Maître Olombi a établi la différence entre la signification et la notification, avant d'indiquer que par la signification l'huissier de justice porte à la connaissance d'un destinataire un fait, un droit ou une obligation qui le concerne. La signification est un instrument d'information au service de l'équilibre du procès. La signification est un élément essentiel de la protection des droits tant du défendeur que du demandeur. Il en a donné une éclairante illustration à travers l'assignation qui est emblématique des actes dont seul l'huissier de justice a le monopole.

### L'exécution des décisions de justice

Maître Chardon a remémoré les différents principes relatifs aux voies d'exécution contenus dans l'acte uniforme éponyme de l'Ohada :

- Le principe de l'exécution sécurisée : on ne peut pas exécuter n'importe quoi n'importe comment (créance certaine, liquide et exigible) (article 31)
- Le principe de l'exécution proportionnée sauf créance hypothécaire : d'abord les meubles avant les immeubles (article 28)
- Le principe de l'exécution faite au risque du créancier à charge pour celui-ci de réparer le préjudice si le titre intégralement exécuté est modifié (article 32)
- Le principe de la protection du local occupé (articles 41, 44, 46)
- Le principe de proportionnalité des frais : à charge du débiteur pour l'exécution forcée sauf s'ils n'étaient pas nécessaires (article 47)
- Le principe de la contestation des procédures d'exécution (article 49)
- La possibilité par l'huissier de justice en cas de difficulté d'exécuter une décision de justice de saisir la juridiction compétente (article 48)
- Le principe d'insaisissabilité de certains biens (articles 50-53)
- Le principe d'insaisissabilité multiple de biens (article 36)
- Quant aux tiers, ils sont protégés par l'obligation de publicité qui leur permet d'exiger la production du certificat de non appel ou de non opposition selon les cas (Article 34).

### L'obligation de coopération des tiers

Ce sont des obligations protectrices car le tiers contraint de répondre est encadré juridiquement.

### Les constats

Le constat entre dans le monopole de l'huissier de Justice au regard de la loi congolaise. Il joue un rôle important dans l'établissement de la preuve. C'est un acte de traçabilité des faits que l'huissier





de justice constate. C'est un besoin aussi bien pour le défendeur que pour le demandeur. Il existe deux types de constat : le constat établi à la demande des particuliers ou par commission d'office. Le constat est un acte authentique dressé par l'officier public. Le constat ne lie pas le juge. L'intervention de l'huissier de justice a un côté rassurant pour le public et permet de fixer les choses.

### Les activités non monopolistiques

Les ventes aux enchères des biens meubles et immeubles, les ventes volontaires ou les ventes judiciaires, le conseil juridique et l'administration des biens. Aussi la pluridisciplinarité de l'huissier de justice a été lancée depuis le congrès de Washington en 2006.

### L'huissier de justice garant de l'effectivité des décisions de Justice

Ce sous-thème a été présenté par maître Jean Michel Rouzaud et maître Alain Ngongang. Maître Jean Didier Bidié, vice-président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Congo en a assuré la modération.

Selon maître Jean Michel Rouzaud, reconnaître l'effectivité des décisions de justice c'est admettre que le jugement, première étape de la procédure juridictionnelle, est une étape intellectuelle. Mais pour être socialement réelle, il faut que le jugement soit appliqué.

L'huissier de justice moderne est passé du statut de sous-auxiliaire de la justice à celui de spécialiste respecté de procédure civile. La transformation d'une analyse juridique transcendante faite par le juge par une traduction immanente.

Les institutions européennes considèrent aujourd'hui l'huissier de justice comme un acteur majeur de l'exécution des décisions de justice. Le 21 juillet 2010, le secrétaire général de l'ONU a exhorté les autorités népalaises d'exécuter les décisions rendues par les juridictions.

### En quoi l'huissier de justice est garant ?

Il ne peut y avoir efficacité dans l'exécution sans efficacité. L'huissier de justice est le protecteur du droit de l'exécution du créancier et est responsable de ce qu'il doit faire. Il doit se souvenir toujours que le juge a rendu la décision au nom du peuple et l'huissier de justice exécute au nom du peuple. Il doit exécuter chaque fois qu'il est requis sauf cas d'exonérations. Comme le juge, il est protégé. L'huissier de Justice est inamovible. C'est grâce à cette indépendance territoriale que l'huissier de justice peut rendre effective et efficiente l'exécution des décisions du juge. Jamais l'huissier de justice ne doit recevoir des pressions ou des instructions de la hiérarchie dans le cadre de l'exécution des décisions de justice.

### En quoi l'huissier de justice est-il efficace et efficient ?

L'huissier de justice doit se donner les moyens, ainsi que les pouvoirs publics. L'exécution doit être équitable. Lorsqu'il est muni du mandat du client, l'huissier de justice doit être pondéré et modéré. C'est par la formation qu'il doit s'élever. La formation initiale et la formation continue. Se former à la bonne dose avec une intensité efficace mais pas étouffante.

Les pouvoirs publics « prêtent main forte ». Ils doivent donner à l'huissier de Justice tous les moyens qui lui sont nécessaires pour exécuter. S'il n'y a pas trouble à l'ordre public, l'État doit fournir la force publique. Sinon il faut engager sa responsabilité en cas de refus de la force publique.

Les huissiers de justice sont les garants de l'exécution car ils ont à cœur d'accomplir au mieux cette mission. Ils sont les gardiens du temple du formalisme, de la procédure, et donc de la liberté. Maître Alain Ngongang soutient que les divers textes internes et communautaires sont les instruments de l'effectivité de l'exécution des décisions de justice. Cependant il existe des points de friction

qui limitent cette effectivité. Parmi les points soulevés émergent ceux relatifs à la formation, à la prise de conscience de la place qu'occupe l'huissier de justice dans l'État et dans la famille judiciaire, à l'environnement ambiant, au tarif et aux insuffisances des actes uniformes Ohada.

Il a déclaré en conclusion que l'effectivité de l'exécution des décisions de justice est avant tout un choix politique, une quête permanente pour l'huissier de justice. L'État demeure le garant et l'huissier de justice le maître d'œuvre.

### Les voies d'exécution

#### Les principes fondamentaux de l'exécution

Présenté par maître Françoise Andrieux, ce sous-thème met en lumière les acteurs de l'exécution, le moment de l'exécution ainsi que l'objet de l'exécution. Les acteurs sont envisagés aussi bien du côté du créancier que celui du débiteur. S'agissant du créancier, il peut contraindre le débiteur à exécuter ses obligations à son égard. Il a le choix de la procédure, sous réserve d'être capable et de disposer du pouvoir d'administration.

Le créancier est libre de choisir la mesure d'exécution qui lui convient en tenant compte de la proportionnalité.

Quant au débiteur, seule la personne physique ou morale énoncée dans le titre peut subir les mesures d'exécution. Mais il existe le cas du débiteur qui dispose d'une immunité personnelle ou d'exécution, et celui du débiteur qui résisterait abusivement à l'exécution. L'huissier de justice doit respecter les principes en ce qui concerne le régime matrimonial ou le bien soumis au régime de l'indivision.

- Le tiers : c'est la personne qui n'ayant pas été partie au procès est amenée à connaître en raison de ses rapports avec le débiteur.
- L'huissier de justice : il n'agit que sur mandat donné par le client. Il ne peut pas être indépendant sans être responsable.





- Les magistrats : l'exception française consiste à parler du juge de l'exécution, rempart contre la perte de temps et face à l'éparpillement.
- Le procureur de la République veille à l'exécution des décisions de justice. Mais il n'a pas à interférer dans l'exécution.
- L'État : il a le monopole de la force publique

### Moment de l'exécution

On ne peut exécuter un titre tant qu'il n'a pas été signifié. La créance doit être certaine liquide et exigible. La décision doit être passée en force de chose jugée sauf pour les personnes publiques qui délivrent des titres exécutoires.

Les Entraves à l'exécution des décisions de Justice Développé par Mathieu Chardon et Maître Moussa Dan Koma, ce sous-thème a été modéré par Maître Alphonse Kibakala. Maître Mathieu Chardon a déclaré que l'huissier de justice est confronté à ces entraves tous les jours. Il doit être vigilant pour ne pas tomber dans les pièges que voudront lui tendre certains tiers ou débiteurs qui ne voudraient pas exécuter leurs obligations pour ne pas engager sa responsabilité. On distingue des entraves objectives des entraves subjectives. Les entraves objectives résultent des textes. Parmi celles-ci on peut citer les insaisissabilités de certains biens ou de certaines créances, les immunités d'exécution au profit de certaines entreprises publiques, ambassade...

### Les entraves liées aux délais de procédures

Maître Chardon a remarqué que l'Ohada ne s'est pas attelée dans la tâche principale d'atténuer, voire de supprimer, la procédure d'exéquatur qui tend à suspendre l'exécution.

Maître Moussa Dan Koma, quant à lui, a soutenu que les entraves subjectives sont inhérentes d'une part aux structures politiques, administratives et judiciaires et d'autre part à l'influence des détenteurs du pouvoir financier.

### La signification internationale

La convention de La Haye du 15 novembre 1965 a été présentée par maître Mathieu Chardon. Cette convention dont l'UIHJ est l'initiatrice a été adoptée le 15 novembre 1965. Elle permet d'accélérer et de simplifier la transmission des actes d'État à État. Son principe a été repris par l'Union européenne dans le cadre de la transmission des actes au sein de l'Union européenne. Cette convention fonctionne lorsqu'un acte judiciaire ou extrajudiciaire en matière civile ou commerciale part d'un État membre vers un autre. Cette convention n'est adoptée en Afrique que par deux pays : le Botswana et le Malawi. D'où l'exhortation faite aux chefs de délégation présents à Pointe-Noire de rencontrer leurs gouvernements respectifs en vue d'expliquer les avantages de ladite convention.

### Les inscriptions hypothécaires, la saisie immobilière et la vente judiciaire d'immeuble

Maître Robert Siaka Bakary a brillamment présenté ce thème en retenant toute l'attention de l'auditoire. Il est préférable de ne pas procéder à la saisie immobilière tant que vous n'avez pas de privilège. Il y a deux garanties préalables que le créancier peut utiliser : l'hypothèque conventionnelle et les hypothèques forcées.

L'hypothèque conventionnelle est souvent utilisée par les banques en garantie du remboursement du crédit. Les documents produits par le débiteur sont remis au notaire qui dresse un acte d'ouverture de crédit avec affectation hypothécaire.

Dans tous les cas, il faut faire une réquisition foncière pour vérifier si le notaire a publié l'hypothèque dans le Livre foncier. Le notaire a tous les documents pour prendre une hypothèque conventionnelle. Le plus souvent, la valeur de l'immeuble est supérieure à la valeur du prêt.

Lorsqu'il existe un acte notarié, la créance n'est pas liquide. Lorsque la procédure de saisie

immobilière est engagée, si la partie adverse conteste le montant, la procédure est annulée. Pour éviter ce désagrément en présence d'un acte notarié, il faut toujours liquider la créance au moyen d'une injonction de payer.

Une hypothèque légale est souvent prise par l'administration fiscale qui, au travers d'une simple lettre, peut bénéficier d'une inscription légale d'hypothèque sur l'immeuble du débiteur des impôts fonciers. Si l'immeuble est vendu avant de réaliser la mutation, l'administration fiscale doit être désintéressée.

L'hypothèque judiciaire forcée : exemple de l'huissier de justice titulaire d'un titre exécutoire passé en force de chose jugée après l'échec de la saisie vente. Il doit prendre une inscription provisoire d'hypothèque en sollicitant une ordonnance au tribunal, laquelle doit être signifiée au débiteur et à l'administration fiscale.

Pour permettre l'inscription définitive d'hypothèque, il est délivré à l'huissier de justice un certificat d'inscription d'hypothèque définitive qui a la même valeur que l'acte notarié avec affectation hypothécaire.

Lorsqu'il existe un litige sur un immeuble entre plusieurs parties, en attendant l'aboutissement de la procédure au fond, une partie peut saisir le tribunal pour se faire ordonner une pré-notation qui a pour effet d'empêcher celui dont le nom est inscrit sur l'immeuble de l'aliéner.

Par ailleurs maître Siaka Bakary a rappelé certains points qui devraient retenir l'attention des huissiers de justice. Il faut savoir par exemple qu'en matière immobilière les réquisitions du ministère public sont écrites et non orales. Tout renvoi d'une audience d'adjudication doit être sanctionné par une nouvelle publicité. Toutes les décisions sont suspensives en matière immobilière.

Si un débiteur sollicite un délai de grâce, il doit être en mesure de prouver qu'il peut payer sa dette dans le délai de deux ans. Avant d'enchérir, il faut consigner le prix au greffe.





Les huissiers de justice oublient souvent de taxer leurs émoluments sur la mise à prix.

Le greffier ne délivre pas automatiquement de jugement d'adjudication car il y a des délais de surenchère.

Pour éviter que le débiteur ne reste en possession de l'immeuble faute d'adjudicataire, le plus souvent le créancier poursuivant se porte adjudicataire. Le recours contre le jugement d'adjudication est la demande en annulation.

### La déontologie et le statut social de l'huissier de justice

#### Ethique et déontologie

Ce sous-thème a été présenté par maître Françoise Andrieux qui a défini la déontologie comme l'ensemble de règles de conduite écrites ou non, constitutives d'obligations. La déontologie se repose sur un mécanisme d'autorégulation dont les organes de la profession fixent les règles qui devraient être appliquées par tous. Les huissiers de justice devront être sanctionnés en cas de transgression desdites règles. La discipline, la probité et l'honneur sont les attributs de l'huissier de justice. Il a des devoirs légaux et moraux tant à l'égard du débiteur que du créancier. L'huissier de justice est un métier de communication avant d'être un métier d'expertise. L'intérêt de l'huissier de justice doit toujours céder le pas à l'intérêt du client. L'huissier doit savoir obliger sans forcément exiger. Il a un devoir de conseil et une obligation de diligence. L'huissier de justice a une fonction arbitrale entre le créancier et le débiteur. Il doit savoir garder le secret professionnel.

#### Le statut social

Maître Jean Michel Rouzaud présente le statut social comme un ensemble de droits et d'obligations socialement déterminées en vertu de certaines valeurs. C'est presque pour l'huissier de justice un

statut moral. Il a également un statut social protocolaire. Le statut professionnel se prolonge dans le statut social.

L'huissier de Justice doit être irréprochable dans son comportement.

Il existe deux types d'obligations, notamment en France :

- Les obligations propres à la profession comme la cotisation à la caisse de garantie, anciennement appelée en France « bourse commune », et les cotisations dans les chambres ;
- Les obligations liées à toutes professions libérales : la tenue d'une comptabilité, tous les actes sont

assortis d'une taxe que les huissiers de justice reversent à l'administration fiscale, le paiement des cotisations à l'URSSAF, une cotisation à la caisse complémentaire, la Caisse de retraite, la cotisation obligatoire à la CAVOM (caisse de retraite des huissiers de justice). Ces cotisations permettent aux huissiers de justice de vivre dignement et de garder leur statut social. Les huissiers de justice doivent avoir une couverture sociale et une prévoyance sociale.

Ces deux sous thèmes ont été modérés par maître Jean Claude Olombi.





## 29<sup>th</sup> Ufohja seminar in Pointe-Noire (Congo) on 2-3 Sept. 2010

The role of the judicial officer in the protection of the rights, enforcement proceedings, ethics and the social status of the judicial officer, were the three main topics approached during this 29<sup>th</sup> seminar of the Ufohja, which was created by the UIHJ in collaboration with the National School of Procedure of Paris, and which took place in Pointe-Noire on 2-3 September 2010



Leo Netten, président de l'UIHJ - Leo Netten, president of the UIHJ

### An Exemplary Efficiency

Nearly two hundred participants coming from Congo but also from Cameroon, Ivory Coast, Niger and Togo, convened to "Ponton la Belle" as is called the second city of Congo to attend the latest seminar of this true institution which is the Training Unit of African Judicial Officers (Ufohja). The delegation of the UIHJ consisted in its President, Leo Netten, its Vice-President, Honoré Aggrey, its General Secretary, Françoise Andrieux, and its 1<sup>st</sup> Secretary, Mathieu Chardon, these last two also participating in their capacity as Ufohja and National School of Procedure of Paris (ENP) experts. The ENP of Paris was represented at its highest level, by its President, Jean-Michel Rouzaud.

At the sides of our fellow-members, many high State and legal world officials, amongst whom the Prefect of Pointe-Noire and high-ranking magistrates of the jurisdictions of Pointe-Noire: the 1<sup>st</sup> President of the Court of Appeal, the General Public Prosecutor of the Court of Appeal, the Prosecuting Attorney, the Vice-President of the Court of Appeal, the President of the High Court, the Dean of the judges of the High Court, judges and chiefs clerks of the Court of Appeal, the High Court, the County Courts and the Commercial Court, members of the cabinet of the Prefect, Departmental directors of the administration, police authorities, the President of the National Chamber of the Notaries of Congo and the President of the Bar association of Pointe-Noire, as well as the General Secretary of the Mayor. Lawyers of two banks and three business firms also attended work: the International Commercial Bank, the Credit of Congo, as well as SDV, Congo télécoms and Warid Congo companies. Many media were also present to cover the event.

It is necessary to acknowledge the warmth of the reception of the Congolese colleagues and their National Chamber, as well as the perfect organization of the seminar thanks to the exemplary efficiency of its president Jean Makosso Tock and his Steering Committee.

### Missions Reinforced by Ohada

The opening ceremony was placed under the authority of Alexandre Honoré Paka, Prefect of Pointe-Noire. The Master of Ceremony was Jean-Fernand Makosso, judicial officer in Pointe-Noire. Our fellow-member welcomed the delegations. He presented his beautiful city. He recalled that, for the law specialists that are the judicial officers, an on-going training is essential, hence the importance of these training seminars.

In his short speech, Jean Makosso Tock, President of the National Chamber of the judicial officers of Congo, recalled that after Pointe-Noire in 2001 and Brazzaville in 2005, Congo had once again the honor of welcoming an Ufohja seminar. He greeted all the delegations in Pointe-Noire, "these fellow-members and friends from Europe and Africa showing us their friendship" and welcomed them on Congolese ground and in particular in his city. He mentioned that this seminar showed the great attachment expressed towards training of judicial officers in Congo. "We are convinced that powerful judicial officers are well trained judicial officers" he declared. President Makosso noted that the judicial officer is ignored, even by the media. At the occasion of the World Day of the judicial officer of June 2010, a Congolese journalist had even wondered whether judicial officers were sufficiently important to deserve such a day! Actually, the judicial officer is firstly a complete proximity auxiliary of justice, in constant liaison with citizens, tradesmen, craftsmen, and who appears to be a valuable partner and adviser of businesses, able to draw up private deeds, reports, and thus to preserve the rights and to recover the debts of any private individual or of all types of economic operators. The president of the Congolese National chamber then pointed out that the missions of the judicial officer were reinforced by the treaty of Ohada. He establishes the document initiating proceedings through his personal service of documents delivered in the place of the traditional requests made by lawyers. It is still him who addresses disputes on behalf of parties as regards seizures and who files claims in civil and commercial matters. "Being present since the documents initiating proceedings and enforcing court decisions, the judicial officer is at the center of legal proceedings" he stated to announce the topic of the Ufohja seminar: "The Judicial Officer, Major Actor of the Rule of Law and the Economic Life". Jean Makosso Tock finished his speech by expressing his gratitude towards the UIHJ, the ENP of Paris and the Ufohja for the assistance which they bring for the success of demonstrations such as this seminar.

### An Essential Step towards Harmonization

Leo Netten, President of the UIHJ, did not hide his deep pleasure of being in Pointe-Noire, "natural outlet of a dominating communication axis for central Africa", and economic lung of Congo. He evoked the phenomenon of globalization of the law which results in a weakening of the sovereignty of the States, an adjustment of legal modes applicable to economic activities, or a whole of common rights and obligations to all economic actors wherever they carry on their activities. In Africa, President Netten recalled the organizations that were created in all the sub-areas: CEDEO, Uemoa for West Africa, the CEMAC for



Jean-Michel Rouzaud, président de l'École nationale de procédure de Paris  
Jean-Michel Rouzaud, President of the National School of Procedure of Paris



Jean-Didier Bidié, vice-président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Congo  
Jean-Didier Bidié, Vice-President of the National Chamber of Judicial Officers of Congo

Central Africa and the SADC for Southern Africa. Their objective is the realization of economic and legal integration at regional level, besides the advent of the African Economic community and the African Union. He explained why the Organization for the Harmonization in Africa of Business Law was created in this context. "Ohada is above all an idea, even a requirement, of African economic operators who assert the improvement of the legal and judicial environment of the businesses in order to secure their investments" he indicated, with an aim of "giving confidence to investors, both national or foreign, in order to support the development of the entrepreneurial spirit and of to attract outside investments". For the president of the UIHJ, judicial officers are totally concerned with this unification of the law and it is essential that they stay involved in this process through an harmonization of the profession. He stated that an essential step towards this harmonization was the project of the uniform statute of the judicial officers initiated by his predecessor, Jacques Isnard, as the symbol of the contribution of the judicial officers to the cause of the legal institutions of Ohada. Considering it regrettable that the project has not yet being accepted by the Ohada institutions and to quote the former president of the UIHJ: "this project, which was crowned as the most characteristic global work by the academic section of the UIHJ, and which gives a considerable dimension to the profession in Africa, deserves to be re-examined and reconsidered because it incontestably contributes to promote the treaty of Ohada and to consolidate the uniform act of 1<sup>st</sup> July 1998 on enforcement". Then President Netten reminded the remarks of Jacqueline Lohoues-Oble, Professor at Law (Ivory Coast), member of the Scientific Council of the UIHJ, and currently running for the presidential election in her country, who affirms that harmonization of laws and legal harmonization are the bases of a restoration of trust and a preparation to economic integration. The key words are trust and legal security. For this reason, enforcement of legal decisions is an essential element of the functioning of a State based on the Rule of Law. Enforcement processes must thus be effective and fair. To meet these requirements, a profession specialized in enforcement and debt collecting was set, to appear as a true economic actor and pledge of security and guarantee, that of the judicial officer, central element in the functioning of the State and the economy.

Then, Alexandre Honoré Paka, Prefect of Pointe-Noire, congratulated the National Chamber of the judicial officers of Congo and its president for the organization of the seminar and the selected topics. He insisted on the importance of the role of this profession, in charge of enforcing legal decisions and

without whom these decisions are useless. He wished with all profitable work and declared solemnly opened the 29<sup>th</sup> Ufohja seminar.

### The Judicial Officer, Major Actor of the Rule of Law and the Economic Life

The Ufohja seminar was divided into three workshops. The first workshop concerned the judicial officer and the protection of rights. It was chaired by Moussa Dan Koma Issaka, President of the National Chamber of the judicial officers of Niger, and by Jean-Didier Bidié, Vice-President of the National Chamber of the judicial officers of Congo. The workshop was divided into two sub-topics. The first sub-topic, "the judicial officer, a liberal professional for the protection of the rights of citizens", was presented by Mathieu Chardon and Jean-Claude Olombi, former President of the National Chamber of the judicial officers of Congo and judicial officer in Brazzaville. The second sub-topic, "the judicial officer, guarantor of the efficiency of legal decisions", was presented by Jean-Michel Rouzaud and Alain Ngongang Simé, President of the National Chamber of the judicial officers of Cameroon.

The second workshop concerned enforcement proceedings. It was chaired by Alphonse Kibakala, former President of the National Chamber of the judicial officers of Congo and judicial officer in Pointe-Noire. Françoise Andrieux presented the sub-topic on the basic principles relating to enforcement of legal decisions. Then Mathieu Chardon and Moussa Dan Koma presented the second sub-topic relating to the obstacles to the enforcement of legal decisions. The third and fourth sub-topics, "Mortgage and seizure of property", and "the sale of immovable by order of the court", were both presented by Robert Siaka Bakary, judicial officer in Abidjan (Ivory Coast).

The third workshop dealt with ethics and the social status of the judicial officer. It was chaired by Jean-Claude Olombi. Françoise Andrieux presented the first sub-topic: "Ethics and deontology". The social status which was the subject of the second sub-topic was presented by Jean-Michel Rouzaud. Lastly, the third sub-topic which concerned the 1965 Hague Convention on the service of documents was presented by Mathieu Chardon.

Work was completed by a dazzling summary report made by Jerome Okemba Ngabondo, judicial officer in Brazzaville. To acknowledge its great quality, which reflects on all the Congolese judicial officers, you will find hereafter the text of this report.

Work was enclosed by the representative of the Prefect. Jean Makosso Tock thanked all the speakers and participants and wished with all a safe journey home. Leo Netten cordially thanked the National Chamber of the judicial officers of Congo and in particular its President, its Vice-President and its Steering Committee, for the perfect organization of the seminar and the warmth of the welcome, emphasizing the high level reached by the African judicial officers.





## Summary report of the Ufohja international seminar of Pointe-Noire

By Jerome Okemba Ngabondo, judicial officer in Brazzaville (Congo)

From 2<sup>nd</sup> to 3<sup>rd</sup> September 2010 was held in Pointe-Noire in the Republic of Congo the 29<sup>th</sup> training session of the Training Unit of African Judicial Officers (Ufohja). This session was organized by the National Chamber of the judicial officers of Congo in partnership with the National School of Procedure of Paris and the UIHJ whose president pays his first visit in sub-Saharan Africa since his election in September 2009 in Marseilles.

This conference was attended by judicial officers coming from several countries, in particular Cameroon, Congo, Ivory Coast, France, the Netherlands, Niger, and Togo. In addition to the judicial officers, Judges and company lawyers took part in this conference whose opening and closing



Alain Ngongang Simé, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun - Alain Ngongang Simé, President of the National Chamber of Judicial Officers of Cameroon



Françoise Andrieux, secrétaire générale de l'UIHJ  
Françoise Andrieux, General Secretary of the UIHJ



Jean-Claude Olombi, ancien président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Congo - Jean-Claude Olombi, Former President of the National Chamber of Judicial Officers of Congo

ceremonies were placed under the aegis of Mr. Alexandre Honoré Paka, Prefect of the department of Pointe-Noire.

Several short speeches punctuated the opening ceremony. The president of the National Chamber of the judicial officers of Congo spoke first to welcome all the participants before marking his attachment to the training of judicial officers. The humanism and the professionalism of the judicial officers have training as a corollary. He carried on pointing out the attributions of the judicial officers often ignored by the Congolese citizens. The force of the law, he said, lies in the effective capacity of the State to carry out legal decisions ensured by the judicial officer.

The judicial officer who is still considered in the collective mind as some kind of torturer is above all a proximity auxiliary of justice, both for the population and businesses. He intervenes quickly for the amicable debt collecting. Today, the Ohada treaty reinforces the missions of the judicial officer inasmuch as he is now in charge of all legal proceedings. He concluded his short speech by thanking in the name of the Government of the Republic, the National School of Procedure of Paris, the UIHJ and the Ufohja.

Speaking then, Leo Netten, President of the UIHJ, first expressed his pleasure to visit Pointe-Noire for the first time, the economic capital of Congo, the Ocean door of central Africa. Then, he showed that at the era of globalization marked by the circulation of people, goods and services, there was a weakening of the States forcing them to adopt a Uniform Act to counteract the obsolescence of legal modes applicable to economic activities.

The regional regroupings (CEDEAO, CEMAC, SADC) are the embryos of an African regrouping. But legal integration must be used as a motor to economic integration. In this respect Ohada not only appears to secure investments by supporting the development of businesses but also to fight against legal and judicial insecurity due to the disparity of legislations between States. A well carried out unification facilitates exchanges, trust and economic opening. This standardization also concerns the judicial officers through the uniform statute of the African judicial

officer which aims at harmonizing the methods of exercise of the profession in each Ohada Member State. Unfortunately this statute was rejected by the States. This statute, which is the symbol of the contribution of the judicial officer to Ohada, deserves to be re-examined and reconsidered because it is the work of Jacques Isnard, former President of the UIHJ, considered by Leo Netten as "the father of the African judicial officer".

The Council of Europe recommends that justice is rendered with equity and speed. It considers enforcement of legal decisions as an essential element of the functioning of a State based on the Rule of Law. Thus the judicial officer, a private and autonomous professional, is a central element in the functioning of the State and of economy because he is subjected to a whole of strict and disciplinary ethical rules under the supervision of the chamber and the Public Prosecutor.

In his speech, the Prefect of the Department of Pointe-Noire firstly declared satisfied by the location of Pointe-Noire to accommodate the participants of the seminar. Then he said that the Rule of Law is based on principles of justice. He finally affirmed that the judicial officers through the President of the Chamber can be certain of all his consideration. Then he solemnly declared opened the work of the conference.

### The judicial officer and the protection of rights

The judicial officer, a liberal professional for the protection of the rights of the citizens: like a tango, this sub-topic was perfectly performed by the duo created by Mathieu Chardon and Jean-Claude Olombi under the chair of Moussa Dan Koma. Mathieu Chardon mentioned the three types of statutes of judicial officer in the world: liberal, civil servant and hybrid.

At the Council of Europe, the statute which prevailed before the fall of the Berlin Wall was that of civil servant. The will to join the European Union encouraged 19 of the 27 States to adopt a liberal statute. Italy and Germany which have the statute of civil servant want to go towards a liberal statute but they meet resistances. On the 12 States having joined the European Union since 2004, only Cyprus and Malta had not adopted a liberal system prior to their adhesion. According to the statistics of the UIHJ carried out in 40 countries in the world, 80% of the judicial officers are liberals. This choice is explained by several reasons:



- The economic aspect: the State does not support the cost of civil servant enforcement agents;
- Effectiveness: the judicial officer would like to develop his clientele.
- Flexibility: to immediately meet the needs of citizens.
- The principal characteristic of the liberal statute is that it is in the middle of the protection of the rights of citizens.

According to Jean-Claude Olombi, the judicial officer is a “three hats character”. He is initially a member of a legal profession. This is not a hierarchical rank but a function conferred on a person who will be able to present his successor to the approval of the Minister of Justice and be remunerated for this. The function concerns a monopoly. The judicial officer is then a public officer, i.e. he receives a delegation of the prerogatives of public power.

In the end, he is a private individual auxiliary of justice, at the service of citizens and justice.

Mathieu Chardon mentioned the strict statutory rules which are ensuring the protection of the rights of the citizens:

- high level of legal training which allows the judicial officer to advise citizens, and fulfill his duties with a full knowledge of the facts;
- regulation of the control of the profession: access to the profession is regulated and subjected to the control of the authorities;
- disciplinary rules, ethical rules: enforcement can be initiated either by the representative bodies of the profession, or by the jurisdictions;
- Submission to a tariff: which gives citizens the same service for the same price wherever he is;
- Professional insurance: a professional guarantee and a guarantee through a professional solidarity.
- In addition he showed how the judicial officer is a neutral and independent lawyer, a “field worker” able to find a solution in each individual case. The liberal judicial officer is a bulwark against corruption: he will face alone his responsibility in the event of difficulty. If he acts wrongly he will be liable to all the different levels of sanctions.

As regards the activities of the judicial officer, there is a distinction between monopolistic and

non-monopolistic activities. Among the monopolistic activities, there is the service of documents, enforcement, court service and statement of facts (the latter not being monopolistic in some countries).

### Service of documents

Mr. Olombi established the difference between physical personal service of documents by a judicial officer and postal service, before indicating that with the physical service, the judicial officer personally informs the recipient of a fact, a right or an obligation which concerns him/her. The physical service is an information instrument at the service of the fairness of legal proceedings. It is an essential component of the protection of the rights both of defendants and applicants. He gave a clear illustration of this through the document initiating proceedings which is emblematic amongst all documents which are the monopoly of judicial officers.

### Enforcement of legal decisions

Mr. Chardon reminded the various principles relating to enforcement measures contained in the eponym Ohada Uniform Act:

- The principle of a secured enforcement: one cannot carry out anything anyhow (the debt has to be unquestionable, liquid and payable (article 31));
- The principle of a proportioned enforcement except in case of mortgage claims: initially on movable goods then on immovable (article 28);
- The principle of an enforcement under the liability of the creditor in case of damage when the title which is not final is then set aside or modified (article 32);
- The principle of the protection of occupied premises (articles 41,44,46);
- The principle of proportionality of expenses: they must be paid by the debtor unless they appear to have not been necessary (article 47);
- The principle of challenging enforcement proceedings (article 49);
- The possibility by the judicial officer in the event of difficulty in carrying out a legal decision to address the competent Judge (article 48);
- The principle of exemption from seizure of certain goods (articles 50-53);
- The principle of impossibility of seizing several times the same good (article 36);

As regards third parties, they are protected by the obligation of publicity which enables them to require the production of the certificate of non-appeal (Article 34).

### Obligation of co-operation of third parties

These are protective obligations because the third party who has to co-operate is framed legally.

### Statements of facts

Statement of facts is a monopoly of the judicial officer as regards Congolese law. He plays a major role in the establishment of evidence. A judicial officer writes a report about the traceability of facts. It is a need for both defendant and applicant.

There are two types of statements of facts: the statement of facts established at the request of private individuals or at the request of a judge. The statement of fact is an official document drawn up by a public officer. The report does not bind the judge. The intervention of the judicial officer is reassuring for the public and makes it possible to fix things.



Robert Siaka Bakary, huissier de justice à Abidjan (Côte d'Ivoire)

Robert Siaka Bakary, judicial officer in Abidjan (Ivory Coast)



Jérôme Okemba Ngabondo, huissier de justice à Brazzaville

Jérôme Okemba Ngabondo, judicial officer in Brazzaville



Alphonse Kibakala, ancien président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Congo - Alphonse Kibakala, Former President of the National Chamber of Judicial Officers of Congo



Jean-Fernand Makosso, *huissier de justice à Pointe-Noire*

Jean-Fernand Makosso, *judicial officer in Pointe-Noire*

### Non-monopolistic activities

These are auctions of movable and immovable, voluntary sales or sales by order of the court, legal advice and real estate management. There are also the multi-field activities of judicial officers which were launched by the congress of Washington in 2006.

### The judicial officer guarantor of the effectiveness of legal decisions

This topic was presented by Jean-Michel Rouzaud and Alain Ngongang. The workshop was chaired by Jean-Didier Bidié, Vice-President of the National Chamber of judicial officers of Congo. According to Jean Michel Rouzaud, to recognize the effectiveness of legal decisions is to admit that the judgment, the first stage of the jurisdictional procedure, is an intellectual stage. But to become a social reality, it is necessary that the judgment is carried out. The modern judicial officer evolved from a statute of "sub-auxiliary" of justice to that of a respected civil procedure specialist. In other words, this is about the transformation of a transcendental legal analysis made by the judge by an immanent translation. European institutions regard today the judicial officer as a main actor of the enforcement of legal decisions. On 21<sup>st</sup> July 2010, the General Secretary of the United Nations exhorted the Nepalese authorities to carry out the decisions returned by the jurisdictions.

### In what way the judicial officer is a guarantor?

There cannot be effectiveness in enforcement without efficiency. The judicial officer is the protector of the creditor's right of enforcement and is responsible for what he must do. He must always remember that the judge gave the decision in the name of the people and that the judicial officer carries it out in

the name of the people. He must enforce whenever it is possible, i.e. except in cases of exemption. He is protected, as the judge is. The judicial officer is irremovable. It is thanks to his territorial independence that the judicial officer can make the enforcement of court decisions effective and efficient. The judicial officer should never receive pressures or instructions of the hierarchy within the framework of enforcement of court decisions.

### In what way is the judicial officer effective and efficient?

The judicial officer must have powers, as well as the public authorities. Enforcement must be equitable. When he receives a mandate from his client, the judicial officer must be balanced and moderate. He should elevate through initial and on-going training. He should be adequately trained, effectively and proportionally.

The public authorities should help the judicial officers. They must provide the judicial officer with all necessary means to carry out his mission. If there is no disturbance to law and order, the State must provide the police force. If not, it is necessary to engage its responsibility in the event of a refusal of the police force.

Judicial officers are the guarantors of enforcement because they do everything in their power to accomplish their mission. They are the guardians of the temple of formalism, procedure, and thus freedom.

Alain Ngongang said that the various internal and Community texts are the instruments of the efficiency of enforcement of legal decisions. However there is a friction point which limits this efficiency. Among the raised points are those relating to training, with the awakening of the place which the judicial officer occupies in the State and the legal family, as well as to the ambient environment, tariff, or the insufficiencies of the Ohada Uniform Acts.

He declared in his conclusion that the efficiency of enforcement of legal decisions is above all a political option, a permanent search for the judicial officer. The State remains the protector and the judicial officer the architect.

### Enforcement proceedings

#### Basic enforcement principles

Presented by Françoise Andrieux, this topic clarifies the actors of enforcement, the time when to enforce and the object of enforcement.

The actors are considered both in consideration of creditors and debtors. Concerning the question of the creditor, he can force the debtor to carry out his obligations towards him. He has the choice of the proceedings, under the condition of having the capacity of administration. The creditor is free to choose from the range of enforcement measures the appropriate one by taking proportionality as a goal. As for the debtor, only natural or legal persons mentioned in the court decision can undergo enforcement measures. But there are cases where the debtor benefits from personal enforcement immunity, or where the debtor will wrongly resist enforcement. The judicial officer must respect these principles with regard to matrimonial regimes or how the good is subjected to a joint mode of possession.

- The third party: he is the one who did not take part in the court proceedings but is involved in enforcement because of his relationship with the debtor.
- The judicial officer: he only acts on mandate given by his client. He cannot be independent without being responsible.
- Judges: the French exception consists in speaking about the enforcement judge, bulwark against waste of time and scattering.
- The public prosecutor oversees the enforcement of legal decisions. But he must not interfere in enforcement.
- The State: it controls the police force.

### Time when to enforce

One cannot carry out a judgment which has not been served. The debt must be certain, liquid and payable. The decision must be final, apart for the public authorities which can issue enforceable titles.

### Obstacles to enforcement of legal decisions

This topic was presented by Mathieu Chardon and Moussa Dan Koma, and was chaired by Alphonse Kibakala.

Mathieu Chardon declared that the judicial officer is confronted daily to these obstacles. He must be vigilant not to fall into the traps laid out by certain third parties or debtors to escape their obligations and enforcement, and not to engage his liability.

One distinguishes objective obstacles from subjective ones. Objective obstacles result from provisions. Among those are exemptions from seizures of certain goods or certain debts, enforcement immunities relating to certain state related entities, embassy...



*La gare de Pointe-Noire - The pointe-Noire train station*

### Obstacles relating to the times of procedures

Mr. Chardon noticed that Ohada was not harnessed in the principal task to attenuate, or to even remove, the procedure of exequatur which tends to suspend enforcement.

Moussa Dan Koma, as for him, stated that the subjective obstacles are inherent on the one hand with political, administrative and legal structures and on the other hand with the influence of financial stakeholders.

### International service of documents

The Hague Convention on the service of documents was presented by Mathieu Chardon. This convention, initiated by the UIHJ, was adopted on 15th November 1965. It aims at accelerating and simplifying the transmission of legal documents from one state to another. Its principle inspired the European Union within the framework of the transmission of documents within the European Union. This convention functions when a judicial or extra-judicial document in civil matter or commercial travel from a Member State towards another. This convention is adopted in Africa only by two countries: Botswana and Malawi. Hence the exhortation made to the heads of the delegations present in Pointe-Noire to meet their respective governments in order to explain the advantages of the aforesaid convention.

### Mortgage registrations, seizure of property and sale of immovable by order of the court

Robert Siaka Bakary brilliantly presented this topic by capturing the attention of the public. It is preferable not to carry out a seizure of property as long as it is not backed up with a privilege. There are two preliminary guarantees that the creditor can use: conventional and judicial mortgages. The conventional mortgage is often used by banks to secure the debt. The documents produced by

the debtor are handed to a Notary who provides a credit line with a relevant mortgage. In all cases, it is necessary to make a proper enquiry to check if the Notary published the mortgage in the Land Registry. The Notary has all the documents to take a conventional mortgage. Generally, the value of the immovable building is higher than the value of the loan. When there is an authentic deed, the debt is not liquid. When the procedure of seizure of property starts, if the opposing party disputes the amount, the proceedings can be cancelled. To avoid this effect in the presence of an authentic deed, it is always necessary to liquidate the debt by means of a court hearing.

A legal mortgage is often carried out by the tax authorities. They can, through a simple letter, profit from such a procedure on the immovable of a debtor of land taxes. If the immovable is sold before the public auction is carried out, the tax authorities are paid in priority.

The forced judicial mortgage: example of the judicial officer who has a final court judgment and has failed to seize movable goods. He must take a provisional mortgage by requesting a court order, which must be served to the debtor and the tax authorities.

To allow the mortgage to be final, a relevant certificate of inscription of final mortgage is delivered to the judicial officer having the same value as the authentic deed relating to the mortgage.

When there is litigation on an immovable between several parties, while waiting for the final result of the procedure, a party can seize the court to get a pre-notation order which causes to prevent the one whose name is registered on the building to alienate it. In addition Siaka Bakary pointed out certain points which should hold the attention of the judicial officers. It should be known for example that as regards immovable, the requisitions of the public ministry are written and not oral. Any reference of a selling court hearing must be sanctioned by a new publicity. All decisions are suspensive when it comes to immovable.

If a debtor requests a period of grace, he must be able to prove that he can pay his debt within two years. In order to bid, it is necessary to consign the price to the clerk's office. The judicial officers often forget to tax their emoluments on the setting of price. The clerk automatically does not deliver a judgment of adjudication because there is still time for an over-bid. To prevent the debtor from remaining in possession of the immovable for lack of

bidder, the creditor generally makes a bid. However it is still possible to appeal against the judgment to set it aside.

### Ethics and the social status of the judicial officer

#### Ethics and deontology

This topic was presented by Françoise Andrieux who defined deontology as the body of codes of conduct written or not, constitutive of obligations. Deontology rests on a mechanism of self-regulation where the bodies of the profession fix the rules which should be followed by all. Judicial officers will have to be sanctioned in the event of transgression of the aforesaid rules. Discipline, probity and honor are the attributes of the judicial officer. He has legal and moral duties both before debtors and creditors. The occupation of judicial officer is a trade of communication before being a trade of expertise. The interest of clients is always more important than the interest of the judicial officer. The judicial officer must know how to oblige without inevitably requiring. He has a duty of advice and an obligation of diligence. The judicial officer has an arbitration function between the creditor and the debtor. He must at all time keep the professional secrecy.

#### The social status

Jean Michel Rouzard presented the social status as a whole of rights and socially given obligations under the terms of certain values. For the judicial officer, it is almost a moral statute. It also has a formal social status. The professional statute is prolonged in the social status. The judicial officer must be irreproachable in his behavior.

There are two types of obligations, in particular in France:

- Obligations suitable for the profession such as the contribution to the guarantee fund, and contributions to the chambers;
- Obligations related to all liberal professions: an accountancy, all legal documents are subjected to a tax collected by the judicial officers for the tax authorities, the payment of the contributions to Social security bodies, a contribution to other funds, such as the Pension fund. With these contributions, the judicial officers may live with dignity and keep their social status. The judicial officers must have a social coverage and a social welfare.

These two topics were chaired by Jean-Claude Olombi.





## Flash info

## Adhésion du Maroc à la Convention de La Haye du 15 novembre 1965

Le Maroc a adhéré le 24 mars 2011 à la convention de La Haye du 15 novembre 1965 relative à la signification et la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile et commerciale

C'est avec une grande satisfaction que nous avons accueilli cette nouvelle. Après l'Égypte (1966), le Botswana (1969) et le Malawi (1972), le Maroc est le 4<sup>e</sup> pays africain à adhérer à cette convention qui a pour objet de faciliter et accélérer la transmission et la signification des actes à l'étranger en matière civile et commerciale.

L'entrée en vigueur de la convention pour le Maroc est le 1<sup>er</sup> novembre 2011. L'UIHJ, qui a participé à l'élaboration de cette convention et qui en est un ardent promoteur, adresse ses félicitations au Maroc et appelle de ses vœux que de nombreux autres pays africains suivent son exemple pour y adhérer au plus vite.

## Flash News

## Accession of Morocco to the Hague Convention of 15 November 1965

Morocco signed on 24 March 2011 at the Hague Convention of 15 November 1965 on the service abroad of judicial and extrajudicial documents in civil and commercial matters

It is with great satisfaction that we welcomed this news. After Egypt (1966), Botswana (1969) and Malawi (1972), Morocco is the fourth African country to sign this Convention which aims to facilitate and accelerate the transmission and service of documents abroad in Civil and Commercial Matters.

The entry into force of the Convention for Morocco is 1<sup>st</sup> November 2011. The UIHJ, who participated in the elaboration of this Convention and who is an ardent proponent sends its greetings to Morocco and calls for many other African countries to follow its example as soon as possible.

## Rencontre avec le ministre de la Justice de l'Île Maurice

Jean-Pierre Michel, membre de la délégation française de l'UIHJ, s'est rendu à Maurice le 24 septembre 2010 pour y rencontrer Yatin Varma, ministre de la justice



Yatin Varma, ministre de la justice de Maurice et Jean-Pierre Michel, membre de la délégation française de l'UIHJ - Yatin Varma, Minister for Justice of Mauritius, and Jean-Pierre Michel Member of the French Delegation of the UIHJ

### De nombreux contacts avec l'Île Maurice

Depuis de nombreuses années, notre confrère Jean-Pierre Michel, huissier de justice à Saint-Denis (Réunion), et membre de la délégation française de l'UIHJ, suit un dossier particulièrement intéressant pour la zone de l'Océan indien et concernant l'Île Maurice. Il s'agit du projet de changement des huissiers de justice de l'Île vers un statut libéral. A la suite d'un remaniement ministériel, Jean-Pierre Michel a rendu visite aux représentants de l'UIHJ à l'Île Maurice, Anil Seewoonarain et Harold Iyempermal. La délégation a été reçue le 24 septembre 2010 à Port-Louis par M. Varma et son assistant, Bobby Madhub, procureur.

La République de Maurice est un État dans l'Océan indien depuis son indépendance en 1968. Située à 250 km de l'île de La Réunion, son chef-lieu est Port-Louis. Son économie repose essentiellement sur des secteurs industriels et financiers, mais surtout sur le tourisme. L'Île Maurice est une plaque tournante entre les pays de la zone (Afrique du Sud, Inde, pays asiatiques). De nombreuses sociétés et banques offshores y sont représentées. De même, il existe un important investissement hôtelier. Le droit qui s'applique est un subtil compromis entre le droit français (surtout le code napoléonien) et le droit anglo-saxon.

L'île compte 54 huissiers de justice, tous fonctionnaires, répartis entre les neuf districts existants. Ils sont recrutés par le « *Public Service Commission* » (PSC). Le système judiciaire se décompose comme suit : les cours de districts, une cour intermédiaire et la Cour suprême qui est la plus haute juridiction de l'île. Les huissiers de justice de la Cour suprême et de la cour intermédiaire peuvent agir sur l'ensemble de l'île, tandis que les huissiers de justice de districts ne peuvent agir qu'uniquement dans le ressort de leur district. Nombre d'huissiers de justice fonctionnaires ne sont pas forcément favorables à une réformation de leur statut. C'est la volonté gouvernementale, mais également celle de certains huissiers de justice mauriciens et surtout celle des différents ministres de la justice qui se sont succédés qui a amené la Chambre nationale des huissiers de



justice de France (CNHJ) et l'UIHJ à s'intéresser à l'élaboration d'un nouveau statut de l'huissier de justice pour l'Île Maurice.

Sur la requête de Jean-Pierre Michel, à de nombreuses reprises, des représentants des bureaux successifs de la chambre française se sont déplacés à l'Île Maurice. Bernard Menut, 1<sup>er</sup> vice-président de l'UIHJ, a fait plusieurs déplacements dans l'île, tant comme représentant de la CNHJ que comme celui de l'UIHJ. Lors d'un déplacement de l'ancien président de la CNHJ, Guy Duvelleroy, à La Réunion, la délégation française s'était rendue dans l'Île pour rencontrer nos confrères mauriciens. La France avait alors rédigé des « Propositions pour un statut de l'huissier de justice libéral de l'Île Maurice ». Une copie de ce document a été remise par Jean-Pierre Michel au ministre de la justice.

### La volonté gouvernementale d'orienter le statut de l'huissier de justice mauricien vers un statut libéral

Lors de l'entrevue du 24 septembre, Harold Iyempermal a fait les présentations d'usage. Anil Seewoonarain a rappelé que l'huissier de justice n'est devenu fonctionnaire à Maurice que depuis 1952. Avant, son statut était donc libéral. M. Varma a indiqué d'emblée « la volonté gouvernementale d'orienter le statut de l'huissier de justice mauricien vers un statut libéral ». Jean-Pierre Michel a évoqué les différentes activités de l'huissier de justice français et a pointé les différents avantages financiers qu'apporterait une libéralisation du statut de l'huissier de justice, tant pour les huissiers de justice eux-mêmes que le gouvernement mauricien. Notre confrère a insisté sur la formation de l'huissier de justice chargé de l'exécution ainsi que sur un service de la justice, optimisé et rentabilisé, surtout dans l'exécution des décisions rendues. Il a souligné qu'au niveau européen, on se dirige vers une harmonisation du statut et des règles qui régissent l'exécution des décisions de justice. L'accent a aussi été mis sur les actions que mène l'UIHJ à travers le monde, ainsi que sur le nombre de pays qui la compose, actuellement 73. Il a ajouté que l'action de l'UIHJ sur le plan international portait sur l'idée de promouvoir un modèle de l'huissier de justice « franco-beneluxien ». L'UIHJ œuvre donc, a-t-il poursuivi, à aider les pays à mettre en place un professionnel libéral de l'exécution, avec une formation juridique adéquate et suffisante, mais aussi à défendre les intérêts de cette profession et enfin à contribuer à son expansion et à sa pérennité sur le plan mondial.

### Un modèle rayonnant sur tout l'Océan indien

Le ministre de la justice a cependant émis des réserves quant au changement brutal de statut, bon nombre d'huissiers de justice fonctionnaires étant opposés à la libéralisation. Il a expliqué que, selon lui, dans un premier temps, les deux statuts d'huissier de justice allaient se côtoyer, ceux avec un statut libéral et ceux qui resteraient avec un statut de fonctionnaire. Harold Iyempermal lui a concédé que le statut libéral ne pourrait qu'être optionnel dans un premier temps. L'adoption du statut libéral serait donc un choix pour les huissiers de justice en exercice.

Le ministre de la justice a insisté sur la nécessaire modernisation de l'institution judiciaire de l'Île Maurice, pour qu'elle devienne un modèle rayonnant sur tout l'Océan indien. Le Ministre ainsi que M. Madhub ont annoncé qu'ils allaient organiser un colloque, dont la date reste à préciser, avec tous les représentants du monde judiciaire de Maurice : le Chef juge et autres magistrats, les membres du parquet, les avoués, les notaires, les avocats et naturellement les huissiers de justice. Il a cordialement invité les représentants de l'UIHJ à y participer.

## Meeting with the Minister for Justice of Mauritius

Jean-Pierre Michel, member of the French delegation of the UIHJ, went to Maurice on 24 September 2010 to meet Yatin Varma, Minister for justice



De G. à D.: Yatin Varma, Jean-Pierre Michel, Bobby Madhub, assistant du ministre de la justice de Maurice - From L. to R.: Yatin Varma, Jean-Pierre Michel, Bobby Madhub, assistant of the minister for justice of Mauritius



Jean-Pierre Michel avec Harold Iyempermal et Anil Seewoonarain  
Jean-Pierre Michel with Harold Iyempermal and Anil Seewoonarain

### Many contacts with Mauritius

For many years, our fellow-member Jean-Pierre Michel, judicial officer in Saint-Denis (The Reunion), and member of the French delegation of the UIHJ, follows a particularly interesting situation for the Indian Ocean zone and concerning Mauritius: the project of change of the judicial officers of the Island towards a liberal statute. Following a cabinet reshuffle, Jean-Pierre Michel paid a visit to the representatives of the UIHJ in Mauritius, Anil Seewoonarain and Harold Iyempermal. The delegation was received on 24 September 2010 in Port-Louis by Mr. Varma and his assistant, Bobby Madhub, prosecutor.

The Republic of Maurice is a State in the Indian Ocean since its independence in 1968. Located at 250 km of the island of The Reunion, its capital is Port-Louis. Its economy rests primarily on financial and industrial sectors, but especially on tourism. Mauritius is a nerve centre between the countries of the zone (South Africa, India, and Asian Countries). Many offshore companies and banks are represented there. In the same way, the hotel investment is important. The existing Law is a subtle compromise between the French Civil Law (especially the Napoleonic code) and the Anglo-Saxon Common Law.

The island counts 54 judicial officers, all civil servants, divided between the nine existing districts. They are recruited by the "Public Service Commission" (PSC). The legal system breaks up as follows: district courts, an intermediate court and the Supreme Court which is the highest jurisdiction of the island. The judicial officers of the Supreme Court and the intermediate court can act on the whole of the island, while the districts judicial officers can only act within the jurisdiction of their district. Many civil servants judicial officers are not inevitably



favorable to a change of their statute. It is the governmental will, but also that of some Mauritian judicial officers and especially that of the various Ministers for justice who followed one another which brought the National chamber of the judicial officers of France (NCJO) and the UIHJ to become interested in the development of a new statute of the judicial officer for Mauritius.

On several occasions at the request of Jean-Pierre Michel, representatives of the successive boards of the French chamber travelled to Mauritius. Bernard Menut, 1<sup>st</sup> vice-president of the UIHJ, paid several visits in the island, both as a representative of the CNHJ and the UIHJ. During a visit of the former president of the CNHJ, Guy Duvelleroy, in The Reunion, the French delegation had gone in the Island to meet our Mauritian fellow-members. France had then written some "Proposals for a statute of the liberal judicial officer of Mauritius". A copy of this document was given by Jean-Pierre Michel to the Minister for justice.

### The Governmental will to turn the statute of the Mauritian judicial officer to a liberal statute

At the time of the interview of 24 September, Harold Iyempermal made the usual presentations. Anil Seewoonarain recalled that the judicial officer became civil servant in Mauritius only since 1952. Before, his statute was thus liberal. Mr. Varma mentioned straight away "the governmental will to turn the statute of the Mauritian judicial officer to a liberal statute". Jean-Pierre Michel evoked the various activities of the French judicial officer and pointed out the various financial advantages which a liberalization of the statute of the judicial officer would bring, not only for the judicial officers themselves but for the Mauritian government. Our fellow-member insisted on the training of the judicial officer in charge of the enforcement and also on an optimized and cost-effective service of justice, especially in the enforcement of legal decisions. He stressed that at European level, there is a trend towards a harmonization of the statute and the rules governing enforcement of legal decisions. Emphasis was put on the actions carried out by the UIHJ throughout the world, as on the number of countries which composes it, currently 73. He added that the action of the UIHJ at international level related to the idea to promote a model of the "French-Benelux" judicial officer. The UIHJ thus works, he continued, to help the countries to set up a liberal enforcement professional, with an adequate and sufficient legal training, but also to defend the interests of this profession and finally to contribute to its expansion and its perennality worldwide.

### An influential model for all the Indian Ocean

The Minister for justice however had some reservations concerning a brutal change of statute, many civil servants judicial officers being opposed to liberalization. He explained that, according to him, the two statutes of judicial officers would initially mix, those with a liberal statute and those who would remain civil servant. Harold Iyempermal conceded to him that the liberal statute could only be optional initially. The adoption of the liberal statute would be thus a choice for the judicial officers in exercise.

The Minister for justice insisted on the necessary modernization of the legal institution of Mauritius, with in mind to become an influential model on all the Indian Ocean. The Minister and Mr. Madhub announced that they were going to organize a conference, whose date remains to set, with all the representatives of the legal world of Mauritius: the Chief Judge and other judges, the members of the public prosecutor's Department, the solicitors, the notaries, the lawyers and naturally the judicial officers. He cordially invited the representatives of the UIHJ to take part in it.

## Formation des huissiers de justice togolais des 21 au 25 mars 2011

Deux experts de l'ENP se sont rendus à Lomé (Togo) des 21 au 25 mars 2011 afin de délivrer une formation pour l'ensemble des huissiers de justice du Togo dans un cadre d'un programme financé par l'Union européenne et organisé avec la Chambre nationale des huissiers de justice du Togo, l'ENP et l'ambassade de France au Togo

### Se former est une nécessité

Une première mission de formation, assurée par Anne Kérisit, huissier de justice à Douarnenez (France), expert de l'Ecole nationale de procédure de Paris (ENP) et membre honoraire de l'UIHJ, s'était déroulée à Lomé des 23 au 30 mai 2009. Cette formation entrait dans le cadre du programme de modernisation de la justice du Togo. Elle avait abordé les thèmes suivants : ouverture et gestion des dossiers, statut et activités des huissiers de justice, déontologie et responsabilités, et règles comptables.

Cette année, la formation était assurée à nouveau par Anne Kérisit, ainsi que par Mathieu Chardon, expert ENP et 1<sup>er</sup> secrétaire de l'UIHJ. Nos confrères togolais souhaitaient aborder trois thèmes principaux : la signification des actes, les assignations et l'injonction de payer.

Il faut saluer la parfaite organisation de ces cinq journées de formation, grâce aux efforts fournis par Jean-Philippe Seval, magistrat détaché à l'ambassade de France au Togo, toujours présent et disponible, et par la Chambre nationale togolaise, représentée par son président, André Sama Botcho.

La quasi-totalité des 160 huissiers de justice, venus de tout le territoire, ont répondu présent à l'appel, démontrant ainsi leur profond intérêt pour la formation.

L'événement étant, il faut le reconnaître, exceptionnel, une cérémonie officielle d'ouverture a été organisée, pour lui offrir une couverture médiatique de premier plan. La cérémonie était placée sous l'égide du ministère de la justice, représentée par Yacoubou Agnina, directeur de cabinet du ministre de la justice nouvellement nommé, Biossey Kokou Tozoun. Ont également participé André Sama Botcho, Mathieu Chardon et Anne Kérisit, Guido Carrara, représentant de l'Union européenne, Cyrille Le Déaut, représentant l'ambassade de France au Togo, ainsi que Pierrette Guillaume Gayibor, directrice du Centre de formation des professions de justice.

Dans son discours de bienvenue, André Sama Botcho a insisté sur le rôle de l'huissier de justice, basé sur la signification des actes, l'exécution des décisions de justice et le service auprès des juridictions. « C'est un métier d'autorité dont la discipline est confiée à la Chambre nationale des huissiers de justice » a précisé notre confrère. Pour éviter les dérives, a-t-il poursuivi, « il est important de mettre l'accent sur la formation ». Le président Sama Botcho a chaleureusement remercié l'ENP et ses experts, Jean-Philippe Seval et l'ambassade de France, ainsi que l'Union européenne pour son appui matériel et financier. Enfin, il a remercié le garde des sceaux, ministre de la justice pour son soutien. Cyrille Le Déaut a exprimé son plaisir de poursuivre la collaboration initiée en 2008 avec l'ENP et la chambre togolaise. « Les huissiers de justice sont des



*officiers ministériels indispensables au fonctionnement quotidien de la justice* » a-t-il souligné. M. Carrara a rappelé que l'Union européenne a consacré un budget de huit millions d'euros pour appuyer le programme de modernisation de la justice en 2005 et que cette formation rentrait dans le cadre de ce programme. « *Le bon fonctionnement de la justice et son indépendance sont à la base de tout progrès* » a-t-il observé. Enfin, Yacoubou Agnina a félicité la chambre togolaise et son président pour avoir su mobiliser l'ensemble de la profession. « *Se former est une nécessité. Il n'y a pas de compétence sans formation et il faut s'engager dans une démarche qualité grâce à la formation* » remarqua-t-il. Le directeur de cabinet a remercié les formateurs d'avoir fait le déplacement jusqu'au Togo et a marqué le soutien du ministre de la justice au « *professionnalisme des acteurs du monde judiciaire* ».

### Approfondir les connaissances

Pendant cinq journées intenses, les trois thèmes ont été développés par les deux formateurs. Malgré une disparité manifeste de niveaux entre les confrères, une formation approfondie a pu être délivrée aux deux groupes constitués. Mathieu Chardon et Anne Kérisit ont pu mesurer et apprécier la volonté tenace de nos confrères d'approfondir leurs connaissances afin de progresser. Les journées de formation ont également donné lieu à des échanges sur les pratiques des huissiers de justice togolais et ainsi les confronter aux exigences du Code de procédure civile togolais et aux actes uniformes de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada), en particulier l'acte uniforme relatif aux procédures civiles d'exécution.

La nécessité de se former est une réalité. D'ailleurs, la mission des formateurs a aussi consisté à constituer, avec la Chambre nationale des huissiers de justice du Togo, un groupe d'une douzaine de confrères et consœurs motivés dans le but de préparer la formation des formateurs pour permettre une pérennisation de la formation au Togo. Une réunion informelle s'est tenue le 22 mars pour jeter les bases d'une structure togolaise de formation de formateurs. Les experts ENP ont indiqué que l'ENP de Paris se tenait à leur disposition pour envisager des formations de formateurs.

Dans le même sens, une réunion a été organisée le 23 mars dans les locaux du Centre de formation des professions de justice, à Lomé, avec sa directrice, Pierrette Guillaume Gayibor. Ce centre de formation a pour objet de former les membres des professions de justice : magistrats, greffiers, officiers ministériels, officiers de police judiciaire, ou encore les agents administratifs pénitentiaires. Cette réunion à laquelle a participé M. Seval, a permis d'évoquer la possibilité de mettre en place un partenariat entre ce centre et l'ENP de Paris.

Les bases d'une collaboration sont jetées concernant la formation des huissiers de justice togolais. Il reste à consolider cette base et créer, pourquoi pas, des émules dans les autres pays de la zone Ohada.

## Training of Togolese judicial officers 21 to 25 March 2011

Two experts from the ENP went to Lome (Togo) from 21 to 25 March 2011 to deliver training for all judicial officers of Togo in a program funded by the European Union and organized with the National Chamber of Judicial Officers of Togo, the ENP and the French Embassy in Togo



### Training is a Necessity

A first training mission, provided by Anne Kérisit, judicial officer in Douarnenez (France), expert of the National School of Procedure of Paris (ENP) and an honorary member of the UIHJ, took place in Lomé from 23 to May 30, 2009. This training was part of the modernization of justice in Togo. She discussed the following topics: Opening and records management, status and activities of judicial officers, ethics and responsibilities, and accounting rules.

This year, training was again provided by Anne Kérisit, and by Mathieu Chardon, ENP expert and 1 secretary UIHJ. Our Togolese colleagues wanted to address three main topics: the service of documents, documents initiating proceedings and orders for payment.

We must salute the excellent organization of these five training days, thanks to the efforts of Jean-Philippe Seval, detached magistrate at the French Embassy in Togo, always present and available, and by the National Chamber of Togo, represented by its President, André Sama Botcho.

Almost all of the 160 judicial officers from throughout the territory responded to the call, showing their deep interest in training.

The event is, admittedly, exceptional, and a formal opening ceremony was organized to give it maximum media coverage. The ceremony was held under the auspices of the ministry of Justice, represented by Yacoubou Agnin, Director of Cabinet of the newly appointed Minister of Justice, Biossey Kokou Tozoun. André Sama also Botcho also participated, as well as Mathieu Chardon and



Pendant la cérémonie d'ouverture, de G. à D. : Pierrette Guillaume Gayibor, directrice du Centre de formation des professions de justice, Cyrille Le Déaut, représentant l'ambassade de France au Togo, Yacoubou Agnina, directeur de cabinet du ministre de la justice du Togo, Guido Carrara, représentant de l'Union européenne, André Sama Botcho, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Togo, Anne Kérisit, expert ENP, Mathieu Chardon, 1<sup>er</sup> secrétaire de l'UIHJ, expert ENP - During the opening ceremony, from L. to R.: Pierrette William Gayibor, Director of the Training Centre for the professions of justice, Cyrille Le Déaut, representing the French Embassy in Togo, Yacoubou Agnin, Director of Cabinet of the Minister for Justice of Togo, Guido Carrara, representative of the European Union, André Sama Botcho, president of the National Chamber of the Judicial Officers of Togo, Anne Kérisit, ENP expert, Mathieu Chardon, 1<sup>st</sup> Secretary of the UIHJ, ENP expert



Anne Kérisit, Guido Carrara, representing the European Union, Cyrille Le Déaut, representing the French Embassy in Togo, and Pierrette William Gayibor, Director of the Training Centre for the professions of justice.

In his welcoming speech, André Sama Botcho emphasized the role of the judicial officer, based on the service of documents, the enforcement of court decisions and the court service. *"It's a job of authority whose discipline is entrusted to the National Chamber of Judicial officers"* said our colleague. To prevent abuses, he said, *"it is important to focus on training."* President Sama Botcho warmly thanked the ENP and its experts, Jean-Philippe Seval and the French Embassy and the European Union for its material and financial support. Finally, he thanked the Minister for Justice for his support.

Cyril Le Déaut expressed his pleasure to continue the collaboration initiated in 2008 with the ENP and the Chamber of Togo. *"The judicial officers are indispensable to the daily functioning of justice"* he said. Mr Carrara said that the EU has allocated a budget of eight million euros to support the program of modernization of justice in 2005 and that this training formed part of this program. *"The good functioning of justice and independence are the foundation of all progress,"* he observed. Finally, Yacoubou Agnina Togo congratulated the Board and its chairman for having mobilized the entire profession. *"Training is a necessity. There is no power without training and we must commit to quality through training"* he remarked. The Director of cabinet thanked the trainers for having travelled to Togo and insisted on the support of the minister of justice in the *"professionalism of the actors in the legal world."*

### Enhancing Knowledge

During five intense days, three topics were developed by the two trainers. Despite an apparent disparity in levels between the judicial officers, an extensive training could be served to the two groups which were constituted. Mathieu Chardon and Anne Kérisit were able to measure and appreciate the tenacity of our colleagues to deepen their knowledge in order to progress. The training days have also given rise to discussions on the practices of judicial officers in Togo and confront them with the requirements of the Code of Civil Procedure Togo and the uniform acts of the Organization for the Harmonization of Business Law in Africa (OHADA), particularly the Uniform Act relating to civil enforcement procedures.

The need for training is a reality. Moreover, the mission of the trainers has also been to establish, with the National Chamber of Judicial officers of Togo, a group of a dozen of motivated colleagues in order to prepare the training of trainers to allow perpetuation of Training in Togo. An informal meeting was held on March 22 to lay the foundations for a Togolese structure for the training of trainers. The ENP experts indicated that the ENP of Paris stood at their disposal to consider the training of trainers.

In the same vein, a meeting was held ON March 23 at the premises of the Training Centre of the professions of Justice, in Lome, with its director, Guillaume Gayibor Pierrette. This training centre aims to train members of the legal professions: judges, judicial officers, clerks, officers, police officers, administrative or prison officers. The meeting attended by Mr. Seval, helped raise the possibility of establishing a partnership between the Centre and the ENP of Paris.

The foundations were laid for cooperation on training of judicial officers in Togo. It remains to consolidate that base and why not set an example for the other Ohada countries.



*André Sama Botcho, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Togo*  
*André Sama Botcho, president of the National Chamber of the Judicial Officers of Togo*



*Yacoubou Agnina, directeur de cabinet du ministre de la justice du Togo, Guido Carrara, représentant de l'Union européenne - Yacoubou Agnina, Director of Cabinet of the Minister for Justice of Togo*





## Inauguration de la Maison de l'huissier de justice à Lomé (Togo)

La Chambre nationale des huissiers de justice du Togo a inauguré ses locaux le 25 mars 2011 à Lomé



*Les huissiers de justice du Togo pendant la cérémonie*

*The judicial officers of Togo during the ceremony*



*Pendant la séance d'inauguration - During the opening ceremony*

Jusqu'alors, la Chambre nationale des huissiers de justice du Togo ne disposait pas de locaux appropriés. Pour son président, André Sama Botcho, il devenait nécessaire d'agir pour offrir au public et aux autorités un lieu adéquat.

Un tel local a donc été trouvé dans la capitale du Togo. Les bureaux sont spacieux et bien agencés, agrémentés d'un jardin intérieur. Du mobilier et du matériel (bureaux, ordinateurs, etc.) ont été installés. Les photos des trois derniers présidents de la chambre ont été accrochées à un mur, en évidence, pour honorer le travail remarquable accompli par eux, qu'il s'agisse de Me Klouvi, de feu Ahoomey, ou plus récemment de Kokoé Gaba dos Reis.

Le président Sama Botcho a profité de la tenue d'un séminaire de formation organisé cette semaine à Lomé, financé par l'Union européenne et organisé par la Chambre togolaise, l'Ecole nationale de procédure de Paris (ENP) et l'ambassade de France au Togo, et de la présence de la quasi-totalité des confrères et consœurs togolais, pour inaugurer officiellement les locaux.

Le 25 mars dans l'après-midi, une centaine de sièges sont installés à l'attention des huissiers de justice togolais et des officiels venus nombreux devant l'entrée de « La maison de l'huissier de justice », ainsi qu'elle a été baptisée.

Après le discours de bienvenue du président de la Chambre nationale togolaise, Yacoubou Agnina, directeur de cabinet du ministre de la justice, a officiellement inauguré les lieux après avoir prononcé un discours dans lequel il a félicité, au nom du ministre de la justice, la Chambre nationale des huissiers de justice du Togo, son président et son bureau pour cette excellente initiative.

L'événement a été relayé par les médias. Il contribue à renforcer l'image positive de la profession, non seulement au Togo, mais également sur le plan international.

## Inauguration of the House of the Judicial Officer in Lome (Togo)

The National chamber of the judicial officers of Togo opened its head office in Lome on March 25, 2011



Up to now, the National Chamber of the judicial officers of Togo did not have suitable premises. For its president, André Sama Botcho, it became necessary to act to provide the public and the authorities with a convenient place.

This local has been found in the capital of Togo. The premises are spacious and nicely laid out, complete with a courtyard garden. Furniture and equipment (desks, computers, etc.) have been installed. The pictures of the last three presidents of the chamber were hung on a wall, obviously, to honour the outstanding work done by them, whether Mr. Klouvas, the late Ahoomey, or more recently Kokoé Gaba dos Reis.

President Sama Botcho took the occasion of the holding of a training seminar this week in Lome, funded by the European Union and organized by the Chamber of Togo, the National School of Procedure of Paris (ENP) and the French Embassy in Togo, and the presence of virtually all Togolese judicial officers, to officially open the premises.

On 25 March in the afternoon, a hundred chairs are installed for the attention of judicial officers and officials from Togo at the entrance of the "house of the judicial officer," as it was baptized.

After the welcome address of the President of the National Chamber of Togo, Yacoubou Agnin, Head of cabinet of the Minister of Justice, formally inaugurated the premises after delivering a speech in which he congratulated, on behalf of the Minister of Justice, the National Chamber of the Judicial officers of Togo, its chairman and his board for this excellent initiative.

The event was relayed by the media. It helps reinforcing the positive image of the profession, not only in Togo but also internationally.



*André Sama Botcho, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Togo, Yacoubou Agnin, directeur de cabinet du ministre de la justice du Togo*

*André Sama Botcho, President of the National Chamber of the Judicial Officers of Togo, Yacoubou Agnin, Director of Cabinet of the newly appointed Minister of Justice*



## Participation de l'UIHJ au colloque international de Djerba

Leo Netten, président de l'UIHJ et Bernard Menut, 1<sup>er</sup> vice-président, ont participé les 19 et 20 mars 2010 au colloque international organisé à Djerba (Tunisie) par l'Ordre national des huissiers de justice tunisiens sur le thème de la réforme des voies d'exécution en matière civile.

### Une réforme nécessaire

Outre nos confrères tunisiens, ce colloque a réuni des représentants d'Algérie et de Mauritanie.

Kader Boutabba, président de l'Ordre national des huissiers de justice tunisiens, rappela qu'il ne suffit pas de dire la vérité, il faut la concrétiser, ce qui signifie faire appliquer et exécuter les jugements. Pour cela les huissiers de justice doivent être aidés en commençant par leur donner une solide formation. Leo Netten, président de l'UIHJ, donna écho à cette requête en rappelant que les huissiers de justice garantissent les droits de tous et la sécurité juridique : « *l'exécution de justice est essentielle dans un État fondé sur la primauté du droit* ». Il évoqua alors les lignes directrices de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice du Conseil de l'Europe (CEPEJ) et termina sur l'appel à ne pas négliger dans la réforme les nouvelles technologies qui en sont le levier. Mahoud Akkari, procureur général près la cour d'appel de Médenine, représentant du ministre de la justice, indiqua que le projet de réforme des voies d'exécution déposée par les huissiers de justice tunisiens était actuellement à l'étude au ministère de la justice. Le président des huissiers de justice mauritaniens, Sidi Oueled Zammel, et maître Saaoudi, président des huissiers de justice de la chambre régionale de l'est algérien, félicitèrent la Tunisie qui fêtait ce jour son indépendance.

Lors de son rapport introductif, Hatem M'Chala, magistrat tunisien, révéla qu'aujourd'hui le code de procédure civile tunisien n'est pas adapté à l'évolution de la société. Les règles de l'exécution ne sont pas les mêmes d'une région à l'autre. Une réforme est nécessaire. Pour cela il faut pouvoir partager l'expérience des autres pays.

Dans le premier atelier, nos confrères tunisiens, Abdessalam Mahdhi et Amjad Azani, examinèrent les entraves à l'exécution d'ordres administratives et les difficultés d'obtention du concours de la force publique. Ils évoquèrent notamment le cas des entreprises (étrangères pour la plupart) qui sont soumises à des contrôles douaniers et pour lesquelles l'exécution est soumise à l'autorisation des douanes. A leur suite, Ammor Chétoui, ancien président de l'Ordre national des huissiers de justice tunisiens et aujourd'hui avocat, donna les orientations générales de la réforme législative des moyens d'exécution. Il rappela le proverbe arabe selon lequel « *un droit que l'on ne peut pas exécuter n'a aucune valeur* » et, après avoir rappelé les lacunes des voies d'exécution tunisiennes — absence d'information, manque de souplesse des voies d'exécution —, il fit une analyse complète et critique du code de procédure civile tunisien actuel concernant les voies d'exécution. Walid Zouari, huissier de

justice tunisien, détailla les compétences de la juridiction d'exécution tunisienne et regretta l'éparpillement de celle-ci en ce qui concerne l'exécution avec par exemple notamment l'autorisation des mesures conservatoires par le juge cantonal ou le juge de première instance.

### Des règles d'exécution universelles

L'après-midi, Bernard Menut, 1<sup>er</sup> vice-président de l'UIHJ, rouvrit les débats en expliquant les détails de la réforme française des voies d'exécution par la loi de 1991. Il rappela ses objectifs :

- revaloriser le titre exécutoire
- scinder le rôle de tous les acteurs de l'exécution
- créer le juge de l'exécution (régulateur de l'exécution)
- instaurer le principe de la proportionnalité de l'exécution par rapport au montant de la créance.

Il termina en précisant que les règles de l'exécution sont universelles et que la rédaction d'un code mondial de l'exécution permettrait de définir les standards naturels de celle-ci.

Abdalla Mbarki, huissier de justice en Algérie, expliqua quant à lui la réforme du code de procédure civile algérien de 2008 qui a unifié toutes les procédures d'exécution civiles, commerciales et administratives.

C'est par les recommandations du forum faites par Ammor Chétoui que se termina cette manifestation :

1. Diminuer les jugements rendus sans valeur par leur non exécution
2. Réformer l'article 4 du Code de procédure civile concernant le statut de l'huissier de justice
3. Permettre l'accès aux renseignements
4. Obliger le débiteur à payer les frais de la non-exécution en référé
5. Unifier la compétence territoriale en cas de différence d'exécution et pouvoir s'adresser à n'importe quel juge.
6. Généraliser le principe de proportionnalité
7. Réformer la saisie des rémunérations
8. Créer la saisie des véhicules
9. Organiser la saisie des fonds de commerce
10. Organiser la saisie du matériel et des machines du débiteur

Les participants au colloque terminèrent la journée par une festive et conviviale soirée « *djerbienne* ».



## Participation of the UIHJ at the International Symposium of Djerba

Leo Netten, president of the UIHJ and Bernard Menut, 1<sup>st</sup> Vice-President, attended on 19 and 20 March 2010 the international symposium held in Djerba (Tunisia) by the National Association of Tunisian judicial officers on the theme of the reform of enforcement in civil matters.

### A necessary reform

In addition to our Tunisian colleagues, this symposium brought together representatives of Algeria and Mauritania.

Kader Boutabba, president of the National Association of Tunisian judicial officers, recalled that telling the truth is not enough, truth must materialize, which means carrying out and enforcing judgments. For that judicial officers should be helped starting with a solid education. Leo Netten, President of the UIHJ, echoed this request by saying that judicial officers guarantee the rights of all and legal security, *"the enforcement of justice is essential in a state founded on the rule of law."* He then spoke of the guidelines of the European Commission for the Efficiency of Justice of the Council of Europe (CEPEJ) and finished on the call not to overlook in the reform the new technologies that are the lever. Mahoud Akkari, Attorney General at the Court of Appeal of Medenine, representing the Minister for Justice, said the proposed reform of enforcement filed by the Tunisian judicial officers was currently under consideration by the Department of Justice. The president of Mauritanian Judicial officers Sidi Oueled Zammel and Mr Saaoud, president of the Judicial Officers of the Regional Chamber of eastern Algeria, congratulated Tunisia for celebrating its independence today. In his introductory report, Hatem M'Chala, Tunisian judge, revealed that today the Tunisian Code of Civil Procedure is not adapted to the changing society. The rules of enforcement are not the same from one region to another. Reform is necessary. For this the experience of other countries needs to be shared.

In the first workshop, our colleagues from Tunisia, Mahdi Abdessalam and Amjad Azani, examined the barriers to enforcement in administrative matter and the difficulties in obtaining the assistance of the police. They recalled the case of companies (mostly foreign) which are subject to customs control and for which enforcement is subject to the approval of Customs. Then Ammor Chetoui, former president of the National Order of Tunisian Judicial officers, now a solicitor, presented the general guidelines for the legislative reform of enforcement means. He recalled the Arab proverb that *"a right that cannot be enforced has no value"* and, after noting the shortcomings of Tunisian enforcement — lack of information, lack of flexibility in enforcement measures — made a comprehensive analysis and critique of the Tunisian Code of Civil Procedure concerning current enforcement procedures. Walid Zouari, Tunisian judicial officer, detailed the powers of the court enforcement of Tunisia and regretted the dispersal thereof in respect of such performance with the authorization of such measures by the District Court or the first instance judge.

### Global Enforcement Rules

In the afternoon, Bernard Menut, 1<sup>st</sup> vice-president of the UIHJ, opened the discussion by explaining the details of the French reform of enforcement by the 1991 Act. He recalled its goals:

- Upgrade enforcement
- Split the roles of all enforcement actors
- Create the enforcement judge (regulator of enforcement)
- Establish the principle of proportionality of enforcement over the amount of the claim.

He concluded by stating that the rules of enforcement are universal and that the drafting of a global code of enforcement would set its natural standards.

Abdalla Mbarki, judicial officer in Algeria, explained in turn the 2008 reform of the Code of Civil Procedure of Algeria which unified all civil, commercial and administrative enforcement proceedings.

The event ended with the recommendations made by the forum as presented by Ammor Chetoui:

1. Reduce non-value judgments caused by their non-enforcement
2. Amend Article 4 of the Code of Civil Procedure regarding the status of the judicial officer
3. Provide access to information
4. Require the debtor to pay the costs of non-compliance
5. Unify the territorial jurisdiction in case of difference in enforcement execution and possibility to address to any judge
6. Generalize the principle of proportionality
7. Reform the attachment of salaries
8. Create the attachment of vehicles
9. Organize the attachment of business assets
10. Organize the attachment of equipment and machinery from the debtor

The Symposium participants finished the day with a festive and convivial evening the Djerba way.





## Rencontre à Cologne avec l'Union européenne des Rechtspfleger

**Le 7 mars 2011, Leo Netten, président de l'UIHJ, a rencontré Thomas Kappl, le président de l'Union européenne des Rechtspfleger à Cologne (Allemagne)**

L'Union européenne des Rechtspfleger (EUR) est l'union des associations professionnelles des Rechtspfleger et des fonctionnaires similaires en Europe. Au fur et à mesure que plusieurs organisations hors de l'Europe sont devenues membres associés de l'EUR, son influence s'étend également au-delà du continent européen. Les Rechtspfleger sont des fonctionnaires des tribunaux auxquels ont été transférées des tâches juridiques en vue de les régler en toute indépendance et sous leur propre responsabilité. Ils appartiennent à la catégorie élevée des fonctionnaires de justice ; le transfert de compétences juridiques nécessite une formation de haut niveau et d'une durée minimum de trois années. Les professions similaires aux Rechtspfleger ont également des attributions juridiques qu'ils règlent en toute indépendance et participent par ailleurs, aux côtés du magistrat, au règlement des procédures judiciaires (Source : <http://www.rechtspfleger.org>).

Créée en 1967, l'EUR se compose aujourd'hui des associations de Rechtspfleger et assimilés dans 16 pays européens. Elle s'est vue conférer le statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe en 1971 et est membre observateur permanent de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), à l'instar de l'UIHJ. Cette organisation a publié en 2008 un Livre vert pour un greffier européen, téléchargeable sur son site internet.

Le rôle des Rechtspfleger est varié au sein des juridictions. Ils interviennent dans l'administration et la gestion des tribunaux tout en accomplissant également des tâches de nature juridictionnelles dans de nombreux domaines.

Dans le cadre de l'action engagée par l'UIHJ pour se tourner vers les représentants des organisations internationale de professions juridiques, Leo Netten a souhaité rencontrer son homologue Rechtspfleger. La rencontre a eu lieu à Cologne, en présence de notre confrère Walter Gietmann, président de l'Association des huissiers de justice d'Allemagne.

Le président Netten a présenté l'UIHJ à Thomas Kappl. Il a exposé les raisons d'un rapprochement et d'une collaboration entre nos deux professions sur le plan international. Il a notamment fait part de l'ambition de l'UIHJ de faire inscrire une Journée mondiale de la justice au rang des journées internationales ou mondiales décrétées par l'ONU. Le président Kappl a confirmé qu'il était sensible et favorable aux initiatives de l'UIHJ et qu'il était résolument disposé à renforcer les liens entre nos deux organisations. Symboliquement, un échange d'ouvrages de nature scientifique a eu lieu entre les deux hommes dont on a pu percevoir les prémices d'une amitié naissante. Le Liber Amicorum en hommage à Jacques Isnard, ancien président de l'UIHJ, a été remis à Thomas Kappl tandis que ce dernier a remis à Leo Netten un exemplaire du Livre vert pour un Rechtspfleger européen.

### Pour plus d'information sur l'EUR

Europäische Union Der Rechtspfleger  
Therensienstrasse 148  
D 80333 München  
Allemagne  
Tel: +49 (0) 89 69937 – 226  
<http://www.rechtspfleger.org>



## Meeting in Cologne with the European Union of Rechtspfleger

**On 7 March 2011, Leo Netten, president of the UIHJ met Thomas Kappl, president of the European Union of Rechtspfleger, in Cologne (Germany)**

The European Union of Rechtspfleger (EUR) is the union of professional organisations of Rechtspfleger and comparable officials in Europe. Several non-European organisations joined the EUR as associated members, thus the Union has influence not only in Europe. Rechtspfleger are judicial officials to whom judicial tasks were transferred to be done by themselves in their own responsibility. They belong to the higher staff of the judicial organisation, the transfer of judicial tasks needs an at least three years lasting, highly qualified training. Judicial tasks have also been transferred to comparable officials to be done in their own responsibility, above this they act in judicial procedures beside the judge (Source: <http://www.rechtspfleger.org>).

Founded in 1967, EUR today consists of Rechtspfleger and similar associations in 16 European countries. It has been granted the consultative status to the Council of Europe in 1971 and is a permanent observer member of the European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ), like the UIHJ. This organization has published a Green Paper in 2008 for a European Rechtspfleger, downloadable from its website.

The role of registrars is varied within the courts. They intervene in the administration and management of the courts while also performing duties of Jurisdictional nature in many areas.

As part of the efforts by UIHJ to turn to the representatives of international legal professionals organizations, Leo Netten wanted to meet his Rechtspfleger counterpart. The meeting took place in Cologne, in the presence of our colleague Walter Gietmann, president of the Association of Judicial Officers of Germany.

President Leo Netten presented the UIHJ to Thomas Kappl. He outlined the reasons for a rapprochement and cooperation between our two professions internationally. He expressed the ambition of the UIHJ to have a World Day of justice among the world or international days decreed by the UN. Chairman Kappl confirmed that he was sensitive and supportive of the initiatives of the UIHJ and its firm willingness to strengthen ties between our two organizations. Symbolically, the exchange of scientific works took place between the two men while the beginning of a potential friendship could be perceived between them. The Liber Amicorum in honor of Jacques Isnard, former president of the UIHJ, was presented to Thomas Kappl while the latter gave to Leo Netten a copy of the Green Paper for a European Rechtspfleger.

### For more information on EUR:

Europäische Union Der Rechtspfleger  
Therensienstrasse 148  
D 80333 München  
Germany  
Tel: +49 (0) 89 69937 – 226  
<http://www.rechtspfleger.org>



## Une mission de l'UIHJ dans la Principauté d'Andorre

**Bernard Menut, 1<sup>er</sup> vice-président de l'UIHJ, et Dominique Aribaut-Abadie, trésorière, se sont rendus à Andorre des 14 au 16 juillet 2010 pour rencontrer les autorités afin de discuter des difficultés liées à l'exécution des décisions de justice dans la Principauté**

### Pour une approche différente de l'exécution des décisions de justice

Petit bout de terre, montagne coincée entre l'Espagne et la France, la principauté d'Andorre ne manque pas de particularismes. Politiquement tout d'abord, elle est sous la codirection de la France (le président de la République française) et de l'évêque d'Urgel (Espagne) bien que possédant un gouvernement indépendant. Économiquement ensuite, car elle dépend beaucoup du tourisme, des achats effectués par les touristes et de l'immobilier. Juridiquement enfin, puisqu'elle utilise un système largement inspiré du système judiciaire espagnol. Depuis quelques années, la Principauté d'Andorre connaît des difficultés avec son système judiciaire, et spécifiquement avec l'exécution des décisions de justice. Le nombre des décisions s'est accru dans des proportions importantes, et l'exécution a pris du retard. Face à un contexte de crise (Andorre a été également frappée par la crise financière mondiale de ces deux dernières années), il a semblé opportun aux autorités andorranes d'engager une réflexion approfondie pour une approche différente du traitement de l'exécution des décisions de justice, une rationalisation des moyens.

En l'état actuel, l'exécution des décisions judiciaires et autres titres exécutoires se fait par le juge (Battle) entouré d'un corps de fonctionnaires. La tâche des juges s'est notablement alourdie, et l'exécution s'est complexifiée notamment avec de nombreux débiteurs partis à l'étranger et de réelles situations d'insolvabilité. L'efficacité de l'exécution n'atteint pas les niveaux souhaités par les institutions judiciaires, et les réclamations des citoyens et des entrepreneurs sont nombreuses auprès de l'instance judiciaire suprême (Consell superior de la Justicia) ou du médiateur Pere Canturri Montanya (Raonador del Ciutadà) quant aux retards dans l'exécution.

### L'attente des partenaires économiques

C'est dans ce contexte favorable au changement que, sur demande expresse du Consell superior de la Justicia de la Principauté d'Andorre, une délégation d'experts de l'UIHJ s'est rendue les 13-14 et 15 juillet 2010 en principauté. La délégation était conduite par Bernard Menut 1<sup>er</sup> vice-président (qui avait déjà mené une mission antérieure), et Dominique Aribaut-Abadie, trésorière (qui connaît parfaitement le système judiciaire espagnol). La délégation a pu étroitement travailler avec M. Lluís Montanya Tarres, président du Consell superior de la Justicia, son vice-président, M. Josep Maria Cairat Vila, ainsi que Mme Carme Obiols. Les experts ont également rencontré le chef du gouvernement

Jaume Bartumeu Cassany — Cap de Govern pour une réunion de travail, ainsi que des parlementaires Josep Dalleres Codina — Síndic General (président du Parlement) et Esteve Lopez Montanya, Subsíndic General (vice-président du Parlement). Deux réunions de travail ont eu lieu avec des représentants des institutions bancaires et des chefs d'entreprises, réunions au cours desquelles les experts ont pu noter la profondeur des attentes des partenaires économiques. L'ensemble des media a largement couvert la mission des experts permettant ainsi de poursuivre la sensibilisation de l'opinion publique aux changements qui s'avèrent nécessaires.

La mission a eu deux objectifs définis par les autorités judiciaires andorranes. L'objectif numéro 1 exprimé par le Consell superior de la Justicia dans sa lettre de mission était l'élaboration d'un statut de l'huissier de justice Andorran. L'élaboration d'un statut d'agent d'exécution nécessite dans un premier temps une parfaite connaissance des besoins de la Principauté d'Andorre. Les experts ont donc souhaité réaliser une analyse des besoins en rencontrant et en écoutant les différentes parties intéressées. Cette analyse des besoins a débouché sur une présentation des options possibles qui s'offrent à la Principauté d'Andorre pour rénover son système d'exécution des décisions de justice.

### Le professionnalisme de l'UIHJ

L'objectif numéro 2 défini par le Consell superior de la Justicia est la participation des experts à un « *projet d'un texte qui permettrait d'extraire l'exécution civile et pourquoi pas administrative de la juridiction ordinaire, avec l'évidence d'un maintien du contrôle judiciaire* ». Cette partie de la mission doit intervenir dans un deuxième temps après le choix que doivent opérer les autorités judiciaires et politiques andorranes sur le système d'exécution qu'elles veulent retenir.

La délégation d'experts de l'UIHJ a remis son rapport aux autorités judiciaires en vue d'une amélioration significative de l'exécution des décisions de justice dans la Principauté. Le choix politique et technique appartient désormais aux décideurs andorrans, mais eu égard à l'état de la situation de l'exécution des décisions de justice, il y a urgence à agir.

Cette mission a montré d'une part le professionnalisme acquis par l'UIHJ et ses experts pour évaluer les situations de crise, et proposer des solutions aux gouvernements. Ces derniers sont de plus en plus nombreux à faire appel à l'UIHJ pour réaliser des analyses, présenter les options et recommander les solutions pour une amélioration de l'exécution des décisions de justice. Enfin, cette mission devrait également permettre d'accueillir parmi les membres de l'UIHJ un nouvel État, la principauté d'Andorre, dès que les conditions techniques de son adhésion seront remplies.

Voici le lien concernant l'entrevue du 13 juillet 2010 entre l'UIHJ et le chef du gouvernement de la principauté d'Andorre

<http://www.govern.ad/?p=8838>



## A mission of the UIHJ in the Principality of Andorra

**Bernard Menut, 1<sup>st</sup> Vice-President of the UIHJ, and Dominique Aribaut-Abadie, Treasurer, Went to Andorra (14-16 July 2010) to Meet the Authorities and Discuss Problems Relating to the Enforcement of Legal Decisions in the Principality**

### For a Different Approach of Enforcement of Legal Decisions

Small spot of land, a mountain wedged between Spain and France, the principality of Andorra has much specificity. Politically first of all, it is under the joint management of France (the president of the French Republic) and the Bishop of Urgel (Spain) although having an independent government. Economically then, because it much depends on tourism, purchases carried out by tourists and real estate. Juridically finally, since it uses a system largely inspired of the Spanish legal system.

For a few years, the Principality of Andorra has had problems with its legal system, and specifically with the enforcement of legal decisions. The number of decisions has significantly increased, and there is a backlog in the enforcement. In a crisis context (Andorra was also struck by the world financial crisis of these two last years), it seemed important to the Andorran authorities to engage a thorough reflection towards a different approach regarding the treatment of the enforcement of legal decisions, through a rationalization of the means.

Presently, the enforcement of court orders and other enforceable titles is done by the Judge (Battle) with the help of a body of civil servants. The task of the judges has notably increased, and enforcement has become more and more complex in particular as many debtors go abroad and there are many cases of insolvency. The effectiveness of enforcement does not reach the expected levels by the legal institutions, and complaints of citizens and contractors are numerous near the supreme judicial body (Consell superior de la Justicia) or the mediator Pere Canturri Montanya (Raonador del Ciutadà) regarding delays in enforcement.

### The Expectations of Economic Partners

It is in this context favorable to changes that, on the express request of the Consell superior de la Justicia of the Principality of Andorra, a delegation of experts of the UIHJ went to the Principality from 13 to 15<sup>th</sup> July 2010. The delegation was led by Bernard Menut 1<sup>st</sup> vice-president (who had already carried out a previous mission), and Dominique Aribaut-Abadie, treasurer (who knows the Spanish legal system perfectly). The delegation could work closely with Mr. Lluís Montanya Tarres, President of Consell superior de la Justicia, and its Vice-President, Mr. Josep Maria Cairat Vila, as well as with Mrs. Carme Obiols. The experts also met Chief of Government Jaume Bartumeau Cassany - Cape de Govern, for a work meeting, as well as members of Parliament Josep Dalleres Codina - Síndic General (President of the Parliament) and Esteve Lopez Montanya, Subsindic General (Vice-President of the Parliament). Two

work meetings took place with representatives of banking institutions and managers, during which the experts could value the depth of expectations of economic partners. The whole of the media largely covered the experts' mission thus making it possible to continue preparing the public opinion to the changes which prove to be necessary.

The mission had two objectives framed by the Andorran legal authorities. The first objective expressed by the Consell superior de la Justicia in its assignment letter was the development of a statute of the Andorran judicial officer. The development of a statute of enforcement agent initially requires a perfect knowledge of the needs for the Principality of Andorra. The experts thus wished to carry out an analysis of the requirements through meetings with and by listening to the various stakeholders. This analysis of the needs led to a presentation of the possible options which could be suggested to the Principality of Andorra to renovate its system of enforcement of legal decisions.

### The Professionalism of the UIHJ

The second objective set by the Consell superior de la Justicia is the participation of the experts in a *"draft provision which would make it possible to extract civil – and maybe administrative – enforcement from ordinary jurisdictions, with the obviousness of maintaining judicial control"*. This part of the mission must intervene in a second time after the choice that the Andorran legal and political authorities must operate on which enforcement system they want to promote. The delegation of experts of the UIHJ submitted its report to the legal authorities for a significant improvement of enforcement of legal decisions in the Principality. The political and technical option now belongs to the Andorran decision makers, but facing the financial aspect of enforcement of legal decisions, it seems urgent to act.

This mission showed on the one hand the professionalism acquired by the UIHJ, and its experts to evaluate crisis situations, and also to suggest solutions to governments. The latter are increasingly numerous to call upon the UIHJ to carry out analyzes, to present options and to recommend solutions for an improvement of enforcement of legal decisions. Lastly, this mission should also make it possible to welcome among the members of the UIHJ a new state, the Principality of Andorra, as soon as the technical requirements of its adhesion are filled.

Link to the meeting of 13 July 2010 between the UIHJ and the head of Government of the Principality of Andorra:

<http://www.govern.ad/?p=8838>



*Pendant l'ouverture de la conférence, de G. à D. : Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ, Jean-Michel Rouzaud, président de l'Ecole nationale de procédure de Paris, Leo Netten, président de l'UIHJ, Jean-Daniel Lachkar, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France - During the opening of the seminar, from L. to R.: Françoise Andrieux, General Secretary of the UIHJ, Jean-Michel Rouzaud, President of the National School of Procedure of Paris, Leo Netten, President of the UIHJ, Jean-Daniel Lachkar, President of the National Chamber of the Judicial Officers of France*

## 3<sup>e</sup> journée de formation des huissiers de justice européens à Bruxelles le 25 février 2010

**Le Centre international de formation des huissiers de justice a organisé à Bruxelles (Belgique) le 25 février 2010 la 3<sup>e</sup> journée de formation des huissiers de justice européens, en coopération avec l'UIHJ, l'Ecole nationale de procédure de Paris, la Chambre nationale des huissiers de justice de France et l'assistance de la Chambre nationale des huissiers de justice de Belgique**

Après Paris en 2009, retour à Bruxelles pour la 3<sup>e</sup> journée de formation où 140 participants se sont réunis dans les salons de l'hôtel Bedford. Le programme se voulait pratique et formateur : deux grands thèmes (injonction de payer européenne et saisie immobilière) et une revue de l'actualité jurisprudentielle et législative européenne.

En ouverture de la journée, Jean-Daniel Lachkar, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France (CNHJ), a souhaité la bienvenue aux participants. Il a souligné l'importance de l'ouverture de la profession vers l'Europe, notamment au travers de la formation. Jean-Michel Rouzaud, président de l'Ecole nationale de procédure de Paris (ENP), a dit quel était l'investissement de l'ENP dans le Centre international de formation des huissiers de justice (CIFHJ). Il a réaffirmé avec conviction que la formation professionnelle devait se conjuguer sur le plan international dans un monde où les frontières se confondent. Ce point de vue a été partagé par Leo Netten, président de l'UIHJ, qui a rappelé que l'UIHJ a été à l'initiative de la création du CIFHJ dont il s'est déclaré heureux d'ouvrir la 3<sup>e</sup> édition. Les travaux étaient coordonnés par Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ, avec l'assistance locale de notre confrère bruxellois Roland de Meerleer, membre honoraire de l'UIHJ. Jos Uitdehaag, huissier de justice (Pays-Bas), 1<sup>er</sup> questeur du Comité de l'UIHJ, a dressé un tableau très complet des institutions européennes : Commission européenne, Réseau judiciaire européen, Atlas judiciaire européen, Conseil de

l'Europe, Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) et des différents instruments européens, recommandations et lignes directrices en matière de procédure civile, de voies d'exécution et des agents d'exécution. Puis, cette présentation fut suivie par une revue et une analyse jurisprudentielle européenne de l'année écoulée et concernant la profession d'huissier de justice. Guillaume Payan, maître de conférences à l'université du Maine (France) et Patrick Gielen (Belgique) se sont succédés pour cet exercice d'un grand intérêt pour les participants.

Après une courte pause, un atelier pratique sur l'injonction de payer européenne (IPE) a été proposé. Dimitrios Tsirikas, professeur de droit à l'université d'Athènes (Grèce), s'est fendu d'une présentation à la fois concise, vivante et complète de ce récent instrument promis à un bel avenir, tout en en dénonçant les limites à ses yeux. Puis Mathieu Chardon, 1<sup>er</sup> secrétaire de l'UIHJ et Carlos Calvo, président de la Chambre des huissiers de justice du Luxembourg, se sont connectés en direct sur le site de l'Atlas judiciaire européen pour expliquer et démontrer, en quelques clics de souris, que l'IPE est en définitive très abordable. Ils ont pu ainsi démontrer qu'avec un peu de pratique, il ne faut pas



*Patrick Gielen (Belgique)*  
*Patrick Gielen (Belgium)*



*Dimitrios Tsirikas*



*L'atelier sur l'injonction de payer européenne, de G. à D. : Françoise Andrieux, Dimitrios Tsirikas, professeur de droit à l'université d'Athènes (Grèce), Mathieu Chardon, 1<sup>er</sup> secrétaire de l'UIHJ, Carlos Calvo, président de la Chambre des huissiers de justice du Luxembourg - The workshop on the European Order for payment, from L. to R. Françoise Andrieux, Dimitrios Tsirikas, professor at law at the university of Athens (Greece), Mathieu Chardon, 1<sup>st</sup> Secretary of the UIHJ, Carlos Calvo, President of the Chamber of judicial officers of Luxembourg.*

plus de dix minutes pour compléter une formulaire de demande d'injonction de payer et que cette procédure était un outil fait pour tous les huissiers de justice. Dans l'après-midi, Guillaume Payan a passé en revue et analysé l'actualité de la législation européenne. Il s'est attaché dans le même temps à présenter les aspects du programme de Stockholm de la Commission européenne intéressant la profession.

Le second atelier de la journée concernait l'avenir de la saisie immobilière en Europe. Il était animé par Bernard Menut, 1<sup>er</sup> vice-président de l'UIHJ, Adrian Stoica, huissier de justice (Roumanie), secrétaire du bureau de l'UIHJ et auteur d'une récente thèse sur l'exécution immobilière, Stéphane Gensollen, huissier de justice à Marseille et Guyla Kovacs, huissier de justice (Hongrie). Cet atelier, très vivant, a permis de montrer les grandes différences – voire les fossés – qui existent entre les pays de l'Union européenne. Un monde sépare en effet les systèmes où les huissiers de justice ne jouent qu'un rôle subalterne dans une procédure il faut bien le reconnaître poussiéreuse et inadaptée, et ceux où ces professionnels sont les dominus litis d'une procédure qu'ils peuvent réaliser au moyen d'enchères « *on line* ».

Pour clore cette journée, Anton Jongbloed (Pays-Bas), professeur à l'université d'Utrecht, membre du Conseil scientifique de l'UIHJ, s'est prêté avec brio à la désormais traditionnelle analyse conclusive.

Le succès de la journée démontre que les journées de formation du CIFHJ ont trouvé leur formule. Alors, rendez-vous à Bruxelles l'année prochaine pour la 4<sup>e</sup> édition !



*Ton Jongbloed, professeur à l'université d'Utrecht (Pays-Bas)*

*Ton Jongbloed, Professor at the University of Utrecht (the Netherlands)*



## 3<sup>rd</sup> Training Day of European Judicial Officers in Brussels on 25 February 2010

**The International Training Center of Judicial officers organized on 25 February 2010 in Brussels (Belgium) the 3<sup>rd</sup> training day of European judicial officers, in co-operation with the UIHJ, the National School of Procedure of Paris, the National Chamber of Judicial Officers of France and the assistance of the National Chamber of Judicial Officers of Belgium**

After Paris in 2009, 140 participants convened to Brussels to attend the 3<sup>rd</sup> training day in the comfortable conference room of the Bedford hotel. The program aimed at practice and practical training through two broad topics (European Order for Payment and seizures of properties) and a review of the European jurisprudential and legislative topicality.

For the opening of the conference, Jean-Daniel Lachkar, president of the National Chamber of Judicial Officers of France welcomed the participants. He stressed the importance of the opening of the profession towards Europe, in particular through training. Jean-Michel Rouzaud, president of the National School of Procedure of Paris, said which was the investment of the school in the International Training Center of judicial officers (CIFHJ). He reaffirmed with conviction that professional training was to be combined at international level in a world where borders merge. This point of view was shared by Leo Netten, president of the UIHJ, who recalled that the UIHJ was at the initiative of the creation of the CIFHJ. President Netten declared himself very happy to open the 3<sup>rd</sup> edition. Work was coordinated by Françoise Andrieux, general secretary of the UIHJ, with the local assistance of our Brussels colleague Roland de Meerleer, honorary member of the UIHJ.

Jos Uitdehaag, judicial officer (Netherlands), 1<sup>st</sup> quaestor of the Committee of the UIHJ, drew a very complete picture of the European institutions: European commission, European legal Network, European Judicial Atlas, the Council of Europe, the European commission for the effectiveness of justice (CEPEJ) and



*Jos Uitdehaag (Pays-Bas), 1<sup>er</sup> questeur du Comité de l'UIHJ - Jos Uitdehaag (the Netherlands), 1<sup>st</sup> Quaestor of the Committee of the UIHJ*



*Guillaume Payan, maître de conférence à l'université du Maine (France), consultant UIHJ - Guillaume Payan, Lecturer at the University of Maine (France), UIHJ consultant*

the various European instruments, recommendations and guide lines as regards civil and enforcement procedures and professionals. Then, this presentation was followed by a review and a European jurisprudential analysis of the past year and concerning the occupation of judicial officer. Guillaume Payan, university lecturer at the university of Maine (France) and Patrick Gielen (Belgium) followed one another for this exercise of great interest for the participants.

After a short pause, a practical workshop on the European Order for Payment (EOP) was proposed. Dimitrios Tsirikas, law professor at the university of Athens (Greece), gave at the same time a concise, alive and complete presentation of this recent instrument promised to a bright future, while denouncing some of its limits to his eyes. Then Mathieu Chardon, 1<sup>st</sup> secretary of the UIHJ and Carlos Calvo, President of the Chamber of the judicial officers of Luxemburg, connected on-line on the website of the European Judicial Atlas to explain and show, in a few clicks, that the EOP is ultimately very accessible. They thus could show that with a little practice, ten minutes were enough to complete the request form for a European order for payment and that this procedure was a tool made for all judicial officers.

In the afternoon, Guillaume Payan reviewed and analyzed the topicality of EU law. He also presented the perspectives of the Stockholm program of the European commission as regards the profession.

The second workshop of the day touched the topic of the future of seizure of property in Europe. It was presented by Bernard Menut, 1<sup>st</sup> vice-president of the UIHJ, Adrian Stoica, judicial officer (Romania), secretary of the board of the UIHJ and author of a recent Phd on enforcement of immovable, Stéphane Gensollen, judicial officer in Marseilles and Guyla Kovacs, judicial officer (Hungary). This very alive workshop made it possible to show the great differences — even the ditches — existing between European Union countries. Indeed a world separates the systems where judicial officers just play a subordinate role in a dusty and unsuited procedure, and those where these professionals are the dominus litis of a procedure which they can carry out by means of “one line” bidding.

To close the day, Anton Jongbloed (Netherlands), professor at the university of Utrecht, member of the Scientific counsel of the UIHJ, brilliantly engaged in the now traditional conclusive analysis.

The success of the day shows that the CIFHJ training days found their formula. So, let's all meet in Brussels next year for the 4<sup>th</sup> edition!



*Mathieu Chardon, Carlos Calvo*



*Bernard Menut, 1<sup>er</sup> vice-président de l'UIHJ - Bernard Menut, 1<sup>st</sup> Vice-President of the UIHJ*



## Forum international judiciaire à Minsk les 15 et 16 avril 2010

L'UIHJ participe au 1<sup>er</sup> Forum international judiciaire organisé par la Cour suprême économique de Biélorussie

### Attirer les investisseurs étrangers

Les 15 et 16 avril 2010 s'est tenu à Minsk le premier forum international judiciaire organisé par la Cour suprême économique de Biélorussie. Celui-ci avait comme thème la protection judiciaire des droits. De nombreux hauts représentants du monde judiciaire d'un nombre important de pays dont l'Azerbaïdjan, l'Arménie, l'Autriche, la Corée du Sud, l'Estonie, la Fédération de Russie, la Hongrie, l'Inde, le Kazakhstan, le Kirghizstan, la Lettonie, la République tchèque, la Turquie, le Venezuela, le Vietnam et autres, ainsi que diverses organisations non-gouvernementales, ont répondu à l'invitation de la Cour suprême économique de Biélorussie et de son président Victor Kamenkov, et ont participé à cet événement. L'UIHJ était représentée par son vice-président, Roger Dujardin, ainsi que par Marc Schmitz, membre du Comité.

La manifestation a eu lieu dans la prestigieuse bibliothèque nationale de Biélorussie, dont l'architecture reflète les contours d'un diamant.

Le forum fut ouvert par la lecture d'un discours de bienvenue rédigé par le président Loukachenko qui introduisait parfaitement la réunion et le thème fixé. S'agissant d'une manifestation organisée par la Cour suprême économique de la République de Biélorussie, il est naturel que la protection des droits visée par ce forum se soit centralisée autour des droits des entités économiques.

Le président Kamenkov soulignait d'ailleurs dans son discours sur le rôle des cours économiques dans le cadre des réformes économiques modernes que la justice ne peut se développer que par une augmentation de la transparence du système judiciaire.

Le ministre des Affaires économiques de la République de Biélorussie, Nikolai Snopkov, a attiré l'attention des participants sur le fait que la création d'un environnement juridique transparent et protecteur des droits des entités économiques est indispensable pour attirer des investisseurs étrangers vers la Biélorussie et accompagner le processus de privatisation de sociétés que vit actuellement le pays. Ainsi son potentiel industriel pourra être préservé et contribuer à une prospérité économique accrue de toute la population.

Le président de la Cour constitutionnelle de la République de Biélorussie, Petr Miklashevich, a insisté sur le fait que la liberté de la propriété et du commerce



Roger Dujardin, vice-président de l'UIHJ, pendant sa présentation - Roger Dujardin, Vice-President of the UIHJ, during his presentation



Artur Parfenchikov, directeur du Service fédéral des huissiers de justice de la Fédération de Russie, pendant sa présentation - Artur Parfenchikov, Director of the Federal Service of Judicial Officers of the Russian Federation

sont des piliers fondamentaux basés sur des normes constitutionnelles. Il y a lieu de protéger ces droits et ces libertés.

Parmi des différentes brillantes interventions des participants venus de l'Est et de l'Ouest, il y a lieu de mentionner celle d'Andrey Trebkov, président de l'Union internationale des avocats, qui est persuadé que la crise économique actuelle va continuer à avoir des effets à long terme. C'est une raison supplémentaire de considérer que la protection des droits économiques est essentielle, surtout dans les nouveaux États indépendants qui viennent de sortir du système soviétiques et qui n'ont pas encore pu acquérir beaucoup d'expérience dans ce domaine.

### Une communication entre professionnels à très haut niveau

Le représentant de l'UIHJ, Roger Dujardin, a étendu, à juste titre, dans son exposé remarquable, la protection du droit de l'exécution aux particuliers. Il ne s'est pas limité aux droits des créanciers, mais également aux droits des débiteurs, en condamnant toute forme de « *justice privée* » incompatible avec une démocratie dans un État de droit. Le vice-président de l'UIHJ a ensuite énuméré les principes et objectifs européens de l'exécution tels que la transparence et la séparation des pouvoirs. Il a expliqué de quelle façon l'accès aux services de l'exécution doit être organisé et quelles sont les attentes de l'Europe envers l'agent d'exécution. Les qualités de l'agent d'exécution, qu'il soit fonctionnaire ou profession libérale, doivent être celle d'un agent multitâches (« *multi-tasking* ») qui vit chaque jour la pluridisciplinarité. L'accès aux différentes bases de données est indispensable pour garantir à cet agent d'exécution « *multi-tasking* », un moyen efficace pour amener sa mission à terme avec succès. Un accès illimité du créancier à ces bases de données est cependant à éviter puisqu'il va à l'encontre du droit à la protection de la vie privée.

Artur Olegovich Parfenchikov, directeur du Service fédéral des huissiers de justice de la Fédération de Russie, a, quant à lui, plaidé à juste titre pour le transfert du recouvrement extrajudiciaire de créances vers les huissiers de justice ; un plaidoyer qui a été accueilli ouvertement par tous les participants. En conclusion, on peut dire qu'un des objectifs principaux de ce premier forum international a incontestablement été atteint, à savoir la communication entre professionnels à un très haut niveau, et ce non seulement entre instances judiciaires et ministères des différents États participants, mais également envers et avec des organisations internationales.

Le vice-président de l'UIHJ a été reçu par le ministre de la Justice de la République de Biélorussie, Victor Grigoryevich Golovanov. Celui-ci a manifesté tout son intérêt pour les Lignes directrices de la CEPEJ et a posé des questions très précises concernant le texte de l'intervention de Roger Dujardin. A la fin, le ministre de la justice a exprimé l'intention de créer dans son pays, si possible, un huissier de justice libéral.

Après avoir profité pleinement de l'hospitalité incomparable des autorités biélorusses, les délégués de l'UIHJ ont dû prendre un chemin de retour plutôt pénible. En raison des problèmes du trafic aérien causés par l'éruption du volcan islandais, Roger Dujardin et Marc Schmitz se sont vu obligés d'organiser leur retour d'une façon peu commune. Il s'agissait d'un voyage inoubliable de 27 heures en train (sans voiture restaurant) et 6 heures en voiture, soit 33 heures au total pour rejoindre leurs familles. Ce périple a été agrémenté d'une façon incomparable par le confrère Michal Redelbach de Pologne, qui lors de la traversée du train dans son pays, a organisé spontanément un repas chaud, un assortiment de gâteaux et une bouteille de vin rouge, le tout servi sur les quais de la gare de Varsovie ! Vive la confraternité !





## International Judicial Forum in Minsk (15-16 April 2010)

The UIHJ took part in the 1<sup>st</sup> Judicial International Forum Organized by the Supreme Economic Court of Belarus



*A droite, Viktor Kamenkov, président de la Cour suprême économique de la République de Biélorussie - On the Right, Viktor Kamenkov, President of the Supreme Economic Court of the Republic of Belarus*

### Attracting Foreign Investors

On April 15th and 16th 2010 was held in Minsk the first international judicial forum organized by the Supreme Economic Court of Belarus. The topic of the conference was the legal protection of rights. Many high representatives of the legal world of a vast number of countries including Azerbaijan, Armenia, Austria, the Czech Republic, Estonia, Hungary, India, Kazakhstan, Kirghizstan, Latvia, the Russian Federation, South Korea, Turkey, Venezuela, Vietnam and others, as well as various non-governmental organizations, answered the invitation of the Supreme Economic Court of Belarus and its president Victor Kamenkov, to take part in the event. The UIHJ was represented by its vice-president Roger Dujardin, and by Marc Schmitz, member of the Committee.

The forum took place in the prestigious National Library of Belarus, whose architecture reflects the contours of a diamond.

The forum was opened by the reading of a welcome speech written by President Lukashenko who perfectly introduced the meeting and the fixed topic. As the forum was organized by the Supreme Economic Court of the Republic of Belarus, it is only natural that the protection of the rights aimed by this forum centralized around the rights of economic entities.

Besides, President Kamenkov underlined in his speech the role of economic courts within the framework of modern economic reforms that justice can develop only by an increase in the transparency of the legal system.

The Minister for the Economic affairs of the Republic of Belarus, Nikolai Snopkov, drew the attention of the participants to the fact that the creation of a transparent and protective legal environment of the rights of economic entities is essential to attract foreign investors towards Belarus and to accompany the privatization process of companies which the country currently seeks. Thus its industrial potential will be able to be preserved and contribute to an increased economic prosperity for all the population.

Petr Miklashevich, President of the Constitutional Court of the Republic of Belarus, insisted on the fact that the freedom of ownership and trade are fundamental pillars based on constitutional standards. It is necessary to protect these rights and freedoms.

Among the many brilliant interventions of the participants coming from the East and West, it is necessary to mention that of Andrey Trebkov, President of the Union internationale des avocats, who is persuaded that the current economic crisis will continue to have long-term effects. Hence the importance to consider that the protection of economic rights is essential, especially in the

new independent States which have just left the Soviet system and which have not been able yet to acquire much experience in this field.

### A Communication between Professionals at Very High Level

The representative of the UIHJ, Roger Dujardin, extended rightly and in a remarkable talk the protection of the right of enforcement to private individuals. He did not limit himself to the rights of creditors, but also approached those of debtors, by condemning all forms of "private justice" incompatible with democracy in the Rule of Law. The vice-president of the UIHJ then enumerated the European principles and objective on enforcement such as transparency and separation of powers. He explained how access to enforcement services should be organized and what the European expectancies towards enforcement agents are. The qualities of enforcement agents, being civil servants or liberal professionals, should be that of a multi-tasking agent who exerts multi-field activities. Access to various databases is essential to guarantee these activities to this enforcement agent, an effective means to carry out his mission successfully in the long term. An unlimited access of the creditor to these databases should however be avoided since it goes against the right to the protection of private life.

Artur Olegovich Parfenchikov, Director of the Federal service of judicial officers of the Russian Federation, as for him, pled rightly for the transfer of extra-judicial debt collecting towards judicial officers ; a plea which was greeted openly by all the participants.

In conclusion, one of the main aims of this first international forum was undeniably reached, namely communication between professionals at very high level, and this not only between judicial bodies and ministries of the various participating States, but also towards and with international organizations.

The Vice-President of the UIHJ met Victor Grigoryevich Golovanov, Minister for Justice of the Republic of Belarus. Mr. Golovanov expressed all his interest for the Guide Lines of the CEPEJ and raised very precise questions concerning the presentation of Roger Dujardin. At the end, the Minister for justice expressed the intention to create in his country, if possible, a liberal judicial officer.

After having fully enjoyed the incomparable hospitality of Belarus authorities, the delegates of the UIHJ had to take a rather tricky journey home. Because of the air traffic problems caused by the eruption of the Icelandic volcano, Roger Dujardin and Marc Schmitz had to organize their return home in a rather uncommon way. They were to embark on an unforgettable journey: 27 hours on the train (with no facilities) followed by 6 hours in the car, that is to say 33 hours on the whole to join their families. This tour was highlighted in an extraordinary way by the fellow-member Michal Redelbach from Poland, who, while the rain crossed his country, spontaneously organized a hot meal, a set of desserts and a bottle of red wine, the whole been served on one of the platforms of the Warsaw train station ! Long live such fellowship!





## Participation de l'UIHJ au 10<sup>e</sup> anniversaire de la profession d'huissier de justice indépendant en Estonie

Le 4 mars 2011, les huissiers de justice d'Estonie ont célébré leur 10<sup>e</sup> anniversaire en organisant une conférence internationale qui s'est déroulée à Tallinn sur le thème : « Huissiers de justice estoniens : 10 ans de fonctionnement et d'expérience européenne ».



*Leo Netten, président de l'UIHJ, Janek Pool, président du bureau de l'Assemblée des huissiers de justice d'Estonie - Leo Netten, President of the UIHJ, Janek Pool, President of the board of the Assembly of the judicial officers of Estonia*



*Leo Netten, président de l'UIHJ - Leo Netten, President of the UIHJ*

### Un modèle établi au 13<sup>e</sup> siècle

C'est en mars 2001 que l'Estonie a institué un huissier de justice indépendant, basé sur le modèle en vigueur en France, en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg. Après dix années d'exercice, nos confrères voulaient célébrer dignement cet événement en organisant cette conférence internationale, et en invitant de nombreux représentants de pays européens ainsi que l'UIHJ. La délégation de l'UIHJ comprenait son président, Leo Netten, et son 1<sup>er</sup> secrétaire, Mathieu Chardon.

Ont également participé à cette manifestation les représentants de la profession d'huissier de justice de Bulgarie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Ancienne république yougoslave de Macédoine, et République tchèque.



*Väino Linde, président du Comité constitutionnel du Parlement*

*Väino Linde, president of the Constitutional Committee of the Parliament*

Cet événement était parfaitement organisé par la Chambre des huissiers de justice et des mandataires judiciaires, qui représente officiellement les deux professions. Le comité d'organisation de la conférence était présidé par notre excellente consœur Elin Vilippus, ancienne président du bureau de l'Assemblée des huissiers de justice d'Estonie.

La cérémonie d'ouverture était présidée par Rein Lang, ministre de la justice d'Estonie. Elle réunissait également Andres Hermet, président de la Chambre des huissiers de justice et des mandataires judiciaires, Ken-Marti Vaher, président du Comité des affaires juridiques au Parlement, Leo Netten et Janek Pool, président du bureau de l'Assemblée des huissiers de justice.

La cérémonie était introduite par Mati Kadak, vice-président de la chambre estonienne. Après les mots de bienvenue d'Andres Hermet, Ken Marti Vaher a rappelé que la profession d'huissier de justice en Estonie est issue du modèle français. Il a indiqué que les huissiers de justice libéraux sont plus motivés dans la souvent difficile mission d'exécuter une décision de justice. Cela implique de nombreuses responsabilités et compétences professionnelles, nécessitant une formation professionnelle continue. Rein Lang a ensuite précisé que la mise en place d'une profession libérale se situe dans le droit fil d'un phénomène de privatisation générale et que le modèle français, établi au 13<sup>e</sup> siècle, avait été choisi. Le ministre de la justice a également rappelé que l'exécution des décisions de justice ne doit pas être basée sur la seule compétition et que l'aspect de service public devait toujours prévaloir.

### L'anniversaire de tous les huissiers de justice du monde

A sa suite, Leo Netten a félicité la chambre estonienne pour cet heureux événement. Il a rappelé que l'Estonie a été le premier des trois États baltes à avoir adopté un modèle libéral pour ses huissiers de justice. Le président de l'UIHJ a évoqué les grandes étapes des réformes judiciaires qu'ont connus les pays de l'ex-bloc soviétique après la chute du mur de Berlin à partir du début des années quatre-vingt-dix. Leo Netten a ensuite rappelé les grands arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme relatifs à l'exécution des décisions de justice et la profession d'huissier de justice, faisant de l'huissier de justice un élément essentiel de l'État de droit. Il a indiqué que le phénomène de privatisation générale de la profession d'huissier de justice décrit par M. Lang a été observé dans tous les États ayant rejoint l'Union européenne depuis 2004 à l'exception de Chypre et Malte. Cela démontre que le modèle d'un huissier de justice indépendant et privé semble le mieux adapté pour répondre aux exigences d'efficacité auxquelles les citoyens sont en droit d'attendre, tout en répondant aux plus hauts critères de sécurité. Puis le président Netten a donné



un aperçu des principaux aspects des lignes directrices de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), adoptées le 17 décembre 2009 par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe. Enfin, il a exprimé sa grande satisfaction pour cet anniversaire et a remercié la chambre estonienne de son invitation : « *Votre anniversaire est aussi notre anniversaire à nous tous, huissiers de justice du monde !* ».

Le programme de la session plénière qui a suivi comprenait deux parties. Dans un premier temps se sont succédés à la tribune Priit Kama, vice-chancelier au ministère de la justice, Janek Pool, président du Bureau de l'Assemblée des huissiers de justice, Mathieu Chardon, Väino Linde, président du Comité constitutionnel du Parlement, et Pille Vaher, DG justice de la commission européenne. Janek Pool a présenté la profession d'huissier de justice en Estonie, en agrémentant son propos de tableaux et de chiffres. Mathieu Chardon a présenté un état général de la profession en Europe, en s'appuyant d'une part sur les données collectées par l'UIHJ, et d'autre part sur celles figurant dans les rapports de la CEPEJ. Pille Vaher a donné un aperçu des travaux en cours à la Commission européenne, en particulier ceux relatifs à la suppression de l'exequatur, en insistant sur le rôle des huissiers de justice dans l'exécution des décisions de justice. Il a adressé les remerciements de Viviane Reding, vice-présidente de la Commission européenne, pour l'apport de la profession d'huissier de justice dans la construction de l'espace judiciaire européen.

La seconde partie du programme a permis à trois intervenants de s'adresser au public. Mare Pork, psychologue, a traité de façon très vivante les difficultés auxquels devaient faire face les huissiers de justice dans l'exercice de leur profession, notamment eu égard au stress. Enfin, se sont exprimés Marko Aavik, vice-chancelier du ministre de la justice et Anneli Akeland, membre du bureau de la Chambre des notaires d'Estonie.

Rendez-vous est pris dans dix ans pour célébrer le vingtième anniversaire de nos confrères estoniens ! En attendant, à partir de cette année, plusieurs autres pays européens fêteront également le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'introduction de l'huissier de justice libéral dans leur pays, à commencer par la Roumanie, en octobre 2011.

## 10<sup>th</sup> anniversary of the occupation of the independent judicial officer in Estonia

**On 4 March 2011, the judicial officers of Estonia celebrated their 10<sup>th</sup> anniversary by organizing an international conference held in Tallinn on the topic: «Judicial officers Estonian: 10 years of operation and of European experience.»**

### A Model Established in the 13<sup>th</sup> Century

In March 2001, Estonia has established an independent judicial officer, based on the model in force in France, Belgium, the Netherlands and Luxembourg. After ten years of practice, our colleagues wanted to celebrate this event by hosting an international conference, and by inviting representatives of many European countries and the UIHJ. The UIHJ delegation included its president, Leo Netten, and its first secretary, Mathieu Chardon.

Representatives of the profession of judicial officer of Bulgaria, Czech Republic, Hungary, Latvia, Lithuania, and the FYRO-Macedonia also attended the event. The conference was perfectly organized by the Chamber of Judicial officers and Trustees in Bankruptcy of Estonia, officially representing the two professions. The Organisation committee of the conference was chaired by our excellent colleague Elin Vilippus, former president of the board of Assembly of the judicial officers of Estonia.

The opening ceremony was chaired by Rein Lang, Minister of Justice of Estonia. It also included Andres Hermet, chairman of the Chamber of Judicial officers and Trustees in Bankruptcy, Ken-Marti Vaher, chairman of the Legal Affairs Committee of the Parliament, Leo Netten and Janek Pool, chairman of the bureau of the Assembly of Judicial officers.



*De gauche à droite: Oksana Kutsmei, membre de la Chambre nationale des huissiers de justice et des mandataires judiciaires d'Estonie, Elin Vilippus, présidente du comité d'organisation de la conférence, Priit Kama, vice-chancelier au ministère de la justice d'Estonie, Mathieu Chardon, 1<sup>er</sup> secrétaire de l'UIHJ, Janek Pool, président du bureau de l'Assemblée des huissiers de justice d'Estonie*  
*From Left to right: Oksana Kustmei, member of the National Chamber of the judicial officer and Trustees in Bankruptcy of Estonia, Elin Vilippus, chair of the Organisation Committee of the conference, Priit Kama, vice-chancellor of the ministry of justice of Estonia, Mathieu Chardon, 1<sup>st</sup> secretary of the UIHJ, Janek Pool, chair of the board of the Assembly of the judicial officers of Estonia*



The ceremony was introduced by Mati Kadak, Vice-President of the Estonian Chamber. After the welcoming words of Andres Hermet, Ken Marti Vaher recalled that the profession of judicial officer in Estonia was set after the French model. He said that private judicial officers are more motivated in the often difficult task to enforce a court decision. This involves many skills and responsibilities, requiring permanent professional training. Rein Lang then stated that the establishment of the liberal profession is in line with a general phenomenon of privatization and that the French model, established in the 13<sup>th</sup> century, had been chosen. The minister for justice also recalled that the enforcement of judicial decisions should not be based solely on competition and that the public service aspect must always prevail.

### Birthday of all the Judicial Officers of the World

Then Leo Netten congratulated the Estonian Chamber for this happy event. He recalled that Estonia was the first of the three Baltic States having adopted a liberal model for its judicial officers. The president of the UIHJ spoke of the several steps relating to the judicial reforms experienced by the countries of the former Soviet bloc after the fall of the Berlin Wall in the early part of the Nineties. Leo Netten then recalled the major decisions of the European Court of Human Rights relating to the enforcement of court decisions and the occupation of judicial officer, making the judicial officer an essential element of the Rule of Law. He said that the general phenomenon of privatization of the profession of judicial officer described by Mr Lang was observed in all the states that joined the EU since 2004 except Cyprus and Malta. This shows that the model of an independent and private judicial officer seems best suited to meet the efficiency requirements that citizens are entitled to expect, while meeting the highest security standards. Then President Netten gave an overview of the key aspects of the Guide lines of the European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ), adopted on 17 December 2009 by the Committee of Ministers of the Council of Europe. Finally, he expressed his great appreciation for the anniversary and thanked the Estonian Chamber for the invitation: *"Your birthday is our birthday to us all, judicial officers of the world! "*

The agenda of the plenary session that followed consisted of two parts. Initially it included presentations from Priit Kama, Vice-Chancellor at the Ministry of Justice, Janek Pool, chair of the Bureau of the Assembly of judicial officers, Mathieu Chardon, Vaino Linde, president of the Constitutional Committee of the Parliament, and Pille Vaher, DG Justice of the European Commission.

Janek Pool presented the occupation of judicial officer in Estonia, illustrated with many facts and figures. Mathieu Chardon presented a general state of the profession in Europe, based on the data collected by the UIHJ, and also on those contained in the CEPEJ reports. Pille Vaher gave an overview of the work in progress at the European Commission, particularly those relating to the suppression of exequatur, emphasizing the role of judicial officers in the enforcement of court decisions. He expressed the appreciation of Viviane Reding, vice president of the European Commission, for the contribution of the profession of judicial officer in the construction of the European judicial area.

In the second part of the program three speakers addressed the public. Mare Pork, psychologist, spoke vividly of the difficulties judicial officers are facing in the exercise of their profession, especially with regard to stress. The two other speakers were Aavik Marko, Vice-Chancellor of the Minister of Justice and Anneli Akeland, Board Member of the Chamber of Notaries of Estonia.

Appointment is made in ten years to celebrate the twentieth anniversary of our Estonian colleagues! Meanwhile, from this year several other European countries will also celebrate the 10th anniversary of the introduction of a liberal judicial officer in their countries, starting with Romania in October 2011.



*Rein Lang, ministre de la justice d'Estonie*

*Rein Lang, Minister for Justice of Estonia*





## Réunion UIHJ-EuroDanube à Tallinn (Estonie) le 3 mars 2011

Le 3 mars 2011 a été organisée à Tallinn une réunion UIHJ-EuroDanube. Nous publions ici des extraits du rapport qui a été rédigé par le secrétariat d'UIHJ-EuroDanube



Juraj Podkonicky, secrétaire d'UIHJ-EuroDanube, Leo Netten, président de l'UIHJ  
Juraj Podkonicky, Secretary of UIHJ-EuroDanube, Leo Netten, President of the UIHJ

Présents (par ordre alphabétique) :

Bulgarie: Elitsa Hristova-Tsebova, Aneliya Glavanova

Estonie: Pool Janek, Elin Villipus, Marti Lääne, Oksana Kutsmei

Hongrie: Miklos Krejniker, Gyula Kovacs

Lettonie: Guna Berlande, Mara Grenina

Lituanie: Dovile Satkauskienė, Jurate Bakšyte-Lozorkevicė

FYRO-Macédoine: Antonio Kostanov, Georgieva Savetka

République tchèque: Juraj Podkonicky

UIHJ: Leo Netten, Mathieu Chardon

UIHJ-EuroDanube : Juraj Podkonicky, Otakar Svoboda:

Absent: Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie (aucun contact).

Juraj Podkonicky a ouvert la séance. Après avoir accueilli chaleureusement les participants, il a souligné que la réunion se tenait pendant le 10<sup>e</sup> anniversaire de la Chambre estonienne. Il a également loué la parfaite organisation de la réunion par la chambre estonienne. Il a en particulier remercié Elin Villipus, présidente du comité d'organisation, pour son invitation à Tallinn, la belle capitale estonienne.

Aucun membre d'UIHJ-EuroDanube ne proposant de sujet particulier, M. Podkonicky a suggéré une discussion libre. *« Parlons des problèmes actuels auxquels les États membres doivent faire face et essayons de trouver des solutions. Échangeons nos informations et nos points de vue »*, a-t-il proposé. Puis il a demandé au président de l'UIHJ, Leo Netten, de prononcer quelques mots d'ouverture. Leo Netten a salué les délégations ainsi que les organisateurs et les hôtes, la Chambre estonienne. *« Ce type de réunion, proposant une discussion ouverte sur les problèmes et permettant d'échanger des opinions, devrait être organisé au moins une fois par an »*, a-t-il estimé. L'UIHJ est en contact étroit avec UIHJ-EuroDanube. Une question importante qui pourrait être discutée est celle concernant le tarif et la rémunération des huissiers de justice. Les autres

thèmes, a-t-il indiqué, pourraient être proposés par les délégations elles-mêmes. M. Podkonicky a remercié M. Netten et a invité les délégations à faire une courte présentation de la situation dans leur pays.

### Lituanie

Dovile Satkauskienė, pour la Chambre nationale, a indiqué que la chambre a été créée il y a seulement huit ans et que le thème proposé par Leo Netten était d'actualité. Le nouveau ministère de la justice souhaite une réduction du tarif. *« Nous l'avons rencontré à plusieurs reprises »*, a-t-elle précisé, *« mais sans aucun résultat positif à ce jour »*. Malgré cela, elle espère que les tarifs resteront les mêmes, sinon cela pourrait engendrer de grandes difficultés.

### Lettonie

Guna Berlande et Mara Grenina, pour la Chambre lettone, ont informé les participants sur leurs trois problèmes principaux: le tarif, le compte affecté et la TVA. Tarifs : en Lettonie, au cours des trois dernières années, les tarifs ont été discutés par le ministère de la justice. Comment faire correspondre le montant des frais au travail accompli par les huissiers de justice, que faire en cas de non-paiement, etc. La situation pourrait être très compliquée, mais le fait que chaque étape doit être approuvée par la Chambre des huissiers de justice n'est pas remis en cause.

Les comptes affectés : La Chambre doit ouvrir des comptes affectés obligatoirement à la Banque centrale. Cela entraîne que les intérêts reviennent à l'État lui-même. Pour Leo Netten, cela est contraire aux dispositions de l'article 36 des Lignes directrices de la CEPEJ (Lignes directrices pour une meilleure mise en œuvre de la Recommandation Rec (2003) 17 du 9 Septembre 2003 du Conseil de l'Europe sur l'exécution). Cela pourrait être considéré comme une infraction de cet article. Le président Netten a recommandé d'en discuter avec le ministère.

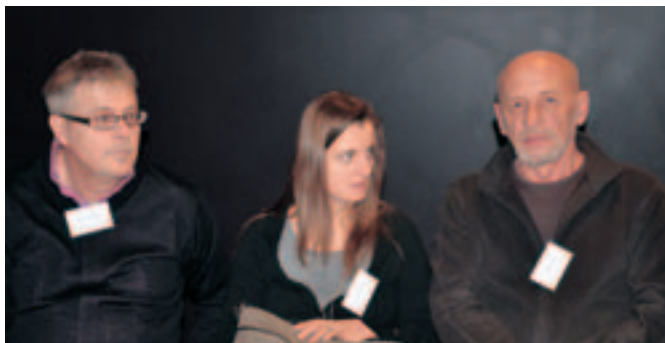
TVA : en Lettonie, chaque vente aux enchères de biens mobiliers et immobiliers génère une TVA à 20%. Cela entraîne de nombreuses difficultés, notamment la réduction du montant des sommes recouvrées pour le créancier. La situation est-elle similaire dans les autres pays d'UIHJ-EuroDanube, ont-elles demandé. M. Podkonicky a noté qu'il demandera à tous les membres de le tenir informé de la situation dans leurs pays.

### Bulgarie

Elitsa Hristova, pour la Chambre bulgare, a fait remarquer que les principaux problèmes concernent les sommes que les huissiers de justice doivent payer pour chaque enquête sur la situation actuelle du débiteur. Cela a pour effet non seulement d'augmenter les frais, mais aussi de réduire l'efficacité.

Au lieu d'adopter des mesures pour améliorer, accélérer et rendre plus efficaces les procédures, — ce qui très important pour les créanciers surtout en période de crise économique — le ministère de la Justice a proposé et fait imposer à l'Assemblée nationale un amendement de la loi sur les agents d'exécution privés et dans le Code de procédure civile, ce qui a considérablement retardé l'exécution en demandant le paiement anticipé des frais dus à l'État par le créancier pour chaque procédure, prise de privilège ou saisie. Il n'y a pas de véritable logique et aucune réponse au fait qu'une telle situation a été infligée au système judiciaire bulgare.

Outre le fait qu'il crée des inégalités tant entre les agents d'exécution privés et publics eux-mêmes (ces derniers faisant partie des tribunaux de district ne



La délégation hongroise  
The Hungarian delegation



Les délégations de ARY-Macédoine et de Bulgarie  
The delegations from the FYRO-Macedonia and Bulgaria



Elin Vilippus, présidente du Comité  
d'organisation de la conférence  
Elin Vilippus, President of the Organisation  
Committee of the Conference



Janek Pool, président du bureau de  
l'Assemblée des huissiers de justice d'Estonie  
Janek Pool, President of the board of the  
Assembly of the judicial officers of Estonia

doivent rien payer aux autres autorités publiques), qu'entre les créanciers et les débiteurs des agents d'exécution publics et privés, le nouvel amendement, crée des retards très importants dans le travail des agents d'exécution privés. M. Podkonicky a suggéré de contacter le président de la Chambre slovaque, Peter Molnar, qui a résolu le problème il y a quelques années dans son pays. Une conférence internationale qui traitera de ce problème sera organisée par la Chambre slovaque le 31 mars prochain à Bratislava. Comme l'a indiqué Elitsa Hristova, la situation semble s'améliorer par ailleurs, les discussions avec le ministère de la justice étant plus ouvertes.

### (Ancienne République yougoslave de) Macédoine

Le président de la Chambre, Antonio Kostanov, a qualifié la situation en ARY-Macédoine de crise majeure pour les officiers ministériels. Les baisses tarifaires subies au cours des derniers mois sont d'environ 30% en général (pour les mon-

tants inférieurs à 300 euros, elles sont de 80%). Cette situation a provoqué la décision provisoire des huissiers de justice du pays d'arrêter leurs activités globales dans les deux ou trois prochains mois si la situation ne s'améliore pas. Dans le même temps les tarifs ont été réduits pour les avocats, les notaires et les médiateurs d'environ 20 à 30%. En plus de cela, le ministère de la justice s'appête à supprimer le *numerus clausus*, ce que la chambre considère comme un coup de poignard à la profession libérale d'huissiers de justice. Pour cette raison le 5e anniversaire de la création de la profession dans l'ARY-Macédoine pourrait par là-même être son dernier. C'est pourquoi M. Kostanov a demandé à l'UIHJ et à UIHJ-EuroDanube une aide d'urgence. Leo Netten considère la situation dans le pays comme très compliquée. L'UIHJ essaie d'aider et de résoudre les problèmes. Il sera présent en ARY-Macédoine et s'est dit prêt à discuter avec les autorités responsables du pays. M. Kostanov a demandé aux États membres de l'UIHJ-EuroDanube une aide et une coopération active dans ce « combat contre l'État » dans son pays.

### Hongrie

Miklos Krejniker, président de la Chambre, a déclaré dans son exposé que, depuis la dernière réunion UIHJ-EuroDanube, il y a eu quelques modifications à la loi sur l'exécution des décisions de justice en Hongrie, toutes relatives à la création du service de l'huissier de justice.

### Estonie

Janek Pool, président du conseil d'administration de l'Assemblée des huissiers de justice, a déclaré qu'il allait informer de la situation en Estonie au cours de la conférence internationale de la chambre estonienne qui allait se tenir le lendemain. Le fait que l'Estonie est en période électorale signifie qu'il sera nécessaire de renouveler ou d'établir de nouveaux contacts et de discuter des problèmes avec le nouveau ministère et les membres du gouvernement et du parlement.

### République tchèque

M. Podkonicky a donné brièvement des informations sur la situation en République tchèque. La Chambre prépare actuellement le nouveau Code de procédure judiciaire en collaboration avec le ministère de la justice. Cela devrait entre autre supprimer ce que l'on appelle le parallélisme des voies d'exécution et d'en simplifier certains aspects (par exemple la vente de parts de sociétés commerciales ou la vente d'appartements en copropriété). Les ventes aux enchères de biens meubles et immeubles devraient également être simplifiées (appartements, maisons, terrains) et rendre l'ensemble du processus d'exécution plus rapide et plus efficace. Courant février la Chambre a organisé une discussion sur ces sujets avec les juges, les huissiers de justice et les représentants du ministère de la justice. La fin de la discussion est prévue en novembre 2011 et les propositions de loi devraient être finalisées pour la fin de l'année. Les discussions ont été closes par Leo Netten. Juraj Podkonicky a ensuite remercié les organisateurs de la conférence estonienne pour leur remarquable travail et pour avoir rendu possible cette conférence à Tallinn. Il a déclaré qu'il allait demander à tous les États membres d'UIHJ-EuroDanube un rapport sur la situation dans leur pays, quatre des onze membres n'étant pas présents à Tallinn. La prochaine réunion UIHJ-EuroDanube se tiendra en octobre 2011 (la date exacte est à confirmer) à Bucarest (Roumanie) à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de la création de la Chambre.

Pour le rapport complet de la réunion UIHJ-EuroDanube : [www.eurodanube](http://www.eurodanube)



## UIHJ-EuroDanube meeting in Tallinn (Estonia) on 3 March 2011

On 3rd March 2011 was held in Tallinn a UIHJ-EuroDanube. We publish here extracts of the report which was prepared by the UIHJ-EuroDanube secretariat

Present (in alphabetical order):

Bulgaria: Elitsa Hristova-Tsebova, Aneliya Glavanova

Czech Republic: Juraj Podkonický

Estonia: Janek Pool, Elin Villipus, Marti Lääne, Martin Lääne, Oksana Kutsmei

Hungary: Miklos Krejniker, Gyula Kovacs

Latvia: Guna Berlande, Mara Grenina

Lithuania: Dovile Satkauskienė, Jurate Bakšyte-Lozorkevicie

FYRO-Macedonia: Antonio Kostanov, Savetka Georgieva

UIHJ: Leo Netten, Mathieu Chardon

UIHJ-EuroDanube: Juraj Podkonický, Otakar Svoboda

Absent: Poland, Romania, Slovakia, Slovenia (no contact).

Juraj Podkonický opens the meeting. With warm welcome he remarked that the meeting celebrates the 10th anniversary of the Estonian Chamber. He also pointed out the perfect organization of the meeting by the Estonian chamber and especially Elin Villipus, Chief of organizing committee and thanked for the invitation to beautiful Estonian Capital Tallinn.

As no UIHJ-EuroDanube member proposed any concrete problem to be discussed at the conference, Mr Podkonický opened a free discussion. "Let's talk about what actual problems the member states are dealing and fighting with. Let's exchange opinions and solutions," he said. And then he asked the President of UIHJ, Leo Netten for the opening speech. Leo Netten saluted all the delegations and mainly the organizers and hosts, the Estonian Chamber. Such meeting, with open discussion about problems and with opinions exchange should be organized once a year at least, he said. The UIHJ is in close contact with UIHJ-EuroDanube. An important issue which could be discussed is tariff rates and remunerations of judicial officers. The other themes, he stated, should be proposed by the delegations themselves.

Mr Podkonický thanked Mr Netten and asked the delegations for a short presentation of the situations in their countries.

### Lithuania

Dovile Satkauskienė, for the National Chamber, mentioned that the chamber was established just 8 years ago and the actual problem is the one stated by Leo Netten. The new ministry of justice is enforcing the reduction of tariff rates. "We negotiated with him several times", she said, "but without any satisfactory result to this day". Despite this, she hopes the tariffs will remain; otherwise this could be a great problem.

### Latvia

Guna Berlande and Mara Grenina, for the Latvian Chamber, informed the participants about their three main targets: tariffs, deposit accounts and VAT.



Les délégations de Lettonie et de Lituanie - The delegations from Latvia and Lithuania

Tariffs: In Latvia within the last three years, the tariffs were approached by the ministry of justice: how the amount of compensation relates to the proceeding of the judicial officers' work, if they are not over paid, etc. The situation could be very complicated but the fact that every step must be agreed by the Chamber of judicial officers is relatively stable.

Deposit accounts: The Chamber must open deposit accounts at the Central Bank only. This causes that interests go to the state itself. This, Leo Netten said, is not allowed according to Article 36 of the CEPEJ Guidelines (Guidelines for a better implementation of Recommendation Rec (2003)17 of 9 September 2003 of the Council of Europe on enforcement). This could be treated as an infraction of the above article. Mr Netten recommended discussing this with the ministry. VAT: In Latvia from every auction of immovable and movables the VAT amounts to 20%. This causes a lot of complications including the reducing of amount of recovering for the creditor. Is the situation similar in other UIHJ-EuroDanube countries, they asked?

Mr Podkonický underwrote he will ask all the members to inform about the situation in their country.

### Bulgaria

Elitsa Hristova, for the Chamber, pointed out that the main problems are the fees the judicial officers must pay for every enquiry about the debtor's current situation. This not only causes the raising of price but also the reducing of the effectiveness.

Instead of adopting measures for improving fast and efficient enforcement, which are even more important for the creditors in times of economic crisis, the Ministry of Justice proposed and imposed at the National Assembly an amendment in the Law on Private Enforcement Agents and in the Civil Procedure Code, which drastically delays enforcement requesting advance payment of a state fee by the creditor for each separate reference, lien or distraint. There is not a logic and grounded answer to the question why such serious defeat is inflicted on the judicial enforcement in Bulgaria.

The new amendment, apart from creating inequality both between private and public enforcement agents (the latter, as part of the district courts, shall not pay to other state authorities any charge), and between creditors and debtors of private and public enforcement agents, results in extreme delay of private enforcement agents' work.

Mr Podkonický suggested contacting the President of Slovakian Chamber, Peter Molnár, who solved the problem a few years ago in his country. An international conference will be organized relating to this problem by the Slovakian Chamber on 31 March in Bratislava.

As Elitsa Hristova said, the situation on the other way seems to be better now, as the discussions with the Ministry of Justice enlarged recently.



### (Former Yugoslavian Republic of) Macedonia

The President of the Chamber, Antonio Kostanov, named the situation in FYRO-Macedonia as pure crisis for judicial officers. The cut-down of the tariffs within the last months amount approximately to 30% in general (For amounts under EUR 300 even 80%). This situation provokes the pre-decision of judicial officers in the country to stop their activities in general during next two-three month if the situation would not get better. At the same time the tariffs were reduced for the lawyers, notaries and mediators, too, by approximately 20 to 30%. On top of this, the ministry of justice is ready to suppress the Numerus clausus which the chamber must consider as a direct hit to the free profession of judicial officers. Because of this the 5th anniversary of the establishment of this profession in FYRO-Macedonia could be the last one at the same date. Therefore Mr Kostanov asked the UIHJ and UIHJ-EuroDanube for urgent help. Leo Netten considers the situation in the country as a very complicated one. The UIHJ tries to help and solve problems. He will be present in FYRO-Macedonia and is ready to talk to the responsible state authorities there. Mr Kostanov asked the member states of UIHJ-EuroDanube for help and active cooperation in this "fight with the state" in his country.

### Hungary

Miklos Krejniker, President of the national chamber said in his presentation that since the last UIHJ-EuroDanube meeting, there have been some amendments to the Hungarian enforcement act, all of which are related to the inception of a judicial officer's service.

### Estonia

Janek Pool, Chairman of the Board of Assembly of Judicial officers, said he was going to inform about the situation in Estonia during the tomorrow's international conference of the Estonian chamber. The fact is that Estonia in election time means it will be necessary to renew or establish new contact and discuss the problems with voted ministry members of government and parliament.

### Czech Republic

Mr Podkonicky informed shortly about the situation in the Czech Republic. Currently, the Chamber prepares in cooperation with the Ministry of justice the new Code of judicial proceeding. This should among others cancel the so-called paralleling in executions and simplify some enforcement procedures (e.g. sale of business company share or sale of cooperative flats). Also auctions sales of movables and immovable should also be simplified (flats, houses, lots) and make the whole process of enforcement quicker and more effective. In the middle of February the Chamber organized a discussion on these topics with judges, judicial officers and ministry of justice representatives. The end of discussion is expected in November 2011 and re-enactment up to the end of the year.

The discussion in Tallinn was concluded by Leo Netten. Then Juraj Podkonický thanked the Estonian organizers of the conference for the perfect work and for making the conference in Tallinn possible. He informed he will ask all UIHJ-EuroDanube member states for a report about the situation in their countries because 4 of 11 members were not present in Tallinn.

The next UIHJ-EuroDanube meeting will be held on October 2011 (exact date to be confirmed) in Bucharest (Romania) on occasion of the 10<sup>th</sup> anniversary of the Chamber's foundation.

For a full report of this UIHJ-EuroDanube session, go to: [www.eurodanube.eu](http://www.eurodanube.eu)

## Participation de l'UIHJ au colloque du 7 janvier 2011 à l'Université de Paris X (France)

Leo Netten, président de l'UIHJ, a participé le 7 janvier 2011 à un grand colloque organisé par l'université de Paris Ouest Nanterre La Défense (France) sur le thème de la chute du contentieux de l'impayé contractuel et l'évolution des pratiques de recouvrement



Ce colloque s'est situé dans le prolongement d'un appel d'offres lancé par le groupement d'intérêt public Mission de recherche droit et justice. On constate une chute importante des actions en paiement devant les juridictions en matière contractuelle depuis les années 1993-1994. En effet on est passé de 1 300 000 contentieux contractuels juridictionnels par an à environ 950 000. Pour comprendre les raisons de cette chute et en tirer des connaissances, deux équipes menées par les universités Jean Monnet de Saint-Etienne (France) et de Paris X Nanterre ont mené des recherches sur ce sujet.

Le colloque a donné l'occasion de présenter les travaux de recherche et réfléchir, avec universitaires et professionnels, à ce phénomène de baisse. Il a été placé sous la direction scientifique de Béatrice Thullier, professeur, et Laurence Sinopoli, maître de conférences.

Le président Netten a été invité pour donner le point de vue de la profession d'huissier de justice sur le plan mondial. Béatrice Thullier et Laurence Sinopoli ont évoqué les éléments permettant de comprendre cette chute du contentieux judiciaire, liés à de multiples facteurs tels la crise économique, le développement du recouvrement de créances, le surendettement, les procédures collectives, le coût des procédures ou encore la médiation.

Véronique Leroy-Karpierz (société Coface services) a expliqué comment, selon elle, les sociétés de recouvrement peuvent lutter contre l'impayé.

S'agissant du point de vue des avocats sur la question, Bruno Berger-Perrin, ancien bâtonnier des Hauts-de-Seine, avocat, a évoqué l'évolution du comportement de ce professionnel du droit, notamment eu égard à l'abandon de la culture du « tout-judiciaire ».





Puis les ambiguïtés du règlement amiable des impayés au travers du réaménagement précontentieux du contrat au règlement alternatif d'un litige ont été présentées par Pascal Ancel, professeur à l'université Jean-Monnet de Saint-Etienne.

Ydriss Ziane, maître de conférences à l'Institut d'administration des entreprises Sorbonne Business School, Gregor, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, a ensuite proposé des réflexions d'ordre économique sur le crédit et l'impayé.

Leo Netten a expliqué en quoi l'huissier de justice doit être considéré comme le guichet unique du recouvrement amiable et judiciaire. Il a en particulier rappelé que l'huissier de justice est le seul professionnel à pouvoir gérer le recouvrement de créances dans son intégralité, depuis la phase amiable, en contactant directement le débiteur afin d'obtenir un règlement ou octroyer des délais de

paiement, jusqu'à l'exécution, en passant par l'obtention d'un titre exécutoire. Ainsi, l'huissier de justice se positionne sur le marché comme l'interlocuteur privilégié et unique de tout créancier, qu'il soit un particulier, un grand donneur d'ordres ou un institutionnel.

Enfin, Daniel Lebeau, maître de conférences à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, a traité du clair-obscur de l'exécution civile.

Ce colloque très intéressant et particulièrement vivant a su mettre l'accent sur des données factuelles relatives à la chute du contentieux. Pour ce qui concerne la profession, il aura permis de démontrer une fois de plus le rôle central de l'huissier de justice dans le recouvrement de créances et dès lors sa participation active dans cette chute du contentieux, au bénéfice du service public de la justice, de l'économie et des justiciables.

## The UIHJ takes part in a Paris Ouest University seminar (France)

**Leo Netten, President of the UIHJ, took part on January 7<sup>th</sup>, 2011 in a large seminar organized by the University of Paris Ouest Nanterre La Defense (France) on the topic of the fall of litigation of unpaid contractual debts and the evolution of the practices of debt collecting**

This conference was in the prolongation of a tender launched by the Research Law and Justice Mission Group. There is an important drop of court litigations relating to payment of debts in contractual matter since the years 1993-1994. Indeed the 1.300.000 jurisdictional contractual disputes per annum in these years are now down to approximately 950 000. To understand the reasons of this decline and to draw some conclusions, two teams led by the universities Jean Monnet of Saint-Etienne (France) and Paris Ouest Nanterre La Defense undertook research on this subject.

The conference gave the opportunity to present the works and to reflect, with academics and professionals, on this phenomenon. It was placed under the scientific department of Beatrice Thullier, Professor at Law, and Laurence Sinopoli, university lecturer.

President Netten was invited to give the point of view of the occupation of judicial officer at world level. Beatrice Thullier and Laurence Sinopoli evoked the elements to understand this fall of the litigations, dependent on multiple factors such as

the economic crisis, the development of debt collecting, excessive debts, bankruptcy procedures, cost of procedures or mediation.

Veronique Leroy-Karpierz (Coface Services Company) explained how, according to her, debt collecting agencies can fight against unpaid debts. Being the point of view of lawyers on the question, Bruno Berger-Perrin, past President of the Hauts-de-Seine District Bar association, lawyer, evoked the evolution of the behavior of this law professional, in particular with regard to the abandonment of the "all-judicial" culture.

Then ambiguities of amicable settlement of unpaid debts through readjustment of pre-litigation period of the contract to alternative dispute resolutions were presented by Pascal Ancel, professor at Law at the Jean-Monnet University of Saint-Etienne.

Ydriss Ziane, university lecturer at the Sorbonne Business School, Gregor, University Paris 1 Pantheon Sorbonne, then proposed some reflections of economic order on debts and unpaid debts. Leo Netten explained why the judicial officer must

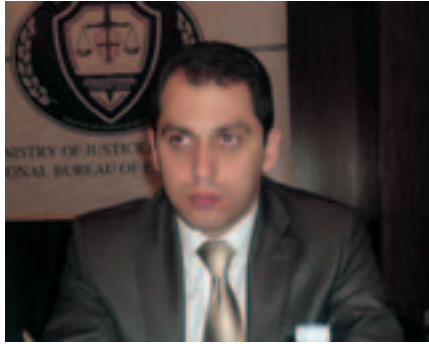
be regarded as the one-stop shopping of amicable and judicial debt covering. He recalled in particular that the judicial officer is the only professional able to manage the debt covering in his entirety, from the amicable phase, by dealing directly with the debtor in order to obtain a payment or to grant terms of payment, until enforcement, through the enforceable title. Thus, on the market the judicial officer is the privileged and single interlocutor of any creditor, whether he is a private individual, a large client or an institutional.

Lastly, Daniel Lebeau, university lecturer at the University Paris Ouest Nanterre La Defense, treated the "chiaroscuro" of civil enforcement.

This very interesting and particularly lively conference managed to stress factual data relating to the fall of court litigation. Concerning the profession, it made possible once again to show the central role of the judicial officer in the debt collecting process and consequently his active participation in this fall of court litigation, for the benefit of the public service of justice, the economy and the citizens.



Bernard Menut, 1<sup>er</sup> vice-président de l'UIHJ, et Bachana Shengelia, directeur du Bureau national de l'exécution de Géorgie - Bernard Menut, 1<sup>st</sup> Vice-President of the UIHJ, with Bachana Shengelia, Chairman of the National Bureau of Enforcement of Georgia



Lasha Maghradze, directeur adjoint du Bureau national de l'exécution de Géorgie - Lasha Maghradze, Deputy Chairman of the National Bureau of Enforcement of Georgia



De G. à D. : Shavleg Todua, directeur du Département juridique, Nika Melia, directeur du Bureau de l'exécution de Tbilissi (Bureau national de l'exécution de Géorgie)  
 From L. to R. : Shavleg Todua, Head of Legal Division, Nika Melia, Head of Tbilisi Bureau (National Bureau of Enforcement of Georgia)

## Participation de l'UIHJ à un programme TAIEX en Géorgie

Une délégation de l'UIHJ s'est rendue à Tbilissi (Géorgie) les 15 et 16 avril 2010 pour participer à un atelier international sur l'exécution des décisions de justice en Géorgie et à l'étranger, dans le cadre d'un programme TAIEX de l'Union européenne

### Pour un système d'exécution efficace en Géorgie

TAIEX (Technical Assistance and Information Exchange Instrument) est un instrument de la direction générale de l'élargissement de la Commission européenne. Cet instrument aide les pays bénéficiaires en matière de rapprochement, d'application et d'exécution de la législation de l'Union européenne. Dans ce contexte, un atelier international a été organisé avec le Bureau national de l'exécution (BNE) de Géorgie pour discuter des problèmes liés à l'exécution des décisions de justice dans ce pays, à la lumière de l'expérience de sept pays : Allemagne, Estonie, France, Israël, Lituanie, Pays-Bas et Suède.

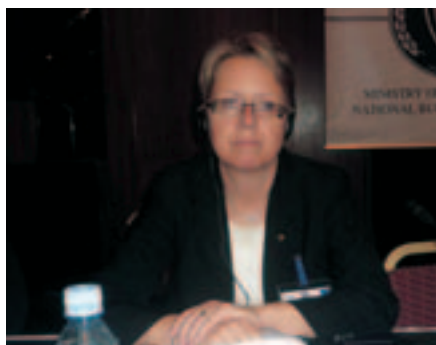
L'UIHJ était représentée par son premier président, Bernard Menut (France), son premier secrétaire, Mathieu Chardon (France) et son premier questeur, Jos Uitdehaag (Pays-Bas). Les autres experts internationaux étaient les suivants : Patrick Safar (France), trésorier-adjoint du bureau de la Chambre nationale des huissiers de justice de France, Ronit Rozin (Israël), directrice des districts du Nord et d'Haïfa de l'Autorité israélienne de l'exécution et du recouvrement, Dovile Satkauskienė (Lituanie), directrice de la Chambre nationale des huissiers de justice de Lituanie, Eva Liedstrom Adler, Sven Kihlgren et Jan Johansson (Suède), respectivement

directrice générale de l'exécution, directeur de l'exécution, et représentant de l'Autorité d'exécution de Suède, Rocki Albert (Estonie), huissier de justice, et Winfried Schuschke (Allemagne), professeur à l'université de Cologne.

Le caractère international de la conférence était rehaussé par la présence, parmi les quatre-vingts participants, de GTZ, responsable du programme de réformes dans le Sud du Caucase, d'USAID, de UNDP, de l'ambassade des États-Unis et de Suède, d'un avocat allemand et d'une experte slovaque. On a relevé également la présence de nombreuses hautes personnalités géorgiennes, procureurs, hauts magistrats, parlementaires, avocats, et de représentants des ministères de la justice, des Finances, et de Santé, du Travail et de la Sécurité sociale, ainsi que le président de la Chambre des notaires et nombreux établissements bancaires, de crédit et d'assurances.

La cérémonie d'ouverture était présidée par Jaba Ebanoidze, vice-ministre de la justice de Géorgie, Per Eklund, ambassadeur, chef de la délégation de la Commission européenne en Géorgie, Bachana Shengelia, directeur du Bureau de l'exécution de Géorgie, et Bernard Menut. Dans son discours de bienvenue, Bachana Shengelia, a indiqué que c'était la première fois que le BNE organisait une conférence internationale. Il a remercié l'ensemble

des intervenants et appelé de ses vœux que la réunion soit utile pour le développement du système de l'exécution en Géorgie. M. Ebanoidze a évoqué les nombreuses réformes en cours en Géorgie pour le développement économique. « Si nous n'avons pas un système d'exécution efficace, nous ne parviendrons pas à atteindre nos objectifs en terme de développement économique. Nous voulons avoir des outils plus efficaces pour faire en sorte que le créancier soit assuré d'un bon recouvrement. Il faut également, dans un système clair, garantir les droits des parties » a-t-il déclaré. Le vice-ministre de la justice a également évoqué la mise en place d'un fichier des débiteurs et du prochain traitement électronique des dossiers, avec également des enchères électroniques, « pour plus de transparence ». Il a terminé son discours en indiquant qu'il considérait cette conférence comme très importante car elle allait permettre d'échanger l'expérience des autres pays. Bernard Menut a remercié les autorités géorgiennes de son invitation et a félicité le BNE pour l'organisation de la conférence. Il a indiqué que l'UIHJ apportait tout son soutien à la Géorgie qui montrait son dynamisme et sa réactivité pour développer le secteur économique au travers la bonne exécution des décisions de justice. Il s'est déclaré très satisfait et heureux de la prochaine adhésion de la Géorgie à l'UIHJ lors du prochain conseil permanent de l'UIHJ à Glasgow (Ecosse) en mai 2010. Puis son excellence, Per Eklund, a confirmé le soutien de la Commission européenne à la Géorgie et à cette manifestation. « L'exécution est un élément essentiel de l'État de droit. Nous voulons vous aider à atteindre des standards européens » a-t-il dit.



*Eva Liedstrom Adler, Directrice générale du Service de l'exécution de Suède*

*Eva Liedstrom Adler, Chief Enforcement Director of the Swedish Enforcement Agency*



*De G. à D. : Yael Simonds-Yoaz, conseiller juridique, Ronit Rozin, directrice du District Nord et Haïfa, Service de l'exécution et du recouvrement d'Israël*

*From L. to R.: Yael Simonds-Yoaz, Legal Adviser, Ronit Rozin, Israeli Enforcement and Collection Authority*



*Sven Kihlgren, chef du service de l'exécution (Suède)*  
*Sven Kihlgren, Head of Enforcement, Swedish Enforcement Agency*

### Une parfaite organisation et des échanges très productifs

Pendant deux journées d'un travail intense dans d'excellentes conditions, en raison d'une parfaite organisation, les nombreux intervenants géorgiens et les experts internationaux ont pu longuement échanger leur expérience sur des thèmes aussi riches que variés. M. Shengelia et Shavleg Todua, chef du Département juridique du BNE, ont indiqué qu'il existe depuis juillet 2009 un double système d'exécution forcée en Géorgie, où les huissiers de justice fonctionnaires côtoient leurs trente-sept homologues libéraux « concurrents » tout en indiquant qu'il existait une excellente collaboration entre les deux systèmes.

Jos Uitdehaag a donné une présentation très complète des standards actuels en matière d'exécution, en particulier par rapport aux recommandations du Conseil de l'Europe en matière d'exécution et aux Lignes directrices de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) en la matière. Bernard Menut a présenté les avantages et les inconvénients des systèmes libéraux et fonctionnaires en matière d'exécution des décisions de

justice. Mathieu Chardon a donné un aperçu des activités quotidiennes d'un huissier de justice libéral. Ronit Rozin et sa collègue Yael Simonds-Yoaz, conseiller juridique, ont présenté les particularités du système israélien de l'exécution forcée. Aleksandre Barnabishvili, chef de la supervision régionale du BNE, et Dovile Satkauskienė, ont évoqué l'exécution en matière de biens immobiliers hypothéqués. Lasha Maghradze, directeur adjoint du BNE, et Sven Kihlgren ont évoqué les fichiers concernant les débiteurs. Puis Eva Liedstrom Adler, a présenté le Département de l'exécution forcée de Suède et son rôle pour assurer un équilibre entre les droits des créanciers et ceux des débiteurs. Une table ronde concernait les ventes aux enchères, notamment les enchères électroniques. L'expérience de Nika Melia, chef du bureau de Tbilissi du BNE et de Rocki Albert, a pu être partagée avec les participants. Il a également été question du sort des immeubles après leur vente aux enchères et des procédures d'expulsion de leurs occupants. Ce thème délicat a été traité par Shavleg Todua, Winfried Schuschke et Patrick Safar. Enfin, le dernier thème abordé a été celui encore plus délicat des procédures en matière de reprises

d'enfants, par Nika Melia et Giorgi Kabachia, chef du Service de la protection des enfants et des programmes sociaux au ministère de la Santé, du travail et de la Sécurité sociale.

Pendant leur séjour, les participants purent visiter les nouveaux locaux du BNE, situés dans la proche banlieue de Tbilissi, et encore en travaux.

On doit saluer le professionnalisme avec lequel la conférence a été organisée et l'excellence de l'accueil de nos amis géorgiens. Devant tant de manifestations d'amitié et de générosité, on comprend que les intervenants étrangers n'aient pas été pressés de rentrer chez eux. Leur vœu a été partiellement exaucé. Suite à la panique causée en Europe par l'éruption du volcan islandais, ils ont pu prolonger leur séjour géorgien pendant encore plusieurs jours !

Ce séminaire a également permis aux représentants de l'UIHJ de rencontrer la délégation israélienne qui participait à sa première mission internationale. Mme Rozin s'est déclarée très intéressée par l'UIHJ. Des contacts sont pris et devraient donner lieu à une rencontre tout prochainement.



*Mathieu Chardon, 1er secrétaire de l'UIHJ*  
*Mathieu Chardon, 1st Secretary of the UIHJ*



*Winfried Schuschke, professeur à l'Université de Cologne (Allemagne) - Winfried Schuschke, Professor at the University of Koln (Germany)*



*Jos Uitdehaag, 1er questeur du Comité de l'UIHJ*  
*Jos Uitdehaag, 1st Quaestor of the Committee of the UIHJ*



## Participation of the UIHJ in a TAIEX Program in Georgia

A delegation of the UIHJ went to Tbilisi (Georgia) on 15 and 16 April 2010 to take part in an international workshop on enforcement of courts decisions in Georgia and abroad, within the framework of a TAIEX program of the European Union



Vue de Tbilissi - A view of Tbilisi

### For an effective enforcement system in Georgia

TAIEX (Technical Assistance and Information Exchange Instrument) is an instrument managed by the Directorate-General Enlargement of the European Commission. It supports partner countries with regard to the approximation, application and enforcement of European Union legislation. In this context, an international workshop was organized with the National Bureau of Enforcement (NBE) of Georgia to discuss the problems relating to the enforcement of court decisions in this country, in the light of the experience of seven countries: Estonia, France, Germany, Israel, Lithuania, the Netherlands and Sweden.



Patrick Safar, vice-trésorier du bureau de la Chambre nationale des huissiers de justice de France - Patrick Safar, Vice-Treasurer of the board of the National Chamber of the Judicial Officers of France

The UIHJ was represented by its first president, Bernard Menut (France), its first secretary, Mathieu Chardon (France) and its first quaestor, Jos Uitdehaag (the Netherlands). The other international experts were as follows: Patrick Safar (France), vice-treasurer of the board of the National Chamber of Judicial Officers of France, Ronit Rozin (Israel), director of the districts of the North and Haifa of the Israeli Enforcement and Collection Authority, Dovile Satkauskiene (Lithuania), director of the National Chamber of the judicial officers of Lithuania, Eva Liedstrom Adler, Sven Kihlgren and Jan Johansson (Sweden), respectively Chief enforcement director, Head of Enforcement, and representative of the Swedish Enforcement Authority, Rocki Albert (Estonia), judicial officer, and Winfried Schuschke (Germany), professor at the university of Köln.

The international character of the conference was also given by the presence, amongst the 80 participants, of GTZ, Team Leader of the program on "Advice on Legal and Judicial Reform in South Caucasus", USAID, UNDP, the US Embassy, a German lawyer and a Slovakian expert. Also attended the conference high representatives of Georgian authorities such as prosecutors, high judges, an attorney, representatives of the Parliament, the ministries of justice, of Finances, of Health, Labor and Social Security, as well as the Chairman of Notary Chamber and many banks, credit and insurances companies.

The opening ceremony was chaired by Jaba Ebanoidze, Deputy Minister of justice of Georgia, Per Eklund, ambassador, Head of the delegation of the European Commission to Georgia, Bachana Shengelia, Chairman of the NBE, and Bernard Menut. In his welcome speech, Bachana Shengelia, indicated that this was NBE's first international conference. He thanked all the speakers and wished for this meeting to be valuable for the development of the enforcement system in Georgia. Mr. Ebanoidze evoked the many reforms in progress in Georgia for its economic development. "If we do not have an effective enforcement system, we will not manage to achieve our goals in term of economic development. We want to have more effective tools so that the creditor is ensured of a good collecting. It is also necessary, in a transparent system, to guarantee the rights of all parties" he declared. The Deputy Minister of justice also evoked the installation of a debtors' register and the forthcoming electronic treatment of cases, as well as electronic auction sales, "for more transparency". He ended his speech by indicating that he considered this conference as very important because it was going to make it possible to share the experience with other countries. Bernard Menut thanked the Georgian authorities for their invitation and congratulated the NBE for the excellent organization of the conference. He indicated that the UIHJ gave all its support to Georgia which showed its dynamism and its reactivity to develop the economic sector through the good enforcement of court decisions. He declared himself very satisfied and happy of the forthcoming membership of Georgia to the UIHJ at the time of the next permanent council of the UIHJ in Glasgow (Scotland) in May 2010. Then his Excellency, Per Eklund, confirmed the support of the European Commission to Georgia and to this event. "Enforcement is an essential element of the Rule of law. We want to help you to reach European standards" he said.

### A perfect organization for very productive exchanges

During two days of an intensive work under excellent conditions, thanks to a perfect preparation, the many Georgian speakers and international experts could lengthily exchange their experience on rich and varied topics. Mr. Shengelia and Mr. Shavleg Todua, head of the Legal Division of the NBE, indicated that since July 2009 there is a double system of enforcement in Georgia, where civil servant judicial



*Pendant la cérémonie d'ouverture, en présence du vice-ministre de la justice de Géorgie et de son excellence monsieur l'ambassadeur, chef de la délégation de la Commission européenne en Géorgie.  
During the opening ceremony, in the presence of the Deputy Minister of Justice of Georgia, and his Excellency, Ambassador, Head of the Delegation of the European Commission to Georgia.*



*De G. à D. : Dovile Satkauskienė, directrice de la Chambre nationale des huissiers de justice de Lituanie, Jan Johansson, représentant du Service de l'exécution de Suède  
From L. to R.: Dovile Satkauskienė, Director of the National Chamber of Judicial Officers of Lithuania, Jan Johansson, representative of the Swedish Enforcement Agency*

officers mix with their thirty-seven "competitor" liberal counterparts while mentioning the excellent collaboration between the two professionals.

Jos Uitdehaag gave a very complete presentation of the current standards as regards enforcement, in particular in the light of the recommendations and the Guide Lines of the Council of Europe and the European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ) on enforcement. Bernard Menut presented the pros and cons of the liberal and civil servant systems as regards enforcement of court decisions. Mathieu Chardon gave an outline of the daily activities of a liberal judicial officer. Ronit Rozin and her colleague Yael Simonds-Yoaz, legal adviser, presented the characteristics of the Israeli Enforcement system. Aleksandre Barnabishvili, Head of Regional Supervision of the NBE, and Dovile Satkauskienė, evoked the enforcement of cases with regards to mortgaged property. Lasha Maghradze, Deputy

Chairman of the NBE, and Sven Kihlgren evoked the issues relating to debtors' registry. Then Eva Liedstrom Adler, presented the Swedish Enforcement authority's role in society, in particular that to ensure balance between debtor's and creditor's rights. A roundtable also took place on auction procedures, including online auctions in Georgia and Europe. The experience of Nika Melia, Head of Tbilisi Bureau of the NBE and Rocki Albert, could be shared with the participants. It was also question of the rights of the new owner after realization of immovable property and procedure of eviction. This delicate topic was adequately touched upon by Shavleg Todua, Winfried Schuschke and Patrick Safar. Lastly, the final topic approached the even more delicate enforcement procedures of cases with regards to transfer of a child, by Nika Melia and Giorgi Kabachia, Head of Unit for Child Care and Social Programs of the Ministry of Health, Labour and Social Security.

During the conference, the participants could visit the new head office of the NBE, located in the suburb of Tbilisi and still under construction.

The professionalism with which the conference was organized and the excellence of the reception of our Georgian friends must be specially mentioned here. In front of such expressions of friendship and generosity, it is easy to understand why the foreign speakers were not in a hurry to go back home. Well, their wish was partially granted. Following the panic caused in Europe by the eruption of the Icelandic volcano, they were able to extend their Georgian stay for several days!

This seminar also made it possible for the representatives of the UIHJ to meet the Israeli delegation for which it was the first international mission. Mrs. Rozin declared herself very interested by the UIHJ. Contacts are made and soon should give place to a meeting.



Emmanuel Grammatopoulos

## Décès du président Emmanuel Grammatopoulos

**Nous avons appris avec une grande tristesse la disparition d'Emmanuel Grammatopoulos, ancien président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Grèce**

Né en 1935, il devient huissier de justice en 1961. Il fut à l'origine de la création de l'organe syndical de deuxième degré pour les huissiers de justice grecs, qui vu le jour à l'issue de six années de démarches incessantes auprès des autorités. Aujourd'hui, la loi « 2318/1995 » (le Code des huissiers de justice) est toujours en vigueur en Grèce.

Emmanuel Grammatopoulos fut le premier président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Grèce. Il exerça cette fonction entre 1995 et 2000, année où il prit sa retraite. Il fut aussi le président de la plus grande association des huissiers de justice de Grèce, de 1996 à 2000.

Ardent défenseur de l'UIHJ, il a contribué à la participation active des huissiers de justice grecs au sein de l'organisation. Depuis 1995, la chambre nationale grecque a toujours participé aux manifestations et aux congrès de l'UIHJ.

C'est pendant sa présidence qu'en 2000 l'UIHJ organisa l'un de ses plus grands congrès internationaux, à Athènes.

En 2005, pendant le Conseil permanent de l'UIHJ à Paris, il a été nommé membre honoraire de l'UIHJ. Ce titre lui a été décerné par le président Jacques Isnard.

L'Union présente ses condoléances attristées à sa famille, ses proches et ses amis. Jacques Isnard, président honoraire de l'UIHJ qu'une profonde amitié liait au président Grammatopoulos, nous a adressé ce message que nous publions.

*Emmanuel, mon ami,*

*Nous étions là, à Paris, dans mon bureau.*

*C'était au printemps 1993, lui conduisant la délégation d'huissiers de justice venant de Grèce, moi l'accueillant, fraîchement investi dans mes fonctions de président de la Chambre nationale des huissiers de justice française.*

*L'instant était un brin historique. En effet, depuis 1952, date de la création de l'Union à laquelle la Grèce avait pris une part active, jamais nos confrères grecs n'avaient plus reparu sur la scène internationale.*

*Sans doute, n'avais-je pas imaginé là que cet entretien de cette journée mémorable allait sceller une longue et profonde amitié de près de 20 ans avec celui qu'un cruel destin vient de nous enlever.*

*Infatigable animateur à la stature de ces héros helléniques de légende, sachant conjuguer charisme naturel et autorité consentie, le président Grammatopoulos – Emmanuel – devait apparaître comme l'architecte de cette nouvelle et moderne profession d'huissier de justice qui se profilait dans ce beau pays berceau de culture et d'histoire.*

*À la faveur de relations normalisées et de rencontres renouvelées, mais surtout à l'occasion de cet incomparable congrès du millénaire (mai 2000) d'Athènes, chacun à l'Union put apprécier la dimension qu'occupait cet acteur polyglotte dans l'ordre international.*

*Reconnu et consacré par la communauté internationale, plébiscité par ses pairs, il reçut les plus hautes marques de reconnaissance de notre organisation qui lui décerna le diplôme d'honneur et lui conféra l'honorariat au lendemain de son départ à la retraite.*

*Fatigué, diminué, mais toujours aux aguets quand il s'agissait de « sa » profession, constamment au fait des mouvements qui rythment la marche de l'UIHJ, il fut - malgré sa santé défaillante - parmi ceux des années 90, promoteur de la rénovation de l'Union, à participer au dernier congrès tenu en septembre à Marseille.*

*Aujourd'hui, toute la communauté grecque pleure un grand président. Toute l'Union est orpheline d'un de ses grands dirigeants.*

*Près de vingt années de souvenirs...*

*J'ai peine à contenir mes larmes de douleur face à la perte d'un ami comme seule l'Union sait toute la portée que recèle ce mot.*

Jacques Isnard  
Président honoraire de l'UIHJ



## Death of President Emmanuel Grammatopoulos

**We learned with Great Sadness the Passing Away of Emmanuel Grammatopoulos, Past President of the National Chamber of the Judicial Officers of Greece**



*Jacques Isnard remet le titre de membre honoraire de l'UIHJ à Emmanuel Grammatopoulos, ancien président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Grèce pendant le conseil permanent de l'UIHJ en novembre 2005*

*Jacques Isnard gives the Honorary membership of UIHJ title to Emmanuel Grammatopoulos, past President of the National Chamber of Judicial Officers of Greece, during the Paris permanent council of the UIHJ in November 2005*

Born in 1935, he became judicial officer in 1961. He was at the origin of the creation of the trade-union body of second degree for the Greek judicial officers, at the conclusion of six years of ceaseless steps near the authorities. Today, the law "2318/1995" (the Code of the judicial officers) is still in force in Greece.

Emmanuel Grammatopoulos was the first President of the National Chamber of the judicial officers of Greece. He exerted this function between 1995 and 2000, year when he retired. He was also the President of the greatest association of judicial officers of Greece, from 1996 to 2000.

Fervent defender of the UIHJ, he contributed to the active participation of the Greek judicial officers within the organization. Since 1995, the Greek national chamber always took part in all the demonstrations and congresses of the UIHJ.

It is during his presidency that in 2000 the UIHJ organized one of its greatest international congresses, in Athens.

In 2005, during the Paris permanent Council of the UIHJ, he was appointed honorary member of the UIHJ. This title was given to him by President Jacques Isnard.

The Union presents its saddened condolences to his family, his relatives and his friends. Jacques Isnard, Honorary President of the UIHJ that a deep friendship bound to President Grammatopoulos, sent us the following message.

*Emmanuel, my friend,*

*There we were in my office, in Paris.*

*The time was Spring 1993. He was leading the delegation of the judicial officers coming from Greece. I was greeting him as the newly appointed President of the National Chamber of the judicial officers of France.*

*The moment was indeed historical. Since 1952, date of the creation of the Union to which Greece had taken an active part, our Greek fellow-members had not reappeared on the international scene.*

*Undoubtedly, I had not imagined that this meeting during this memorable day was going to seal a long and deep friendship of almost 20 years with the one that a cruel destiny has just taken from us.*

*Untiring organizer with the stature of these Hellenic legendary heroes, knowing how to combine natural charisma and accepted authority, President Grammatopoulos - Emmanuel — would turn to be the architect of this new and modern occupation of judicial officer which was appearing in this beautiful country, cradle of culture and history.*

*With the help of standardized relations and many meetings, but especially at the time of this incomparable congress of the Millennium (May 2000) in Athens, each one within the Union could appreciate the dimension that this polyglot actor in the international order occupied.*

*Recognized and crowned by the international community, supported by his pairs, he received the highest marks of recognition from our organization when he received the diploma of honor as well as the honorary membership shortly after his retirement.*

*Tired and his health failing, but always on the watch when it came to "his" profession, constantly up to date with the movements which mark the pace of the UIHJ, he was - in spite of his condition - among those of the Nineties, promoter of the restoration of the Union, to take part in the last congress held in September in Marseilles.*

*Today, the whole of the Greek community mourns a great president. The whole of the Union is orphan of one of its greatest leaders.*

*Nearly twenty years of memories...*

*It is hard for me to conceal my tears of pain facing the loss of a friend as the Union knows the full meaning of this word.*

Jacques Isnard  
Honorary President of the UIHJ



## 5<sup>e</sup> session UIHJ-EuroDanube à Pecs (Hongrie) les 15 et 16 avril 2010

La Hongrie a accueilli la 5<sup>e</sup> session UIHJ-EuroMed sur le thème d'e-Justice, avec la participation de huit pays et de Leo Netten, président de l'UIHJ



Les participants - The participants

### Les bienfaits des nouvelles technologies

C'est dans la charmante ville de Pecs au sud de la Hongrie, que s'est déroulée, les 15 et 16 avril 2010, la dernière session d'UIHJ-EuroDanube, sur le thème d'e-Justice.

Nos confrères de Hongrie bien entendu mais aussi d'ARY-Macédoine, de Lettonie, de Lituanie, de Pologne, de République tchèque, de Roumanie et de Slovaquie étaient représentés.

Lors de la cérémonie d'ouverture, après une présentation de la ville de Pecs par notre confrère Giulia Kovacs, Miklos Krejniker, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Hongrie, ouvrit le colloque en saluant les délégations. Il évoqua ensuite les bienfaits des nouvelles technologies notamment en Hongrie en ce qui concerne la procédure d'injonction de payer qui verra ses délais d'exécution réduits grâce à la transmission électronique des titres à la chambre nationale hongroise qui les redistribuera elle-même par la même voie aux huissiers de justice compétents.

Le président de l'UIHJ, Leo Netten, félicita la chambre hongroise et notre confrère tchèque Juraj Potkonicky, secrétaire d'UIHJ-EuroDanube et Zsolt Orell (Hongrie), vice secrétaire, pour l'organisation de cette session. Il tint à souligner par une minute de silence la présence de la délégation polonaise malgré la tragédie qui venait de frapper la tête de ce pays. Il aborda ensuite le rôle primordial d'e-Justice dans le monde judiciaire et se félicita de l'avancée des huissiers de justice dans ce domaine par rapport aux autres professions.

Il insista sur le rôle de la formation pour la promotion d'e-justice et céda sur ce plan la parole à Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ qui rappela les objectifs du Centre international de formation dont le principal est de fournir aux huissiers de justice de

tous les pays un même niveau de formation grâce au partage de méthodes et de sujets communs.

Elle termina en lançant un appel au président hongrois pour voir organiser une prochaine session de formation européenne à Budapest.

Juraj Potkonicky prit alors la parole pour présenter UIHJ-EuroDanube et sa nouvelle organisation au travers notamment du site web et du financement sponsorisé.

### Moderniser la gestion des procédures

Le colloque se déroula ensuite en deux temps : tout d'abord une première partie consacrée à l'état d'avancement et d'utilisation d'e-justice dans les différents pays d'UIHJ-EuroDanube puis une seconde partie fut dédiée à l'actualité des pays composant cette organisation.

C'est ainsi que la Hongrie fit une présentation de la gestion électronique des dossiers d'exécution rappelant qu'e-Justice doit servir à moderniser la gestion des procédures pour libérer et réunir les forces et ainsi augmenter les profits. Les projets des huissiers de justice de ce pays concernent notamment les communications entre la Chambre nationale et les huissiers de justice, l'établissement d'un registre des saisies, ou la recherche des biens du débiteur.

Le président des huissiers de justice d'ARY-Macédoine, Antonio Kostanov, déclara que, dans son pays, les documents des études sont tous scannés et conservés électroniquement mais qu'il n'y a pas d'échanges informatiques entre les huissiers de justice. Ceux-ci peuvent en revanche obtenir des renseignements concernant les personnes morales par voie informatique et leur souhait actuel est d'accroître cet accès aux données concernant les débiteurs en général pour le rendre plus complet.

Nos confrères roumains nous firent ensuite part de la création toute récente d'un réseau judiciaire roumain entre les juges, les notaires et les huissiers de justice pour l'échange des informations et des documents.

En République tchèque l'évolution e-Justice a été déterminante l'année dernière puisqu'elle a vu la création d'une boîte d'échanges de bases de données que toutes les autorités judiciaires, ministères et entreprises peuvent consulter. Il existe également



Juraj Potkonicky



Françoise Andrieux

des échanges électroniques pour l'exécution entre les juges et les huissiers de justice.

Le président de la chambre nationale slovaque expliqua qu'en Slovaquie e-Justice n'en est qu'à ses premiers balbutiements (puisque actuellement seuls quelques documents parmi les moins importants sont transmis) mais ne demande qu'à se développer.

En Pologne, notre confrère Michal Redelbach évoqua le système de transmission des décisions dans les études d'huissiers de justice mis en place depuis janvier 2010. Le système foncier polonais permettra aussi très prochainement d'inscrire des hypothèques en ligne.

En Lituanie, un projet de code sur e-justice est actuellement devant le Parlement. Ce projet règle la signature électronique, les ventes aux enchères électroniques et l'introduction d'instance par voie dématérialisée.

Enfin, nos confrères lettons indiquèrent que les huissiers de justice travaillent actuellement à la mise en place d'un système unifié pour l'exécution des dossiers. Le problème en Lettonie est que toutes les autorités et tous les ministères ont leur propre système et que, pour l'instant, il n'y a pas de connexion entre eux. Pour autant, nos confrères lettons participent à des ateliers et sont consultés par le ministère de la justice pour l'amélioration des voies d'exécution et de leur support.

Cette session d'UIHJ-EuroDanube se termina par une soirée conviviale au cours de laquelle les frasques du volcan Eyjafjöll qui retenait la plupart des participants sur le sol hongrois furent oubliées...

En attendant la prochaine session d'UIHJ-EuroDanube, rendez-vous sur son site : <http://www.eurodanube.eu/fr>





## 5<sup>th</sup> UIHJ-EuroDanube Session in Pecs (Hungary) on April 15<sup>th</sup> and 16<sup>th</sup> 2010

Hungary hosted the 5<sup>th</sup> UIHJ-EuroMed Session on the Topic of e-Justice, with the Participation of Eight Countries and Leo Netten, President of the UIHJ

### Benefits of New Technologies

It is in the charming town of Pecs in the South of Hungary that took place, on 5 and 6 April 2010, the last UIHJ-EuroDanube session, on the topic of e-Justice.

Our colleagues from Hungary of course but also from Czech Republic, FYRO-Macedonia, Latvia, Lithuania, Poland, Romania and Slovakia were represented.

At the time of the opening ceremony, after a presentation of the city of Pecs by our fellow-member Giulia Kovacs, Miklos Krejniker, President of the National Chamber of the judicial officers of Hungary, opened the conference by greeting the delegations. He then evoked the benefits of new technologies in particular in Hungary with regard to the procedure of order for payment which will see its completion periods reduced thanks to the electronic transmission of titles to the Hungarian National chamber which will redistribute them to the locally competent judicial officers also electronically.

The president of the UIHJ, Leo Netten, congratulated the Hungarian chamber and our Czech fellow-member Juraj Potkonicky, secretary of UIHJ-EuroDanube and Zsolt Orell (Hungary), vice secretary, for the organization of this session. He made a point of underlining by one minute of silence the presence of the Polish delegation in spite of the tragedy which had just struck the head of the country. He then approached the central role of e-Justice in the legal world and was pleased with the upfront position of the judicial officers in this field compared to other professions. He insisted on the role of training for the promotion of e-Justice and asked Françoise Andrieux, general secretary of the UIHJ, to make a presentation on the topic. Our colleague pointed out the objectives of the International Training Center, one of the main ones being to provide to the judicial officers of all the countries the same education level thanks to the sharing of methodology and common topics. She finished her talk by suggesting to the Hungarian president to organize a forthcoming European training course in Budapest.

Juraj Potkonicky then spoke to present UIHJ-EuroDanube and its new organization in particular

through the Website and the sponsored financing.

### To Modernize the Management of Procedures

The conference proceeded then in two times. The first part was devoted to the progression and the use of e-Justice in the various countries of UIHJ-EuroDanube. Then the second part was dedicated to the topicality of the counties composing this organization.

Thus, Hungary made a presentation on the electronic management of enforcement cases while reminding that e-Justice must aim at modernizing the management of procedures to liberate and unite forces in order to increase profit. The projects of the judicial officers of this country relate in particular to the communications between the National chamber and the judicial officers, the establishment of a register of attachments, or the information on the goods of the debtor.

The president of the judicial officers of ARY-Macedonia, Antonio Kostanov, stated that, in his country, the documents of the offices all are electronically scanned and preserved but that there are no data-processing exchanges between judicial officers. However, those can obtain information electronically concerning legal persons. The current wish is to increase this access to data concerning debtors in general to make it more complete.

Our Rumanian fellow-members then informed us of the very recent creation of a Rumanian Legal network between judges, notaries and judicial officers for exchanging information and documents.

In the Czech Republic the e-Justice evolution was decisive last year since it saw the creation of a box of exchanges of databases that all legal authorities, ministries and companies can consult. There are also electronic exchanges relating to enforcement between judges and judicial officers.

The President of the Slovak National chamber explained that in Slovakia e-Justice is only at its early stage (since currently only some documents among the least important are transmitted) but will surely develop.

In Poland, our fellow-member Michal Redelbach evoked the system of transmission of decisions in

the offices of judicial officers, in place since January 2010. The Polish Land system will also make it possible very soon to register mortgages on line. In Lithuania, a project of code on e-Justice is currently before the Parliament. The bill regulates electronic signature, electronic auctions and electronic documents initiating proceedings.

Lastly, our Latvian fellow-members indicated that the judicial officers currently work at the installation of a unified system for the execution of cases. The problem in Latvia is that all the authorities and all the ministries have their own system and that, for the moment there is no connection between them. For as much, our Latvian fellow-members take part in workshops and are consulted by the ministry for justice on the improvement of enforcement procedures and their backings.

This UIHJ-EuroDanube session ended with a convivial evening during which the pranks of the Eyjafjöll volcano which retained the majority of the participants on Hungarian ground were forgotten...

So until the next UIHJ-EuroDanube session please visit its website:

<http://www.eurodanube.eu/en>



De G. à D. : Juraj Potkonicky (République tchèque), secrétaire d'UIHJ-EuroDanube, Françoise Andrieux, secrétaire général d'UIHJ, Leo Netten, président de l'UIHJ - From L. to R.: Juraj Potkonicky (Czech Republic), Secretary of UIHJ-EuroDanube, Françoise Andrieux, general Secretary of the UIHJ, Leo Netten, President of the UIHJ



Michal Redelbach, vice-président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Pologne avec Juraj Potkonicky et Gyuilia Kovacs (Hongrie) - Michal Redelbach, vice-president of the National Chamber of Judicial Officers of Poland, with Juraj Potkonicky and Gyuilia Kovacs (Hungary)



## L'UIHJ rencontre le ministre de la Justice de Moldavie au Conseil de l'Europe

A l'occasion de la table ronde qui s'est tenue les 15 et 16 mars 2010 au Conseil de l'Europe sur la non-exécution ou l'exécution tardive des décisions de justice en droit interne, l'UIHJ a rencontré Alexandru Tanase, ministre de la justice de Moldavie

La délégation moldave à la table ronde était fortement représentée par Alexandru Tanase, ministre de la justice, Veaceslav Negruta, ministre des finances, Vera Macinskala, vice-présidente de la cour civile et administrative de la Cour suprême et Valeriu Devderea, directeur du Département de l'exécution du ministère de la justice de Moldavie.

Des réformes concernant la profession d'huissier de justice sont actuellement en cours en Moldavie et M. Tanase a accepté de nous donner en parler à l'occasion d'une interview.

### Quelle est la situation à l'heure actuelle s'agissant de l'exécution des décisions de justice en Moldavie ?

A l'heure actuelle, le système ne fonctionne pas s'agissant des huissiers de justice fonctionnaires. Ce système n'a pas été réformé pendant la période soviétique. La réalité pendant cette période et la réalité d'aujourd'hui sont deux choses bien différentes. C'est pour cette raison que nous voulons de profondes réformes dans cette matière.

### Quel est l'état des réformes en cours ?

Ce vendredi (19 mars 2010), j'espère que la nouvelle proposition de loi de privatisation de la profession d'huissier de justice sera votée devant le Parlement. Cela est très important pour nous. Nous pensons qu'il s'agit là d'un pas décisif vers l'étape finale qui nous conduira à l'harmonisation du processus judiciaire de l'exécution des jugements.

### Qu'attendez-vous de ces réformes ?

Si un jugement n'est pas exécuté, cela signifie que ce jugement n'existe pas parce qu'il ne produit aucun effet. Il est inhabituel pour un pays comme le nôtre de privatiser des services, mais il y a un précédent. Il y a quinze ans notre gouvernement a réformé l'institution des notaires. Pour le moment nous n'avons que des notaires libéraux et aucun notaire fonctionnaire et cette réforme a été un succès. C'est pour cela que nous espérons que la réforme des huissiers de justice sera également un succès.

## The UIHJ Meets the Minister for Justice of Moldova at the Council of Europe

At the time of the roundtable which was held on 15 and 16 March 2010 at the Council of Europe on non-execution or delayed execution of domestic court decisions, the UIHJ met Alexandru Tanase, Minister for Justice of Moldova

The Moldavian delegation at the roundtable was strongly represented by Alexandru Tanase, Minister for justice, Veaceslav Negruta, Minister for Finances, Vera Macinskala, Vice-President of the Civil and administrative chamber of the Supreme Court and Valeriu Devderea, Head of the Enforcement Department of the ministry for justice of Moldova. Reforms concerning the occupation of judicial officers are currently in hand in Moldova and Mr. Tanase agreed to grant us an interview to speak about them.

### Which is the current situation at the present time as regards enforcement of court decisions in Moldova?

For the moment our system is not functioning as regards the so-called State Bailiffs. This system was not reformed during the Soviet times. The reality during the Soviet times and the reality today are absolutely different. For this reason we wanted to make deep reforms in this area.

### What is the state of the reforms in progress?

On Friday [19 March 2010], I hope, this new law to set up a new system of private bailiff will pass at Parliament. It means that from the 1st of September [2010] we will have a new system. This is very important for us. We think it is a significant step on the way to start to finalize and harmonize the judicial process to enforce judgments.

### What are the expected outcome of this reform?

If a judgment is not enforced, it means the judgment does not exist because it does not produce effects. It's unusual for our country to privatize some services, but we have an experience. Fifteen years ago our Government reformed the institution of notaries. For the moment we have only private notaries and not State notaries and this was a success. And we hope that the reform of the bailiff system will be and must be a success.



## Création des huissiers de justice libéraux en Moldavie

Le 18 octobre 2010, la Chambre nationale des huissiers de justice de Moldavie et le PNUD Moldavie ont célébré l'adoption de la loi sur les huissiers de justice à statut indépendant



De G. à D.: Alexandru Tanase, Roman Talmaci, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Moldavie, o. Novicov, secrétaire générale de la Chambre nationale des huissiers de justice de Moldavie, Adrian Stoica

From L. to R.: Alexandru Tanase, Roman Talmaci, president of the National chamber of judicial officers of Moldova, o. Novicov, general secretary of the National chamber of judicial officers of Moldova, Adrian Stoica

### Une priorité du gouvernement

Située en Europe du Sud-est, entre la Roumanie, à l'ouest, et l'Ukraine, à l'est, la Moldavie comprend une population totale de 4 300 000 habitants environ. Le pays compte actuellement 180 huissiers de justice. Le 18 octobre 2010, la Chambre nationale des huissiers de Justice et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour la Moldavie a organisé un grand colloque pour célébrer la nouvelle loi sur les huissiers de justice, instituant leur statut indépendant. Des hauts représentants de l'État ont participé à cette grande réunion officielle : Vlad Filat, premier ministre, Alexandru Tanase, ministre de la justice, et Victor Catan, ministre de l'intérieur. Étaient également présent, Valeriu Zubco, procureur de la République, Adrian Stoica, secrétaire de l'UIHJ, Dovile Satskaustiene, directrice de la Chambre nationale des huissiers de justice de Lituanie, Ok Kustmei, membre du conseil d'administration de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Estonie, Roman Talmaci, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Moldavie, et Andrei Brighidin, manager de la Direction justice et droits de l'homme du PNUD Moldavie.

M. Filat a déclaré que la réforme des huissiers de justice et du pouvoir judiciaire dans son ensemble

est une priorité de son gouvernement. Le premier ministre a indiqué avoir apprécié le rôle et la détermination du ministère de la justice dans la promotion de la réforme de la profession d'huissiers de justice. Il a fait savoir qu'à défaut d'une profession d'huissier de justice efficace, les décisions judiciaires ne sont que des simples lignes sur une feuille de papier. Des projets de loi sont en cours en Moldavie depuis neuf ans et il est heureux qu'ils aient pu aboutir aujourd'hui.

M. Tanase a déclaré que, en l'absence d'une mise en œuvre adaptée et effective des décisions de justice, le système judiciaire tout entier est quasi-inexistant. Le gouvernement dépense des centaines de millions de lei pour réformer la magistrature. Mais si l'on veut éviter les condamnations devant la Cour européenne des droits de l'homme, il faut que les décisions de justice puissent être exécutées. Cela implique nécessairement que la profession d'huissier de justice soit efficace. La réforme de la profession a donc été une priorité politique pour le gouvernement au cours de cette année. Le ministre de la justice s'est déclaré très satisfait d'être arrivé au bout du processus engagé.

Pour sa part M. Catan a déclaré que la police est l'autorité sur laquelle les huissiers de justice libéraux moldaves peuvent s'appuyer en toute



Alexandru Tanase, ministre de la justice de Moldavie avec Adrian Stoica - Alexandru Tanase, Minister for justice of Moldova with Adrian Stoica



Pendant la cérémonie - During the ceremony

confiance pour rendre les procédures d'exécution encore plus efficaces et consolider ainsi la confiance des citoyens dans le système judiciaire.

### Renforcer le prestige de la profession

En sa qualité de président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Moldavie, Roman Talmaci a déclaré que le nouveau statut des huissiers de justice moldaves doit renforcer le prestige de cette profession mais aussi donner plus de crédibilité à l'action judiciaire en général. « Les huissiers de justice moldaves sont conscients des lourdes responsabilités qui les attendent dans le cadre de leur nouveau statut mais feront face à ce défi avec une grande détermination » a annoncé M. Talmaci.

Au nom de Leo Netten, président de l'UIHJ, et de son bureau, Adrian Stoica, a vivement félicité le président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Moldavie et les autorités moldaves pour les réformes entreprises en Moldavie. Le secrétaire de l'UIHJ a rajouté que les huissiers de justice libéraux auront à cœur, au travers de cette réforme, de raffermir l'État de droit dans ce beau pays.

Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, on se réjouit de confirmer que la Moldavie doit adhérer à l'UIHJ à l'occasion du prochain conseil permanent de l'UIHJ, fin novembre 2010 à Paris.



## Creation of the liberal judicial officers in Moldova



*Vlad Filat, premier ministre de Moldavie et Adrian Stoica, secrétaire du bureau de l'UIHJ*  
*Vlad Filat, Prime Minister of Moldova and Adrian Stoica, secretary of the board of the UIHJ*



*Victor Catan, ministre de l'intérieur de Moldavie avec Adrian Stoica*  
*Victor Catan, Home Secretary of Moldova with Adrian Stoica*

**On 18 October 2010, the National chamber of the judicial officers of Moldova and the UNDP Moldova celebrated the adoption of the law on the statute of independent judicial officers**

### A priority of the Government

Located in South-east Europe, between Romania, in the west, and the Ukraine, in the east, Moldova has a total population of approximately 4.300.000 inhabitants. The country currently counts 180 judicial officers. On 18 October 2010, the National chamber of the judicial officers and the United Nations Development Program (UNDP) for Moldova organized a big conference to celebrate the new law on the judicial officers, creating their independent statute. High representatives of the State took part in this great official meeting: Vlad Filat, Prime Minister, Alexandru Tanase, minister for justice, and Victor Catan, Home Secretary. Were also present, Valeriu Zubco, public prosecutor, Adrian Stoica, secretary of the UIHJ, Dovile Satskaustiene, director of the National chamber of the judicial officers of Lithuania, Ok Kustmei, member of the board of directors of the National chamber of the judicial officers of Estonia, Roman Talmaci, president of the National chamber of the judicial officers of Moldova, and Andrei Brighidin, manager of the Justice and Human Rights Department of the UNDP Moldova.

Mr. Filat declared that the reform of the judicial officers and the judicial power as a whole is a priority of his Government. The Prime Minister indicated

to have appreciated the role and the determination of the ministry for justice in the promotion of the reform of the occupation of judicial officers. He stated that in the absence of an occupation of efficient judicial officer, court orders are only simple lines on a sheet of paper. Bills have been in hand in Moldova for nine years and he said to be satisfied that they could succeed today.

Mr. Tanase declared that, in the absence of an adapted and effective implementation of legal decisions, the entire legal system is quasi-non-existent. The Government spends several hundreds of millions of Lei to reform the judicial authorities. But to avoid judgments before the European Court of Human Rights, it is necessary that legal decisions are carried out. That necessarily implies that the occupation of judicial officer is effective. The reform of the profession was thus a political priority for the Government during this year. The Minister for justice declared he was very pleased to have achieved the process.

For his part Mr. Catan declared that the police force is the authority on which the Moldovan liberal judicial officers can trustfully rely on to make enforcement procedures even more effective and thus to consolidate the trust of the citizens in the legal system.

### Reinforcing the prestige of the profession

In his quality of president of the National chamber of the judicial officers of Moldova, Roman Talmaci declared that the new statute of the Moldovan judicial officers must reinforce the prestige of this profession but also give more credibility to the legal action in general. *"The Moldovan judicial officers are conscious of the heavy responsibilities which await them within the framework of their new statute but will face this challenge with great determination"* announced Mr. Talmaci.

In the name of Leo Netten, president of the UIHJ, and his board, Adrian Stoica, highly congratulated the president of the National chamber of the judicial officers of Moldova and the Moldovan authorities for the reforms undertaken in this country. The secretary of the UIHJ added that the liberal judicial officers will have in heart, through this reform, to strengthen the Rule of law in this beautiful land. Such good news is followed by another. We are delighted to confirm that Moldova must join the UIHJ at the time of the next permanent council of the UIHJ, at the end of November 2010 in Paris.



## Participation de l'UIHJ à la conférence internationale de Saint-Petersbourg des 6 au 8 juillet 2010

Bernard Menut, 1<sup>er</sup> vice-président de l'UIHJ, a participé durant trois jours à la conférence organisée par le Service fédéral des huissiers de justice de la Fédération de Russie dont le thème était « Exécution des titres exécutoires – Pouvoirs des agents en charge de l'exécution », et qui a réunie, dans le cadre de l'université de Saint-Petersbourg, des professeurs de droit et des officiers judiciaires et agents d'exécution de la Fédération de Russie, du Belarus, d'Israël, d'Azerbaïdjan, de Finlande, d'Allemagne, de la République tchèque, d'Estonie, de Lituanie et de Lettonie



Artur Parfenchikov, directeur du Service fédéral des huissiers de justice de la Fédération de Russie

Artur Parfenchikov, Director of the Federal Service of Judicial Officers of the Russian Federation



De gauche à droite : Sergueï Sazanov, vice-directeur du Service fédéral des huissiers de justice de la Fédération de Russie, Bernard Menut, 1<sup>er</sup> vice-président de l'UIHJ, Artur Parfenchikov, directeur du Service fédéral des huissiers de justice de la Fédération de Russie

From Left to Right : Sergueï Sazanov, Deputy Director of the Federal Service of Judicial Officers of the Russian Federation, Bernard Menut, 1<sup>st</sup> Vice-President of the UIHJ, Artur Parfenchikov, Director of the Federal Service of Judicial Officers of the Russian Federation

### Partager les meilleurs pratiques

Bernard Menut a présenté l'UIHJ, ses objectifs ainsi que ses actions notamment au sein des différents organismes internationaux. Durant la conférence de presse commune tenue avec Alexandre Vladimirovitch Konovalov, ministre de la justice de la Fédération de Russie, le 1<sup>er</sup> vice-président de l'UIHJ a souligné combien un État de droit devait se doter de moyens efficaces pour exécuter les décisions de justice, et combien il était important pour la Fédération de Russie de disposer d'un corps d'agents d'exécution bien formé et respecté. Le partage des expériences européennes, dans la diversité des modèles utilisés, fournit à la Fédération de Russie l'opportunité de s'inspirer des meilleures pratiques en usage en Europe, en profitant notamment de la dynamique que fournit un modèle d'agents d'exécution privés.

Le ministre annonça qu'une réflexion était engagée au sein de son ministère en vue de trouver de nouvelles voies pour accroître l'efficacité du système

actuel notamment en transférant à la sphère privée certaines activités et qu'à ce titre, la Fédération de Russie se réjouissait d'avoir rejoint les rangs de l'UIHJ en vue de partager les meilleures pratiques existantes dans le monde. M. Konovalov a confirmé que son ministère avait organisé une analyse des deux modèles d'agents d'exécution.

M. le professeur Wladimir Yarkov, chef du département de procédure civile de l'académie judiciaire d'État de l'Oural, membre du Conseil scientifique de l'UIHJ, présenta une analyse du système d'exécution en Russie au regard des orientations des modèles « indépendant » et « budgétaire ». Qu'il s'agisse du modèle « Étatique », ou du modèle « Indépendant », les agents d'exécution doivent disposer d'un accès aisé et rapide à toutes les informations patrimoniales du débiteur. Ce point fut d'ailleurs souligné durant les travaux, notamment par M<sup>me</sup> Yelena Borisenko, chef du bureau d'aide légale du ministère de la justice de la Fédération de Russie.

La présentation de l'activité des agents d'exécution de la Fédération de Russie (76 000 agents fonctionnaires) fut l'un des moments clé de ces journées. Les chiffres fournis par M. Artur Parfenchikov, directeur du Service fédéral des huissiers de justice de la Fédération de Russie, montrent une croissance des procédures. L'un des éléments marquants de la présentation est le souci de trouver les moyens d'une meilleure efficacité des agents d'exécution. Tous les intervenants ont insisté sur les apports que peuvent fournir les nouvelles technologies, notamment dans l'accès aux informations ou dans la publicité pour la réalisation des biens saisis, notamment en matière de vente des immeubles saisis. L'expérience israélienne, présentée par M<sup>me</sup> Izabella Dragonetskaya, vice-présidente du Centre israélien d'exécution et de l'autorité de recouvrement, a montré combien une organisation technique performante — notamment un accès automatisé et large aux informations patrimoniales, mais aussi l'usage des SMS, des appels téléphoniques — peut aider à accroître l'efficacité du recouvrement. Une campagne de publicité en direction des débiteurs a même été élaborée par le service et diffusée dans les medias en Israël.

### Rechercher un modèle plus performant

Nos confrères Inga Karalene, présidente de la chambre nationale de Lituanie, ainsi que Ginters Hmelevskis, président de la chambre nationale de Lettonie, soulignèrent combien le passage au statut indépendant avait pu accroître l'efficacité des agents d'exécution dans leurs pays. En Lituanie, l'introduction de l'exécution « électronique » c'est-à-dire sans papier, devrait encore améliorer la rapidité des exécutions et donner de nouveaux moyens aux huissiers de justice de Lituanie.



Vladimir Yarkov, chef du département de procédure civile de l'Académie judiciaire d'État de l'Oural, membre du Conseil scientifique de l'UIHJ - Vladimir Yarkov, chief of the department of civil procedure of the Legal State Academy of Ural, member of the Scientific Council of the UIHJ

M. Vladimir Plasil, vice président de la commission de l'association des huissiers de justice de la République Tchèque, souligna dans sa présentation du système tchèque d'exécution des décisions de justice, combien la privatisation du système a été bénéfique pour la justice en République Tchèque. Il insista sur l'intérêt pour un système d'exécution d'intéresser financièrement les agents d'exécution au résultat de l'exécution.

Le recteur de l'université d'État de St Petersburg, M. Nickolay Propachev, a souligné combien certains aspects privés de l'exécution des décisions de justice qui ont été présentés durant les travaux pourraient constituer une intéressante avancée pour la législation de la Fédération de Russie, et ce dans un avenir proche.

Une très intéressante communication fut présentée par M. Mikhail Schvartz, professeur associé du département de procédure civile de l'université d'État de St Petersburg, à propos des aspects légaux des restrictions personnelles imposées au débiteur en complément ou au lieu et place des mesures d'exécution. Ces restrictions peuvent concerner le permis de conduire, ou la capacité à se rendre à l'étranger. Il semble que de telles restrictions donnent des résultats remarquables, notamment en ce qui concerne le paiement des pensions alimentaires. L'État d'Israël qui utilise ces mesures restrictives en complément des mesures d'exécution des décisions de justice pour les débiteurs insolubles et sous certaines conditions paraît satisfait des résultats obtenus par de telles mesures. Mais de nombreux participants soulignèrent combien de telles mesures peuvent porter atteinte à la

liberté individuelle, et il fut souligné que de telles mesures pourraient être en contradiction avec la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme.

M<sup>me</sup> Elin Vilippus présenta le statut des agents d'exécution en Estonie, insistant sur la formation préalable et le contrôle des agents. Il est manifeste que la formation initiale des agents d'exécution apparaît meilleure dans les pays ayant implanté le modèle « *indépendant* ». Ceci a donc une influence très positive sur l'exécution des décisions de justice ainsi que sur la réduction des réclamations à l'encontre des huissiers de justice. M. Vladimir Gureev, chef du département d'exécution de l'Académie judiciaire de Russie, insista pour sa part sur les principes d'indépendance et leur implémentation dans les activités des agents d'exécution. L'indépendance des agents d'exécution ne peut pas être comparée avec celle qui existe pour les juges. Le principe d'indépendance doit être défini par la loi. Il est souvent considéré comme seulement économique, alors qu'il doit être plus profond. M. Gureev considère qu'il faut désormais rechercher un modèle plus performant pour l'exécution des décisions de justice.

## The UIHJ at the International Conference of Saint-Petersburg (6 to 8 July 2010)

**Bernard Menut, 1<sup>st</sup> Vice-President of the UIHJ, took part during three days in the conference organized by the Federal Service of Enforcement of the Russian Federation, whose topic was "Enforcement of Acts of Courts and Other Bodies – Powers of Officials in the Exercise of Executive Actions", and which joined together, within the framework of the University of St-Petersburg, law professors, legal officers and enforcement agents of the Russian Federation, Belarus, Israel, Azerbaijan, Finland, Germany, Czech Republic, Estonia, Lithuania and Latvia**

### Sharing the Best Practices

Bernard Menut presented the UIHJ, its objectives as well as its actions in particular within the various international agencies. During the joint press conference held with Alexander Vladimirovich Kononov, Minister for Justice of the Russian Federation, the 1<sup>st</sup> Vice-President of the UIHJ underlined how much the Rule of law within a state meant having effective means to carry out legal decisions, and how important it was for the Russian Federation to have

a body of enforcement agents highly trained and respected. The sharing of European experience, in the diversity of existing models, gives the Russian Federation the opportunity of taking as a starting point the best practices in Europe, while benefitting in particular from the dynamics provides by a model of private enforcement agents.

The minister announced that a reflection was organized within his ministry in order to find new ways to increase the effectiveness of the current

system in particular by transferring to the private sector certain activities and that for this reason, the Russian Federation was delighted to have joined the rows of the UIHJ in order to share the best existing practices in the world. Mr. Kononov confirmed that his ministry had organized an analysis of the two models of enforcement agents.

Professor Vladimir Yarkov, chief of the department of civil procedure of the Legal State Academy of Ural, member of the Scientific Council of the UIHJ, presented an analysis of the enforcement system in Russia taking into consideration the orientation of the "independent" and "budgetary" models. In both the "State" and the "Independent" models, enforcement agents must have an easy and fast access to all patrimonial information regarding the debtor. Incidentally this point was underlined during the seminar in particular by Mrs. Yelena Borisenko, chief of the Bureau of Legal Assistance of the Ministry of Justice of the Russian Federation.

The presentation of the activity of enforcement agents of the Russian Federation (76 000 civil servant agents) was one of the key moments of the conference. The provided figures by Mr. Artur Parfenchikov, Director of the Federal Service of



*Gintars Hmelevskis, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Lituanie*

*Gintars Hmelevskis, President of the National Chamber of Judicial Officers of Lithuania*



*Alexandre Konovalov, ministre fédéral de la justice de la Fédération de Russie*

*Alexander Konovalov, Federal Minister of Justice of the Russian Federation*



*Nikolai Kropachev, recteur de l'Université d'État de Saint-Petersbourg*

*Nikolai Kropachev, Vice-Chancellor of the State University of Saint-Petersburg*

the Enforcement Agents of the Russian Federation, show a growth of the procedures. One of the outstanding elements of the presentation is the concern of finding the means of a better effectiveness of enforcement agents.

All the speakers insisted on the contributions that new technologies can provide, in particular in the access to information or in publicity for the realization of the seized assets, in particular as regards sale of seized real properties. The Israeli experience, presented by Mrs. Izabella Dragonetskaya, Vice-President of the Israeli Center of Enforcement and the Authority of Covering, showed how much a powerful technical organization — in particular an automated and broad access to patrimonial information, but also the use of SMS, phone calls — can help to increase the effectiveness of covering. An advertizing campaign in direction of debtors was even worked out by the Service and was broadcasted in the Medias in Israel.

### Seeking a More Powerful Model

Our fellow-members Inga Karalene, President of the National Chamber of Lithuania, and Gintars Hmelevskis, President of the National Chamber of Latvia, underlined how much the change to an independent statute had been able to increase the effectiveness of the enforcement agents in their countries. In Lithuania, the introduction of the “electronic” execution, i.e. paperless, should still improve the speed of enforcements and give new means to the judicial officers of Lithuania.

Mr. Vladimir Plasil, Vice-President of the commission of the association of the judicial officers of the Czech Republic, underlined in his presentation of the Czech system of enforcement of legal decisions, how much the privatization of the system

was beneficial for justice in the Czech Republic. He insisted on the added-value for a system of execution to financially incentivize enforcement agents in the result of enforcement.

The vice-chancellor of the State University of St Petersburg, Nickolay Propachev, underlined how much certain private aspects of the enforcement of legal decisions which were presented during the works could constitute an interesting move for the legislation of the Russian Federation, and this in the near future.

A very interesting communication was presented by Mikhail Schwartz, associated professor at the Department of Civil Procedure of the State University of St Petersburg, in connection with the legal aspects of the personal restrictions imposed to the debtor in complement or instead of enforcement measures. These restrictions can relate to the driving license, or the capacity to going abroad. It seems that such restrictions give remarkable results, in particular with regard to payment of alimonies. The State of Israel which uses these restrictive measures in complement of enforcement measures of legal decisions for insolvent debtors and under certain conditions appears satisfied with the results obtained by such provisions. But many participants underlined how much these measures can go against individual freedom, and it was stressed that they could be in contradiction with the European Convention on Human Rights.

Mrs. Elin Vilippus presented the statute of the Estonian enforcement agents. She insisted on initial training and the control of the agents. It is clear that initial training of enforcement agents appears superior in the countries having established an “independent” model. This thus has a very positive influence on the execution of legal

decisions as well as on the reduction of complaints against judicial officers.

Mr. Vladimir Gureev, chief of the Enforcement Department of the Russian Legal Academy, insisted for his part on the principles of independence and their implementation in the activities of enforcement agents. The independence of enforcement agents cannot be compared with that of Judges. The principle of independence must be defined by the law. It is often regarded as only economic, whereas it must be deeper. Mr. Gureev considers that it is necessary from now on to seek a more powerful model for the enforcement of legal decisions.



*Elin Vilippus, huissier de justice, chargée des affaires internationales de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Estonie*

*Elin Vilippus, judicial officer, in charge of international affairs of the National Chamber of judicial officers of Estonia*

## 9<sup>e</sup> réunion du RJE à Bruxelles les 20 et 21 janvier 2011

Pour la première fois, le Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale a tenu une réunion en présence des professions juridiques nouvellement intégrées



### Des bénéfices tangibles pour les citoyens et les entreprises

Le Réseau judiciaire européen (RJE) a été créé en 2001 et porté sur les fonds baptismaux en 2002. Depuis la séance inaugurale, les professions juridiques dont celle d'huissier de justice ont été régulièrement associées à ses travaux. Très rapidement des discussions se sont portées sur la possibilité pour les professions juridiques d'être intégrées en son sein. Après diverses réunions auxquelles ont participé l'UIHJ ainsi que les représentants d'organisations internationales et européennes des autres professions juridiques (notaires, avocats, greffiers, ...), la question n'était plus de savoir si, mais comment. Les démarches se sont concrétisées dans la décision n°568/2009/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, date d'entrée en vigueur de la décision, sont également membres du RJE, les «ordres professionnels représentant au plan national dans les États membres les professionnels du droit concourant directement à l'application des actes communautaires et des instruments internationaux relatifs à la coopération judiciaire en matière civile et commerciale». C'est donc un RJE renforcé de quelques 58 nouveaux membres (le RJE en compte désormais 494) qui s'est réuni les 20 et 21 janvier 2011 à Bruxelles. L'UIHJ était présente, en la personne de son premier secrétaire, Mathieu Chardon.

La réunion était présidée par Salla Saastamoinen, chef de l'unité A1 – Coopération judiciaire en matière civile, DG Justice, Commission européenne. Françoise Le Bail, Directeur général, DG justice à la Commission européenne, a accueilli les participants en souhaitant la bienvenue aux nouveaux

membres. Mme Le Bail a évoqué les bénéfices tangibles pour les citoyens et les entreprises de ce nouvel apport. Elle a rappelé le rôle du RJE, en indiquant qu'il allait augmenter avec l'adoption de nouveaux instruments. Puis la représentante de la Commission a donné un bref aperçu des travaux en cours et à venir. L'un des axes est de permettre la mise en place de mécanismes pour faciliter l'accès à la justice partout en Europe. « Il faut offrir aux acteurs économiques les outils nécessaires pour profiter des opportunités du marché intérieur », a-t-elle déclaré. A cet égard, les démarches administratives devraient être simplifiées. C'est dans cette optique que l'exequatur doit être supprimé. Le recouvrement des créances transfrontalières doit être facilité et la procédure européenne de saisie bancaire conservatoire sera proposée cette année, a-t-elle annoncé. Il faut aussi permettre aux entreprises de profiter pleinement d'un marché intérieur de 500 millions de personnes, tout comme protéger le consommateur s'agissant des biens qu'il achète dans un autre État membre. A cet égard, le RJE fournit une contribution pratique très importante en facilitant la coopération judiciaire entre les États membres. Il permet l'accès effectif à la justice ou encore, notamment par le biais du Forum sur la justice, de résoudre les problèmes liés à l'application des règlements européens. Il met des outils à disposition des praticiens du droit et des citoyens avec les services qu'il offre, son site internet ou encore son Atlas judiciaire, autant d'outils très utiles pour les aider dans la gestion des litiges transfrontaliers. « Le RJE accomplit un travail remarquable » a estimé Françoise Le Bail en adressant ses félicitations à ses membres. Le RJE est confronté à des défis importants. Le nouveau

cadre permet aux avoués, avocats, notaires, et huissiers de justice au niveau national dans les États membres d'être membres du RJE. « Cette collaboration contribuera sans doute à enrichir le travail de ce réseau et à rendre la coopération plus efficace à travers l'Europe. Votre présence aide à renforcer la confiance mutuelle indispensable pour la création de l'espace de justice et d'une culture judiciaire européenne » a conclu Mme Le Bail.

### Une certaine conception de l'Europe

Salla Saastamoinen indiqua que l'objet de la réunion de l'après-midi du 20 janvier était d'accueillir la participation des nouvelles professions et de voir concrètement comment cette participation allait bénéficier au RJE. Christoph Sjonz, secrétaire du RJE, a donné des informations factuelles sur le RJE et en a à nouveau précisé l'objet. S'agissant du site du RJE, il a confirmé que, après discussions, il avait été décidé de l'intégrer au portail européen e-Justice. Puis des membres des professions juridiques (avocats, notaires et huissiers de justice) se sont succédé à la tribune pour évoquer la façon dont ils envisageaient la participation de leur profession au sein du RJE et des bénéfices mutuels recherchés. Evanna Fruithof, du Conseil du Barreau d'Angleterre et du Pays de Galle, a avoué avoir attendu cette intégration depuis longtemps. Elle a indiqué que sa profession voulait contribuer au travail du RJE, au travers de « l'expertise unique » des avocats anglais. « Le RJE permet de mettre en avant les difficultés et les dysfonctionnements éventuels et de proposer des solutions ».

Michel Benichou, du Conseil national des barreaux français, a estimé que l'intégration des avocats constitue pour son organisation une chance de faire connaître encore plus ces outils et ces instruments communautaires aux avocats qui ensuite les utiliseront pour leurs clients. Avec le soutien de la Commission, des formations communes pourront avoir lieu pour avoir une plus parfaite maîtrise encore de ces instruments. Il faudra améliorer ces instruments. « Nous partagerons avec les autres professions notre expérience » a-t-il promis, en émettant des vœux pour une Europe « plus proche des citoyens » afin que chacun puisse avoir la possibilité de régler ses problèmes. « Nous voulons diffuser une certaine conception de l'Europe au travers du RJE » a conclu Michel Benichou.

Markus Buschbaum, de la Chambre des notaires d'Allemagne, a indiqué que l'objectif commun est celui de la coopération. Il a présenté le Réseau



notarial européen (ENN), au travers d'un film très efficace réalisé par cette organisation et visible sur le site de l'ENN (<http://www.enn-rne.eu/>) ou sur YouTube à l'adresse suivante : <http://www.youtube.com/watch?v=30A6pW1CXVg>.

Puis Geoffroy Stas de Richelle, représentant du Conseil international du notariat belge a évoqué l'échange d'expérience et d'informations relatives à l'application des instruments et l'élaboration de fiches. Il a indiqué que les notaires sont confrontés à des problèmes transfrontaliers de plus en plus fréquemment. A cet égard, «*le citoyen européen est confronté à des droits différents et doit pouvoir accéder à des informations fiables*».

Mikael Berglund, du Swedish enforcement Authority, a présenté le service de l'exécution qu'il représente en indiquant toute l'importance de l'exécution des décisions de justice et l'intérêt pour le RJE de bénéficier de l'expertise de ces professionnels.

Maria Rosa Blanch Domeque, point de contact espagnol a évoqué sa profession de Secretarios Judicial. Elle a en particulier annoncé la création

d'un réseau de Secretarios Judicial spécialisé en matière internationale, le RESEJ.

### Ne pas s'arrêter en si bon chemin

Mathieu Chardon a expliqué qu'à l'examen de l'histoire du RJE, l'intégration des professions juridiques semblait inéluctable. Il a donc félicité au nom de l'UIHJ la Commission européenne et le RJE pour cette avancée significative pour le réseau, les professions juridiques, la justice et les citoyens. Pour autant, il a indiqué qu'il ne fallait pas s'arrêter en si bon chemin et qu'il fallait maintenant offrir la possibilité aux organisations internationales représentant les professions d'être à leur tour intégrées, d'une façon ou d'une autre, pour permettre une optimisation de la coopération entre les professions et le RJE. A titre d'exemple, le 1<sup>er</sup> secrétaire de l'UIHJ a évoqué les travaux du groupe de travail de la CEPEJ (CEPEJ-GT-EXE) qui, en 2009, avec la coopération de l'UIHJ, a établi les Lignes directrices sur l'exécution, adoptées à l'unanimité le 17 décembre 2009 par le Comité

des ministres du conseil de l'Europe. Grâce à cette étroite collaboration, a indiqué Mathieu Chardon, il a été créé un instrument remarquable qui emporte l'adhésion de l'ensemble des professionnels de l'exécution sur le plan mondial, faisant de cet outil la base des standards européens, voire mondiaux, de la profession d'huissier de justice et des mesures d'exécution.

Mme Saastamoinen a remercié le 1<sup>er</sup> secrétaire de l'UIHJ et a indiqué que cette question allait faire l'objet d'une discussion au sein du RJE. Intervenant à son tour, notre confrère Patrick Safar (France), point de contact au RJE de la Chambre nationale des huissiers de justice de France (CNHJ), a indiqué qu'il approuvait pleinement la proposition de l'UIHJ. Puis il a présenté les grandes lignes du grand projet européen Exécution judiciaire en Europe (EJE) piloté par la CNHJ, sous l'égide de l'UIHJ, et qui réunit des organisations professionnelles d'huissiers de justice de neuf pays membres de l'Union européenne et de l'UIHJ.

## 9<sup>th</sup> EJM meeting in Brussels on 20-21 January 2011

**For the first time, the European Judicial Network in civil and commercial matter held a meeting with its newly integrated legal professions**

### Tangible benefit for citizens and businesses

The European Judicial Network (EJM) was created in 2001 and inaugurated in 2002. Since the first meeting, legal professions such as that of judicial officer were regularly associated to its work. Quickly discussions approached the issue of the possibility to integrate legal professions within the network. After several meetings attended by the UIHJ as well as representatives of other international and European organisations of other legal profession (notaries, lawyers, court clerks...), it appeared that the question was not if but how. The issue was solved in the decision n°568/2009/CE of the European Parliament and of the Council of 18 June 2009. From 1 January 2011, date of entry into force of the decision, the "professional associations representing, at national level in the Member States, legal practitioners directly involved in the application of Community and international instru-

ments concerning judicial cooperation in civil and commercial matters" are also members of the EJM.

It is therefore an EJM reinforced with some 58 new members (the EJM has now 494 members) which gathered on 20 and 21 January 2011 in Brussels. The UIHJ was represented by its first secretary, Mathieu Chardon.

The meeting was chaired by Salla Saastamoinen, head of unit A1, Judicial cooperation in civil matters, DG justice, Commission. Françoise Le Bail, Director General DG Justice, Commission, greeted the participants by welcoming the new members. Mrs. Le Bail mentioned the tangible benefits for citizens and businesses of this new contribution. She recalled the role of the EJM, stating that it would increase with the adoption of new instruments. Then the representative of the Commission gave an overview of the work in progress and to come. An axis is allowing the implementation of mechanisms to facilitate access to justice everywhere in

Europe. "We must give economics stakeholders the necessary tools to profit from the opportunities of interior market", she said. In this matter, administrative steps must be simplified. For this reason, exequatur should be suppressed. The cross-border debt recovery should also be made easy and the European provisional attachment on bank accounts will be voted this year, she announced. Businesses should also fully profit from an interior market of 500 million persons, as we must protect consumers as regards the goods they buy in another member state. The EJM gives an important practical contribution by facilitating legal cooperation between member states. It permits effective access to justice or, through the Justice Forum, the solving of problem occurring when applying Europeans regulations. It offers tools for law practitioners and citizens with the services it offers, its website or its Judicial Atlas, as many very useful tools to help them in the running of cross-border litigations. "The EJM accomplishes a remarkable work", estimated Françoise Le Bail while congratulating its members. The EJM has to face important issues. The new framework will allow lawyers, solicitors, barristers, notaries and judicial officers at domestic level in the member states to become members of the EJM. "This collaboration will certainly contribute to enrich the work of the network and making cooperation

more efficient throughout Europe. Your presence helps to reinforce the indispensable mutual trust for the creation of the area of the justice area and of a European legal culture" concluded Mrs. Le Bail.

### A certain idea of Europe

Salla Saastamoinen stated that the purpose of the meeting in the afternoon of 20 January was to welcome the participation of new professions and actually see how participation would benefit the EJM. Christoph Sjonz, secretary of the EJM, gave factual information about the EJM which he also briefly presented. Regarding the website of the EJM, he confirmed that after discussions it was decided that it would integrate the European e-Justice portal. Then members of the legal professions (lawyers, notaries and judicial officers) took the floor to discuss how they envisaged the participation of their profession within the EJM and what mutual benefits were sought.

Evanna Fruithof, from the Bar Council of England and Wales, admitted having waited this integration for a long time. She stated that her profession would contribute to the work of the EJM, through the "unique expertise" of English lawyers. "The EJM helps to highlight the difficulties and shortcomings and propose possible solutions."

Michel Benichou, National Council of French bars, said that the integration of lawyers is for his organization a chance to make these tools and instruments more known to the lawyers of his community who then will use them for their clients. With the support of the Commission, joint training will take place to get a more complete control of these instruments. It will improve these instruments. "We will share our experience with other professions," he promised, by issuing greetings for a Europe "closer to the people" so that everyone may be able to solve his/her problems. "We want to spread a certain idea of Europe through the EJM" concluded Michel Benichou.

Markus Buschbaum, from the Chamber of Notaries of Germany, said that the common objective is that of cooperation. He presented the European Notarial Network (ENN), through a very efficient movie made by this organization and visible on the site of ENN (<http://www.enn-rne.eu/>) or on YouTube the following address: <http://www.youtube.com/watch?v=30A6pW1CXVg>.

Then Geoffrey Stas de Richelle, representing the International Council of Belgian Notaries raised the exchange of experiences and information relating

to the application of instruments and the development of brochures. He stated that notaries face cross-border problems increasingly frequently. In this regard, "the citizen is faced with different rights and needs access to reliable information."

Mikael Berglund, from the Swedish Enforcement Authority, introduced the Enforcement service that he represents and focused on the importance of enforcing judgments and the interest for the EJM to benefit from the expertise of these professionals.

Maria Rosa Blanch Domeque, the Spanish Contact Point, presented the Spanish occupation of Secretarios Judicial she represented. She mentioned the creation of a network of Secretarios Judicial specializing in international matter, the RESEJ.

### Going further

Mathieu Chardon explained that by reviewing the history of the EJM, the integration of legal professions seemed inevitable. He therefore congratulated on behalf of the UIHJ the European Commission and the EJM for this significant step forward for the network, legal professions, justice and citizens. However, he indicated that we should go further and that we should now give the opportunities for international organizations representing the professions to also be incorporated into the EJM, one way or another, to allow optimization of the cooperation between legal professions and the EJM. As an example, the first secretary of the UIHJ referred to the work of the Working Group of the CEPEJ (CEPEJ-GT-EXE) which, in 2009, with the cooperation of the UIHJ, presented the Guide Lines on execution, unanimously adopted on 17 December 2009 by the Committee of Ministers of the Council of Europe. Through this collaboration, said Mathieu Chardon, a remarkable instrument was created which is globally approved by all enforcement professionals, so that it now constitutes the basis of European standards, even global on the profession of judicial officers and on enforcement measures.

Mrs. Saastamoinen thanked the 1<sup>st</sup> secretary of the UIHJ and stated that this issue would be discussed within the EJM. Speaking in turn, our colleague Patrick Safar (France), contact point at the EJM of the National Chamber of Judicial Officers of France (CNHJ), said he fully supported the proposal of the UIHJ. Then he outlined the great European project European Judicial Enforcement (EJE) led by the CNHJ, under the auspices of UIHJ, which brings together organizations of judicial officers from nine member countries of the European Union and the UIHJ.

## Projet Pilot A : l'UIHJ reçue à la Commission européenne le 12 mars 2010

Une délégation de l'UIHJ menée par son président Leo Netten s'est rendue le 12 mars 2010 à la Commission européenne à Bruxelles pour assister à une réunion avec Jean-François Junger, chef de secteur, DG Information, société et média, sur le projet Pilot A

Ont également participé à cette réunion Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ, et Alain Bobant, président de l'Association droit, électronique et communication (Adec) et de la Fédération nationale des tiers de confiance (FNTC). La Commission européenne était également représentée par Mme Lahti.

Le président Netten a expliqué la mise en place du réseau e-Justice pour les huissiers de justice, visant à faire circuler l'information de manière générale et les significations, plus précisément par la voie électronique. Il a présenté l'UIHJ et situé sa place et sa présence dans les institutions européennes (Forum Justice, Cepej...). Jean François Junger a ensuite présenté ensuite le projet Pilot A. L'objet de ce projet est, dans un premier temps, de faire travailler dans un consortium six États pilotes par et sur les échanges électroniques d'information. Les ministères de la justice de ces États doivent être parties au projet. Il s'agit pour ces pays d'un choix stratégique car eux seuls peuvent changer la loi si nécessaire pour appliquer le projet. Outre les ministères, les organisations non gouvernementales et autres structures pourront se joindre au projet. Le budget du consortium est fixé à 14 millions d'euros. Le consortium décidera des voies de développement du projet.

L'objectif du projet Pilot A est de développer des solutions techniques pour connecter les systèmes judiciaires des différents pays. Tous les systèmes nationaux resteront indépendants en interne mais se connecteront à une « couche d'interopérabi-

lité » qui traduira ou convertira les données pour les faire circuler entre les États. Evidemment, le projet se base sur des pays qui ont déjà une infrastructure. La durée du projet est de trois ans. Il développera des applications pour les pays du consortium. Actuellement l'Allemagne s'est déjà positionnée, via le ministère de la justice fédéral, ainsi que par le Land Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Il sera demandé aux pilotes de créer un groupe de référence pour améliorer les SPECS finaux (produits spécifiques) et pour que les solutions soient finalement adoptables par les vingt-sept États membres. Un deuxième groupe sera créé, sans toutefois la

partie feed-back avec les pilotes. Il s'agira d'un groupe industriel destiné à mettre en place techniquement et concrètement les solutions génériques. L'appel à proposition est lancé et sera clôturé en juin.

Il existe actuellement quatre pilot A en route et notamment le projet Pan-European Public Procurement On Line (PEPPOL) concernant le e-Procurement. Il s'agit du transport des documents électroniques avec un système de signature électronique qui sera réutilisé sur les autres projets.

Alain Bobant a posé la question de la reconnaissance des certificats sur signature électronique.

M. Junger a répondu qu'une liste des autorités de certification a été créée et que le projet PEPPOL travaille actuellement à cette reconnaissance des signatures.

Leo Netten a exposé le projet ADEC/SNG. A travers l'exemple du règlement (CE) n°1393/2007 du 13 novembre 2007 sur la signification, il a expliqué la nécessité d'une autorité certificatrice pour éviter de bloquer la circulation électronique des actes en raison de la signature électronique.

## Pilot A Project: the UIHJ at the European Commission on 12 March 2010

**A UIHJ delegation led by its president Leo Netten visited on 12 March 2010 the European Commission in Brussels to attend a meeting with Jean-François Junger, Head of Sector, DG Information Society and Media Project, on the Pilot A project**

Françoise Andrieux, Secretary General of UIHJ also attended the meeting, along with Alain Bobant, president of the Law, Electronic and Communication Association (Adec) and of the National Federation of Trusted Third Parties (FNTC). The European Commission was also represented by Mrs Lahti.

President Netten said the establishment of the e-Justice network for judicial officers, aims at the circulation of information and documents in general, specifically electronically. He presented the UIHJ and described its position and presence within the European institutions (Justice Forum, Cepej ...). Jean Francois Junger then presented the initial Pilot A project. The purpose of this project is, firstly, to work in a consortium with six pilot states on and by electronic exchange of information. The Ministries of Justice of these states must be parties to the project. It is a strategic choice for these countries because only they can change the law if necessary

to implement the project. In addition to ministries, NGOs and other organizations can join the project. The consortium's budget is 14 million. The consortium will decide on ways of developing the project.

The objective of the pilot project is to develop technical solutions for connecting the judicial systems of different countries. All systems will remain independent at domestic level but will connect to an "interoperability layer" which will translate or convert data to facilitate circulation between States.

Obviously, the project is based on countries that already have the proper infrastructure. The project duration is three years. It will develop applications for the countries of the consortium. Currently Germany has already established itself through the Federal Ministry of Justice and the Land North Rhine-Westphalia. The pilots will be asked to create a reference group to improve the final SPECS

(specific products) so that the solutions are ultimately adopted by the twenty-seven member states.

A second group will be created, but without the feedback part with the pilots. It will be an industrial group for establishing technically and practically generic solutions. The call for proposals is launched and will close in June.

There are currently four existing Pilot A, in particular the Pan-European Public Procurement On Line (PEPPOL) regarding e-Procurement. It concerns the transportation of electronic documents with an electronic signature system that will be reused on other projects.

Alain Bobant raised the question of the recognition of certificates on electronic signature.

Mr Junger said that a list of certified authorities has been created and that the PEPPOL project is currently working on this recognition of signatures.

Leo Netten presented the ADEC / SNG project. Through the example of Regulation (EC) No 1393/2007 of 13 November 2007 on the service of documents, he explained the need for a certifying authority to avoid blocking the flow of electronic documents because of the electronic signature.



Les intervenants - The speakers

## Participation de l'UIHJ à l'audition publique de la Commission européenne sur la saisie des avoirs bancaires

L'UIHJ, représentée par son président Leo Netten, a participé le 1<sup>er</sup> juin 2010 à la Commission européenne à une audition publique sur le projet de saisie européenne des avoirs bancaires

C'est dans le cadre général de la révision du règlement (CE) n°44/2001 du Conseil du 22 décembre 2000 concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et exécution des décisions en matière civile et commerciale (dit règlement Bruxelles I) que la Commission européenne a voulu envisager sous un nouvel angle le projet de saisie européenne des avoirs bancaires, qui avait l'objet d'un livre vert en 2006. Des représentants des pays membres de l'Union européennes ont été invités à discuter du besoin d'améliorer l'exécution des décisions de justice relatives au recouvrement de créances en matière transfrontière au travers cet instrument. La Commission européenne n'a pas manqué d'inviter les huissiers de justice à s'exprimer sur cette question qui les concernent au premier chef, en leur qualité de maître d'œuvre des voies d'exécution. L'UIHJ était ainsi représentée par son président, Leo Netten, et son premier secrétaire, Mathieu Chardon. Une délégation de la Chambre nationale des huissiers de justice de France était également présente, avec à sa tête son président, Jean-Daniel Lachkar. Plusieurs professeurs de droits étaient également invités, parmi lesquels deux membres du Conseil scientifique de l'UIHJ, en la personne de Burkhard Hess (Université d'Heidelberg, Allemagne) et Ton Jongbloed (Université d'Utrecht, Pays-Bas).

La réunion était dirigée par Salla Saastamoinen, chef de l'Unité de la justice civile de la Direction générale justice, liberté et sécurité de la Commission européenne. Mme Saastamoinen a invité les participants à s'exprimer en indiquant que l'audition entrait dans le cadre du projet d'évaluation de l'impact concernant le projet de saisie des avoirs bancaires.

Leo Netten a évoqué les grandes lignes de la présentation de position rédigée par l'UIHJ sur le thème de la saisie européenne des avoirs bancaires. Il a en particulier indiqué que la saisie bancaire est un acte d'exécution qui ne peut pas être assimilé à une simple notification ou signification. Il a ajouté que cette mesure d'exécution devrait être accomplie par un professionnel qualifié, compétent et responsable, dressant des actes ayant un caractère authentique : l'agent d'exécution (huissier de justice). C'est encore l'agent d'exécution qui devrait intervenir afin de convertir la saisie bancaire en mesure exécutoire, suivant les règles internes ou communautaires. Pour être efficace, le tiers-saisi devrait être tenu de déclarer sans délai à l'autorité d'exécution l'étendue de ses obligations à l'égard du débiteur. Par ailleurs, l'agent d'exécution porteur d'un titre exécutoire – et lui seul – devrait avoir un accès complet aux informations lui permettant d'accomplir sa mission, notamment pour éviter les effets néfastes du « *Fishing Arrestment* » mentionné dans le livre vert. Le président Netten a d'ailleurs rappelé que la recommandation Rec(2003)17 du conseil de l'Europe sur l'exécution préconise que toute exécution soit réalisée par un agent d'exécution.

Pour sa part, Jean-Daniel Lachkar s'est déclaré tout à fait en phase avec les propos de Leo Netten. Pour lui, la procédure doit être autonome avec autorisation du juge, et être accomplie à l'insu du débiteur pour éviter les transferts de fonds. « *Le contradictoire doit pourtant être assuré a fortiori pour permettre au défendeur d'être informé et de pouvoir contester la mesure* » a ajouté le président français.

Pour Frédéric George, professeur à la faculté de Liège (Belgique), il faut des critères stricts, car « *l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme est en jeu* ».

A l'issue d'un débat nourri, Salla Saastamoinen a remercié l'ensemble des participants. Elle a souligné que l'idée d'un instrument autonome semblait prévaloir dans les discussions et rappelé que les travaux de la journée feront partie de l'étude d'impact réalisée par la Commission.



Leo Netten, président de l'UIHJ - Leo Netten, President of the UIHJ

## Participation of the UIHJ in the public hearing of the European Commission on the attachment of bank accounts

**The UIHJ, represented by its president Leo Netten, participated on 1 June 2010 at the European Commission in a public hearing on the European project of attachment of bank accounts**

It is within the general framework of the revision of Regulation (EC) No 44/2001 of 22 December 2000 on Jurisdiction, Recognition and Enforcement of Judgments in Civil and Commercial Matters (Brussels I Regulation) that the European Commission wanted to consider a new perspective in the European project on attachment of bank accounts, which was the subject of a Green Paper in 2006. Representatives of member countries of the European Union were invited to discuss the need to improve the enforcement of court decisions relating to cross-border debt collection through this instrument. The European Commission did not fail to encourage judicial officers to speak on this issue that primarily concerns them in their capacity as enforcement agents. The UIHJ was thus represented by its president, Leo Netten, and its first secretary, Mathieu Chardon. A delegation of the National Chamber of Judicial officers of France was also present, headed by its president, Jean-Daniel Lachkar. Several law professors were also invited, including two members of the Scientific Council of the UIHJ in the person of Burkhard Hess (University of Heidelberg, Germany) and Ton Jongbloed (University of Utrecht, Netherlands).

The meeting was led by Salla Saastamoinen, Head of Civil Justice Unit of the Directorate General Justice, Freedom and Security of the European Commission. Mrs Saastamoinen invited the participants to express themselves by stating that the hearing was part of the draft impact assessment on the proposed attachment of bank accounts.

Leo Netten discussed the outline of the presentation of the position paper prepared by the UIHJ on the topic of a European attachment of bank accounts. He specifically indicated that a bank attachment is an enforcement measure

that cannot be assimilated to a simple notification or service. He added that enforcement measures should be undertaken by a qualified, competent and accountable professional, able to deliver formal and binding documents: the enforcement agent (judicial officer). It is still the enforcement agent who should intervene to convert the bank attachments enforcement measure, according to internal or community rules. To be effective, the garnishee should be required to report without delay to the enforcement agent the extent of its obligations towards the debtor. Moreover, the enforcement agent carries an enforcement writ and he – alone – should have full access to information enabling him to accomplish his mission, to avoid the harmful effects of the «Fishing arrestment» mentioned in the green book. President Netten indeed recalled that Recommendation Rec(2003)17 of the Council of Europe on enforcement advocates that all executions are carried out by an enforcement agent.

For his part, Jean-Daniel Lachkar fully adhered to the words of Leo Netten. For him, the procedure must be autonomous, involves the authorization of the judge, and must be accomplished without the knowledge of the debtor to avoid transfers. *“The defendant must however be able to challenge the procedure and therefore must be therefore duly informed in time afterwards”* added the French president.

For Frederick George, Professor at the Faculty of Liege (Belgium) strict criteria is required as *“Article 6 of the European Convention on Human Rights is at stake.”*

After an interesting debate, Salla Saastamoinen thanked all the participants. She stressed that the idea of an autonomous instrument seemed to prevail in the discussions and recalled that the work of the day was to be part of the impact study conducted by the Commission.

## Ouverture du portail européen e-Justice

En juin 2007, le Conseil Justice et affaires intérieures de l'Union européenne a décidé que des travaux devaient être entrepris dans la perspective de développer, au niveau européen, l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) en matière de justice, notamment par le biais de la création d'un portail européen, aujourd'hui en ligne. Nous vous proposons de découvrir ci-après le dossier de presse relatif à cet événement majeur.

Bruxelles, le 16 juillet 2010



### Le portail européen e-Justice : des réponses rapides aux questions juridiques des citoyens

Un Italien en voyage en Allemagne a besoin d'un avocat. Un entrepreneur français souhaite consulter le registre foncier hongrois. Un juge estonien se pose une question concernant le système judiciaire espagnol. À l'heure actuelle, la recherche de ce type d'informations peut prendre des semaines. Or il ne suffira plus que d'un clic pour obtenir une réponse à ces questions dans 22 langues de l'Union européenne. L'UE a lancé aujourd'hui le portail européen e-Justice, un guichet unique en ligne permettant l'accès à la justice dans toute l'Union. Ce site internet s'adresse aux citoyens, aux entreprises, aux avocats et aux juges qui se posent des questions sur le droit des États membres. Il renforce la compréhension mutuelle des différents systèmes juridiques en contribuant à la création d'un espace unique de justice.

Comptant plus de 12 000 pages de contenu, la première version du portail fournit des informations et des liens sur les lois et pratiques en vigueur dans tous les États membres. Il s'agit par exemple d'informations sur l'aide juridictionnelle, la formation judiciaire et la vidéoconférence, et de liens vers des bases de données juridiques, des registres d'insolvabilité et des registres fonciers en ligne. Toutes ces informations juridiques sont désormais accessibles aux plus de dix millions de citoyens qui, chaque année, sont parties à une procédure judiciaire transfrontalière.

« Il s'agit d'un grand jour pour l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice. En créant ce portail, nous jetons les fondements d'une justice plus efficace et

plus accessible au citoyen européen », a déclaré M. Stefaan De Clerck, ministre belge de la justice. « Le projet de l'e-Justice est la pierre angulaire d'une justice européenne moderne, et le portail e-Justice en constitue l'accès. Une coopération poussée doit à présent s'exercer entre toutes les parties prenantes pour en assurer durablement la réussite. »

« L'e-Justice, c'est l'accès à la justice en un seul clic. Aujourd'hui, nous franchissons un cap important dans le rapprochement de la justice et des citoyens de l'Union et dans le renforcement de la connaissance mutuelle des systèmes juridiques. Avec la connaissance, vient la confiance, et partant, l'assurance que vos droits seront protégés où que vous soyez en Europe », a déclaré Mme Viviane Reding, vice-présidente de la Commission et commissaire chargée de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté. « Les citoyens, les entreprises et les avocats à la recherche d'informations en matière de justice disposeront d'un véritable guichet unique en ligne. Au final, le site modernisera et rationalisera la manière dont les citoyens reçoivent des informations et conseils juridiques. Ces derniers obtiendront des réponses dans leur propre langue, et ce rapidement. Nous savons tous combien cela est essentiel car la lenteur de la justice équivaut à un déni de justice. »

### Qui sont les bénéficiaires de ce site?

Les citoyens peuvent obtenir des réponses aux questions qu'ils se posent sur le fonctionnement du système juridique de chacun des 27 États membres. Ils peuvent également obtenir des réponses rapides lorsqu'ils sont confrontés à certains événements de la vie, tels qu'un divorce, un décès, un litige, voire un déménagement. Ils peuvent trouver un praticien du droit dans un autre pays et se renseigner sur la manière d'éviter une procédure judiciaire onéreuse en recourant à la médiation, la juridiction compétente, le droit national applicable et les conditions d'octroi de l'aide juridictionnelle.

Les avocats, notaires et juges peuvent accéder à des bases de données juridiques, contacter des collègues au moyen de réseaux judiciaires et obtenir des renseignements sur la formation judiciaire. Ils peuvent également trouver des informations sur l'organisation de vidéoconférences transfrontalières.

Les entreprises trouveront des liens vers les registres d'insolvabilité et les registres fonciers, ainsi que des renseignements sur la législation applicable et les procédures transfrontalières.

L'offre d'informations dans toutes les langues officielles de l'Union supprime les barrières linguistiques qui, bien souvent, compliquent l'accès à ce type d'informations. Le contenu du site internet est disponible dans 22 langues officielles de l'UE. Les liens du site renverront les utilisateurs vers des informations nationales des États membres.

La participation des juges et des autres praticiens du droit — notaires, avocats, huissiers et médiateurs — est indispensable à la réussite du portail. À cet égard, plusieurs projets sont en cours, tels que l'ECLI, l'identifiant européen de la jurisprudence, qui vise à faciliter l'accès à la jurisprudence des États membres et à celle de l'Union dans un cadre transfrontalier.

La Commission, qui gère le site, poursuivra sa coopération étroite avec les États membres afin d'enrichir progressivement son contenu et de le doter de nouvelles fonctionnalités.

### Prochaines étapes

Le lancement d'aujourd'hui constitue la première étape sur la voie de la mise en place d'un portail multilingue à même de faciliter la vie des citoyens, des

entreprises et des praticiens du droit en Europe.

Le portail sera doté de nouveaux outils et fonctions, ainsi que de nouvelles informations au cours des prochaines années. Des fiches d'information sur les droits des défendeurs et ceux des victimes seront disponibles au début de l'année 2011, pour chaque État membre. Elles expliqueront par exemple le traitement des infractions routières dans les différents pays. Ces fiches d'information serviront d'outil de référence de base aux praticiens du droit comme aux citoyens.

Les futures versions du portail rendront également les outils actuels de l'UE en matière de justice plus efficaces, en permettant au citoyen d'introduire une demande dans le cadre de la procédure européenne de règlement des petits litiges ou une demande d'injonction de payer en ligne, dans un contexte transfrontalier. Les entreprises verront également leurs coûts réduits grâce à la simplification et à la rationalisation des procédures judiciaires en ligne dès que les registres d'insolvabilité, les registres des sociétés et les registres fonciers seront accessibles via le portail. Les juridictions pourront traiter des demandes transfrontalières en ligne et communiquer avec les requérants et les défendeurs dans une affaire donnée, de même qu'avec les juridictions d'autres États membres.

Des travaux sont déjà en cours pour faire en sorte que, d'ici à 2013, les citoyens disposent d'un outil leur permettant d'affiner leur recherche d'un avocat. Le portail permettra par exemple à un citoyen de rechercher un avocat germanophone spécialisé dans le droit de la famille ou du divorce en Hongrie. Des avancées notables sont également attendues en matière de résolution des problèmes d'interopérabilité à l'échelon de l'UE en ce qui concerne la signature, l'identité et le paiement électroniques, sans quoi plusieurs projets entrepris dans le domaine de l'e-Justice ne pourraient être pleinement mis en œuvre. Sont notamment concernées l'injonction de payer européenne et la procédure européenne de règlement des petits litiges.

Les travaux à mener d'ici à la fin de 2013 sont exposés dans une feuille de route relative à l'e-Justice.

### Contexte

Le plan d'action du Conseil relatif à l'e-Justice européenne pour la période 2009 - 2013, adopté en novembre 2008, a pour but d'améliorer l'accès à la justice et la manière dont elle est rendue. Il prévoit la création d'un portail européen e-Justice. Il reconnaît que les technologies d'information et de communication peuvent jouer un rôle majeur dans l'amélioration du fonctionnement des systèmes judiciaires du fait qu'elles peuvent faciliter le travail quotidien des praticiens du droit et favoriser la coopération entre autorités judiciaires.

La Commission s'attelle déjà à la suppression des blocages qui nuisent au marché unique dans le cadre de sa stratégie Europe 2020, lancée le 3 mars 2010 (IP/10/225). L'utilisation intelligente des technologies est l'une des meilleures façons de réduire le coût des procédures judiciaires et de simplifier les opérations transfrontalières au moyen de procédures en ligne pour les petits litiges et les injonctions de payer européennes, ainsi que via l'interconnexion des registres d'insolvabilité et des registres des sociétés.

### Pour consulter le portail e-Justice :

<https://e-justice.europa.eu>

L'UIHJ qui représente la profession d'huissier de justice au niveau européen salue la création de ce portail et apporte son soutien entier dans ce nouvel instrument qui va contribuer à l'amélioration du fonctionnement de la justice civile au sein de l'Union européenne.

## Launch of the European e-Justice Portal

**In June 2007 the Justice and Home Affairs Council decided that work should be carried out with a view to developing at European level the use of information and communication technologies (ICT) in the field of justice, particularly by creating a European portal, now on Line**



### European e-Justice internet portal offers quick answers to citizens' legal questions

An Italian travelling in Germany needs a lawyer. A French entrepreneur wants to search the Hungarian land register. An Estonian judge has a question about the Spanish court system. At the moment, it may take weeks to get this information. Answers to these questions – in 22 European Union languages – will be a click away. The EU today launched the European e-Justice portal – an electronic one-stop-shop for access to justice throughout the EU. The web site benefits citizens, businesses, lawyers and judges with cross-border legal questions and boosts mutual understanding of different legal systems by contributing to the creation of a single area of justice. With more than 12,000 pages of content, the first version provides information and links on laws and practices in all Member States. For example, the portal offers information on legal aid, judicial training, and videoconferencing, as well as links to legal databases, online insolvency and land registers. Justice information is now at the fingertips of more than 10 million citizens involved in cross-border judicial procedures each year. *"Today is an important day for the European area of Freedom, Security and Justice. Through this portal, we lay the foundations of a more efficient and accessible justice to the European citizen",* said Stefaan De Clerck, Belgium's Ministers of Justice. *"The e-Justice project is the cornerstone of a modern European Justice, and the e-Justice portal is the door which gives access to it. An intensive cooperation between all stakeholders involved is now essential for a long-lasting success."*

*"E-Justice is justice at a click. We're taking a major step today in bringing justice closer to EU citizens and in increasing mutual knowledge of each other's legal systems. With knowledge comes trust and with trust comes the confidence*

*that your rights will be protected no matter where you are in Europe,” said Vice-President Viviane Reding, Commissioner for Justice, Fundamental Rights and Citizenship. “Citizens, businesses and lawyers will benefit from a real one-stop cyber shop for justice information. Eventually, the site will modernise and streamline the way people receive legal information and advice. Citizens will get answers in their own language and they will get them quickly. We all know how crucial this is: justice delayed is justice denied.”*

### Who benefits from this site?

Citizens can get answers on how the 27 Member States’ legal systems function. They can get quick answers when dealing with real-life events such as divorce, death, litigation or even moving house. They can find a legal practitioner in another country, learn how to avoid costly court cases through mediation, where to bring a lawsuit, which Member State’s law applies in cases and whether they are eligible for legal aid.

Lawyers, notaries and judges can have access to legal databases, contact colleagues through judicial networks and find information on judicial training. They also find information on arranging cross-border videoconferences;

Businesses will find links to insolvency and property registers and information about the laws that apply and about cross-border proceedings.

Language barriers – which often complicate getting this information – are overcome by offering information in all official EU languages. The website’s contents are available in 22 official EU languages. The website’s links will direct users to national information of Member States.

The involvement of judges and legal practitioners – notaries, lawyers, bailiffs and mediators – is essential to the success of the portal and several projects are underway. For example, work is ongoing on a European Case-Law Identifier (ECLI) to facilitate access to national and EU case law in the cross-border context.

The Commission, which manages the site, will continue to work closely with Member States to progressively enrich its content and develop new functionalities.

### Next steps

Today’s launch is the first step in developing a multilingual portal that can make life easier for citizens, businesses and practitioners in Europe.

New information, tools and functions will be added to the portal in the next few years. Fact sheets on defendants’ rights and victims’ rights in all EU Member States will be available in early 2011, including, for example, information on how road traffic offences are dealt with in different countries. These fact sheets will serve as a basic reference tool for legal practitioners as well as citizens.

Future versions of the portal will also make existing EU justice tools more effective, allowing a citizen to make a cross-border small claim or payment order online. Businesses will also benefit from lower costs thanks to simpler, streamlined online legal procedures once insolvency registers, business registers and land registers are accessible via the portal. Courts would be able to deal with cross-border requests online and communicate with the claimants and defendants in a particular case as well as with courts in other Member States. Work is already underway to ensure that by 2013 there will be a tool allowing citizens to narrow their searches for lawyers. For example, the portal will allow a citizen to look for a German-speaking lawyer who specialises in family or divorce law in Hungary.

Good progress is also expected to be made to tackle EU-wide interoperability issues for e-Signature, e-Identity and e-Payment. Solutions in these areas are

required for several of the e-Justice projects’ full implementation, such as for the European Payment Order or the European Small Claims procedure.

A Roadmap on e-Justice gives more information on the work to be done by end 2013.

### Background

The Council Action Plan on European e-Justice 2009-2013, adopted in November 2008, aims to improve access to justice and its delivery. It sets the objective of creating a European e-Justice portal. It recognises that information and communication technologies can play a key role in improving the way judicial systems work because they can facilitate legal practitioners’ daily work and foster cooperation among legal authorities.

The Commission is already working to tackle bottlenecks to the Single Market under its Europe 2020 strategy of 3 March 2010 (IP/10/225). The smart use of technology is one of the best ways to reduce the cost of legal proceedings and simplify cross-border operations with online procedures for Small Claims, European Payment Orders, and the interconnection of insolvency and business registers.

### Visit the e-Justice Portal at:

<https://e-justice.europa.eu>

The UIHJ, which represents the profession of judicial officer at a European level, strongly supports the creation of this portal. This new instrument will undoubtedly contribute to the strengthening of the functioning of civil justice inside the European Union.



## Réunion à Bruxelles entre l'UIHJ et le Conseil de l'Union européenne

**L'UIHJ a rencontré le 21 septembre 2010 à Bruxelles (Belgique) des représentants du Conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne pour discuter des possibilités de collaboration entre l'UIHJ et les institutions européennes en matière d'e-Justice**

### **E-Justice, aspect important du développement de la profession d'huissier de justice**

Le portail européen e-Justice de l'Union européenne a été mis « on line » le 16 juillet 2010 (voir notre article sur notre site). Il a vocation à être un outil pratique pour les citoyens, les entreprises, les magistrats et les praticiens du droit. La collaboration avec les praticiens du droit paraît essentielle pour le bon développement du portail. Après les avocats, ce sont les huissiers de justice qui sont sollicités par le groupe de travail du portail pour organiser une future collaboration. C'est dans ce cadre que s'est tenue une première réunion informelle au Consilium, le siège du Conseil de l'Union européenne à Bruxelles, le 21 septembre 2010.

L'UIHJ était représentée par son président, Leo Netten, par son 1<sup>er</sup> secrétaire, Mathieu Chardon, et par Alain Bobant, président de la Fédération nationale des tiers de confiance (FNTC), en charge de la cellule e-Justice au sein de l'UIHJ, et président de l'Association droit économie et communication (Adec) de la Chambre nationale des huissiers de justice de France. La délégation de l'UIHJ a été chaleureusement accueillie par Fernando Rui Paulino Pereira, président du Groupe informatique juridique du Conseil de l'UE. Margaret Tuite, directrice adjointe de l'Unité General Justice issues and e-Justice à la Commission européenne était également présente ainsi que sept autres participants dont un représentant de la présidence belge à l'UE, et un représentant de la future présidence hongroise.

M. Paulino Pereira a souhaité la bienvenue à la délégation de l'UIHJ. Il a confirmé l'ordre du jour de la réunion. Leo Netten a présenté l'UIHJ. Il a indiqué combien e-Justice était un aspect important pour le développement de la profession d'huissier de justice et pour la sécurisation des échanges. Le président du Groupe informatique juridique du Conseil a ensuite rappelé les grandes lignes de la stratégie européenne en matière d'e-Justice du 30 mai 2008 et ses trois grands points :

- Information générale sur la justice, au niveau interne (loi, jurisprudence, praticiens) et accès à l'information.
- Les tribunaux et les citoyens et utilisation d'e-Justice pour les citoyens
- Communication entre les autorités judiciaires (juges et entités ayant des responsabilités dans l'administration de la justice)

Les échanges qui ont suivi pendant deux heures se sont révélés très ouverts et très fructueux. Mme Tuite s'est déclarée intéressée par l'avis des huissiers de justice sur les renseignements contenus sur le site. Alain Bobant a indiqué que la profession souffrait d'un problème de « langage technologique » et que l'objectif visé est d'obtenir des systèmes communiquant pour pouvoir échanger.

### **Le début d'une longue coopération**

Les discussions se sont ensuite essentiellement focalisées sur le portail européen e-Justice. M. Paulino Pereira a demandé la coopération de l'UIHJ. Il a indiqué qu'il souhaitait confier à l'UIHJ la réalisation d'un annuaire de la profession d'huissier de justice pour les vingt-sept États membres de l'Union européenne. Cet annuaire est destiné à être intégré dans le site du portail européen e-Justice. Il permettra à chaque internaute d'obtenir des renseignements précis sur la profession et d'identifier les huissiers de justice dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne. Le président Netten a remercié le président Paulino Pereira de la confiance qu'il plaçait en l'UIHJ et lui a assuré que l'UIHJ mettrait tout en œuvre pour mener à bien ce vaste chantier dans les meilleurs délais. Le représentant du Conseil de l'Union européenne a ajouté que cet exercice ne constituait que le début d'une coopération entre les deux entités, coopération qu'il souhaitait longue et fructueuse.

Cette réunion à Bruxelles démontre qu'une nouvelle étape est franchie pour ce qui concerne les relations entre l'UIHJ et les institutions internationales. Désormais, ce sont les institutions elles-mêmes qui se tournent vers l'UIHJ pour lui proposer de coopérer dans des projets qui touchent la profession d'huissier de justice sur le plan international.

## Meeting in Brussels between the UIHJ and the Council of the European Union

**The UIHJ met on 21 September 2010 in Brussels (Belgium) with the representatives of the Council of the European Union and the European commission to discuss the possibilities of collaboration between the UIHJ and the European institutions as regards e-Justice**

### **E-Justice, aspect important du développement de la profession d'huissier de justice**

Le portail européen e-Justice de l'Union européenne a été mis « on line » le 16 juillet 2010 (voir notre article sur notre site). Il a vocation à être un outil pratique pour les citoyens, les entreprises, les magistrats et les praticiens du droit. La collaboration avec les praticiens du droit paraît essentielle pour le bon développement du portail. Après les avocats, ce sont les huissiers de justice qui sont sollicités par le groupe de travail du portail pour organiser une future collaboration. C'est dans ce cadre que s'est tenue une première réunion informelle au Consilium, le siège du Conseil de l'Union européenne à Bruxelles, le 21 septembre 2010.

L'UIHJ était représentée par son président, Leo Netten, par son 1<sup>er</sup> secrétaire, Mathieu Chardon, et par Alain Bobant, président de la Fédération nationale des tiers de confiance (FNTC), en charge de la cellule e-Justice au sein de l'UIHJ, et président de l'Association droit économie et communication (Adec) de la Chambre nationale des huissiers de justice de France. La délégation de l'UIHJ a été chaleureusement accueillie par Fernando Rui Paulino Pereira, président du Groupe informatique juridique du Conseil de l'UE. Margaret Tuite, directrice

adjoindé de l'Unité General Justice issues and e-Justice à la Commission européenne était également présente ainsi que sept autres participants dont un représentant de la présidence belge à l'UE, et un représentant de la future présidence hongroise.

M. Paulino Peireira a souhaité la bienvenue à la délégation de l'UIHJ. Il a confirmé l'ordre du jour de la réunion. Leo Netten a présenté l'UIHJ. Il a indiqué combien e-Justice était un aspect important pour le développement de la profession d'huissier de justice et pour la sécurisation des échanges. Le président du Groupe informatique juridique du Conseil a ensuite rappelé les grandes lignes de la stratégie européenne en matière d'e-Justice du 30 mai 2008 et ses trois grands points :

- Information générale sur la justice, au niveau interne (loi, jurisprudence, praticiens) et accès à l'information.
- Les tribunaux et les citoyens et utilisation d'e-Justice pour les citoyens
- Communication entre les autorités judiciaires (juges et entités ayant des responsabilités dans l'administration de la justice)

Les échanges qui ont suivi pendant deux heures se sont révélés très ouverts et très fructueux. Mme Tuite s'est déclarée intéressée par l'avis des huissiers de justice sur les renseignements contenus sur le site. Alain Bobant a indiqué que la profession souffrait d'un problème de « langage technologique » et que l'objectif visé est d'obtenir des systèmes communiquant pour pouvoir échanger.

### Le début d'une longue coopération

Les discussions se sont ensuite essentiellement focalisées sur le portail européen e-Justice. M. Paulino Pereira a demandé la coopération de l'UIHJ. Il a indiqué qu'il souhaitait confier à l'UIHJ la réalisation d'un annuaire de la profession d'huissier de justice pour les vingt-sept États membres de l'Union européenne. Cet annuaire est destiné à être intégré dans le site du portail européen e-Justice. Il permettra à chaque internaute d'obtenir des renseignements précis sur la profession et d'identifier les huissiers de justice dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne. Le président Netten a remercié le président Paulino Pereira de la confiance qu'il plaçait en l'UIHJ et lui a assuré que l'UIHJ mettrait tout en œuvre pour mener à bien ce vaste chantier dans les meilleurs délais. Le représentant du Conseil de l'Union européenne a ajouté que cet exercice ne constituait que le début d'une coopération entre les deux entités, coopération qu'il souhait longue et fructueuse.

Cette réunion à Bruxelles démontre qu'une nouvelle étape est franchie pour ce qui concerne les relations entre l'UIHJ et les institutions internationales. Désormais, ce sont les institutions elles-mêmes qui se tournent vers l'UIHJ pour lui proposer de coopérer dans des projets qui touchent la profession d'huissier de justice sur le plan international.

## L'UIHJ participe aux travaux de la Conférence de La Haye

**La Conférence de La Haye de droit international privé a invité l'UIHJ à participer à la réunion de son Conseil sur les affaires générales et la politique des 7 au 9 avril 2010**



*Le bureau de la Conférence de La Haye de droit international privé*

*The board of the Hague Conference on Private International Law*

La Conférence de La Haye de droit international privé organise chaque année au printemps la réunion de son conseil sur les affaires générales et la politique. Cette réunion de trois jours regroupe les soixante-neuf États membres de cette organisation. Elle permet de faire le point sur l'état des travaux en cours et de définir la politique générale pour les années à venir. Le 19 janvier 2010, le président de l'UIHJ, Leo Netten, son vice-président, Roger Dujardin et son 1<sup>er</sup> secrétaire, Mathieu Chardon, se sont rendus au siège de la Conférence de La Haye, à La Haye (Pays-Bas), pour y rencontrer son secrétaire général, Hans van Loon, son 1<sup>er</sup> secrétaire Christophe Bernasconi, et sa secrétaire, Marta Pertegas. Cette réunion a permis de définir les bases d'une collaboration renforcée entre les deux organisations. Dans ce contexte, l'UIHJ a été invitée à participer à la réunion annuelle de la Conférence de La Haye. L'UIHJ était représentée par Leo Netten et Mathieu Chardon.

Deux événements importants ont marqué cette réunion. En premier lieu, le protocole du 23 novembre 2007 sur la loi applicable aux obligations alimentaires a été signé et ratifié par l'Union européenne. En second lieu, l'Albanie a adhéré aux conventions de La Haye du 1<sup>er</sup> mars 1954 relative à la procédure civile et du 1<sup>er</sup> février 1971 sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matière civile et commerciale.

Par ailleurs, Christophe Bernasconi a annoncé que le site de la Conférence de La Haye ([www.hcch.net](http://www.hcch.net)) était dorénavant également disponible en allemand. L'UIHJ a remis à cette occasion une présentation de position sur les huissiers de justice et e-justice. Ce position paper intéresse particulièrement la Conférence de La Haye dans le cadre de la rénovation de la convention de La Haye du 15 novembre 1965 sur la notification des actes en matière internationale, notamment eu-égard à la possibilité de réaliser des significations par voie électronique sécurisée grâce au tiers de confiance qu'est l'huissier de justice. A ce titre, l'UIHJ se propose comme autorité de certification racine, comme le prévoit le position paper.

Les représentants de la Conférence de La Haye ont chaleureusement remercié l'UIHJ pour cette présentation et les idées qu'elle contient. Assurément, la signification électronique assise sur un protocole sécurisé maîtrisé par les huissiers de justice devrait pouvoir être envisagée aujourd'hui en matière transfrontalière.

## The UIHJ takes part in the Work of the Hague Conference

The Hague Conference on Private International Law invited the UIHJ to take part in the meeting of its Council on general affairs and policy of 7 to 9 April 2010

The Hague Conference on Private International Law (the Hague Conference) organizes each year in spring the meeting of its council on general affairs and policy. This three days meeting gathers all sixty-nine Member States of this organization. It makes it possible to give a progress report on the state of the works in progress and to lay down the general policy for the years to come. On 19 January 2010, the president of the UIHJ, Leo Netten, its vice-president, Roger Dujardin and its 1<sup>st</sup> secretary, Mathieu Chardon, went to the seat of the Hague in the Hague (Netherlands), to meet there its general secretary, Hans van Loon, its 1<sup>st</sup> secretary Christophe Bernasconi, and its secretary, Marta Pertegas. This meeting made it possible to define the bases of a reinforced collaboration between the two organizations. In this context, the UIHJ was invited to take part in the annual meeting of the Hague Conference. The UIHJ was represented by Leo Netten and Mathieu Chardon.

Two significant events marked this meeting. The Hague Protocol of 23 November 2007 on the Law Applicable to Maintenance Obligations was signed and ratified by the European Union. On the same occasion, Albania acceded to the Hague Conventions of 1 March 1954 on civil procedure and of 1 February 1971 on the Recognition and Enforcement of Foreign Judgments in Civil and Commercial Matters.

In addition, Christophe Bernasconi announced that the Website of the Hague Conference ([www.hcch.net](http://www.hcch.net)) was henceforth also available in German.

The UIHJ gave a presentation of position on e-Justice and judicial officers. This position paper particularly interests the Hague Conference within the framework of the update of the Hague convention of 15 November 1965 on the service abroad of documents in civil and commercial matters, in particular relating to the possibility of carrying out service by protected electronic way through a trusted third party who is the judicial officer. For this reason, the UIHJ proposes to become the root certification authority, as suggested in the position paper. The representatives of the Hague Conference cordially thanked the UIHJ for this presentation and the ideas that it contains. Undoubtedly, the electronic service sat on a protected protocol controlled by judicial officers should be able to be considered today relating to cross-border matter.



Une partie des participants - Some of the participants

## Une e-Apostille : premier séminaire régional à Helsinki (Finlande)

L'UIHJ a participé à Helsinki (Finlande) le 14 février 2011 au premier séminaire régional sur le projet e-APP de la Conférence de La Haye de droit international privé



### Dix millions d'apostilles par an

L'apostille est un procédé qui permet à un document authentique émis dans un État d'être reconnu et utilisé dans un autre État, sans avoir besoin d'une procédure de reconnaissance compliquée et coûteuse. La convention du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de légalisation des actes publics étrangers, dite « convention apostille » est l'œuvre de la Conférence de La Haye de droit international privé. Elle est actuellement utilisée par quatre-vingt-dix-neuf États. Il s'agit de la plus utilisée parmi les trente-neuf conventions de la Conférence de La Haye de droit international privé.

La Conférence de La Haye a initié en 2006 un grand mouvement afin de permettre de faire entrer l'apostille dans l'ère numérique. Le projet e-Apostille (e-APP, pour e-Apostille Pilot Program, programme pilote d'apostilles électroniques) a pour objet de coordonner les actions des États afin de développer et d'harmoniser l'apostille électronique. Il doit s'étendre sur une durée de dix-huit mois. L'Espagne est partenaire du projet. La Finlande, la France et la République tchèque en sont partenaires associées.

C'est dans ce cadre que le présent séminaire régional s'est tenu dans les locaux prestigieux du Palais des États, au cœur d'Helsinki, accueillant une cinquantaine de participants venus de dix-neuf pays du monde entier. L'UIHJ était représentée par son premier secrétaire, Mathieu Chardon. On a noté également la présence des huissiers de justice français, très intéressés par le projet, et représentés par Jean-François Bauvin, vice-président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France, et par Patrick Safar, secrétaire adjoint.

La réunion était présidée par Antti Leinonen, directeur des Affaires législatives du ministère de la Justice de Finlande. La Conférence de La Haye était représentée par son premier secrétaire, Christophe Bernasconi.

Antti Leinonen a ouvert le séminaire en indiquant que, malgré le froid (environ -15°C), la participation était plus forte que prévue, démontrant tout l'intérêt pour l'apostille et pour son futur. Il a souhaité à chacun des travaux fructueux en précisant que, comme c'est le cas pour les réunions de la Conférence de La Haye, des recommandations seraient faites à l'issue des travaux. José de la Mata Amaya, directeur général de la Modernisation de l'administration de la



*José de la Mata Amaya, directeur général de la Modernisation de l'administration de la justice (ministère de la Justice d'Espagne) - José de la Mata Amaya, Director General of the Modernization of the Administration of Justice (Ministry of Justice of Spain)*



*Le Palais des États à Helsinki - The States Palace in Helsinki*

justice (ministère de la Justice d'Espagne), a également souhaité la bienvenue aux participants. Il a indiqué que le nouveau système d'e-Apostille, bientôt en vigueur en Espagne, serait présenté pendant la journée.

Christophe Bernasconi, 1<sup>er</sup> secrétaire de la Conférence de La Haye, a ensuite confié combien il était heureux de constater tout l'intérêt que présentent l'apostille et le projet e-APP, comme en atteste la présence de nombreux pays. Puis le premier secrétaire de la Conférence de La Haye a remercié les autorités finlandaises ainsi que l'Espagne pour leur investissement dans le projet. « *Nous allons célébrer le 50<sup>e</sup> anniversaire de la convention apostille. Les cinquante prochaines années seront sûrement placées sous le signe de l'e-Apostille espagnole* » a-t-il indiqué. M. Bernasconi a rappelé les grands principes de l'apostille. Avec ce procédé, l'autorité compétente délivre directement l'apostille en une seule étape. On évite donc tout un processus long, coûteux, et finalement inutile, pour permettre à un document officiel d'un État à être reconnu et utilisé dans un autre État. La convention apostille se développe rapidement. Depuis 2000, 30% de nouveaux pays l'ont ratifiée. D'ici quelques semaines, le centième pays devrait la ratifier. Selon les estimations de la Conférence de La Haye, environ dix millions d'apostilles sont émises chaque année dans le monde. Au Venezuela ou en Colombie par exemple, 6000 apostilles sont établies quotidiennement dans chaque État. En France, environ 400 000 apostilles sont délivrées annuellement. Le coût moyen d'une apostille est d'environ 15 euros.

## Faire évoluer une convention qui donne satisfaction Dans ces conditions, pourquoi vouloir faire évoluer une convention qui donne satisfaction ?

Dans de nombreux États, l'apostille est entièrement préparée manuellement, ce qui génère un travail plutôt fastidieux. Par ailleurs, il s'avère que l'origine du document n'est pas toujours vérifiée avant l'apostille. Dans certains États, l'apostille est simplement agrafée au document qu'elle concerne, ce qui présente un problème de sécurité. Dans d'autres pays où de nombreuses apostilles sont délivrées, l'utilisation d'un tampon peut présenter également des problèmes de sécurisation (vol ou utilisation frauduleuse des tampons). Un autre aspect est qu'il apparaît que les registres des apostilles ne sont consultés qu'à titre exceptionnel.

Ce projet e-APP devrait permettre de faire rentrer l'apostille dans le 21<sup>e</sup> siècle et dans la dématérialisation, sans qu'il soit besoin de modifier le texte de la convention ou d'y annexer un protocole. En effet, il n'est fait aucune référence dans le corps de la convention à une technologie particulière.

M. Bernasconi a ensuite présenté les deux éléments principaux composant l'e-apostille : l'e-apostille elle-même et son registre. Le récipiendaire a la possibilité de vérifier l'origine de l'e-apostille, sur Internet, à l'aide d'une Url ou d'un e-Registre, en utilisant le numéro de l'apostille ou sa date, ou encore en obtenant une réponse automatique, avec éventuellement la possibilité de consulter une copie ou image de l'apostille elle-même. La Conférence de La Haye encourage les autorités compétentes à certifier les e-Apostilles en utilisant de préférence un logiciel répandu couplé avec un système de signature électronique.

José de la Mata Amaya a présenté les avancées en la matière dans son pays, où il est effectivement possible de traiter de façon électronique le processus tout entier, de façon simple et sécurisée.

Au cours de la journée, plusieurs tables rondes se sont tenues sur la mise en place de l'e-Apostille dans les différents pays, sur le type d'informations qui devraient apparaître dans les e-Registres, comment l'e-Apostille peut améliorer le service rendu aux usagers, qui doit être autorité compétente, et également sur la question de l'émission des e-Apostilles pour des documents électroniques ou papier.

A la fin de la réunion, des recommandations ont été préparées et adoptées par les participants du séminaire.

Le prochain atelier sur le projet e-APP se tiendra le 27 mai 2011 à Prague (République tchèque).

Pour plus d'informations, voir le site de la Conférence de La Haye de droit international privé (<http://www.hcch.net>) et son espace apostille : [http://www.hcch.net/index\\_fr.php?act=text.display&tid=37](http://www.hcch.net/index_fr.php?act=text.display&tid=37)



*Christophe Bernasconi, 1<sup>er</sup> secrétaire de la Conférence de La Haye de droit international privé  
Christophe Bernasconi, 1<sup>st</sup> Secretary of The Hague Conference on Private International Law*

## e-Apostille: First Regional Seminar in Helsinki (Finland)

The UIH participated in Helsinki (Finland) on 14 February 2011 in the first regional seminar on the e-APP Project of The Hague Conference on Private International Law



*Les participants (Source: Hcch) - The participants (Source: Hcch)*

### Ten millions apostilles per year

The apostille is a method that allows an authentic document issued in a state to be recognized and used in another state, without any need for a complicated and expensive recognition procedure. The convention of 5 October 1961 abolishing the requirement of legalisation for foreign public documents, the "Apostille Convention", is the work of The Hague Conference on Private International Law. It is currently used by ninety-nine states. Among the thirty-nine conventions of the Hague Conference, it is the most widely used worldwide.

The Hague Conference initiated in 2006 a large movement to help the apostille enter the digital age. The e-APP (for e-Apostille Pilot Program) Project is to coordinate the actions of states to develop and harmonize an electronic apostille. It is planned for a period of eighteen months. Spain is a partner in the project. Finland, France and the Czech Republic are associate partners.

It is in this context that this regional seminar was held at the premises of the prestigious States Palace in the centre of Helsinki, welcoming some fifty participants from nineteen countries worldwide. The UIH was represented by its first secretary, Mathieu Chardon. The presence of French judicial officers was also noticed as our colleagues are very interested in the project. They were represented by Jean-François Bauvin, Vice-President of the National Chamber of judicial officers of France, and Patrick Safar, Vice-Secretary.

The meeting was chaired by Antii Leinonen, Director of Legislative Affairs of the Ministry of Justice of Finland. The Hague Conference was represented by its First Secretary Christophe Bernasconi.

Antii Leinonen opened the seminar by stating that, despite the very cold weather (about -15 ° C), participation was higher than expected, showing the interest in the apostille and its future. He wished everyone fruitful work indicating that, as is the case for meetings of The Hague Conference recommendations would be made at the end of the meeting. José de la Mata Amaya, Director General of the Modernization of the Administration of Justice (Ministry of Justice of Spain), also welcomed the participants and said that the new system of e-Apostille, soon in force in Spain, would be presented during the day. Christophe Bernasconi then told how he was happy to see the interest in the apostille and the e-APP Project, as shown by the attendance of many countries

to this regional seminar. Then the first secretary of The Hague Conference thanked the Finnish authorities and Spain for their investment in the project. "We will celebrate the 50th anniversary of the apostille Convention. The next fifty years will surely be placed under the sign of the Spanish e-Apostille", he said. Mr Bernasconi outlined the main principles of the apostille. With this procedure, the competent authority shall issue the certificate directly in a single step. It therefore avoids a lengthy, costly and ultimately unnecessary process to allow an official document of a State to be recognized and used in another state. The apostille convention is growing rapidly. Since 2000, 30% of new countries have ratified it and in the next few weeks, the 100<sup>th</sup> country should ratify it. According to estimates by The Hague Conference, about ten million Apostilles are issued each year worldwide. In Venezuela or in Colombia for example around 6000 apostilles are set daily in each state. In France, approximately 400 000 apostilles are issued each year. The average cost of an apostille is about 15 euros.

### Changing a satisfactory convention

#### So why changing a satisfactory convention?

In many states, the certificate is fully prepared manually, which generates a rather tedious job. Moreover, it appears that the origin of the document is not always checked before the apostille. In some states, the apostille is simply stapled to the document it concerns, questioning its security. In other countries where many apostilles are issued, the use of a stamp can also pose security issues (theft or fraudulent use of stamps). Another aspect is that it appears that apostilles registers are consulted only in exceptional cases.

With this e-APP Project the apostille should enter the 21<sup>st</sup> century and dematerialization, without any need to amend the convention or even to annex a protocol to the existing text. Indeed, the convention makes no reference to any particular technology.

The first secretary of The Hague Conference then presented the two main elements composing the e-Apostille: the e-Apostille itself and its registry. The recipient can verify the origin of the e-Apostille on the Internet using a URL or an e-Registry, using the apostille number or date, or obtaining an automatic response, possibly with the ability to view a copy or an image of the apostille itself. The Hague Conference encourages the authorities to certify e-Apostilles through widely used software coupled with a widespread system of electronic signatures.

José de la Mata Amaya presented the progress in this field in his country, where it is actually possible to process the entire process electronically in a simple and secure way.

During the day, several round tables were held on the establishment of an e-Apostille in different countries, what type of information that should appear in the e-Registries, how the e-Apostille could improve service to users, who should be competent, and also on the question of issuing e-Apostilles for electronic or paper documents.

At the end of the meeting, recommendations were prepared and adopted by the seminar participants.

The next workshop on the e-APP Project will be held on 27 May 2011 in Prague (Czech Republic).

For more information, please visit the website of The Hague Conference on Private International Law (<http://www.hcch.net>) and its Apostille section: [http://www.hcch.net/index\\_en.php?act=text.display&tid=37](http://www.hcch.net/index_en.php?act=text.display&tid=37)

## Participation de l'UIHJ à la 15<sup>e</sup> réunion plénière de la CEPEJ

Les 9 et 10 septembre 2010, l'UIHJ a assisté à la 15<sup>e</sup> réunion plénière de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice à Strasbourg, au siège du Conseil de l'Europe



### Une nouvelle édition du rapport de la CEPEJ sur les systèmes judiciaires européens

La délégation de l'UIHJ était formée de Roger Dujardin, vice-président, et de Mathieu Chardon, 1<sup>er</sup> secrétaire. Rappelons que la CEPEJ est constituée de représentants de chacun des 47 États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que de diverses instances du Conseil de l'Europe et de membres observateurs permanents, tels l'UIHJ.

L'emploi du temps était extrêmement chargé. L'un des points essentiels de la réunion était la discussion, point par point, du rapport 2010 de la CEPEJ sur les systèmes judiciaires européens. Tous les deux ans, la CEPEJ établit en effet un rapport d'évaluation sur l'efficacité des systèmes judiciaires européens. Le prochain rapport — le troisième —, basé sur les données de 2008, sera publié le 25 octobre 2010, jour de la 8<sup>e</sup> Journée européenne de la justice. Il a été décidé que le rapport devait rester confidentiel jusqu'à cette date. En attendant, il faut saluer le travail de la CEPEJ et constater qu'au fil des années les rapports deviennent toujours plus riches, affinés, pertinents et mieux présentés. Le rapport de la CEPEJ, qui contient de nouvelles données très intéressantes sur l'exécution, sera présenté à l'occasion du conseil permanent de l'UIHJ fin novembre 2010 à Paris. S'agissant du volet sur l'exécution Roger Dujardin a indiqué que l'UIHJ avait l'intention de collecter des informations sur ce domaine auprès de ses membres et qu'il serait intéressant de les partager avec la CEPEJ.

### L'UIHJ, ambassadrice des lignes directrices de la CEPEJ sur l'exécution

Il a ensuite été discuté de la qualité de la justice. Une étude sur la question de la qualité dans les tribunaux a été présentée par François Paychère (Suisse),

président du groupe de travail sur la qualité. Jean-Paul Jean, expert scientifique (France), a présenté un projet de manuel sur les enquêtes de satisfaction auprès des usagers des tribunaux.

La gestion du temps judiciaire a été ensuite abordée. Jacques Bühler, président du groupe de pilotage (Suisse), a discuté de la pertinence de mettre en place un observatoire européen des délais de procédure au travers d'une approche quantitative et d'une approche qualitative.

La coopération avec l'Union européenne est très importante pour la CEPEJ. Elsa Garcia Maltras de Blas (Espagne) et Dietger Geeraert (Belgique) ont présenté les derniers développements au sein de l'Union européenne dans le domaine judiciaire. L'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme a pareillement été abordée dans le cadre du renforcement des synergies entre la CEPEJ et les instances de l'Union européenne.

Il a été rappelé que le 25 octobre 2010, jour de la publication du rapport 2010 de la CEPEJ, se tiendra la 8<sup>e</sup> Journée européenne de la justice. La Slovénie est l'organisatrice de l'événement phare au niveau de cette manifestation, et remettra à cette occasion le prix « *balance de cristal* ».

Roger Dujardin a pris la parole pour saluer le travail de la CEPEJ et dire combien l'UIHJ était attentive à l'ensemble des aspects traités, et en particulier ceux touchant à l'exécution. Il a remercié la CEPEJ d'avoir inclus l'UIHJ dans le groupe de travail qui a élaboré les lignes directrices de la CEPEJ sur l'exécution, adoptées en décembre 2009. Le vice-président de l'UIHJ a précisé que l'UIHJ se faisait depuis l'ambassadrice de ces lignes directrices auprès de ses membres, y compris en dehors de l'Europe. Il a déclaré que l'UIHJ était à la disposition de la CEPEJ pour renouveler cette expérience et aller plus avant dans les questions touchant l'exécution des décisions de justice.

Au titre des réunions auxquelles la CEPEJ a été associée, John Stacey, vice-président, n'a pas manqué de rappeler qu'il a représenté la CEPEJ à Glasgow (Ecosse) à l'occasion du conseil permanent européen de l'UIHJ en mai 2010 où il présentait les lignes directrices sur l'exécution. A sa suite, et illustrant les propos précédents de Roger Dujardin, Mathieu Chardon a indiqué que l'UIHJ se faisait l'ambassadrice de la CEPEJ à chaque occasion, et notamment de ses lignes directrices. Il a ainsi indiqué qu'elles avaient fait l'objet de diverses présentations auprès des pays membres de l'UIHJ, en Europe mais également en Afrique, ainsi que de plusieurs publications.



*Fausto de Santis, président de la CEPEJ, entouré de Stéphane Leyenberger, secrétaire, et de Jean-Paul Jean, expert*

*Fausto de Santis, President of the CEPEJ, with Stéphane Leyenberger, Secretary, and Jean-Paul Jean, expert*

## Participation of the UIHJ in the 15<sup>th</sup> Plenary Meeting of the CEPEJ

On 9-19 September 2010, the UIHJ attended the 15<sup>th</sup> plenary meeting of the European Commission for the Efficiency of Justice in Strasbourg, at the Council of Europe



*De G. à D.: Mathieu Chardon, 1<sup>er</sup> secrétaire de l'UIHJ, Roger Dujardin, vice-président de l'UIHJ*  
*From L. to R.: Mathieu Chardon, 1<sup>st</sup> Secretary of the UIHJ, Roger Dujardin, Vice-President of the UIHJ*

### A New CEPEJ report on European Judicial Systems

The delegation of the UIHJ consisted in Roger Dujardin, Vice-President, and Mathieu Chardon, 1<sup>st</sup> Secretary. It has to be reminded that the CEPEJ is made up of representatives of each of the 47 Member States of the Council of Europe, as well as various authorities of the Council of Europe and permanent observer members, such as the UIHJ.

The agenda was extremely tight. The central point of the meeting was the discussion, item per item, of the 2010 CEPEJ report on European Judicial systems. Every two years, the CEPEJ indeed draws up an evaluation report on the efficiency of European Judicial systems. The next report — the third —, based on the 2008 data, will be made public on 25<sup>th</sup> October 2010, at the occasion of the 8<sup>th</sup> European Day for Civil Justice. It was decided that the report should remain confidential until this date. In the meantime, it is necessary to greet the work of the CEPEJ and to note that with the passing of years the reports become increasingly richer, more relevant and refined, together with an improved presentation. The CEPEJ report, which contains very interesting new data on enforcement, will be presented at the time of the permanent council of the UIHJ at the end of November 2010 in Paris. As regards enforcement, Roger Dujardin indicated that the UIHJ intended to collect information on this field near its members and that it would be interesting to share them with the CEPEJ.

### The UIHJ, Ambassador of the CEPEJ Guide Lines on Enforcement

Quality of Justice was then approached. A study on the question of quality in courts was presented by François Paychère (Switzerland), President of the working group on Quality. Jean-Paul Jean, scientific expert (France), presented

a draft handbook for courts wishing to conduct user's satisfaction surveys, The Judicial Time Management was then discussed. Jacques Bühler, president of the pilot group (Switzerland), discussed the relevance to set up a European observatory of the times of procedure through quantitative and qualitative approached.

The co-operation with the European Union is very important for the CEPEJ. Elsa Garcia Maltras de Blas (Spain) and Dietger Geeraert (Belgium) presented the last developments within the European Union in the legal field. The adhesion of the European Union to the European Convention on Human Rights was equally approached within the framework of the reinforcement of synergies between the CEPEJ and the authorities of the European Union.

On 25<sup>th</sup> October 2010, day of the publication of the 2010 CEPEJ report will be held the 8<sup>th</sup> European Day for Civil Justice, Slovenia is organizing the headlining event of this demonstration, in particular with the handing-over of the European Crystal Scale of Justice prize.

Roger Dujardin spoke to greet the work of the CEPEJ and to say how much the UIHJ was attentive to all its different aspects, and in particular those relating to enforcement. He thanked the CEPEJ for having included the UIHJ in the working group which worked out the CEPEJ Guide Lines on enforcement, adopted in December 2009. The Vice-President of the UIHJ specified that the UIHJ was since then the ambassador of these guide lines near its members, including countries outside Europe. He declared that the UIHJ was at the disposal of the CEPEJ to renew this experience and to go forward as regards questions concerning the enforcement of legal decisions.

Speaking about the meetings that the CEPEJ was associated with, John Stacey, Vice-President of the CEPEJ, did not fail to recall that he represented the CEPEJ in Glasgow (Scotland) at the time of the European permanent council of the UIHJ in May 2010 where he presented the guide lines on enforcement. On the same subject, and illustrating the preceding remarks of Roger Dujardin, Mathieu Chardon indicated that the UIHJ was indeed the ambassador of the CEPEJ on each occasion, and in particular of its guide lines. He thus mentioned that they had been the subject of various presentations near the Member States of the UIHJ, in Europe but also in Africa, as well as of several publications.



## Participation de l'UIHJ à la 16<sup>e</sup> réunion plénière de la CEPEJ

L'UIHJ a participé les 9 et 10 décembre 2010 à la 16<sup>e</sup> réunion plénière de la CEPEJ à Strasbourg (France), au cours de laquelle John Stacey (Royaume-Uni) a été élu nouveau président de cette commission du Conseil de l'Europe



John Stacey, nouveau président de la CEPEJ, Fausto de Santis, ancien président  
John Stacey, newly elected president of the CEPEJ, Fausto de Santis, former president

### L'édition 2010 du rapport de la CEPEJ sur les systèmes judiciaires européens

Comme c'est le cas deux fois par an, l'UIHJ s'est rendue au siège du Conseil de l'Europe, à Strasbourg (France), afin de participer à la réunion plénière de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). L'UIHJ était représentée par son vice-président, Roger Dujardin, et par son 1<sup>er</sup> secrétaire, Mathieu Chardon. En sa qualité de membre observateur permanent de la CEPEJ, l'UIHJ participe aux réunions plénières. C'est l'occasion d'être informé des travaux en cours et des projets de la CEPEJ en matière d'efficacité de la justice. L'un des événements phare de la réunion a été la publication de la 3<sup>e</sup> édition du rapport sur les systèmes judiciaires européens. Cette édition 2010 concerne des données recueillies en 2008. Cet impressionnant ouvrage de plus de quatre-cents pages constitue une base d'informations fondamentales sur de très nombreux domaines et relatifs aux quarante-sept États membres de la

CEPEJ. Parmi les thèmes, le coût de la justice, l'accès à la justice, l'organisation des juridictions, les magistrats (juges, procureurs), des aspects relatifs au procès équitable comme la représentation des parties, les notaires, les avocats, ainsi que l'exécution des décisions de justice. Ce document, disponible en français et en anglais, peut être téléchargé à partir du site de la CEPEJ :

<http://www.coe.int>

Un débat a suivi sur les conclusions à tirer à la suite de la publication de ce rapport, afin de préparer le prochain cycle d'évaluation pour la période 2010-2012.

### Le 1<sup>er</sup> anniversaire des lignes directrices de la CEPEJ sur l'exécution

Roger Dujardin a pris la parole pour remercier, au nom de l'UIHJ et de son président, Leo Netten, Fausto de Santis, président de la CEPEJ, pour tout ce qu'il a accompli pendant sa présidence, et spécifiquement pour la réalisation des lignes directrices qui stipulent des normes européennes relatives à l'exécution. Le vice-président a d'ailleurs souligné que l'on pouvait fêter le 1<sup>er</sup> anniversaire de ces lignes directrices, adoptées par la CEPEJ le 10 décembre 2010. Il a ensuite informé les membres de la CEPEJ qu'il a été décidé au sein du Conseil scientifique de l'UIHJ de réaliser un Code mondial de l'exécution. À ce titre, les lignes directrices serviront de base et de référence pour réaliser ce projet prestigieux qui doit être présenté lors du prochain congrès international des huissiers de justice, à Cape Town (Afrique du Sud), en mai 2012. Pour Roger Dujardin, ce code mondial de l'exécution « *déterminera des normes et des standards pour une exécution efficace, équitable, humaine et dans un délai raisonnable dans le monde entier* ». Dans le rapport n° 12 de la CEPEJ, a poursuivi notre confrère, il est indiqué qu'il est « *difficile de prévoir le délai d'exécution d'une décision, car dans de nombreux États, l'exécution dépend non seulement des diligences accomplies par le créancier, mais aussi de la solvabilité du débiteur* ». Le délai raisonnable d'une procédure d'exécution est de nos jours reconnu comme un droit fondamental des parties concernées. Afin de réaliser une exécution dans un délai raisonnable, l'agent d'exécution doit disposer de moyens qui lui permettent de satisfaire à cette norme. « *De sorte que nous pouvons nous demander si la transparence patrimoniale d'un débiteur, gérée par un agent d'exécution responsable et strictement tenu au secret professionnel, ne constitue pas à son tour un droit fondamental pour le créancier* » s'est interrogé le vice-président de l'UIHJ.

Mathieu Chardon a indiqué quelles étaient les actions entreprises par l'UIHJ depuis la 15<sup>e</sup> réunion plénière de la CEPEJ des 9 et 10 septembre 2010. Il a en particulier mentionné le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'École nationale de procédure de Paris, mi-septembre, au cours duquel les lignes directrices de la CEPEJ sur l'exécution et les agents d'exécution ont été présentées aux huissiers de justice français. Un rendez-vous avait été pris le 21 septembre au Consilium à Bruxelles, initié par le Conseil de l'Union européenne. Son objet était de demander à l'UIHJ de mettre en place un annuaire des huissiers de justice pour les 27 États membres de l'Union européenne, à l'usage du portail européen e-Justice. Il a indiqué, en écho aux propos de Roger Dujardin, que le Conseil scientifique de l'UIHJ s'est réuni le 28 septembre 2010 à Paris pour jeter les bases de ce grand projet de Code mondial de l'exécution. Le 1<sup>er</sup> secrétaire de l'UIHJ a ensuite évoqué les 2<sup>e</sup> rencontres Afrique Europe des huissiers de justice qui se sont tenues à Yaoundé (Cameroun), fin octobre 2010. Au cours de cette grande manifestation à laquelle Christophe Bernasconi, 1<sup>er</sup> secrétaire





De G. à D. : Roger Dujardin, vice-président de l'UIHJ, John Stacey, Fausto de Santis, Mathieu Chardon, 1<sup>er</sup> secrétaire de l'UIHJ

From L. to R.: Roger Dujardin, vice-president of the UIHJ, John Stacey, Fausto de Santis, Mathieu Chardon, 1<sup>st</sup> Secretary of the UIHJ



*Eva Fernqvist, nouveau membre du bureau de la CEPEJ*

*Eva Fernqvist, new member of the bureau of the CEPEJ*

de la Conférence de La Haye, a participé, les lignes directrices de la CEPEJ sur l'exécution et les agents d'exécution ont été présentées en détail.

Enfin, notre confrère a indiqué que la Moldavie est devenue le 71<sup>e</sup> membre de l'UIHJ à l'occasion du conseil permanent de l'UIHJ qui s'est tenu à Paris fin novembre 2010, en présence de son ministre de la justice, Alexandru Tanase. Invité par l'UIHJ, M. Paulino Pereira, président du groupe de travail sur e-Justice de la Direction générale H, Justice et affaires intérieures du Conseil de l'Union européenne, a présenté le portail européen e-Justice. Le 1<sup>er</sup> secrétaire de l'UIHJ a informé les membres de la CEPEJ que des représentants du ministère de la justice d'Arménie et d'Israël ont également assisté au conseil permanent.

### Election du nouveau président de la CEPEJ

La réunion a marqué la fin du second et final mandat de l'actuel président de la CEPEJ, Fausto de Santis. L'ensemble des membres de la CEPEJ a salué l'excellent travail accompli par M. de Santis pendant les quatre années de ses deux mandats successifs, au cours d'une cérémonie officielle très émouvante qui témoigne les liens forts qui unissent les membres de cette grande organisation. John Stacey (Royaume-Uni) a été élu nouveau président de la CEPEJ à l'unanimité. A l'instar de Fausto de Santis, M. Stacey est très sensible aux questions relatives à l'efficacité des décisions de justice. Il l'a déjà démontré à plusieurs reprises. M. Stacey a participé activement en 2009 aux travaux du groupe de travail CEPEJ-GT-EXE sur l'exécution, travaux qui se sont concrétisés sous la forme des lignes directrices de la CEPEJ sur l'exécution et les agents d'exécution. Il était également intervenu à Glasgow (Ecosse) en mai 2010 pendant le conseil permanent européen de l'UIHJ pour présenter ce document. L'UIHJ adresse ses plus vives félicitations à John Stacey et lui souhaite un excellent mandat ainsi qu'aux membres de son bureau.

## Participation of the UIHJ in the 16<sup>th</sup> Plenary Meeting of the CEPEJ

The UIHJ took part on 9-10 December 2010 in the 16th plenary meeting of the CEPEJ in Strasbourg (France), during which John Stacey (UK) was elected new President of this commission of the Council of Europe

### The 2010 edition of the CEPEJ report on European Judicial Systems

As it is the case twice a year, the UIHJ went to the seat of the Council of Europe, in Strasbourg (France), in order to take part in the plenary session of the European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ). The UIHJ was represented by its vice-president, Roger Dujardin, and its 1<sup>st</sup> secretary, Mathieu Chardon. The UIHJ is a permanent observer member of the CEPEJ. It takes part for this reason in the plenary meetings, which gives the occasion to be informed on the works in progress and the projects of the CEPEJ as regards efficiency of justice. One of the main events of the meeting was the publication of the 3<sup>rd</sup> édition of the CEPEJ report on European Judicial Systems. This 2010 edition relates to data collected in 2008. This impressive work of more than four hundred pages constitutes a fundamental base of information on very diverse fields relating to the forty seven Member States of the CEPEJ. Among the topics, the cost of justice, access to justice, the organization of the jurisdictions, the judiciary, aspects relating to the fair trial as well as the representation of parties, notaries, lawyers, or the enforcement of legal decisions. This document is available in English and French and can be downloaded from the CEPEJ website: <http://www.coe.int>

A debate followed on the conclusions to draw after the publication of this report, in order to prepare the next evaluation cycle for the 2010-2012 period.

### The 1<sup>st</sup> Anniversary of the CEPEJ Guide Lines on Enforcement

In the name of the UIHJ and its president, Roger Dujardin thanked Fausto de Santis, the CEPEJ president, for all that he achieved during his presidency, and specifically for the realization of the Guide Lines which stipulate European standards relating to enforcement. Besides, the vice-president stressed that one could celebrate the 1<sup>st</sup> anniversary of these guide lines, votes by the CEPEJ on 10 December 2009. He then informed the members of the CEPEJ that it was decided within the Scientific Council of the UIHJ to carry out a World Code of Enforcement. For this reason, the Guide Lines will be used as a basis and as a reference to carry out this prestigious project which is to be presented at the time of the next international congress of the judicial officers, in Cape Town (South Africa), in May 2012. For Roger Dujardin, this world code of enforcement "will determine standards and principles for an effective, equitable, human enforcement within a reasonable time, worldwide". In the report # 12 of the CEPEJ, continued our fellow-member, it is mentioned<sup>1</sup> that "it is

difficult to determine a foreseeable timeframe for enforcing decisions, as, in a number of states or entities, the enforcement depends not only on the steps taken by the creditor, but also on the solvency of the debtor". A reasonable time for an enforcement procedure is nowadays recognized as a basic right of the concerned parties. In order to carry out enforcement within a reasonable time, the enforcement agent must have the proper means to enable him to satisfy this standard. "So that we can wonder whether the transparency of the debtor's assets, managed by a responsible enforcement agent and strictly held to his professional secrecy, does not constitute in its turn a basic right for the creditor?" asked the vice-president of the UIHJ.

Mathieu Chardon mentioned the actions undertaken by the UIHJ since the CEPEJ 15<sup>th</sup> plenary meeting CEPEJ of 9-10 September 2010. He particularly mentioned the 50<sup>th</sup> birthday of the National School of Procedure of Paris, mid-September, during which the CEPEJ Guide Lines on enforcement and enforcement agents were presented to French judicial officers. An appointment had been taken on 21 September at the Consilium in Brussels, initiated by the Council of the European Union. Its object was to ask the UIHJ to set up a directory of the judicial officers for the 27 Member States of the European Union, for the European e-Justice portal. He indicated, in echo to the words of Roger Dujardin, that the Scientific Council of the UIHJ met on 28 September 2010 in Paris to ground this great project of a World Code of Enforcement. The 1<sup>st</sup> secretary of the UIHJ then evoked the 2<sup>nd</sup> meetings of African and European judicial officers which were held in Yaoundé (Cameroon), end of October 2010. During this major conference in which Christophe Bernasconi, 1<sup>st</sup> secretary of the Hague Conference on Private International Law took part, the CEPEJ Guide lines on enforcement and enforcement agents were also presented in detail. Lastly, our fellow-member indicated that Moldova became the 71<sup>th</sup> member of the UIHJ at the time of the permanent council of the UIHJ which was held in Paris at the end of November 2010, in the presence of its Minister for justice, Alexandru Tanase. Invited by the UIHJ, Mr. Paulino Pereira, president of the work group on e-Justice of the Directorate General H, Justice and interior matters of the Council of the European Union, gave a presentation on the European e-Justice portal. The 1<sup>st</sup> secretary of the UIHJ informed the members of the CEPEJ that representatives of the ministry for the justice of Armenia and Israel also attended the permanent council.

## Election of the New President of the CEPEJ

The meeting marked the end of the final mandate of the current president of the CEPEJ, Fausto de Santis. All the members of the CEPEJ greeted the excellent work accomplished by Mr. de Santis during the four years of his two successive mandates, during a very moving semi-official ceremony, which shows the strong links between the members of the CEPEJ. John Stacey (UK) was unanimously elected new president of the CEPEJ. Like Fausto de Santis, Mr. Stacey is very receptive to the questions relating to efficiency of legal decisions, as he already shown on various occasions. Mr. Stacey took an active part in 2009 in the CEPEJ-GT-EXE working group on enforcement, which gave way to the CEPEJ Guide Lines on enforcement and enforcement agents. He had also travelled to Glasgow (Scotland) in May 2010 during the European permanent council of the UIHJ to present this document. The UIHJ addresses its warmest congratulations to John Stacey and wish him and the members of his bureau an excellent and fruitful mandate.



De G. à D. : John Stacey, vice-président de la CEPEJ, Stéphane Leyenberger, secrétaire de la CEPEJ, Fausto de Santis, président de la CEPEJ

From L. to R: John Stacey, vice-president of the CEPEJ, Stéphane Leyenberger, secretary of the CEPEJ, Fausto de Santis, president of the CEPEJ



John Stacey, nouveau président de la CEPEJ

John Stacey, newly elected president of the CEPEJ



Georg Stawa, nouveau vice-président de la CEPEJ

Georg Stawa, new vice-president of the CEPEJ



Irakli Adeishvili, nouveau membre du bureau de la CEPEJ

Irakli Adeishvili, new member of the bureau of the CEPEJ



## Lettre ouverte à Fausto de Santis

A l'occasion du départ de Fausto de Santis de la présidence de la CEPEJ, à la suite de son second mandat, l'UIHJ rend hommage au travail qu'il a accompli en publiant une lettre ouverte

*Monsieur le président,*

*Votre second mandat en qualité de président de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice étant achevé, nous souhaitons vous exprimer ici toute la gratitude de l'UIHJ pour le travail que vous avez accompli.*

*Sous votre présidence, durant quatre années intenses, nous avons pu apprécier pleinement vos grandes compétences, votre immense courage et votre détermination indéfectible que rien n'a su obérer.*

*Nous nous félicitons de l'excellence des relations que notre organisation entretient avec la vôtre. Votre ouverture d'esprit et votre écoute ont largement contribué à favoriser une collaboration sans cesse plus proche.*

*C'est sous votre mandat que l'UIHJ a accédé, en 1997, au statut de membre observateur permanent de la CEPEJ.*

*C'est sous votre mandat qu'un document fondamental et historique pour l'avenir de notre profession sur un plan mondial a vu le jour. Il s'agit bien sûr des Lignes directrices de la CEPEJ sur l'exécution des décisions de justice et sur les agents d'exécution.*

*Vous avez incarné avec une autorité naturelle l'esprit de la CEPEJ, ce grand laboratoire vers lequel tous les projecteurs sont braqués, inspirant le respect de tous.*

*En mon nom personnel, au nom de mon bureau, et au nom de tous les huissiers de justice membres de l'UIHJ, je vous adresse mes plus vifs remerciements.*

*Nous serons heureux de vous retrouver prochainement au sein de la CEPEJ.*

*Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de mon profond respect.*

Leo Netten, Président  
18 décembre 2010

## Open Letter to Fausto de Santis

At the term of his second mandate as President of the CEPEJ, the UIHJ acknowledges the work accomplished by Fausto de Santis through the publication of an open letter

*Dear Sir,*

*At the term of your second mandate as President of the European Commission for the Efficiency of Justice, we would like to take the opportunity to express here all the gratitude of the UIHJ for the work you have accomplished.*

*Under your presidency, during four intense years, we have indeed fully appreciated your vast competences, your immense courage and an indefectible determination that nothing could shatter.*

*We are very thankful for the excellent relations between our two organizations. Your openness and your ability to listen certainly contributed to favor an increasingly closer collaboration.*

*It is under your mandate that the UIHJ became, in 1997, a permanent observer member of the CEPEJ.*

*It is under your mandate that a fundamental and historical document for the future of our profession at world level was drawn: the CEPEJ Guide Lines on enforcement and enforcement agents.*

*You have represented with a natural authority the spirit of the CEPEJ, this huge laboratory towards which all projectors are focused on, while inspiring the respect of all.*

*In my name, in the name of the members of my board, and in the name of all the judicial officers members of the UIHJ, may I warmly congratulate you.*

*We will be very happy to meet you again soon at the CEPEJ.*

*Yours, sincerely,*

Leo Netten, President  
18 December 2010

## Trois questions à John Stacey, nouveau président de la CEPEJ

Nous avons interviewé M. de Santis en décembre 2006 à l'occasion de son élection (voir l'article sur notre site). Nous posons aujourd'hui les mêmes questions à M. Stacey :

**M. Stacey, vous avez été élu ce matin président de la CEPEJ. Quelles sont vos impressions ?**

Bien que ma candidature à la présidence de la CEPEJ était connue de tous et que j'ai reçu de nombreux messages de soutien, rien n'est jamais acquis. Je me suis d'ailleurs tellement convaincu qu'il pouvait y avoir un autre candidat que j'étais même très nerveux au moment du vote. En définitive, j'étais le seul candidat et aucun vote n'a été nécessaire. Je suis très reconnaissant du soutien et de la confiance que les États ont bien voulu placer en moi et ferai tout pour être à la hauteur de leurs attentes. Naturellement, je suis très enthousiaste et impatient de travailler avec les nombreux amis que j'ai rencontrés pendant ma vice-présidence et j'ai le privilège de considérer l'UIHJ comme une amie très proche.

**Quelles sont vos objectifs pour les prochaines années ?**

La CEPEJ a maintenant plus de huit années d'existence. Elle a produit pendant cette période des rapports d'évaluation, des guides de bonnes pratiques et de nombreux autres études et outils de management pour aider à améliorer l'efficacité et la qualité de tous les aspects de la vie judiciaire, en y incluant l'exécution. Mais il ne servirait à rien de continuer à travailler si nous n'aiderions pas les États membres à mettre en œuvre nos idées et nos conseils. Je souhaiterais que la CEPEJ devienne plus proactive en soutenant activement les experts nationaux dans leurs efforts pour convaincre les décideurs, dans chaque pays, de mettre en œuvre les résultats de nos travaux. J'ai aussi conscience que la CEPEJ a accès à un niveau d'expertise très important par le biais des organisations observatrices. L'UIHJ a démontré la valeur de ces liens dans la mesure où vous avez collaboré avec la CEPEJ dans la rédaction des lignes directrices sur l'exécution et j'aimerais développer cette collaboration avec d'autres organisations qui partagent un objectif commun.

**Comment la profession d'huissier de justice peut-elle s'inscrire dans les travaux de la CEPEJ ?**

Dans de nombreux pays, le rôle d'un huissier de justice fait partie intégrante du système judiciaire et ne devrait pas être ignoré. Comment peut-on évoquer le procès d'un bout à l'autre sans y inclure le travail d'un huissier de justice ? La Cour européenne des droits de l'homme a établi clairement que les retards dans l'exécution des décisions de justice est autant une violation de l'article 6 que les retards dans le procès lui-même. Je crois également que notre travail relatif à l'exécution n'est pas achevé. Nous avons présenté des lignes directrices pour le secteur de l'exécution. Mais nous ne nous sommes pas encore intéressés aux procédures d'exécution elles-mêmes et aux pouvoirs des huissiers de justice. Je sais que l'exécution des décisions de justice est un problème mondial mais j'aimerais que le groupe de travail sur l'exécution puisse se constituer à nouveau (si le budget le permet) pour réfléchir à un modèle concernant les pouvoirs et les choix mis à la disposition d'un huissier de justice. J'attends donc avec impatience de pouvoir travailler à nouveau avec l'UIHJ.

**Et l'UIHJ sera heureuse de travailler à nouveau et vous souhaite un excellent mandat !**

## Three questions to John Stacey, new president of the CEPEJ

We had interviewed Mr. de Santis in December 2006 at the time of his election (see the article on our site). We ask today the same three questions to Mr. Stacey:

**Mr. Stacey, you were elected this morning chair of the CEPEJ. What are your impressions?**

Although I had made it no secret that I was intending to stand for the Presidency and I had received many messages of support I did not assume anything there was always the possibility of another candidate. I was so successful in convincing myself that I might have an opponent that I became extremely nervous about the vote. In the end I was unopposed and no vote was required. I am very grateful for the support and confidence the member states have in me and I hope that I live up to their expectations. Of course I am now very excited about the future and look forward to working with the many friends I have made during my time as Vice President and I feel privileged to count the UIHJ as one of those friends.

**What are your objectives for the next years?**

The CEPEJ has been in existence for over 8 years and in that time it has produced evaluation reports, best practice guides and many other studies and management tools to help improve the efficiency and quality of all aspects of judicial life, including enforcement. But I see no point in continuing with this work unless we do more to help member states implement our ideas and guidance. I therefore would like to see the CEPEJ become more proactive by actively supporting National Experts in their efforts to persuade the decision makers, in their Countries, to implement the results of our work.

I also recognise that the CEPEJ has access to a huge amount of expertise in the form of our observer organisations. The UIHJ demonstrated the value of these links in the way you collaborated with the CEPEJ in the production of the enforcement guidelines and I would like to develop this collaboration with other organisations that share a common goal.

**How the occupation of judicial officer can fall under the work of the CEPEJ?**

The role of the judicial officer is, in many Countries, integral to the judicial system and should not be ignored. How can you not look at the end to end process of court proceedings without including the work of the judicial officer. The ECtHR has made it clear that delays in enforcing court orders is just as much a violation of article 6 as delays in the hearing itself. I also believe we have some unfinished business with enforcement. We have produced the guidelines for the enforcement industry. But we have not looked at the actual methods of enforcement and the powers of the judicial officer (bailiff). I know that difficulties in enforcing court orders is a World wide problem but I would like to see the Enforcement Group re-established (budget permitting) to see if it can develop a model for the powers and options the judicial officer should have available to them. I certainly look forward to working with the UIHJ in the future.

**And the UIHJ is also looking forward to working with you and wishes you a fruitful mandate!**

John Stacey, nouveau président de la CEPEJ  
 John Stacey, new president of the CEPEJ



## L'UIHJ offre son expertise à la Cour européenne des droits de l'homme

A l'occasion de la table ronde organisée par le Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe à Strasbourg les 15 et 16 mars 2010 sur les recours internes effectifs en cas de non-exécution ou d'exécution tardive des décisions de justice interne, financé par le Fonds fiduciaire des droits de l'homme, l'UIHJ a proposé son expertise afin de trouver des solutions

### 7881 affaires pendantes devant la Cour européenne des droits de l'homme

L'exécution tardive ou la non-exécution des décisions de justice en droits interne est malheureusement une réalité dont la conséquence directe est une augmentation constante des recours devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Selon l'article 46 de la convention européenne des droits de l'homme du 4 novembre 1950, les États membres du Conseil de l'Europe s'engagent à se conformer aux décisions de la Cour européenne des droits de l'homme et c'est au Comité des ministres d'en surveiller l'exécution. L'arrêt définitif de la Cour une fois transmis au Comité des Ministres, celui-ci invite l'État défendeur à l'informer des mesures prises en vue de verser les sommes allouées au titre de la satisfaction équitable (réparation et/ou frais et dépens) ainsi que des mesures individuelles ou générales pouvant se révéler nécessaires pour respecter l'obligation où se trouve l'État de se conformer à l'arrêt. Dans l'accomplissement de cette tâche, le Comité est assisté, outre son propre secrétariat, par un service particulier du Conseil de l'Europe – le service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. En 2009, 1515 nouveaux arrêts constatant des violations de la Convention européenne des droits de l'homme ont été transmis au Comité des Ministres pour qu'il en surveille l'exécution, portant le nombre d'affaires pendantes à 7881. Les indemnités octroyées aux victimes de violations par les nouveaux arrêts 2009 atteignent près de 54 millions d'euros (Source : Rapport annuel 2009

sur l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme). C'est dans ce cadre que s'est tenue la table ronde des 15 et 16 mars 2010 au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

### L'exécution des décisions de justice au cœur des préoccupations des pays

En sa qualité d'expert de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) du Conseil de l'Europe et en particulier à la suite de sa participation active au groupe de travail CEPEJ-GT-EXE qui a élaboré les lignes directrices de décembre 2009 sur l'exécution, l'UIHJ a été invitée à cette manifestation. Les soixante-dix-huit participants venaient de onze pays européens : Albanie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Grèce, Moldavie, Pologne, Roumanie, Fédération de Russie, Serbie et Ukraine. L'UIHJ était représentée par son premier secrétaire, Mathieu Chardon, lequel avait travaillé sur les lignes directrices de la CEPEJ.

Peter Wille représentant permanent de la Norvège, président du Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme, a indiqué dans son discours d'introduction que le droit d'avoir une décision exécutée n'est pas théorique mais très concret et que tout non respect doit donner lieu à des compensations. Christos Giakoumpoulos, directeur des monitorings à la Direction Générale des droits de l'homme et des affaires juridiques a ajouté que « *fournir des remèdes n'est pas une fin en soi car il faudrait qu'il n'y ait pas violation* ». En attendant, a-t-il poursuivi, il faut que les pays mettent en place des moyens de compenser les violations. Dean Spielman, juge à la Cour européenne des droits de l'homme, a présenté un rapport sur les expériences de la convention européenne des droits de l'homme s'agissant des recours contre la non-exécution ou l'exécution tardive des décisions de justice internes rendues contre l'État ou des personnes privées. Il a évoqué l'arrêt Hornsby contre Grèce de 1997 dans lequel la CEDH a reconnu que l'exécution d'une décision de justice fait partie intégrante du procès équitable mentionné à l'article 6 de la convention. Pour lui, « *le problème vient de la non-exécution des décisions internes et également de l'absence d'efficacité des mesures pour remédier à cette non exécution* ». Puis il a évoqué l'arrêt pilote Burdov 2 dans lequel il est jugé qu'une action en compensation doit être réglée rapidement et les compensations doivent être réglées dans un délai de 6 mois de la décision l'ayant octroyée.

Puis Jakub Wolosiewicz, président du Comité d'experts sur les recours efficaces contre la durée excessive des procédures (DH-RE), agent du Gouvernement, ministère des affaires étrangères (Pologne), a présenté la recommandation du Comité des ministres (2010)3 du 24 février 2010 sur des recours effectifs face à la durée excessive des procédures et son guide de bonnes pratiques. Parmi les nombreuses interventions qui se sont succédées pendant deux journées pour présenter et cerner les problèmes, l'une intéressait particulièrement la profession d'huissier de justice : celle sur l'amélioration de l'efficacité du service des huissiers de justice en tant que garantie en cas de non-exécution ou d'exécution tardive des décisions de justice internes. Georg Stawa, membre de la CEPEJ de la part de l'Autriche, a présenté les lignes directrices de la CEPEJ pour une meilleure mise en œuvre de la recommandation existante du Conseil de l'Europe sur l'exécution. Mathieu Chardon a présenté l'UIHJ, son rôle et ses activités. Il a indiqué combien l'exécution des décisions est au cœur des préoccupations des pays. Le premier secrétaire de l'UIHJ a indiqué l'importance des lignes directrices de la CEPEJ en invitant les pays présents à s'y conformer. « *Il s'agit d'un des moyens les plus sûrs d'assurer une exécution rapide, efficace*



et conforme aux prescriptions de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, et d'aider ainsi à résoudre les problèmes de non-exécution ou d'exécution tardive des décisions en droit interne » a-t-il estimé. Puis le premier secrétaire de l'UIH a offert l'expertise de l'UIH à la Cour européenne des droits de l'homme pour l'aider à combattre ce qui constitue en définitive un frein au développement économique des pays. Geneviève Mayer, chef du Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, s'est déclarée très intéressée par ces propos. L'UIH pourrait donc devenir un interlocuteur privilégié de cette juridiction européenne.

En conclusions de la table ronde, Paul Widmer, président des délégués des ministres, représentant permanent de la Suisse, a salué l'intérêt des travaux : « Si un individu obtient gain de cause, c'est bien. Mais pour l'individu, il faut que cet arrêt soit exécuté. Les entretiens d'ici seront une inspiration pour les pays où il y a encore un effort majeur à faire ». Cette table ronde a démontré que les préoccupations de l'UIH et des huissiers de justice partout dans le monde depuis de nombreuses années sont également aujourd'hui au cœur de celles de la Cour européenne des droits de l'homme et qu'une collaboration entre les deux institutions semble souhaitable.

Voici le texte des conclusions adoptées par les participants à la table ronde.

### Table ronde sur les « Recours effectifs contre la non-exécution ou l'exécution tardive des décisions de justice internes » Table Ronde – Strasbourg, Agora – 15 - 16 mars 2010

#### CONCLUSIONS

**Eu égard** au nombre croissant d'arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme révélant l'existence de problèmes systémiques en raison de la non-exécution ou de l'exécution tardive de décisions de justice internes, rendues à la fois contre des entités publiques, y compris l'État lui-même, et des personnes privées ;  
**Rappelant** que l'exécution effective des décisions de justice est essentielle pour le respect de l'état de droit que les États parties à la Convention européenne des droits de l'homme se sont engagés à garantir, en particulier à travers l'article 6, paragraphe 1, et le droit à un procès équitable ;

**Rappelant** que la Convention européenne des droits de l'homme exige que les États prennent ex officio toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que les pouvoirs publics se conforment rapidement aux décisions de justice internes

et que la complexité de l'exécution ou l'absence de ressources budgétaires ou autres ne peuvent justifier la non-exécution ou l'exécution tardive ;

**Rappelant** dans ce contexte les conclusions des deux dernières tables rondes sur le thème de la non-exécution des décisions de justice internes qui ont notamment porté sur les questions liées à l'organisation des procédures budgétaires de l'État et des services chargés de l'exécution<sup>1</sup> ;

**Rappelant** dans le présent contexte les exigences relatives à l'existence d'un recours effectif devant une instance nationale énoncées à l'article 13 de la Convention, lesquelles donnent une expression directe au principe de subsidiarité consacré par l'article 1<sup>er</sup> de la Convention, en vertu duquel la protection des droits de l'homme relève avant tout de la responsabilité du système juridique interne ;

**Rappelant** que l'article 13 exige que les États prévoient un recours interne permettant de faire examiner en substance un « grief défendable » au regard de la Convention et d'accorder une réparation appropriée, que ce soit sous la forme d'une indemnisation, d'une accélération de la procédure et/ou d'autres formes de réparation, pour toute violation constatée ;

**Gardant également à l'esprit** les Recommandations du Comité des Ministres Rec (2004)6 sur la nécessité d'améliorer l'efficacité des recours internes et Rec (2010)3 sur des recours effectifs face à la durée excessive des procédures et le Guide de bonnes pratiques de celle-ci, ainsi que les rapports et lignes directrices de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ)<sup>2</sup> ;

**Soulignant** que les constats de violations par la Cour européenne des droits de l'homme imposent aux autorités compétentes l'obligation d'adopter sans tarder des mesures générales visant à prévenir des violations similaires, et que la nécessité de telles mesures, notamment la mise en place de recours internes effectifs, est d'autant plus impérieuse en cas de violations répétitives révélant l'existence de problèmes structurels ;

**Soulignant** la position constante du Comité des Ministres, selon laquelle la mise en place de recours internes, bien qu'importante, ne dispense pas les États de leur devoir général de régler les problèmes structurels à l'origine des violations ;

**Notant** en particulier le risque que les problèmes structurels donnent lieu à un grand nombre de plaintes en attendant que des mesures de recours adéquates soient adoptées et le risque qui s'ensuit d'une surcharge de travail pour les instances nationales et/ou les organes de la Convention ;

**Ayant fait un bilan** des échanges d'expériences entre les États au sujet des problèmes rencontrés et des mesures concrètes adoptées ou envisagées afin de mettre en place des recours effectifs dans les situations de non-exécution et/ou d'exécution excessivement lente de décisions de justice internes, en particulier en réponse aux arrêts rendus par la Cour européenne ;

**Ayant noté** les expériences tirées de la procédure d'arrêt pilote et les obligations imposées dans les arrêts rendus ultérieurement en ce qui concerne les recours effectifs et, en particulier, les délais fixés pour la mise en place de tels recours et le règlement d'affaires particulières ;

**Notant** la diversité des mesures complémentaires adoptées dans différents pays afin de remédier aux conséquences de la non-exécution ou de l'exécution lente de décisions de justice internes, notamment la mise en place de systèmes d'indexation ou d'intérêts moratoires adéquats, l'octroi aux tribunaux ou à

<sup>1</sup> Conclusions des Tables rondes des 30-31 octobre 2006 sur la « non-exécution de décisions de justice contre l'État et ses entités en Fédération de Russie : problèmes en suspens et solutions requises » et des 21-22 juin 2007 sur la « non-exécution de décisions judiciaires internes dans les États membres : mesures générales visant à l'exécution des arrêts de la Cour européenne ».

<sup>2</sup> Voir en particulier le document CEPEJ(2009)11 REV Lignes directrices pour une meilleure mise en œuvre de la Recommandation existante du Conseil de l'Europe sur l'exécution, adoptées par la CEPEJ lors de sa 14<sup>e</sup> réunion plénière.

des instances judiciaires spéciales de la compétence d'infliger notamment des sanctions financières, la possibilité de saisir également les biens publics et l'amélioration du contrôle de l'exécution des décisions de justice assurée par les procureurs ou d'autres institutions équivalentes ;

**Notant** les importantes réformes menées actuellement dans un certain nombre de pays en vue de renforcer l'efficacité des services des huissiers, et la contribution permanente des travaux de la CEPEJ à cet égard ;

#### Les participants à la Table ronde :

**Soulignent** la nécessité pour tous les États de se doter d'instruments juridiques et de ressources adéquates et suffisantes pour garantir l'exécution des décisions de justice internes, y compris celles qui sont rendues contre eux ou contre leurs entités ;

**Encouragent** les États à veiller, conformément au principe de subsidiarité, à disposer de moyens pour anticiper la nécessité éventuelle d'instaurer d'autres recours internes ;

**Soulignent** l'importance pour les États d'intégrer la question des recours dans leurs plans d'action élaborés à la suite d'arrêts rendus par la Cour européenne, en particulier lorsque ces arrêts révèlent l'existence de problèmes structurels ;

**Attirent l'attention** sur le fait que, lorsque des problèmes systémiques structurels sont à l'origine des violations constatées, l'introduction d'un recours, bien qu'important, ne peut en soit constituer une solution durable ;

**Soulignent** la nécessité, en cas de problèmes structurels importants, de veiller à l'adoption de stratégies d'ensemble au niveau interne, y compris sur la question des recours, associant tous les acteurs et décideurs concernés, dans l'esprit de la Recommandation du Comité des Ministres CM/Rec (2008)2 sur des moyens efficaces à mettre en œuvre au niveau interne pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme ;

**Reconnaissent** l'importance ainsi que la nécessité d'élaborer dès que possible, à la fois dans le cadre de la surveillance du processus d'exécution par le Comité des Ministres et de la procédure d'arrêt pilote de la Cour européenne, l'interaction entre les niveaux internes et le niveau européen pour ce qui est des stratégies d'ensemble nationales ; et

**Sont convenus** de poursuivre la réflexion en cours, y compris sur des questions telles que la réforme du rôle des huissiers, en vue d'accélérer et d'accroître l'efficacité des réformes dans leur pays respectif, et de reprendre dès que possible l'examen des progrès accomplis sous une forme appropriée.



*Pendant l'ouverture de la table ronde - During the opening of the round table*



## The UIHJ Offers its Expertise to the European Court of Human Rights

**At the time of the roundtable organized by the Department for the Execution of Judgments of the European Court of Human Rights of the Council of Europe in Strasbourg on 15 & 16 March 2010 on effective remedies against non-execution or delayed execution of domestic court decisions, financed by the Human Rights Trust funds, the UIHJ offered its expertise in order to find solutions**

### 7881 cases under supervision of the European Court of Human Rights

The delayed execution or the non-enforcement of domestic court decisions is unfortunately a reality having for direct consequence an increase in application at the European Court of Human Rights (ECHR). According to Article 46 of the European Convention on Human Rights, the Member States undertake to abide by the final judgment of the Court in any case to which they are parties and the final judgment of the Court shall be transmitted to the Committee of Minister, which shall supervise its execution.

Once the Court's final judgment has been transmitted to the Committee of Ministers, the latter invites the respondent State to inform it of the steps taken to pay any just satisfaction (compensation and/or costs and expenses) awarded as well as of any individual or general measures which may be necessary in order to comply with the State's legal obligation to abide by the judgment. In the performance of this task the Committee is assisted, in addition to its own secretariat, by a special department of the Council of Europe's Secretariat – the Department for the Execution of judgments of the European Court of Human Rights.

In 2009, 1515 new judgments finding violations of the European Convention on Human Rights were brought before the Committee of Ministers for supervision of their execution, thus bringing the number of cases under supervision to 7 881. The compensation awarded to the victims in the new judgments 2009 amounted to some 54 million Euros (Source: 2009 Annual report on the execution of judgments of the European Court of Human Rights). It is within this framework that the roundtable was held of 15 and 16 March 2010 at the Council of Europe in Strasbourg.

### Enforcement in the middle of the concerns of the countries

In its capacity as expert of the European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ) of the Council of Europe and in particular following its active participation in the CEPEJ-GT-EXE working group which worked out the Guide Lines of December 2009 on execution, the UIHJ was invited to take part in the round table. The seventy-eight participants came from eleven European countries: Albania, Azerbaijan, Bosnia-Herzegovina, Croatia, Greece, Moldova, Poland, Romania, Russian Federation, Serbia, and Ukraine. The UIHJ was represented by its first secretary, Mathieu Chardon, who had worked on the CEPEJ Guide Lines.

Peter Wille permanent representative of Norway, chair of the Human Rights Trust Fund, indicated in his introductory speech that the right to have a decision carried out is not theoretical but very concrete and that all non-respect must give place to compensations. Christos Giakoumpoulos, director of monitoring at the General Direction of Human Rights and Legal Affairs added that *“providing remedies is not an end in itself because it would be necessary to have not violation”*. In the meantime, he continued, it is necessary that the countries set up means of compensating the violations. Dean Spielman, Judge at the European Court of Human Rights, presented a report on the experience of the European convention on Human Rights as regards non-execution or delayed execution of domestic court decisions against the State or individuals. He evoked the Hornsby v. Greece case of 1997 in which the ECHR recognized that the execution of a legal decision is an integral part of the fair trial mentioned in article 6 of the convention. For him, *“the problem comes from the non-execution of domestic decisions and also of the lack of effective measures to solve this non-execution”*. Then he evoked the Burdov 2 pilot judgment in which it was judged that an action in compensation must be settled quickly and that compensations must be settled within 6 month of the decision having granted it.

Then Jakub Wolasiewicz, president of the Committee of experts on effective remedies against the excessive duration of procedures (DH-RE), government official, Ministry for Foreign Affairs (Poland), presented the recommendation of the Committee of the ministers (2010)3 of 24 February 2010 on effective remedies against excessive length of procedures and its guide of good practices. Among the many presentations which followed one another during two days to identify and define the problems, one in particular concerned the occupation of judicial officer: that on the improvement of the efficiency of the service of enforcement agents as a guarantee in the event of non-execution or delayed execution of domestic court decisions. Georg Stawa, member of the CEPEJ on behalf of Austria presented the Guide Lines of the CEPEJ for a better implementation of the existing Council of Europe’s Recommendation on enforcement. Mathieu Chardon presented the UIHJ, its role and its activities. He said how much the enforcement of court decisions is in the middle of the concerns of the countries. The first secretary of the UIHJ insisted on the importance for the countries to comply with the CEPEJ Guide Lines. *“It is probably one of the efficient way of ensuring a fast and effective enforcement and in conformity with the requirements of the European Convention of Human Rights, and to thus help to solve the problems of non-execution or delayed execution of domestic court decisions”* he estimated. Then the first secretary of the UIHJ offered the expertise of the UIHJ to the European Court of Human Rights to help fighting against what ultimately constitutes a limit to the economic development of countries. Genevieve Mayer, head of the Department for the execution of judgments of the European Court of Human Rights, declared very interested by these remarks. The UIHJ could thus become a privileged interlocutor of this European jurisdiction.

In conclusions of the roundtable, Paul Widmer, president of the delegate ministers, permanent representative of Switzerland, acknowledged the interest of the work: *“If an individual obtains satisfaction, it is well. But for the individual, it is necessary that this judgment is carried out. From here, the talks will be an inspiration for the countries where there is still a major effort to make”*. This roundtable showed that the concerns of the UIHJ and all the judicial officers in the world for many years are also shared today by the European Court of Human Rights and that a collaboration between the two institutions seems desirable.

Here the text of the conclusions adopted by the participants in the roundtable.

## Round Table on “Effective remedies against non-execution or delayed execution of domestic court decisions”

Round Table – Council of Europe – Strasbourg, AGORA

15 – 16 March 2010

### CONCLUSIONS

**Having regard** to the constantly growing number of judgments of the European Court of Human Rights revealing systemic problems due to the non-execution or delayed execution of domestic judicial decisions, both directed against public entities, including the State itself, and private individuals;

**Recalling** that the effective enforcement of judicial decisions is essential for respect of the rule of law which the States party to the European Convention on Human Rights have undertaken to guarantee, in particular through Article 6, paragraph 1, and the right to fair trial;

**Recalling** that the European Convention on Human Rights requires that States take ex officio all necessary measures to ensure that national authorities rapidly comply with domestic judicial decisions and that the complexity of enforcement or lack of budgetary or other resources cannot justify non-execution or delayed execution;

**Recalling** in this context the conclusions reached at the two earlier round tables organised around the theme of the non-execution of domestic judicial decisions addressing in particular the questions linked to the organisation of state budgetary procedures and of enforcement services<sup>1</sup>;

**Recalling** in the present context the requirements relating to the provision of effective domestic remedies in Article 13 of the Convention, which give direct expression to the principle of subsidiarity enshrined in Article 1 of the Convention, according to which the protection of human rights is first and foremost the responsibility of the domestic legal system;

**Recalling** that Article 13 requires the States to provide for a domestic remedy to deal with the substance of an *“arguable complaint”* under the Convention and to grant appropriate relief, whether in the form of compensation, acceleration and/or other forms of redress, for any violation found;

**Bearing also in mind** the Committee of Minister’s Recommendations Rec (2004)6 on the improvement of domestic remedies and Rec (2010)3 on effective remedies for excessive length of proceedings and its Guide of Good Practices and the reports and guidelines of the European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ)<sup>2</sup>;

**Recalling** that the findings of violations by the European Court of Human Rights impose a legal obligation on competent state authorities to adopt without delay general measures preventing similar violations and that the need for such measures, including the provision of effective domestic remedies, is all the more pressing in case of repetitive violations revealing structural problems;

**Stressing** the Committee of Ministers’ long-standing position that the setting up of domestic remedies, however important, does not relieve states from their general obligation to solve the structural problems underlying violations;

**Noting** in particular the risk that structural problems may generate large number of complaints awaiting the adoption of adequate remedial measures and the ensuing risk of overburdening of national instances and/or of the Convention organs;

**Having taken stock** of the exchanges of experiences between States on the problems encountered and the concrete measures adopted or envisaged



in order to put in place effective remedies in situations of non-execution and/or excessively lengthy execution of domestic court judgments, in particular in response to judgments of the European Court;

**Having noted** the special experiences gained of the pilot judgment procedure and the obligations imposed in the ensuing judgments as regards effective remedies and, in particular, as regards the time limits set for the introduction of such remedies and the solution of individual cases;

**Noting** the variety of additional measures adopted in different countries to address the consequences of the non-execution or slow execution of domestic court judgments, including the provision of adequate default interest or indexation systems, the introduction of a competence for courts or special judicial bodies to impose notably monetary sanctions, the possibility of seizure also of state assets and improved monitoring of the State authorities' compliance with judicial decisions by prosecutors or other equivalent institutions;

**Noting** the important ongoing reforms in a number of countries to improve the efficiency of bailiffs' services and the continuing contribution of the work of CEPEJ;

#### The participants of the Round Table:

**Stressed** the need for each State to equip itself with the legal instruments and resources which are adequate and sufficient to ensure execution of domestic judicial decisions, including those delivered against it and its entities;

**Encouraged** the States, in accordance with the principle of subsidiarity, to ensure that means exist which permits the anticipation of possible needs for the introduction of domestic remedies;

**Stressed** the importance for States to include the question of remedies in the action plans developed following judgments of the European Court, in particular when judgments reveal structural problems;

**Highlighted** the fact that, where structural systemic problems are at the roots of the violations found, the introduction of a remedy, while important, cannot in itself constitute a long-lasting solution;

**Underlined** the necessity, in case of major structural problems, to ensure the adoption of comprehensive integrated domestic strategies, including the issue of remedies, involving all actors and decision-makers concerned, in the spirit of the Committee of Ministers' Recommendation CM/Rec (2008)2 on efficient domestic capacity for rapid execution of judgments of the European Court;

**Recognised** the importance as well as the need of developing as early as possible, both in the framework of the Committee of Ministers' supervision of the execution process and the European Court's pilot judgment procedure, the interaction between the domestic and the European levels as far as such comprehensive national strategies are concerned,

**Agreed** to continue the ongoing reflections, including on issues such as the reforms of the bailiffs' service, with a view to speeding up and increasing the efficiency of the reforms in their respective countries, and to resume consideration of progress achieved in an appropriate form at the earliest opportunity.

## Contact de l'UIHJ avec les pays destinataires d'un projet du Fond fiduciaire des droits de l'homme du Conseil de l'Europe

En marge de la table ronde qui s'est tenue les 15 et 16 mars 2010 au Conseil de l'Europe sur la non-exécution ou l'exécution tardive des décisions de justice en droit interne, l'UIHJ a participé à une première réunion avec les six pays destinataires d'un projet financé par le Fonds fiduciaire des droits de l'homme du Conseil de l'Europe et relatif à l'exécution des décisions de justice

La réunion était conduite par Anna Stepanova, juriste, Direction générale des droits de l'homme et des affaires juridiques, Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Étaient présents des représentants des six pays bénéficiaires du projet : Mahir Mushteidzada (Azerbaïdjan), Laura Muca (Albanie), Sanel Karadzic (Bosnie et Herzégovine), Tatiana Cernei (Moldavie), Vladan Joksimovic (Serbie) et Victoria Galperina (Ukraine). Ont également assisté à la réunion Stéphane Leyenberger, secrétaire de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), ainsi que des membres du groupe de travail CEPEJ-GT-EXE ayant élaboré les lignes directrices de la CEPEJ sur l'exécution de décembre 2009 : Mathieu Chardon, 1<sup>er</sup> secrétaire de l'UIHJ, Georg Stawa, représentant de la CEPEJ pour l'Autriche, et Geert Lankhorst, conseiller politique supérieur, Département pour l'accès à la justice, ministère de la justice (Pays-Bas).

Les six bénéficiaires du projet ont tour à tour présenté l'état des réformes concernant la profession d'huissier de justice dans leur pays. Stéphane Leyenberger a indiqué que la CEPEJ était très heureuse de pouvoir coopérer au projet, notamment en fournissant des experts. « *Les experts de la CEPEJ sont très compétents dans ce domaine. Nous saluons la participation de l'UIHJ qui est très importante pour nous. L'UIHJ est membre observateur mais elle est plus qu'un membre observateur. Elle participe pleinement aux travaux de la CEPEJ et les experts de l'UIHJ sont devenus des experts de la CEPEJ* » a-t-il indiqué. Après ce premier contact très positif et ouvert, Anna Stepanova a indiqué qu'elle allait préparer des propositions concrètes pour les soumettre aux intervenants afin de déterminer notamment s'il fallait privilégier une approche globale ou sur mesure.

1 Conclusions of the Round Tables of 30-31 October 2006 on "Non-enforcement of domestic court decisions delivered against the State and its entities in the Russian Federation: remaining problems and solutions required" and of 21-22 June 2007 on "Non-enforcement of domestic courts decisions in member states: general measures to comply with European Court judgments".

2 See in particular the document CEPEJ(2009)11REV Guidelines for a better implementation of the existing Council of Europe's recommendation on enforcement adopted by the CEPEJ at its 14<sup>th</sup> plenary meeting.

# Contact of the UIHJ with the Beneficiary Countries of a Human Rights Trust Funds

**In margin of the roundtable which was held on 15 and 16 March 2010 at the Council of Europe on non-execution or the delayed execution of domestic court decisions, the UIHJ took part in a first meeting with the six beneficiary countries of a project financed by the Human Rights Trust Funds of the Council of Europe and relating to the execution of court decisions**

The meeting was led by Anna Stepanova, lawyer, Directorate General of Human Rights and Legal Affairs, Department of execution of Judgments of the European Court of Human Rights. Representatives of the six beneficiary countries of the project were present: Mahir Mushteidzada (Azerbaijan), Laura Muca (Albania), Sanel Karadzic (Bosnia and Herzegovina), Tatiana Cernei (Moldova), Vladan Joksimovic (Serbia) and Victoria Galperina (Ukraine). Stéphane Leyenberger, secretary of the European commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ) also attended the meeting, as well as members of the CEPEJ-GT-EXE working group having worked out the CEPEJ guide lines on enforcement of December 2009: Mathieu Chardon, 1<sup>st</sup> secretary of the UIHJ, Georg Stawa, representative of the CEPEJ for Austria, and Geert Lankhorst, political adviser, Department for the access to justice, ministry for justice (Netherlands). The six recipients of the project presented in turn the state of the reforms concerning the occupation of judicial officer in their respective country. Stephan Leyenberg indicated that the CEPEJ was very happy to be able to cooperate with the project, in particular by providing experts. "CEPEJ experts are very qualified in this field. We welcome the participation of the UIHJ which is very important for us. The UIHJ is an observer member but it is more than a observer member. It fully participates in the work of the CEPEJ and the UIHJ experts have become CEPEJ experts" he indicated.

After this very positive and open first meeting, Anna Stepanova indicated that she would prepare specific proposals to be submitted to the participants in order to determine in particular whether to privilege a global or a tailor-made approach.



*Les représentants des pays bénéficiaires du projet financé par le Fonds fiduciaires des droits de l'homme, de G. à D. : Vladan Joksimovic (Serbie), Tatiana Cernei (Moldavie), Victoria Galperina (Ukraine), Laura Muca (Albanie), Sanel Karadzic (Bosnie et Herzégovine), Mahir Mushteidzada (Azerbaïdjan) - The representatives of the beneficiary countries of the project financed by the Human Rights Trust Funds, from L. to R.: Vladan Joksimovic (Serbia), Tatiana Cernei (Moldova), Victoria Galperina (Ukraine), Laura Muca (Albania), Sanel Karadzic (Bosnia and Herzegovina), Mahir Mushteidzada (Azerbaijan)*

# Rencontre avec l'Union internationale du notariat

**Le 4 janvier 2011, Leo Netten, président de l'UIHJ, a rencontré à Paris son homologue, Jean-Paul Decorps, à l'aube de son mandat de nouveau président de l'Union internationale du notariat**

Pour le président de l'UIHJ, l'union fait la force et les professions du droit doivent se rencontrer. Une rencontre « *au sommet* » a donc été organisée entre l'UIHJ et l'Union internationale du notariat (UINL), à Paris, le 4 janvier 2011, au siège du Conseil supérieur du notariat (CSN).

Ont également participé à cette réunion Françoise Andrieux, secrétaire générale de l'UIHJ, Mathieu Chardon, 1<sup>er</sup> secrétaire de l'UIHJ, et Christine Mertens, directrice du CSN. Leo Netten a félicité Jean-Paul Decorps, qui vient de commencer ses fonctions de président de l'UINL depuis le 1er janvier 2011. M. Decorps connaît particulièrement bien la profession d'huissier de justice. D'abord en raison du statut très proche des professions de notaire et d'huissier de justice, tous deux officiers publics et ministériels dans certains États comme la France. Ensuite, en raison des liens d'amitié qui le lient à Jacques Isnard, ancien président de l'UIHJ, avec lequel il a accompli plusieurs missions, soit dans le cadre de l'UIHJ, soit dans celui de l'UINL. C'est donc en terrain de connaissance que les deux hommes se sont entretenus au cours d'un rendez-vous particulièrement cordial.

Leo Netten et Jean-Paul Decorps sont tous deux convenus qu'il était opportun de mener des actions communes sur le plan international.

À l'issue de la réunion, trois propositions ont été retenues. Leo Netten a fait part à Jean-Paul Decorps de la volonté de l'UIHJ d'instaurer une journée mondiale de la justice et de la faire inscrire au rang des journées mondiales de l'Organisation des Nations-Unies (ONU). Pour cela, il est nécessaire de fédérer à cette idée les autres professions juridiques et judiciaires comme celles de notaire, d'avocat, de magistrat, de greffiers, etc. Le président de l'UINL a aussitôt soutenu cette proposition. Les deux unions internationales organisant régulièrement des séminaires de formation en Afrique (l'Unité de formation des huissiers de justice africains pour l'UIHJ et l'Université des notariats africains pour l'UINL), un colloque commun en terre africaine constituerait une excellente base de travail. Enfin, Jean-Paul Decorps a proposé à Leo Netten de venir présenter l'UIHJ et sa politique à l'occasion d'une prochaine réunion de l'UINL qui se tiendra à Varsovie (Pologne) en mai 2011. Proposition aussitôt acceptée par le président de l'UIHJ, lequel a immédiatement offert une tribune à son homologue lors d'une prochaine manifestation de l'UIHJ.

## A propos de l'Union internationale du notariat

(Source : [www.uinl.org](http://www.uinl.org))

L'UINL est une organisation non gouvernementale, constituée pour promouvoir, coordonner et développer la fonction et l'activité notariales dans le monde entier, afin d'en assurer, grâce à une plus étroite collaboration entre les Notariats, la dignité et l'indépendance pour un meilleur service aux personnes et à la société.

### La fondation de l'Union

L'Union Internationale du Notariat fut fondée en 1948 à Buenos Aires par les représentants des Notariats appartenant à dix-neuf pays : Argentine, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Chili, Equateur, Espagne, France, Italie, Mexique, Paraguay, Pérou, Porto-Rico, Suisse et Uruguay. Les statuts d'origine, approuvés sous forme de «Charte» en octobre 1948, furent adoptés officiellement par le Congrès de Madrid le 21 octobre 1950.

### Les finalités de l'Union sont:

- la promotion et l'application des principes fondamentaux du système de notariat de type latin ainsi que des principes de déontologie notariale ;
- la représentation du notariat auprès des organisations internationales ;
- la collaboration avec les organisations internationales et la participation à leurs activités ;
- la collaboration avec les organismes nationaux et les autorités institutionnelles de chaque pays ;
- l'étude du droit dans le domaine de l'activité notariale et la collaboration pour l'harmonisation des législations nationales au plan international ;
- l'étude et la compilation systématique de la législation relative à l'institution du notariat de type latin ;
- la promotion des congrès internationaux, conférences et rencontres internationales ;
- la promotion et l'établissement de relations :
  - avec les notariats en évolution ainsi qu'avec les notaires de pays n'ayant pas d'organisation notariale afin de collaborer à leur structuration et à leur organisation en prévision de leur adhésion à l'Union;
  - avec des organisations notariales qui répondent à des systèmes juridiques susceptibles d'appartenir au notariat de type latin;
  - avec des organisations qui ne rentrent pas dans le système du notariat, afin de collaborer avec elles dans des domaines d'intérêt commun.

### Contribuer à l'évolution du droit dans les États

Par ses multiples activités, l'Union s'est créé une réputation d'interlocutrice privilégiée des Gouvernements et des Organisations internationales pour tout ce qui concerne le notariat. À cette fin, l'Union, en s'inspirant de ses propres Principes fondamentaux, élabore et transmet des propositions concrètes tant aux Notariats nationaux qu'aux législateurs nationaux qu'aux Organisations internationales et supranationales.

### L'Union est présente

- dans les organisations mondiales, comme l'ONU, dont le Conseil Économique et Social a conféré à l'Union le statut consultatif «spécial». Ce statut, défini par l'article 71 de la Charte des Nations Unies et par sa résolution 1996/31, habilite l'Union à contribuer aux programmes de travail et aux objectifs des Nations Unies, en servant comme experts techniques, conseillers et consultants auprès des gouvernements, auprès du Secrétariat général et auprès du Haut-Commissariat pour les Droits de l'Homme, ainsi qu'auprès de ses multiples Agences spécialisées. En ce qui concerne l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'Union suit son activité dans la mesure où elle est concernée;
- dans des organisations internationales intergouvernementales, telles que le Conseil de l'Europe, l'Institut International pour l'Unification du Droit Privé

- (UNIDROIT) et la Conférence de La Haye de Droit international privé (HCCH);
- dans des organisations supranationales et régionales, dont notamment l'Union européenne et ses institutions telles que le Parlement européen, la Commission européenne et la Cour de Justice des Communautés européennes; l'Organisation des États américains (OEA), le Mercado Común del Sur (MERCOSUR), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL), la Comunidad Andina, le North American Free Trade Agreement (NAFTA);
- dans diverses organisations internationales non gouvernementales telles que l'Union Internationale des Avocats (UIA), l'Union Internationale des Magistrats (UIM), l'International Law Association (ILA), l'International Bar Association (IBA);

### Contact UINL :

**Adresse :** Via Flaminia 158 - Pal.A - I-00196 Rome - Italie

**Tel :** +39 06-3208384 - **Fax :** +39 06 36091499

**Email :** uinl@uinl.org - **site internet :** <http://www.uinl.org>

**Elena Bevilacqua, directrice**

## Meeting with the International Union of Notaries

**On 4<sup>th</sup> January 2011, Leo Netten, President of the UIHJ, Met in Paris His Counterpart, Jean-Paul Decorps, at the Dawn of His New Mandate as President of the International Union of Notaries**

For the president of the UIHJ, united we stand, divided we fall, and the law professions must meet. A meeting "at the top" was thus organized between the UIHJ and the International Union of Notaries (UINL), in Paris, on 4<sup>th</sup> January 2011, at the seat of the Superior Council of Notaries (CSN).

Also took part in this meeting Françoise Andrieux, general secretary of the UIHJ, Mathieu Chardon, 1<sup>st</sup> secretary of the UIHJ, and Christine Mertens, director of the CSN. Leo Netten congratulated Jean-Paul Decorps, who has just begun his functions as president of the UINL from 1<sup>st</sup> January 2011. Mr. Decorps is well acquainted with the occupation of judicial officer. Initially because of the very close statutes of the two professions, both public and ministerial officers in certain States like France. Then, because of the bonds of friendship between him and Jacques Isnard, past president of the UIHJ, with whom he went on several missions either within the framework of the UIHJ, or in that of the UINL. It is thus in ground of knowledge that the two men discussed during a particularly cordial appointment.

Leo Netten and Jean-Paul Decorps both agreed that it was convenient to carry out united actions at international level.

At the conclusion of the meeting, three proposals were adopted. Leo Netten informed Jean-Paul Decorps of the will of the UIHJ to found a World Day of Justice and to have it registered as a World Day of the United Nations. For that, it is necessary to federate this idea with the other legal and judicial professions

like those of notary, lawyer, judge, clerks, etc. The president of the UINL supported this proposal at once. The two international unions organizing training seminars in Africa regularly (the Training Unit of African judicial officers for the UIHJ and the University of the African Notaries for the UINL), a common conference on African ground would constitute an excellent working base. Lastly, Jean-Paul Decorps proposed to Leo Netten to come to present the UIHJ and its policy at the time of a forthcoming meeting of the UINL which will be held in Warsaw (Poland) in May 2011. Proposal accepted at once by the president of the UIHJ, who immediately offered in return a floor to his counterpart at the time of a forthcoming event of the UIHJ.

### About the International Union of Notaries

(Source: [www.uinl.org](http://www.uinl.org))

The International Union of Notaries is a non-governmental organisation established to promote, co-ordinate and develop the duties and activities of Notaries throughout the world and ensure the standing and independence necessary for optimum service to individuals and society through close collaboration between Chambers of Notaries.

### The foundation of the Union

The International Union of Notaries was founded in 1948 in Buenos Aires by the representatives of the Chambers of Notaries of the following nineteen countries: Argentina, Belgium, Bolivia, Brazil, Canada, Colombia, Costa Rica, Cuba, Chile, Ecuador, Spain, France, Italy, Mexico, Paraguay, Peru, Puerto Rico, Switzerland and Uruguay. The original statutes, approved in the form of a "Charter" in October 1948 were officially adopted by the Congress held in Madrid on 21<sup>st</sup> October 1950.

### The aims of the Union are:

- The promotion and application of the fundamental principles of the Latin-type notarial system, and principles of notarial ethics, as approved by the General Meeting of Member Chambers of Notaries;
- Representation of Chambers of Notaries before international organisations;
- Collaboration with and participation in activities of international organisations;
- Collaboration with national organizations, more particularly with notarial organizations;
- The study of law in the field of notarial practice and collaboration in matters relating to its development, in accordance with the fundamental principles of Latin-type Notaries;
- The study and systematic compilation of legislation relating to Notaries;
- The promotion of international congresses and support for professional meetings which go beyond purely national interests;
- Included amongst the objectives of the Union is the establishment of relationships with:
  - developing Chambers of Notaries and with Notaries in countries which have no notarial organisation to assist their development and organisation with a view to their joining the Union;
  - notarial organisations within legal systems which are eligible to join the notarial system;
  - organisations which are not part of the notarial system in order to collaborate with them in areas of common interest.

### Contributing to the development of law in States

Through its innumerable activities, the Union has earned itself the reputation of privileged interlocutor of Governments and International Organisations for matters relating to notaries.

To this regard, by drawing inspiration from its Fundamental Principles, the Union draws up and submits concrete proposals to national Chambers of Notaries, national legislators and international and supranational organisations.

### The Union is present in:

- international organisations, such as the U.N., the Economic and Social Council of which has conferred to UINL the "special" category consultative status. This status, defined under article 71 of the Charter of the United Nations and by resolution 1996/31, allows UINL to contribute to the working programmes and objectives of the United Nations, by acting as a technical expert, adviser and consultant to governments, to the Secretariat General, the High Commission for Human Rights and within its specialised agencies. As far as the World Trade Organisation (WTO) is concerned, the Union follows its activities to the extent to which it is affected by them;
- international intergovernmental organisations, such as the Council of Europe, the International Institute for the unification of private law (UNIDROIT) and The Hague Conference on private international law;
- in supranational and regional organisations, such as
  - the European Union (EU) and its bodies, such as the European Parliament, the European Commission and the Court of Justice of the European Communities;
  - the Organisation of American States (OAS), the Mercado Común del Sur (MERCOSUR), the Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC), the Andine Community, the North American Free Trade Agreement (NAFTA),
- in various international non-governmental organisations, such as the International Union of Lawyers (Union internationale des avocats UIA), the International Union of Judges (UIM), the International Law Association (ILA), the International Bar Association (IBA).

### Contact UINL :

**Address:** Via Flaminia 158 - Pal.A - I-00196 Rome - Italy

**Tel:** +39 06-3208384 - **Fax:** +39 06 36091499

**Email:** [uinl@uinl.org](mailto:uinl@uinl.org) - **website:** <http://www.uinl.org>

**Head, Elena Bevilacqua**

## L'UIHJ rencontre l'Uemoa à Bamako (Mali) des 6 au 10 décembre 2010

A l'initiative de l'Uemoa, Honoré Aggrey, vice-président de l'UIHJ, s'est rendu à Bamako (Mali) pour participer à un atelier sur la liberté de prestation de services et le droit d'établissement des officiers ministériels de l'espace Uemoa

L'Uemoa est une organisation ouest-africaine dont la mission est la réalisation de l'intégration économique des États membres à travers le renforcement de la compétitivité des activités économiques dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé. Succédant à l'Union monétaire ouest-africaine (Umoa) créée en 1963, elle existe depuis 1994. Son siège est à Ouagadougou (Burkina Faso). Elle comprend huit États membres : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo. L'Uemoa apparaît comme un véritable outil d'intégration sous régional.

L'atelier avait pour objectif général de rendre effectif la liberté de prestation de services et le droit d'établissement des officiers ministériels de l'espace Uemoa. Les objectifs spécifiques tendent à identifier puis à lever les obstacles juridiques à la libre prestation de services et à l'exercice permanent des fonctions d'officiers ministériels dans les États membres de l'Uemoa.

Il s'agit :

- de transcender les contraintes liées à la nationalité et à la territorialité ;
- d'harmoniser les conditions d'accès aux différents corps d'officiers ministériels ;
- de faciliter les conditions d'exercice des différentes fonctions.

A l'issue des travaux auxquels ont pris part outre les représentants de la commission, les représentants des ministères de la justice et les présidents des chambres ou ordres des notaires, des huissiers de justice et des commissaires-priseurs des huit pays membres de l'Uemoa, les participants ont fait les recommandations suivantes, s'agissant des domaines prioritaires d'intervention :

### 1. Harmonisation des conditions d'accès

- harmoniser à l'échelle communautaire les statuts des officiers ministériels ;
- abolir toute discrimination fondée sur la nationalité ;
- uniformiser les diplômes exigés pour l'entrée dans les corps d'officiers ministériels ;
- généraliser l'organisation des concours comme seul mode d'accès aux fonctions d'officiers ministériels ;
- élaborer un programme commun de formation aux fonctions d'officiers ministériels ;
- envisager à terme la création d'un centre régional de formation aux fonctions d'officiers ministériels.

### 2. Harmonisation des conditions d'exercice

- encourager la collaboration entre les officiers ministériels de l'espace UEMOA ;
- procéder à la libre circulation des actes par la suppression de l'exequatur notamment ;
- harmoniser les tarifs perçus par les officiers ministériels ;
- élaborer des formulaires types pour les actes établis par les officiers ministériels qui peuvent être pris en charge dans le cadre du programme commun de formation ;
- harmoniser la fiscalité ;
- mettre en place un mécanisme régional de coordination et de contrôle des activités exercées par les officiers ministériels ;
- procéder à la reconnaissance réciproque des Sceaux.

Les résultats des travaux de l'atelier ne sont malheureusement pas à la hauteur des attentes de la délégation des huissiers de justice, eu égard aux avancées obtenues lors des travaux préparatoires qu'elle a eu avec la commission en novembre 2009 à Ouagadougou. En considérant le plan stratégique proposé par la commission et adopté par l'atelier, la réalisation des domaines prioritaires d'intervention s'étale sur les trois prochaines années. Or, à quelques exceptions près, tous les points considérés comme faisant partie des domaines prioritaires d'intervention sont déjà des acquis pour les huissiers de justice de l'espace Uemoa. Deux raisons expliquent le choix de la méthode consistant à élaborer au préalable un plan stratégique :

- d'abord la spécificité du statut Juridique des officiers ministériels,
- ensuite l'insuffisance voire l'inexistence d'organisations ou même de relations entre notaires d'une part et entre commissaires-priseurs d'autre part, dans l'espace Uemoa.

Toutefois, nous avons la satisfaction d'avoir obtenu que l'harmonisation à l'échelle communautaire des statuts des officiers ministériels soit la première des priorités à traduire en acte ; elle est suivie de la formation, un domaine essentiel pour les huissiers de justice.

Nous pouvons ainsi considérer que tant les objectifs visés par l'UIHJ dans son action en direction de l'Afrique que les projets élaborés à son initiative par les pays africains sont pris en compte par la commission de l'Uemoa.

## The UIHJ Meets the WAEMU in Bamako (Mali) from 6 to 10 December 2010

**At the initiative of the WAEMU, Honoré Aggrey, Vice-President of the UIHJ, went to Bamako (Mali) to attend a workshop on freedom to provide services and the right of establishment for legal and judicial officers of the WAEMU area**

The West African Economic and Monetary Union (WAEMU) is a West African organization whose mission is the realization of the economic integration of its member states by strengthening the competitiveness of economic activities in the framework of an open and competitive market and a streamlined and harmonized legal environment. Replacing the West African Monetary Union (WAMU) established in 1963, it exists since 1994. It is based in Ouagadougou (Burkina Faso). It comprises eight member states: Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinea Bissau, Mali, Niger, Senegal and Togo. The WAEMU appears as a veritable tool in regional integration.

The workshop aimed to give effect to the general freedom to provide services and right of establishment for legal and judicial officers of the WAEMU area. The specific objectives tend to identify and then remove all barriers to the free legal services and the permanent exercise of the functions of legal and judicial officers in the member states of the WAEMU.

These are:

- To transcend the constraints of nationality and territoriality;
- To harmonize the conditions of access to the different bodies of legal and judicial officers;
- To facilitate the conditions for exercising the various functions.

At the end of the work in which also took part representatives of the Committee, representatives of the Ministries of Justice and the presidents of chambers or orders of notaries, judicial officers and auctioneers of the eight member countries of the WAEMU, the participants made the following recommendations as regards priority areas of intervention.

### 1. Harmonization of conditions of access

- Community-wide harmonization of the statutes of legal and judicial officers;
- Abolish all discrimination based on nationality;
- Standardize the qualifications required for entry into the body of legal and judicial officers;
- Generalize the organization of competitions as the only means of access to the functions of legal and judicial officers;
- Develop a common training program to the functions of legal and judicial officers;
- Consider in the long term the creation of a regional training center for the functions of legal and judicial officers.

### 2. Harmonization of conditions of practice

- Foster collaboration between officers of the WAEMU area;
- Obtain the free circulation of documents, in particular by suppressing the exequatur;
- Harmonize tariffs charged by legal and judicial officers;
- Develop forms for the documents executed by legal and judicial officers which can be supported under the common training program;
- Harmonize taxation;
- Establish a regional mechanism for coordination and control of the activities performed by legal and judicial officers;
- Carry out the reciprocal recognition of the Seals.

The results of the workshop are unfortunately not up to the expectations of the delegation of the judicial officers, given the progress made in preparatory work it had with the commission in November 2009 in Ouagadougou. Considering the strategic plan proposed by the commission and adopted by the workshop, the implementation of the priority areas of intervention spreads over the next three years. However, with few exceptions, all items considered part of the priority areas of intervention are already acquired for the judicial officers of the WAEMU area. Two reasons explain the choice of method of developing a strategic plan in advance:

- First, the specificity of the legal status of legal and judicial officers,
- Then the deficiency or the non-existence of organizations or even of relationships between notaries on one hand and between auctioneers in another hand, in the WAEMU area.

However, we are pleased to have achieved that the harmonization at Community level of the status of legal and judicial officers is the first priority to be translated into action, followed by training, a key issue for judicial officers. We can thus consider that both objectives of the UIHJ in its action towards Africa and the projects developed at the initiative of the African countries are taken into account by the WAEMU Commission.



## Mission de l'UIHJ auprès du ministère de la justice du Chili

Dans le cadre de la réforme du Code de procédure civile chilien et de la création d'un agent d'exécution, l'UIHJ s'est rendu le 21 février 2011 à Santiago (Chili) à la demande du ministre de la justice, Felipe Bulnes.

Cette mission, initiée par Rodrigo Zuniga Carrasco, fait suite à son voyage d'étude réalisé en 2008, au cours duquel, après avoir présélectionné deux systèmes d'exécution, il s'est rendu aux Pays-Bas, chez Leo Netten, président de l'UIHJ, et chez Dominique Aribaut-Abadie, trésorière de l'UIHJ, à Castres (France).

La délégation de l'UIHJ était composée de Leo Netten et de Dominique Aribaut-Abadie. La Chambre nationale des huissiers de justice de France (CNHJ) était également présente, en la personne de son trésorier, Patrick Sannino.

La réunion s'est déroulée au ministère de la justice, à Santiago, pendant un déjeuner de travail auquel participaient Felipe Bulnes, ministre de la justice, Francisca Wert, directrice de la Gestion et de la Modernisation de la justice, ainsi que des représentants de la Commission intra-ministérielle pour la réforme de la procédure civile, composée des professeurs Raul Tavolari, Cristian Maturana et José Pedro Silva.

Leo Netten a présenté l'UIHJ, son activité et ses liens avec les différentes organisations internationales.

Il a ensuite longuement exposé la recommandation 2003/17 du Conseil de l'Europe et plus spécialement les lignes directrices de la CEPEJ du 17 décembre 2009 sur l'exécution, soulignant ainsi l'importance du choix du professionnel privé avec un haut niveau de formation qui permettrait au Chili de garantir aux justiciables une exécution juste, rapide et efficace.

Un long débat s'est engagé avec les trois professeurs sur l'avant-projet de loi. Des précisions sur la procédure civile française leur ont été apportées par Patrick Sannino et Dominique Aribaut-Abadie.

Cet échange fructueux a été suivi d'une réunion avec les représentants du pouvoir judiciaire et du ministère de la justice.

Après un exposé général de Dominique Aribaut-Abadie sur l'huissier de justice, son statut, ses missions, sa responsabilité et sa formation, Patrick Sannino a présenté l'organisation professionnelle de l'huissier de justice en France.

Leo Netten a plus particulièrement mis l'accent sur l'UIHJ, son rôle, ses activités, ses missions de soutien et ses liens avec les organisations internationales.

Une série de questions très pratiques ont été posées par les différents participants sur la gestion des offices, sur la comptabilité et sur les différents contrôles.

Cette mission revêt une importance capitale pour l'UIHJ et la CNHJ car le Chili va instituer dans les mois qui viennent un professionnel autonome en charge de l'exécution qui sera, soit un fonctionnaire, soit un professionnel privé.

Ce choix est d'autant plus important que le Chili, pays leader d'Amérique du Sud est observé par les autres pays qui pourraient décider de suivre son sillage.

A ce titre il convenait de se positionner et de mettre en avant le modèle libéral et ses avantages dans le système d'exécution.

C'est dans les prochains mois que le gouvernement chilien optera pour un système ou un autre.



*Leo Netten, président de l'UIHJ avec Felipe Bulnes, ministre de la justice du Chili, Dominique Aribaut-Abadie, trésorière de l'UIHJ, Patrick Sannino, trésorier de la Chambre nationale des huissiers de justice de France, et les professeurs Raul Tavolari, Cristian Maturana et José Pedro Silva*



*Pendant la réunion - During the meeting*



*Le ministère de la justice du Chili - The Ministry of Justice of Chile*



*Leo Netten et Felipe Bulnes  
Leo Netten and Felipe Bulnes*



## Mission of the UIHJ at the Ministry of Justice of Chile

As part of the reform of the Chilean Code of Civil Procedure and the establishment of a judicial officer, the UIHJ went to Santiago (Chile) on 21 February 2011 to meet the Minister for justice, Felipe Bulnes.

The mission, initiated by Zuniga Rodrigo Carrasco, follows his study tour in 2008, during which, after having pre-selected two enforcement systems, he visited Leo Netten, president of the UIHJ, in the Netherlands, and Dominique Aribaut-Abadie, treasurer of the UIHJ, in Castres (France).

The UIHJ delegation was composed of Leo Netten and Dominique Aribaut-Abadie. The National Chamber of Judicial officers of France (CNHJ) was also present in the person of its treasurer, Patrick Sannino.

The meeting was held at the Ministry of Justice, in Santiago, during a working lunch attended by Felipe Bulnes, Minister for Justice, Francisca Wert, Director of Management and Modernization of Justice, and representatives of the Intra-ministerial Commission for the reform of civil procedure, composed of professors Tavolara Raul, Cristian Maturana and José Pedro Silva.

Leo Netten presented the UIHJ, its activity and its relationship with the different international organizations.

He then explained at length the recommendation 2003/17 of the Council of Europe and especially the CEPEJ guidelines of 17 December 2009 on enforcement, highlighting the importance of choosing the private professional with a high level of training that would allow Chile to guarantee litigants a fair, fast and efficient enforcement.

An extensive discussion ensued with the three professors on the preliminary bill. Details of the French civil procedure were given by Patrick Sannino and Dominique Aribaut-Abadie.

This fruitful exchange was followed by a meeting with representatives of the judiciary and the Department of Justice.

After an overview of Dominique Aribaut-Abadie on the judicial officer, its status, its responsibilities, accountability and training, Patrick Sannino presented the professional organization of the judicial officer in France.

Leo Netten particularly emphasized on the UIHJ, its role, activities, support missions and its links with international organizations.

A series of very practical questions were raised by various participants on the management of judicial officers' offices, accountancy and the various controls over the profession.

This mission is crucial for UIHJ and the CNHJ for Chile will introduce in the coming months a sole practitioner in charge of enforcement that will either be a civil servant or a private professional.

This choice is especially important as Chile, a leading country in South America is observed by other countries that might decide to follow its wake. As such it was necessary to take position and to highlight the liberal model and its advantages in the enforcement system.

It's in the coming months that the Chilean government will choose one system or another.

## André Mathieu, récipiendaire de la médaille du C.I.Q. (Quebec)

A l'occasion du 14<sup>e</sup> congrès annuel et de l'assemblée générale de la Chambre des huissiers de justice du Québec du 22 au 24 mai 2009 à Québec, notre confrère André Mathieu a reçu ce prestigieux prix des mains du directeur général du Conseil interprofessionnel du Québec, Jean-François Thuot, soulignant ainsi son dévouement exemplaire à la profession d'huissier de justice.

### Le prix Mérite

La cérémonie s'est déroulée en présence du président de la Chambre des huissiers de justice du Québec, Louis-Raymond Maranda. Plusieurs hautes personnalités du monde juridique québécois étaient présentes ainsi qu'une importante délégation de l'UIHJ et d'huissiers de justice européens dont le président de l'UIHJ, Jacques Isnard, son vice-président Leo Netten, son trésorier, Jean Christin, Guy Duvelleroy, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France et Alain Bobant, huissier de justice (France), président de la Fédération nationale des tiers de confiance. La Chambre des huissiers de justice du Québec est jumelée à la Chambre régionale des huissiers de justice de la cour d'appel de Poitiers (France), où exerce Alain Bobant. Ce jumelage fût d'ailleurs réalisé et finalisé par notre confrère durant l'une de ses nombreuses mandatures à l'UIHJ. La délégation s'était expressément déplacée depuis l'Europe en sol québécois pour rendre un hommage tout particulier à leur confrère pour ses quarante ans de loyaux services au sein de sa profession au Québec ainsi que pour son indéfectible et exceptionnel intérêt pour l'UIHJ pendant ces dernières quarante-deux années à échanger et tisser des liens confraternels avec notre grande famille internationale.

Le prix Mérite a été créé et est décerné chaque année par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Cet organisme québécois regroupe quarante-six ordres professionnels et 347 000 professionnels exerçants sur le territoire du Québec. Le prix est accordé à un professionnel qui, à un moment de sa vie professionnelle, s'est démarqué de façon remarquable pour son dynamisme, sa détermination et son dévouement exceptionnel à sa profession, par un engagement social marqué et constant.

De fait, notre confrère Mathieu a indéniablement contribué à l'avancement de la profession d'huissier de justice. En témoignent ses implications pendant toutes ces années à de nombreux postes au sein de sa chambre, dont il a été directeur, mais aussi en matière d'enseignement et d'une inspection professionnelle alors naissante, ou encore dans ses autres et très nombreuses réalisations qui contribuèrent au rayonnement de sa profession. Notre distingué confrère fût le premier Québécois à occuper le poste de secrétaire permanent de l'UIHJ pour les Amériques ainsi que le premier à accéder au bureau de direction à titre de secrétaire-adjoint de l'UIHJ. Il est aussi le premier délégué onusien de l'UIHJ à siéger au sein du Conseil économique et social de l'ONU (Ecosoc) à New-York pour la représentativité de l'UIHJ au sein de cet important organisme





André Mathieu



Jacques Isnard, président de l'UIHJ, et Louis-Raymond Maranda, président de la Chambre des huissiers de justice du Québec

Jacques Isnard, President of the UIHJ, with Louis-Raymond Maranda, President of the Chamber of judicial officers of Quebec



Louis-Raymond Maranda, André Mathieu (Photo : Geneviève Trudel)

mondialement reconnu. Il fût aussi l'un des principaux artisans en étroite collaboration avec ses confrères Baudouin Gielen, ancien président de l'UIHJ, et Jacques Isnard à permettre à l'UIHJ d'accéder comme membre ONG avec statut consultatif Ecosoc à l'Onu. Le prix Mérite du CIQ constitue non seulement le témoignage de l'appréciation qu'un professionnel reçoit de ses pairs, mais il représente aussi un hommage de reconnaissance de l'ensemble du monde professionnel, sur le plan provincial, national et international.

### Un second hommage

André Mathieu a également reçu de sa Chambre le grade de Chevalier de la Justice, à l'instar de ses collègues européens à qui le titre fût aussi conféré, des mains de Louis-Raymond Maranda. Notre confrère se déclara fort ému de recevoir ces prix prestigieux de ses pairs. Dans un discours émouvant, il expliqua qu'il était jeune clerc dans un office d'huissier de justice anglophone de Montréal au moment de l'exposition universelle de 1967 à Montréal. Cet événement exceptionnel de portée mondiale devait le marquer à jamais et fit

naître sa vocation internationale. Dans un premier temps, il chercha à retracer son ancêtre qu'il finira par trouver plusieurs années après en Charente de l'Ouest (France). En raison de sa volonté à embrasser la profession d'huissier de justice, il fit la connaissance de futurs confrères aimables, attentionnés et dévoués. Ces rencontres lui donnèrent le goût d'approfondir ses connaissances juridiques qu'il mit notamment à profit dans les années qui allaient suivre ! Depuis 1968 et sans aucune interruption, il accomplit des stages chez des confrères notamment de France, ce qui fait dire à certains confrères qu'il est le plus européen des Québécois ! Le lauréat a finalement remercié ses pairs ainsi que le CIQ pour lui avoir décerné ce prix exceptionnel. Il remercia sa conjointe Annie pour sa grande patience lors de ses nombreux déplacements tant à l'intérieur du Québec qu'outre-frontières. Il félicita également les jeunes stagiaires nouvellement promus en leur souhaitant bonne chance dans cette nouvelle profession !

### Une nouvelle distinction au Québec

Ce titre de « chevalier de la justice », est une nouvelle coutume désormais établie au Québec par la Chambre des huissiers de justice pour souligner le dévouement exemplaire des récipiendaires et impétrants à l'élévation de la profession tant au niveau provincial, national, qu'international.

Cette distinction purement honorifique est ainsi décernée chaque année par la remise d'une plaquette de verre translucide au blason héraldique expressément libellée au nom du lauréat et comportant une mention personnalisée sur ses qualités. Dans une présentation passionnante, Michel Grenier, concepteur des dessins héraldiques, expliqua les différents éléments qui la composent et la source de son inspiration, tirée de son amitié avec notre confrère André Bizier. Plusieurs autres distinctions furent ainsi remises lors de ce congrès au Québec. Le titre de Chevalier de la Justice fut également octroyé au nom de la chambre du Québec, par son président Maranda, à Ronald Dubé pour avoir créé le secrétariat de l'Ordre des huissiers de justice québécois et mis en place le corpus réglementaire en sa qualité de directeur général et secrétaire de la Chambre des huissiers de justice du Québec durant plusieurs années. A l'occasion de sa retraite du secrétariat québécois, le président Isnard lui remis également la médaille d'argent de l'UIHJ, pour souligner sa constante collaboration avec l'UIHJ aux côtés de son collègue André Mathieu.

Ce titre fût également conféré à Leo Netten pour son dévouement à l'UIHJ depuis de longues années ainsi qu'à Jean Christin pour ses quarante ans de loyaux services et d'appartenance à l'UIHJ. Guy Duvelleroy et Alain Bobant reçurent tous deux cette même distinction.

Enfin, deux autres hommages distinctifs et particuliers furent remis par le président de la Chambre du Québec. Le premier distingua Jacques Isnard. La Chambre du Québec fût très fière de lui décerner le prestigieux Prix Paul-Émile-Linteau, la plus haute distinction de l'Ordre. Le président Isnard reçut cette dernière pour sa contribution exceptionnelle, depuis 15 ans, en qualité de président de l'UIHJ et pour ainsi saluer ses nombreuses missions autour du globe qui ont indubitablement contribué à l'élévation de la profession d'huissier de justice dans le monde. Alain Coulombe, président de la Chambre des huissiers de justice du Québec pendant le premier congrès de l'UIHJ à se tenir en Amérique en 1985, reçut également cette distinction pour sa contribution exemplaire à la profession d'huissier de justice, en sa qualité d'ancien secrétaire de la Chambre des huissiers du Québec de 1978 à 1984 et de président, de 1984 à 1989 ainsi que de 1997 à 2001.



Ronald Dubé



Alain Bobant



André Mathieu

## André Mathieu, recipient of the C.I.Q. medal award (Quebec)

On the occasion of the 14<sup>th</sup> annual conference and general meeting of the Chamber of Judicial officers of Quebec held in Quebec City on 22 May 2009, our colleague Andre Mathieu received this prestigious award from the Director General of the Inter-Professional Council of Quebec, Jean-François Thuot, highlighting his exemplary dedication to the profession of judicial officer.

### The Merit Award

The ceremony took place in the presence of Louis-Raymond Maranda, president of the Chamber of judicial officers of Quebec. Several dignitaries from the Quebec legal community were present as well as a large delegation of the UIHJ and of European judicial officers including the president of the UIHJ, Jacques Isnard, its 1<sup>st</sup> vice-president Leo Netten, its treasurer, Jean Christin, Guy Duvelleroy, President of the National Chamber of Judicial officers of France along with Alain Bobant, judicial officer (France), Chairman of the National Federation of Trusted Third Parties. The Chamber of Quebec is twinned with the Regional Chamber of Judicial Officers of the Court of Appeal of Poitiers (France) where Alain Bobant works. This twinning was conducted and finalized by our colleague during one of his many terms of office at the UIHJ. The delegation had specifically travelled from Europe to Quebec to pay a special tribute to their colleague for all those years of loyal service to his profession in Quebec and for his unflagging and exceptional interest for the UIHJ during the last forty-two years to exchange ideas and forge fraternal ties with our worldwide family. The Merit Award has been established and is awarded annually by the Inter-professional Council of Quebec (CIQ). This agency gathers forty-six professional

corporations and 347 000 members practicing in and within the Quebec territory. The award is given to a professional who at a moment of his life, stood out and showed a remarkable dynamism, determination and exceptional dedication to his profession by a strong and continued social engagement.

As a matter of fact, our colleague Mathieu has undoubtedly contributed to the advancement of the profession of judicial officer. We should mention his implications during all these years in many positions in his chamber, as a director, but also in education and a newly created professional inspection, or in his many other achievements which contributed to the reputation of his profession. Our distinguished colleague was the first Quebecer to hold the post of Permanent Secretary of the UIHJ for the Americas and the first to reach the executive board of the UIHJ as deputy secretary. He is also the first representative of the UIHJ to sit on the Economic and Social Council (Ecosoc) of the UN in New York for the representativeness of the UIHJ in this important organization recognized worldwide. He was also one of the main architects in close collaboration with colleagues the late Baudouin Gielen, past president of the UIHJ, and Jacques Isnard, to allow access as an NGO membership at Ecosoc with a consultative status at the UN. The Merit Award of the CIQ is not only the testimony of an appraisal that a professional receives from his peers, but it is also a tribute of appreciation of the entire professional world, at regional, national and international levels.

### A Second Tribute

André Mathieu also received from his Chamber the rank of "Knight of Justice", like his European colleagues to whom the title was also conferred, from the hands of Louis-Raymond Maranda. Our fellow member declared himself touched to receive these prestigious awards from his peers. In a moving speech, he explained that he was a young clerk in an English speaking office of judicial officer in Montreal at the time of the 1967 World Fair in Montreal. This unique event was the starting point of an international vocation. At first, he tried to retrace his ancestor whom he eventually found several years later in West Charente (France). Because of his willingness to embrace the profession of judicial officer, he met many considerate and dedicated future colleagues. These meetings gave him the taste to deepen his legal knowledge he put to such good use in the years that followed. Since 1968 and without interruption,



Louis-Raymond Maranda, Alain Coulombe (Photo : Geneviève Trudel)

he visited judicial officers including in France, which is why some colleagues say that he is the most European of Quebec! The winner finally thanked his peers and the CIQ for awarding him the price. He thanked his wife Annie for her great patience during his many trips both within Quebec and cross-borders. He also congratulated the newly promoted young trainees wishing them good luck in this new profession!

#### A New Distinction in Quebec

The title of "Knight of Justice", is a new custom now established in Quebec by the Chamber of Judicial officers to acknowledge the personal involvement of the recipients in the elevation of our profession at regional, national, and international levels.

This distinction is purely honorary and awarded each year with a translucent glass plate with a coat of arms expressly denominated in the name of the winner and including a statement on his personal qualities. In a compelling presentation, Michel Grenier, creator of the armories, explained the various elements that compose it and the source of his inspiration, from his friendship with our colleague André Bizier.

Several other distinctions were so given at the congress in Quebec. The title of Knight of Justice was awarded by the Chamber of Quebec, from the hands of Louis-Raymond Maranda, to Ronald Dubé for creating the secretariat of the



Guy Duvelleroy

Order of judicial officers of Quebec and for setting up the regulatory body in his capacity as director general and secretary of the Chamber of Judicial officers of Quebec for several years. On the occasion of his retirement from the Quebec Secretariat, the President Isnard also gave him the silver medal of the UIHJ, to highlight his ongoing collaboration with the UIHJ alongside his colleague André Mathieu.

This title was also given to Leo Netten for his dedication to the UIHJ for many years and Jean Christin for his forty years of loyal service and membership in the UIHJ. Alain Bobant and Guy Duvelleroy both received the same distinction. Finally, two other distinctive and special tributes were handed by the president of the Chamber of Quebec. The first distinguished Jacques Isnard. The Chamber of Quebec was very proud to award him the prestigious Prix Paul-Émile-Linteau, the highest distinction of the Order. President Isnard received the latter for his outstanding contribution over the past 15 years as chairman of the UIHJ and so to greet his many missions around the globe that have undoubtedly contributed to the rise of the profession of judicial officer in the world. Alain Coulombe, president of the Chamber of Judicial officers of Quebec during the first congress of the UIHJ held on American ground in 1985, also received the award for his exemplary contribution to the profession of judicial officer, in his capacity of former secretary of the Chamber of Judicial officers of Quebec from 1978 to 1984 and chairman from 1984 to 1989 and from 1997 to 2001.



Les délégations de l'UIHJ et de la Chambre des huissiers de justice du Québec - The delegations of the UIHJ and the Chamber of judicial officers of Quebec



## 15<sup>e</sup> congrès de la Chambre des huissiers de justice du Québec

Le 28 mai 2010 se tenait au Québec, à Montréal, le 15<sup>e</sup> congrès de la Chambre des huissiers de justice du Québec.



De G. à D. : Richard Dubé, vice-président de la Chambre des huissiers de justice du Québec, Mercedes Aribaut, Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ, Francis Aribaut ancien président de l'UIHJ et membre honoraire de la CHJQ, Katleen Weil, ministre de la justice du Québec, Louis-Raymond Maranda, président de la CHJQ, François Cantin président du congrès 2010  
From L. to R.: Richard Dubé, Vice President of the Chamber of judicial officers of Quebec, Mercedes Aribaut, Françoise Andrieux, general secretary of the UIHJ, Francis Aribaut, former president of the UIHJ, honorary member of the CJOQ, Katleen Weil, minister for Justice of Quebec, Louis-Raymond Maranda, president of the CJOQ, François Cantin president of the 2010 Congress

### Le 15<sup>e</sup> congrès sous le thème de l'huissier de justice et la sécurité juridique

La ministre de la justice, Kathleen Weil, est venue prononcer l'allocution d'ouverture du congrès et entretenir les 200 huissiers de justice sur l'avenir de la profession. La ministre a profité de l'occasion pour souligner l'excellent travail que les huissiers de justice font sur le terrain, tout en leur rappelant l'importance qu'ils jouent au sein de l'appareil judiciaire. En plus, elle en a profité pour souligner le dynamisme de la chambre des huissiers de justice du Québec. Elle a aussi abordé le sujet tant attendu, celui de la réforme du Code de procédure civile. Le message ne pouvait être plus clair. Les huissiers de justice occupent une place de choix dans le chapitre de l'exécution. Mme Weil a également manifesté son enthousiasme quant au règlement sur la formation continue obligatoire qui obligera aux membres de l'ordre à maintenir un haut niveau de compétence.

### Huissiers Québec

Le Président de la chambre des huissiers de justice du Québec, Louis-Raymond Maranda, présenta devant la ministre de la justice la société Huissiers Québec, une société détenue par l'ensemble des huissiers de justice québécois. Cette société souhaite fournir au ministère de la justice et les autres partenaires de la

justice un service de transmission et de signification électronique. À l'instar de la France et d'autres pays, la Chambre des huissiers de justice du Québec souhaite que l'huissier de justice puisse être le seul tiers de confiance en matière de dématérialisation. Le président Maranda fut inspiré par la présentation d'un atelier animé par Alain Bobant, huissier de justice, spécialiste des nouvelles technologies et président de la Fédération nationale des tiers de confiance (France), lors du conseil permanent de l'UIHJ en novembre 2008 à Paris. L'atelier portait sur la dématérialisation. Le plus cocasse c'est que l'Association droit économie et communication (Adec), était venue au Québec pour chercher la technologie nécessaire pour débiter ses travaux. L'un des souhaits du président Maranda est que la société Huissiers Québec puisse générer assez de profit pour constituer une caisse de retraite pour les huissiers de justice québécois.

### Injonction de payer

Françoise Andrieux, huissier de justice et secrétaire général de l'UIHJ, est venue entretenir les huissiers de justice québécois sur le fonctionnement de l'injonction de payer, une procédure que la chambre nationale souhaiterait voir dans la réforme du Code de procédure civile. Le président Maranda est convaincu que cette procédure contribuerait à atteindre les objectifs du ministère de la justice, ainsi que le souhait des magistrats et des citoyens, le désengorgement des tribunaux et un accès plus rapide à la justice. Mme Andrieux a, par la même occasion, entretenu les légistes du ministère de la justice sur la procédure d'injonction de payer. Durant son séjour au Québec, notre consœur a formé plus d'une quinzaine de formateurs huissiers de justice afin de leur donner des meilleurs outils pour dispenser une formation de meilleure qualité aux nouveaux huissiers de justice désirant accéder à la profession.

Le président Maranda a entretenu les membres sur la formation des huissiers de justice à titre d'agent vérifiant à l'identité (AVI). Il s'agit là d'une première démarche en matière de dématérialisation. Il faut que tous les huissiers de justice soient certifiés afin d'avoir une clé publique / privée. La Chambre du Québec procédera à cette certification en collaboration avec le ministère de la justice. Par la suite, tous les huissiers de justice québécois devront suivre une formation sur la façon de certifier un avocat, un notaire ou même un citoyen, c'est à dire toute personne désirant transiger avec le Gouvernement, le ministère de la justice ou Huissiers Québec. Un nouveau pas vers la dématérialisation. En conclusion, un congrès couronné de succès !



Louis-Raymond Maranda et Kathleen Weil - Louis-Raymond Maranda and Kathleen Weil



## 15<sup>th</sup> Congress of the Chamber of Judicial Officers of Quebec

On 28 May 2010 was held in Quebec, in Montreal, the 15th congress of the Chamber of the judicial officers of Quebec.

### The 15<sup>th</sup> congress under the topic of the judicial officer and legal security

The Minister for justice, Kathleen Weil, came to address the opening speech of the congress and to speak to the 200 judicial officers about the future of the profession. On this occasion, the minister underlined the excellent work done by the judicial officers on the field, while pointing out the key role they play within the judicial system. She also praised the dynamism of the chamber of the judicial officers of Quebec. She also tackled the so much awaited subject, that of the reform of the Code of civil procedure. The message could not be clearer. The judicial officers occupy a central place in the chapter of enforcement. She also shared her enthusiasm as regards the provision on compulsory on-going training which will oblige the members of the order to maintain a high level of competence.

### Huissiers Quebec

The President of the Chamber of the judicial officers of Quebec, Louis-Raymond Maranda, presented to the Minister for justice Huissiers Quebec, a company held by the whole of the judicial officers from Quebec. This company wishes to provide the ministry justice and to other justice counterparts a service of transmission and an electronic service of documents. Following the example of France and other countries, the Chamber of the judicial officers of Quebec wishes for the judicial officer be become the only trusted third party as regards dematerialization. President Maranda was inspired by the presentation of a workshop chaired by Alain Bobant, a judicial officer, specialist in new technologies and president of the National Federation of Trusted Third Parties (France), at the time of the permanent council of the UIHJ held in November 2008 in Paris. The workshop related to the dematerialization. Incidentally, the Association Law Economy and Communication (Adec), formally visited Quebec and enquired on the necessary technology in order to start its work. One of the wishes of President Maranda is that the Huissiers Quebec Company can generate enough profit for a pension fund for the judicial officers from Quebec.

### Order for Payment

Françoise Andrieux, judicial officer and general secretary of the UIHJ, spoke to the judicial officers from Quebec about the functioning of the Order for Payment, a procedure that the National chamber would wish to find in the reform of the Code of civil procedure. President Maranda is convinced that this procedure would contribute to achieve the goals of the ministry for justice, as well as the wish of judges and citizens, i.e. reducing the backlog of the courts and giving a faster access to justice. Mrs. Andrieux also lectured the legists from the ministry of justice on the order for payment procedure. During her stay in Quebec, our colleague trained more than fifteen trainer judicial officers, giving them the ideal tools for better quality training for the new judicial officers willing to join the profession.



*Katleen Weil, ministre de la justice du Québec  
Kathleen Weil, minister for Justice of Quebec*



*Françoise Andrieux, secrétaire général de  
l'UIHJ - Françoise Andrieux, general secretary  
of the UIHJ*



*Pendant le congrès - During the Congress*



*Les huissiers de justice québécois reçoivent leur certificat de formateurs  
The judicial officers of Quebec with their trainer's certificate*

President Maranda spoke to the members about training of judicial officers as "Identity Checking Agents". It is a first step as regards dematerialization. It is necessary that all judicial officers are certified in order to have a public/private key. The Chamber of Quebec will carry out this certification in collaboration with the ministry for justice. Thereafter, all the judicial officers from Quebec will have to follow a training course on how to certify a lawyer, a notary or even a citizen, i.e. any person wishing to address to the Government, the ministry for justice or Huissiers Quebec. A new step towards dematerialization. In conclusion, a great success for the congress!



## L'allée des huissiers : le président Aribaut se rappelle

A l'occasion de la commémoration du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration de « l'Allée des Huissiers » à Montréal, notre confrère André Mathieu, ancien membre du bureau de l'UIHJ, nous fait profiter de son article détaillé sur cet événement et les nombreux souvenirs historiques qu'il suscite.



Francis Aribaut, ancien président de l'UIHJ, pendant son discours  
Francis Aribaut, Past president of the UIHJ, during his speech

### Je me souviens

Si la devise du Québec est : « *Je me souviens* », on peut affirmer que, comme tout Québécois, Francis Aribaut, ancien président de l'UIHJ, l'a aussi rappelé et adopté. Il y a maintenant vingt-cinq ans, le monde des huissiers de justice s'était donné rendez-vous à Montréal pour y tenir pour la première fois en terre américaine un congrès d'importance sous l'égide de l'UIHJ. C'est donc à l'invitation de la Chambre des huissiers de justice du Québec, à l'occasion du congrès des huissiers de justice québécois, en mai 2010, que Francis Aribaut, accompagné de son épouse Mercedes, revint à Montréal pour commémorer cet historique congrès de 1985. A cette occasion, une nouvelle artère de Montréal dédiée aux huissiers de justice y avait été inaugurée par ce dernier au Palais de justice de Montréal, en souvenir des anciens huissiers coloniaux de la Nouvelle-France. Pour mener à terme cet immense chantier de 1985, le président Aribaut avait su mettre sur pieds une formidable équipe « *Franco-Euro-Québécoise* » qui fit de ce XII<sup>e</sup> congrès l'un des plus réussis dans les annales de l'UIHJ.

Dans son allocution lors de cette commémoration, et en mémoire aux anciens encore parmi nous et qui « *se souviennent* », Francis Aribaut mentionna notamment les confrères Gielen, Lartiques, Vanderveken, Paquette et Linteau, aujourd'hui disparus. Il remercia également Louis-Raymond Maranda, président de la Chambre des huissiers de justice du Québec, d'avoir donné suite à leur rencontre de Glasgow, pendant le conseil permanent de l'UIHJ — et nonobstant un court délai - pour commémorer cet historique événement pendant le congrès annuel. Par la suite, il évoqua la présence de l'ancien président Coulombe et du confrère Ronald Dubé, alors présents. Un hommage particulier fût fait à son confrère André Mathieu à titre de « *Père de l'Allée des huissiers* » ainsi qu'à

son inséparable confrère Gilles Boisvert qui finalisèrent la réussite de ce projet avec les membres de l'équipe du maire de Montréal, M. Drapeau, et les autres autorités de l'époque. Il rappela alors comment l'idée de notre confrère germa en lui à l'occasion d'un de ses nombreux déplacements en France, précisément à Neuilly-Sur-Seine. Il précisa que c'est dans cette ville voisine de Paris, et en route pour un stage, que notre confrère Mathieu y découvrit une voie portant le nom étymologique de « *Rue des Huissiers* ». Ultrieurement et toujours avide d'en connaître la source, il apprit finalement que cette rue de Neuilly existait en l'honneur de l'établissement des maisons des « *maîtres menuisiers et charpentiers* » qui autrefois y fabriquaient particulièrement des boiseries et portes. Il ne s'agissait donc aucunement des huissiers dits « *de justice* » conférant de facto à Montréal le seul lieu public au monde dédié directement à la profession. Le président Aribaut rappela également que le seul autre endroit au monde en lien avec l'huissier de justice était celui d'Auxerre, en France, où existe la statue de Guillaume Roussel, huissier du Présidial d'Auxerre, ayant exercé en 1780 au dit bailliage Auxerrois, aujourd'hui plus connu sous le nom de « *Cadet Rousselle* ».

### Une double anecdote

Le président Aribaut ne manqua point d'y souligner un fait particulier survenu le 16 juillet 1985. Lors de cette grande fête sur l'inauguration de cette Allée en rappel à l'histoire française du Québec et du Canada, en ajout à la compagnie franche de la Marine, le confrère Mathieu y invita aussi la tribu des Abénakis comme l'un des multiples peuples particulièrement amis des français. Lors de l'adoubement par le Grand-chef sur la Place d'Armes de maître Aribaut comme chef honoraire de la tribu Abénakise, il dû procéder à fumer le calumet de paix et de danser la « *danse de la pluie* » avec une jeune indienne portant le nom de « *Oiseau Bleu* ». C'est précisément à ce moment de la danse, et par un soleil pourtant radieux, qu'il se mit soudainement à pleuvoir, ce durant toute la durée de cette danse, jusqu'à la criée royale sur le parvis de Notre-Dame de Montréal. Un moment plus que mémorable !

Qui plus est, il souligna également à ses collègues présents qu'il avait été très heureux, deux jours avant cette commémoration, de revoir en présence de son épouse et de son confrère Mathieu cette jeune Indienne répondant du joli nom de Oiseau Bleu qui œuvre actuellement au musée du peuple des Abénakis, situé en territoire Abénaki, à Odanak, au Québec. Prévoyant une journée pluvieuse selon les prévisions météorologiques sur ce jour de commémoration, Oiseau Bleu lui précisa qu'elle allait faire une prière aux cieux pour une journée radieuse, ce qui fût le cas, au grand étonnement de tous en ce jour commémoratif !

En terminant, le président Aribaut salua l'ancien ministre de tutelle, Daniel Jacoby, actuellement en convalescence, et avec lequel il eut l'occasion de converser par téléphone. Il y mentionna également les noms de ses confrères, le président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France, Jean-Daniel Lachkar, et Patrick Sannino, son trésorier, tous deux empêchés. Il remercia finalement sa consœur, Françoise Andrieux, de sa présence en sa double qualité de secrétaire général de l'UIHJ et de représentante par intérim de la Chambre Nationale des huissiers de justice de France. Certes, l'Allée des huissiers fût un grand événement de ce XII<sup>e</sup> congrès mais il serait inopportun de passer sous silence tous les autres collaborateurs présents ou absents qui œuvrèrent au succès de ce chantier avec énergie et beaucoup d'amour ! Ceux qui demeurent aujourd'hui, MM. Boisvert, Bourdages, Briers, Christin, Coulombe, Decoste, Delattre, Dubé, Mathieu, Néri, Soulard et Sénéchal, pour



ne nommer qu'eux, ont tous été des personnages clés qui marquèrent de leurs griffes ce bel et extraordinaire événement de leur courte histoire !

Mais, il importe de souligner que l'une des particularités des plus remarquables fût sans ambages celle qui allait servir la communauté des justiciables du Québec et le quotidien des huissiers de justice québécois par l'introduction de « l'acte de constat » qui en fût l'un des thèmes principaux ! Cet acte, qui permet aux populations, aux juristes et aux magistrats, de se servir de cette plus-value par son établissement par ministère d'huissier de justice, allait devenir l'un des nouveaux champs d'activités pouvant intéresser les huissiers de justice. L'huissier de justice du Québec sut donc désormais à très court terme conserver les éléments pouvant amener un tribunal à conclure à partir d'une situation dont les détails des faits y sont spécifiés, alors qu'ils peuvent être amenés à disparaître dans le temps. Pour ainsi dire, l'huissier de justice en fige les particularités, telle une véritable photographie juridique ainsi mise en exergue pour le bénéfice de la justice. Par ce temps fort de leur histoire, Francis Aribaut et son équipe donnèrent ces lettres de noblesse aux huissiers de justice québécois qui héritèrent de ce bagage intellectuel de leurs homologues et qui leur en inculquèrent les principes lors de ces assises ainsi que des cours ultérieurs qui leurs furent donnés notamment par l'École nationale de procédure de Paris (ENP).

Nul doute que M. Aribaut remarqua que son allée qu'il avait inaugurée en 1985 avait changé. En effet, c'est en 2002 et 2003 qu'elle se fit une beauté, très certainement en prévision de sa venue, elle qui l'attendait si patiemment depuis toutes ces années ! Autrefois carrossable, elle était connue sous le nom de « Côte Saint-Gabriel ». Les huissiers de justice montréalais l'employaient quotidiennement pour aller déposer ou retirer les diverses procédures pertinentes à leurs fonctions. Maintenant devenue une aire de repos disponible aux employés et usagers du palais de justice, l'Allée s'impose ainsi fièrement comme se voulant être un trait d'union entre le monde moderne et le vieux Montréal d'antan. Ainsi couronnée en novembre 2003 par le dévoilement de l'œuvre « Signatures », elle constitue un lien étroit avec son histoire que conservera pour toujours cette mémoire des signatures des huissiers de la Nouvelle-France, dont Jean de Saint-Père, le premier huissier de Ville-Marie et du Canada (1648-1651), Michel Le Pailleur (1703-1730) et de Jean Baptiste Decoste (1731-1759). S'inspirant du volume « Les Huissiers de Justice » des auteurs Dymant & Mathieu, l'artiste a ainsi parcouru, à l'instar de notre confrère québécois, d'imposants registres à la couverture brune conservés aux Archives nationales du Québec et contenant les actes des huissiers coloniaux répertoriés depuis l'établissement de la « Nouvelle-France », sur les rives du Saint-Laurent, et de la création de ce premier tribunal royal de Ville-Marie (Montréal), en janvier 1648 — il y a donc maintenant plus de 362 ans. D'un aspect purement juridique, elle est donc une artère unique au monde ! Comme le rappelait l'artiste Brière, l'ensemble est composé « de trois éléments empruntant au livre ouvert une disposition volumétrique triangulaire. Des pans d'acier se dressent à la verticale cadrant les pages de marbre blanc ».

### Francis Aribaut, Chevalier de la Justice

Un troisième événement était également célébré, celui du 15<sup>e</sup> anniversaire cette année de l'institutionnalisation de la Chambre des huissiers de justice du Québec.

En terminant cet historique événement et avant de prendre une photo souvenir en présence des anciens alors présents, Louis-Raymond Maranda, remit au

président Aribaut une plaquette souvenir de cette commémoration en l'élevant au grade de Chevalier de la justice, une coutume québécoise. Cette plaquette, décernée par la Chambre des huissiers de justice du Québec, fait notamment mention de ce qui suit:

« En mémoire de l'inauguration de l'Allée des Huissiers située au Palais de justice de Montréal sous la présidence de Me Francis Aribaut de l'Union Internationale des Huissiers de justice et Officiers judiciaires le 16 juillet 1985, la Chambre des huissiers de justice du Québec est fière d'élever au grade de Chevalier de la Justice le confrère Me Francis Aribaut, huissier de justice, ancien président de l'Union Internationale des Huissiers de justice et Officiers judiciaires pour son dévouement exemplaire à l'élévation de la profession d'huissier de justice dans le monde ».

Le président Aribaut se déclara très ému et honoré de la recevoir et donna à nouveau à ses consœurs et à ses confrères présents un second rendez-vous pour le cinquantième anniversaire !



Début de la danse de la pluie sous un nuage déjà grisonnant avec Francis Aribaut et Oiseau Bleu (L'Abénakise Johanne Lachapelle) sur la Place d'Armes le 16 juillet 1985

Beginning of the rain dance under a greying sky with Francis Aribaut and Oiseau Bleu (the Abenakise Johanne Lachapelle) on the Place d'Armes on 15 July 1985



La compagnie Franche de la Marine telle qu'elle existait à l'époque de la Nouvelle-France. Elle procéda à l'inauguration de l'Allée des huissiers le 16 juillet 1985 avec la tribu des Abénakis The Franck Company of the Marine as it existed at the time of the Nouvelle-France. It proceeded to the inauguration of the Allée des huissiers on 16 July 1985 with the Abenakis Tribe.



## The Allée des Huissiers: President Aribaut Remembers

At the time of the commemoration of the twenty-fifth birthday of the inauguration of the “Allée des Huissiers” in Montreal, our fellow-member Andre Mathieu, former member of the board of the UIHJ, wrote a detailed report on this event and the many historical memories that it brings back.



*Partie centrale de l’Allée des huissiers modernisée incluant l’œuvre « Signatures ». Cette œuvre signée de l’artiste Marie-France Brière montre les signatures calligraphiques sous trois livres de marbre de trois anciens huissiers sous la justice seigneuriale de la Nouvelle-France*  
*Central part of the current Allée des Huissiers including the work «Signatures». This work is signed by the artist Marie-France Brière and shown the calligraphic signatures under three marble books of three old ushers under the seigneurial justice of the Nouvelle-France*



*Francis Aribaut adoubé à titre de chef honoraire par le grand chef du conseil de bande de la tribu Abénakise le 16 juillet 1985 – Place d’Armes, Montréal*  
*Francis Aribaut made honorary Chief by the Great Chief of the Group Council of the Abénakis tribe on 16 July 1985 – Place d’Armes, Montréal*

### I Remember

If the motto of Quebec is: “I remember”, one can say that, like any inhabitant of Quebec, Francis Aribaut, past president of the UIHJ, also recalled it and adopted it. Twenty-five years ago now, the world of the judicial officers convened in Montreal to hold for the first time on American ground a congress of importance under the aegis of the UIHJ. It is thus at the invitation of the Chamber of the judicial officers of Quebec, at the time of their congress, in May 2010, that Francis Aribaut, with his wife Mercedes, came back to Montreal to commemorate this historical congress of 1985. On this occasion, he had inaugurated a new artery of Montreal dedicated to the judicial officers at the Court of Justice of Montreal, in remembrance of the former colonial ushers of the New France. To achieve this vast project of 1985, president Aribaut had managed to set up a formidable “Franco-European-Quebecker” team which made of this 12<sup>th</sup> congress one of most successful ones in the annals of the UIHJ.

In his short speech at the time of this commemoration, and in memory to the “elders” still among us and who “remember”, Francis Aribaut mentioned in particular our late fellow-members Gielen, Lartigues, Vanderveken, Paquette and Linteau. He also thanked Louis-Raymond Maranda, president of the Chamber of the judicial officers of Quebec, to have given a following after their meeting in Glasgow, during the permanent council of the UIHJ — and notwithstanding a short timeframe — to commemorate this historical event during the annual convention. Thereafter, he evoked the presence of former President Coulombe and our fellow-member Ronald Dubé, then present. A particular homage was made to his fellow-member André Mathieu as the “Father of the Allée des Huissiers” as to his inseparable colleague Gilles Boisvert who finalized the success of this project with the members of the team of the mayor of Montreal, M. Drapeau, and the other authorities at the time. He then recalled how the idea of our fellow-member germinated in him during one of his many trips to France, precisely in Neuilly-Sur-Seine. He specified that it is in this city close to Paris, and on his way for a training course, that our colleague Mathieu discovered there a passage bearing the etymological name of “Rue des Huissiers”. Later on and always avid to discover its origin, he eventually learned that this street of Neuilly existed to honor the establishment of the “crafted joiners and carpenters” who formerly manufactured there particular woodworks and doors. They were not thus at all the judicial officers we know, making de facto Montreal the only public place in the world directly dedicated to the profession. President Aribaut also recalled that the only other place in the world in bond with the judicial officer was Auxerre, in France, which hosts the statue of Guillaume Roussel, usher of the Presidium of Auxerre, having exerted in 1780 to the said bailiwick of Auxerre, today more known under the name of “Cadet Rousselle”.

### A Double Anecdote

President Aribaut did not fail to underline a particular fact which occurred on 16 July 1985. At the time of this great festival on the inauguration of this Alley in memory of the French history of Quebec and Canada, in addition to the frank company of the Navy, our fellow-member Mathieu also invited there the tribe of Abénakis as one of the multiple particularly friendly people to the French. At the time of the dubbing by the Great-Chief on the Place d’Armes of Mr. Aribaut as honorary chief of the Abénakise tribe, he proceeded to smoke the peace pipe and to dance the “rain dance” with a young Indian bearing the name of





*Une partie de la tribu Abénakise en compagnie de sa directrice Nicole O'Bomsawin et les huissiers de justice Boisvert, Dubé et Mathieu lors des danses indiennes sur la Place d'Armes à Montréal le 16 juillet 1985*

*Some of the Abénakis tribe with their director Nicole O'Bomsawin and the judicial officers Dubé and Mathieu during the Indian dances on the Place d'Armes of Montréal on 16 July 1985*



*Plaque murale externe lors de l'inauguration de l'Allée des huissiers 16 juillet 1985. Palais de justice de Montréal*

*External Wall Plate during the inauguration of the Allée des huissiers 16 juillet 1985. Court House of Montréal*



*Pendant la commémoration, de g. à D. : les huissiers de justice André Mathieu, Ronald Dubé, Francis Aribaut et Alain Coulombe se rappellent.*

*During the commemoration, from L. to R. : the judicial officers André Mathieu, Ronald Dubé, Francis Aribaut and Alain Coulombe remember*

"Oiseau Bleu". It is precisely at this time of the dance that, under a blazing sun, it suddenly started to rain . . . for all the duration of this dance, until the royal shouting on the Place Notre-Dame de Montréal. What a memorable moment! Moreover, he also underlined to his present colleagues that he had been very happy, two days before this commemoration, to meet again in the presence of his wife and of his fellow-member Mathieu this young Indian answering to the charming name of Oiseau Bleu, currently working at the museum of the people of Abénakis, located in Abénaki territory, in Odanak, Quebec. Expecting a rainy day according to the weather forecast on this commemorative day, Blue Bird told him she was going to pray the skies for a radiant day, which was the case, to everyone's astonishment in this celebratory event!

In the end, President Aribaut greeted the former supervision minister, Daniel Jacoby, currently in convalescence, and with whom he had a telephone conversation. He also mentioned the names of his colleagues, the president of the national Chamber of the judicial officers of France, Jean-Daniel Lachkar,

and Patrick Sannino, his treasurer, both prevented. He finally thanked his colleague, Françoise Andrieux, for her presence in her double capacity as general secretary of the UIJ and as an interim representative of the National chamber of the judicial officers of France. Admittedly, the Allée des Huissiers was a key event of this 12<sup>th</sup> congress but it would be inappropriate to overlook all the other collaborators present or absent who worked towards the success of this project with energy and much care! Those remaining today, Msrs. Boisvert, Bourdages, Briers, Christin, Coulombe, Decoste, Delattre, Dubé, Mathieu, Néri, Soulard and Seneshal, to name only them, were all key actors who marked with their seals this beautiful and extraordinary event of their short history!

But it is important to stress that one of the most remarkable characteristics was certainly that which was going to serve the community of the citizens of Quebec and to change the life of the judicial officers from Quebec by the introduction of "statement of facts" which was one of the main topics! This process, which allows the populations, the lawyers and the judges, to make use of this appreciation by its establishment by a judicial officer, was going to become one of the new fields of activities concerning the judicial officers. The judicial officer of Quebec could thus then at very short term preserve the elements leading a court to conclude from a situation of which the details of the facts are herein mentioned when they are subjected to disappear with time. So to speak, the judicial officer freezes its characteristics, like an accurate legal photography thus put forward for the benefit of justice. By this key period of their history, Francis Aribaut and his team gave these letters patent of nobility to the Quebecker judicial officers who inherited this stock of general knowledge from their counterparts who inculcated the principles in them at the time of the meeting as well as during further training courses provided in particular by the National School of Procedure of Paris (ENP).

There is no doubt that Mr. Aribaut noticed that the Allée that he inaugurated in 1985 had changed. Indeed, it was renovated in 2002 and 2003, probably in



preparation for his arrival. After all, it had been patiently waiting for him for all these years! Long ago suitable for vehicles, it was then known under the name of "Côte Saint-Gabriel". The judicial officers of Montreal used it daily to deposit or withdraw the various relevant procedures relating to their functions. Now it has become a rest area available to the employees and users of the law courts. The Allée proudly appears to be a hyphen between the modern world and the old-Montreal of yesteryear. Thus crowned in November 2003 by the unveiling of the work "Signatures", it constitutes a close link with its history which will preserve this memory of the signatures of the ushers of the Nouvelle-France for ever, of which Jean de Saint Père, the first usher of Ville-Marie and of Canada (1648-1651), Michel Pailleur (1703-1730) and Jean Baptiste Decoste (1731-1759). Taking as a starting point the volume "The Judicial officers" by Dymant & Mathieu, and following our colleague from Quebec the artist thus went through imposing brown covered registers preserved at the Public records of Quebec and containing the acts of the colonial ushers indexed since the establishment of the "Nouvelle-France", on the banks of the Saint-Laurent, and the creation of this first royal court of Ville-Marie (Montreal), in January 1648 – Now more than 362 years ago. On a purely legal aspect, it is thus a unique artery in the world! As pointed out the Brière artist, the work is composed "of three elements borrowing from the open book a triangular volumetric layout. Steel sides draw up vertically tallying the pages with white marble".

### Francis Aribaut, Knight of Justice

A third event was also celebrated, that of the 15<sup>th</sup> birthday this year of the institutionalization of the Chamber of the judicial officers of Quebec.

At the term of this historical event and before taking a photograph in the presence of the elders, Louis-Raymond Maranda, gave to president Aribaut a memory plate of this commemoration while raising him to the rank of Knight of Justice, a Quebecker habit. This plate, decreed by the Chamber of the judicial officers of Quebec, particularly mentions what follows:

*"In memory of the inauguration of the Allée des Huissiers located at the Law courts of Montreal under the presidency of Mr. Francis Aribaut of the International Union of the Judicial officers on 16 July 1985, the Chamber of the judicial officers of Quebec is proud to raise to the rank of Knight of Justice the fellow-member Francis Aribaut, judicial officer, former president of the International Union of the Judicial officers for his exemplary devotion to the rise of the occupation of judicial officer in the world".*

President Aribaut declared very moved and honored to receive this distinction and gave another appointment to his present colleagues and fellow-members for the fiftieth birthday!



*Visite du couple Aribaut au musée des Abénakis à Odanak en Mai 2010. De gauche à droite: Mercedes Aribaut, Oiseau Bleu (Johanne Lachapelle), Francis Aribaut et Michelle Bélanger, directrice du Musée d'Odanak*

*Visite of the Aribauts at the Abenakis' museum in Odanak in May 2010. From L. to R.: Mercedes Aribaut, Oiseau Bleu (Johanne Lachapelle), Francis Aribaut and Michelle Bélanger, Director of the museum of Odanak*



*André Mathieu fumant le calumet de paix en l'honneur du nouveau chef honoraire Francis Aribaut et sous la surveillance amusée du grand chef Abénakis et de Gilles Boisvert*

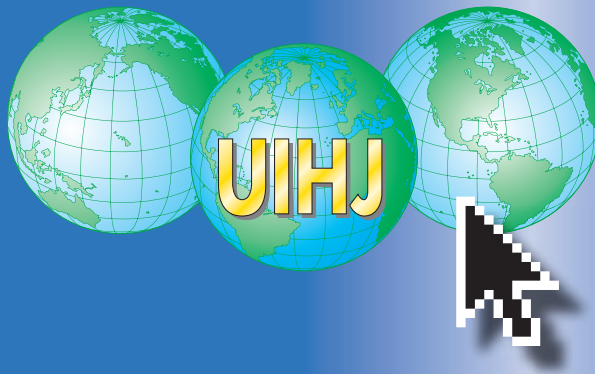
*André Mathieu smoking the Peace Pipe in the honor of the new Honorary Chief Francis Aribaut under the amused eyes of the Great Chief Abénakis and Gilles Boisvert*



*Le curé et le vicaire de l'église Notre-Dame de Montréal en préparation à la bénédiction de l'Allée des huissiers. Ronald Dubé, Francis Aribaut, et Victorien Bourdages personnifiant le sieur François de la Bernade dit de La Prairie, huissier royal de sa majesté sous Louis XIV. À l'extrême droite, Feu Jean Bollet, ancien président de l'UIHJ*

*The priest and the vicar of the Notre-Dame de Montréal church at the time of the preparation of the benediction of the Allée des huissiers. Ronald Dubé, and Victorien Bourdages as François de la Bernade, aka de la Prairie, royal huissier of his Majesty under the reign of Louis XIV. Far right, the late Jean Bollet, past president of the UIHJ*





**Nous sommes heureux de vous accueillir  
sur le nouveau site de l'UIHJ.  
Retrouvez toutes nos rubriques dans une présentation  
plus claire, plus aérée, plus accessible,  
avec de nouvelles fonctionnalités. Bonne navigation !**



**We are pleased to welcome you to the new UIHJ Website.  
Find all our pages in a clearer, well-spaced  
and more accessible presentation, with new features.  
We wish you a pleasant surfing!**